

## **OBJET : Orientations budgétaires pour 2026**

Vu les articles L.4211-1, L.4221-1 et L.4221-5 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article L.4312-1 du Code général des collectivités territoriales concernant la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget

### **I- EXPOSE DES MOTIFS**

Le débat d'orientations budgétaires au titre de l'exercice 2026 s'appuie sur les éléments de présentation contenus dans le rapport ci-joint qui est constitué de 3 parties.

#### **Partie I : La stratégie financière de la collectivité (annexe 1)**

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le volet financier du rapport des orientations budgétaires est constitué de la présentation des éléments suivants :

- le contexte macro-économique, situation des finances publiques et enjeux pour les budgets locaux ;
- la trajectoire budgétaire et la soutenabilité à moyen terme de la Région ;
- la stratégie financière de la collectivité pour 2026 et suivants ;
- le budget annexe des services d'aménagement numérique ;
- l'impact du budget sur la transition écologique et poursuite du « budget vert » ;
- les orientations en matière de ressources humaines.

#### **Partie II : Le bilan de la déclinaison 2025 du plan de mandat (annexe 2)**

La Région a adopté, en 2021, son plan de mandat 2021-2028.

Ce plan de mandat donne le cap de l'action régionale pour les sept années de la mandature et réaffirme son engagement en faveur du développement durable, des transitions écologiques, énergétiques et climatiques, de l'innovation et de l'emploi.

Ce plan de mandat est complété chaque année par une déclinaison opérationnelle qui précise les actions planifiées pour l'année à venir.

Conformément à la délibération l'ayant adopté en décembre 2021, il est établi un bilan de la déclinaison 2025 (annexe 2).

#### **Partie III : L'évaluation des politiques publiques (annexe 3)**

L'évaluation des politiques régionales constitue un outil majeur pour le pilotage de la stratégie de mandat.

3 grandes priorités sont affichées :

- Priorité 1 : Faire de l'évaluation un outil majeur de la stratégie de mandat et développer la culture de l'évaluation.
- Priorité 2 : Conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation.
- Priorité 3 : Renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projet, assurer un suivi annuel des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence. C'est l'objet de la synthèse du suivi des recommandations issues des travaux d'évaluation présenté en annexe 3.

## **II- DECISION**

**Le Conseil régional a pris acte** du débat intervenu sur le rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'année 2026.

N° de délibération 25AP.103

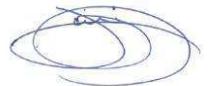
Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés  
(56 voix pour, 36 voix contre, 7 non participations au vote)

Envoi Préfecture : mercredi 19 novembre 2025

Retour Préfecture : mercredi 19 novembre 2025

Accusé de réception n° 12739122

Le Président du Conseil Régional,



Jérôme DURAIN

# **Orientations budgétaires Exercice 2026**

Partie I : La stratégie financière de la collectivité

## **Sommaire**

Introduction .....	3
Partie n°1   Contexte macroéconomique, situation des finances publiques & enjeux pour les budgets locaux .....	5
A) Le contexte macro-économique et ses incidences pour la Région .....	5
1.    La conjoncture internationale.....	5
2.    Les perspectives concernant l'économie française .....	9
3.    Les principaux indicateurs en Bourgogne-Franche-Comté en 2025.....	12
B) La situation des finances publiques et ses perspectives.....	15
1.    La trajectoire des finances publiques .....	15
2.    La dégradation de la situation des régions .....	18
C) La contribution de la Région au redressement des comptes publics .....	21
Partie n°2   La trajectoire budgétaire et la soutenabilité à moyen terme de la Région .....	25
A) Les perspectives d'atterrissement budgétaire pour l'exercice 2025.....	25
B) La prospective budgétaire pour 2026 et suivants .....	26
1.    La prospective en recettes de fonctionnement.....	26
2.    La prospective en dépenses de fonctionnement .....	36
3.    La programmation pluriannuelle des investissements.....	45
4.    Le financement de la politique d'investissements .....	55
Partie n°3   La stratégie financière de la collectivité pour 2026 et suivants .....	59
A) Les ratios d'épargne et d'endettement.....	59
B) La stratégie de gestion de la dette.....	67
1.    La situation de la dette régionale .....	68
2.    La gestion active de la trésorerie.....	74
3.    La notation financière de la Région .....	75
Partie n°4   Le budget annexe des services d'aménagement numérique .....	76
Partie n°5   Impact du budget sur la transition écologique et poursuite du « budget vert » .....	78
Partie n°6   Les orientations en matière de ressources humaines .....	79
A)    La situation de la collectivité .....	79
1.    La structure des effectifs.....	79
2.    Perspective des effectifs : .....	81
B)    Le temps de travail.....	87
1.    La durée légale .....	87
2.    Le temps partiel.....	87
3.    Le télétravail .....	88

C) Les dépenses de personnel.....	89
1. Éléments actuels .....	89
2. Point sur la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire et les avantages en nature.....	90
3. Perspectives budgétaires .....	91

## Introduction

La préparation de notre budget 2026 se déroule à nouveau dans un contexte national marqué par une profonde crise institutionnelle. Le poids de la dette publique de notre pays reste également au cœur des débats sur le projet de loi de finances de notre pays.

Malgré ce climat politique incertain, nous avons souhaité revenir à une présentation du budget en décembre pour engager sa bonne exécution dès le début de l'année 2026. Les orientations budgétaires qui vous sont proposées intègrent l'état initial du projet de loi de finances proposé par le gouvernement Lecornu II. Elles s'inscrivent donc dans un contexte bien particulier, l'évolution des débats et la loi de finances qui sera finalement adoptée pour notre pays seront suivis attentivement, car ils sont de nature à infléchir nos propositions budgétaires.

Le projet de loi de finances proposé par le gouvernement s'inscrit dans une forme de continuité, en maintenant une pression extrême sur les finances locales. En effet, alors que le gouvernement prévoit une trentaine de milliards d'effort pour 2026, dont 17 Md€ en dépenses et 14 Md€ en recettes, il envisage de mettre les collectivités locales à contribution à hauteur de 4,6 Md€.

**Ce qui est demandé aux collectivités locales représentent donc 27% de l'effort total attendu en matière de dépenses dans le projet de loi de finances. C'est considérable et d'autant plus disproportionné que les collectivités locales ne représentent que 5,9% de la dette publique pour l'année 2024 (1,1% pour les Régions).**

Il convient également de rappeler que, malgré cette part marginale des collectivités locales dans l'endettement de notre pays, elles assument 19% de la dépense publique qui y est réalisée et plus de deux tiers des investissements publics. **Les dépenses locales, ce sont des emplois, des services essentiels pour nos concitoyens, et des investissements qui modèlent l'avenir de nos territoires : c'est cette capacité à agir au service du tous qui est menacée.**

Pour notre collectivité, l'impact du projet de loi de finances est évalué à 55 millions d'euros, somme quasiment identique à la copie préparée par François Bayrou.

**Toutefois le remplacement d'une part de la fraction de TVA allouée aux Régions par une dotation et la pérennité de l'écrêtement de la part restante sont de mauvais signaux supplémentaires, qui participent à restreindre toujours plus le dynamisme de nos recettes. Ces propositions nouvelles du gouvernement contribuent également à dégrader fortement notre prospective à moyen terme, ce qui pourra nous amener, si cela était confirmée, à envisager des évolutions drastiques sur les dépenses régionales, y compris sur l'investissement.**

Pour l'année 2026, ce contexte difficile nous amènera à proposer pour notre budget prévisionnel 15 millions d'euros d'économies en fonctionnement par rapport à la prospective, dont 10

millions en gel de crédits. Le devenir des crédits gelés sera conditionné à la loi de finances qui sera finalement adoptée au terme des débats parlementaires et à l'évolution de l'exécution de notre budget en cours d'année.

Nous continuons en 2026 à nous inscrire dans une logique de dégradation maîtrisée de nos ratios, dans la limite des bornes que nous avions fixées dans la stratégie de mandat.

Le budget que nous proposerons s'inscrira dans le cadre des priorités fixées par la majorité régionale :

- La bataille pour l'emploi, pour nos entreprises, nos filières économies et agricoles et pour l'attractivité de notre Région.
- Les transitions écologiques et énergétiques, et le développement des mobilités collectives et décarbonnées.
- La fraternité, l'équilibre territorial et le bien vivre en Bourgogne-Franche-Comté.

Il traduira également les engagements pris par le Président au cours de son discours d'investiture avec notamment :

- Des crédits spécifiques sur la thématique sécurité – prévention en direction des lycées et de la lutte contre les addictions, et des modalités ajustées de nos politiques territoriales pour accompagner les communes dans leurs investissements en matière de sécurité.
- Le développement d'une démarche autour des fiertés régionales, qui trouvera des traductions dans des mesures nouvelles de valorisation et labellisation des atouts, productions et réussites de Bourgogne-Franche-Comté.
- La poursuite des démarches nécessaires à la mise en œuvre d'une mutuelle santé régionale.
- Le lancement d'une démarche nouvelle autour d'une logique de sécurité sociale alimentaire.
- La déclinaison dans les politiques publiques régionales des engagements autour de la simplification et d'une plus grande proximité dans la mise en œuvre des politiques régionales.

La préparation du Budget Primitif pour 2026 reste donc marquée par des signaux très négatifs envoyés par l'Etat vis-à-vis des finances locales. Au moment où le Premier Ministre envisage d'approfondir la décentralisation de notre pays, il est indispensable de rappeler la nécessité d'un débat sincère au sujet du financement des collectivités territoriales, de leurs ressources propres et de la reconstruction de leur autonomie fiscale.

# Partie n°1 | Contexte macroéconomique, situation des finances publiques & enjeux pour les budgets locaux

## A) Le contexte macro-économique et ses incidences pour la Région

### 1. La conjoncture internationale

Le bilan de l'économie mondiale est une nouvelle fois marqué par l'instabilité et les incertitudes. Le pic inflationniste et les pénuries découlant de la pandémie de COVID-19 ne sont plus d'actualité, mais de nouvelles tensions apparaissent du fait des conflits au Proche-Orient (en particulier les conflits en Israël, en Palestine et en Iran) ainsi que des hausses de tarifs douaniers initiés par les Etats-Unis, sous l'impulsion de M. Donald Trump.

- Une croissance fortement impactée par la hausse des droits de douane aux Etats-Unis**

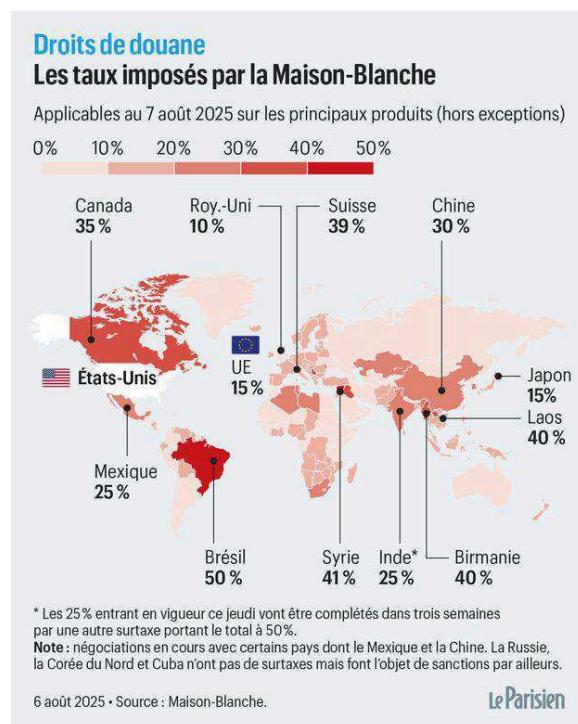
Selon ses dernières estimations publiées mardi 29 juillet, le Fonds monétaire international (FMI) table sur une croissance mondiale de 3 % en 2025 et de 3,1 % en 2026, soit une hausse respective de 0,2 point et de 0,1 point de pourcentage par rapport à ses prévisions d'avril. Cette moyenne cache des disparités : si la zone euro est peu déstabilisée, les Etats-Unis et la Chine subissent de plein fouet les conséquences de la décision américaine de relever les droits de douane. Les pays en développement, plus sensibles aux fluctuations internationales, sont également en difficulté.

- Etats-Unis

En ce début d'année 2025, la vie politique américaine a été marquée par le retour de M. Donald Trump à la présidence. En avril, celui-ci a engagé une « guerre commerciale », en recourant au levier des droits de douane à un niveau inédit depuis 1929 et la Grande Dépression.

Le Budget Lab de l'université américaine de Yale a calculé que ces taux étaient désormais, en moyenne, de 17,2 % contre 2% auparavant.

Ces augmentations ont entraîné une inflation importante (elle s'établit à 2,9 % en août 2025) et mettent en difficulté les entreprises américaines, forcées de se tournées vers des alternatives moins compétitives.



L'économie américaine ne crée plus assez d'emplois par rapport à sa croissance démographique (70 000 emplois créés en moyenne contre 100 000 emplois nécessaires pour maintenir l'emploi). Le taux de chômage se situait à 4,3% en août, à un niveau plutôt élevé mais qui reste stable, en dépit de la réduction du nombre d'emploi créés, conséquence, aussi de la lutte contre l'immigration.

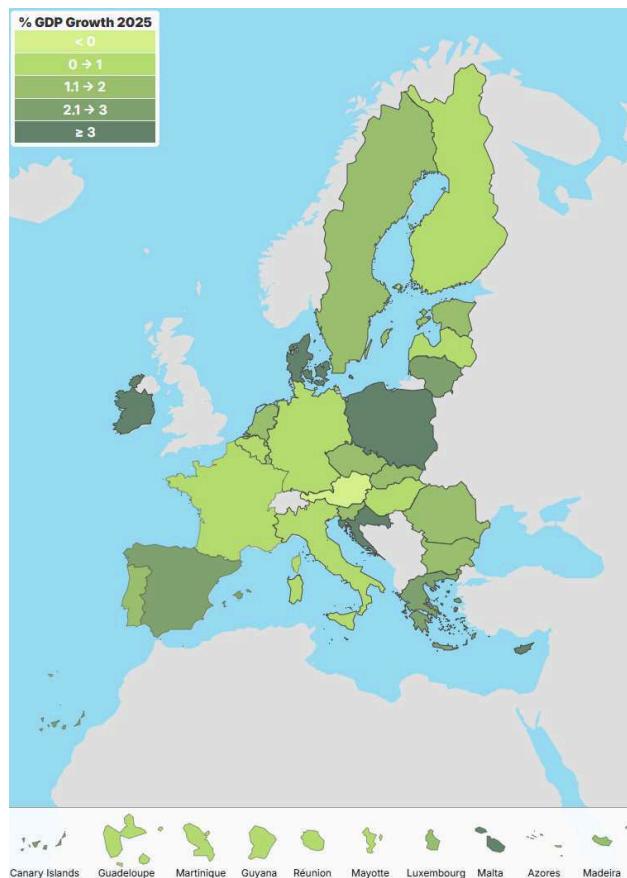
Le Canada et le Mexique, dont les Etats-Unis sont le principal partenaire commercial, ont également été lourdement impactés par la dégradation de l'économie américaine.

Plusieurs économistes, dont les membres de l'American Bank Association, ont alerté sur le risque de récession en 2026 : la hausse des droits de douane a déstabilisé une économie déjà fragile. La croissance ne devrait pas excéder les 1,7%, et ne se redresser qu'à 1,8 % en 2026.

- Chine

La Chine est la principale cible de la politique tarifaire conduite par M. Trump, et celle qui en subit le plus les effets. Les Etats-Unis représentaient en 2024 13,5 % de ses exports, mais ce montant est amené à diminuer suite à l'inflation sur les produits chinois découlant de la hausse des droits de douane. Sa croissance pour 2025 a été relevée à 4,9%, contre 4,7%, auparavant, la rapprochant de l'objectif officiel de Pékin de 5% cette année. Pour 2026, la croissance chinoise est attendue à 4,4%, contre 4,3% prévu précédemment. Le pays reste contraint, dans son développement, par la structure de son économie interne : les ménages chinois consomment peu et sont confrontés depuis plusieurs années à une crise immobilière importante.

- Union Européenne



L'Union Européenne reste éprouvée par la série de crises qu'elle a subies ces deux dernières décennies (éclatement de la bulle internet, la crise dite des « subprimes » de 2008 suivie immédiatement par celle dite des « dettes souveraines », le Brexit et, plus récemment, la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine et la crise énergétique).

Les incertitudes découlant de la politique de M. Trump ont été partiellement levées en juillet 2025 avec l'instauration de droits de douane à 15 %, mais les perspectives de croissance dans la « Zone Euro » reste limitée : elle est attendue à 1,2 % en 2025 et 1,0 % en 2026. Ces chiffres masquent des disparités importantes entre les Etats.

Source : Commission Européenne, Economic forecast, mai 2025

Tandis que le Danemark, l'Irlande, la Pologne ou la Croatie attendent des croissances supérieures à 3% (respectivement 3,6 %, 3,4%, 3,3 % et 3,2 %), la Lettonie, la France et la Belgique auront probablement une croissance inférieure à 1% (respectivement 0,5% 0,6%, et 0,8%). L'Italie est dans une situation similaire à la France avec une croissance attendue de 0,6 % pour 2026. L'Allemagne et l'Autriche sont quant à elle en difficulté : l'Allemagne n'anticipe aucune croissance, tandis que l'Autriche s'attend à une baisse de 0,6% de son PIB.

L'inflation se stabilise après le pic de 2022-2023 : elle serait de 1,4 % en 2026, puis rebondirait à 1,8 % en 2027, ce qui correspondrait parfaitement aux objectifs de la Banque centrale européenne. Cette dernière poursuit sa politique de diminution de ses taux : après un pic à 4,5 % en septembre 2023, le taux de dépôt a diminué progressivement jusqu'à atteindre les 2,0 % en juin 2025.

#### Ce qu'il faut retenir – La croissance

Le FMI a revu à la baisse ses prévisions de croissance pour prendre en compte les annonces de M. Trump, qui a choisi de remonter les droits de douane à l'importation en avril 2025. Cette décision a fragilisé l'économie mondiale, en particulier la Chine, dont une grande part des exportations est dirigée vers l'Amérique du Nord. La situation reste également très hétérogène dans la zone euro : la BCE anticipe une croissance de 1,2 % sur l'ensemble de la zone euro, avec d'importantes disparités.

- **La poursuite inégale du processus de désinflation**

L'inflation est l'un des principaux indicateurs de la santé d'une économie. **Les banques centrales et les gouvernements ont généralement un objectif de maintien du taux d'inflation entre 0 et 2%.** Lorsque l'inflation est négative (on parle de « déflation ») l'économie ralentit et doit être relancée. Au contraire, lorsque le taux d'inflation augmente trop, l'épargne perd de sa valeur, la consommation diminue et les entreprises réduisent leur activité. **Le monde a connu un pic d'inflation en 2022,** conséquence directe du conflit en Ukraine et des politiques relance mises en place pour compenser les déficits constatés en 2020. **Le taux d'inflation mondial a atteint 8,6 % en 2022** contre 3,6 % en 2018.

L'année 2024 a été marquée par un basculement vers une phase de « désinflation » : le taux d'inflation diminue sans pour autant devenir négatif. Ce processus se poursuit : **d'après le FMI, l'inflation devrait ralentir à 4,2% en 2025 et 3,5% en 2026.** La BCE a atteint son objectif d'une inflation sous la barre des 2%, mais pas la Réserve Fédérale : la hausse des droits de douane entraîne une hausse mécanique des prix, et l'inflation a atteint les 2,9 % en août 2025.

L'Argentine et la Turquie sont quant à elle confrontées à une hyperinflation. L'Argentine a enregistré un pic d'inflation à 25,5 % en décembre 2023. La politique d'austérité mise en place a permis de ramener progressivement l'inflation sous la barre des 3% en octobre 2024, mais le taux de pauvreté a en conséquence explosé pour atteindre les 52%. Le taux d'inflation turc a quant à lui atteint les 54% en 2023, et est aujourd'hui de 40 %. Après la crise du COVID, la décision avait

été prise de baisser les taux d'intérêt pour favoriser la croissance, ce qui a entraîné une hausse des prix dans tous les secteurs et une dépréciation de la monnaie turque.

#### Ce qu'il faut retenir – L'inflation

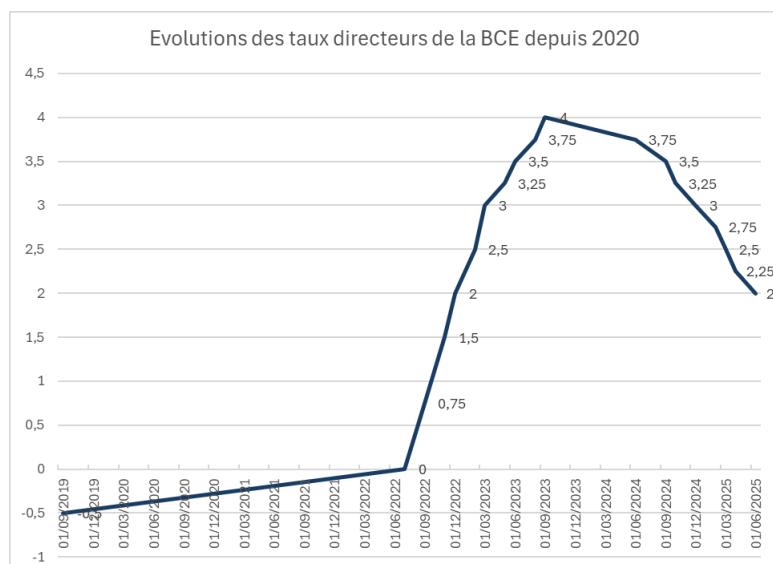
L'économie mondiale poursuit son processus de désinflation, même si certains pays sont touchés par l'hyperinflation. Les Etats-Unis, le Mexique et le Canada subissent les conséquences de la hausse des droits de douane américain, tandis que l'Union Européenne atteint les objectifs fixés par la Banque Centrale Européenne.

#### • Des politiques bancaires divergentes

La variation des taux d'intérêt est le principal outil dont disposent les Banques centrales étatiques pour influer sur l'économie nationale (voire mondiale, pour les États les plus puissants). Une hausse de ces taux permet de ralentir l'économie en diminuant les investissements et en limitant l'inflation, tandis qu'une baisse de ces taux va au contraire encourager l'emprunt des particuliers comme des entreprises.

La plupart des banques centrales ont augmenté leur taux en 2022 pour amortir les conséquences de la relance post-covid : pic inflationniste, injection de fonds dans l'économie par les pouvoirs publics, etc. **En, l'effet combiné d'un basculement de l'économie dans une phase de désinflation, de ralentissement de la croissance et de hausse du taux de chômage, a justifié la baisse des taux d'intérêt.**

Au 18 décembre 2024, la BCE a fixé son taux de dépôt à 3 %, tandis que la Fed l'a conservé entre 4,25 % et 4,5 % : la première a atteint son objectif, l'inflation se stabilisant autour de 2%, tandis que la seconde anticipe une dégradation de l'économie américaine.



Si la BCE a poursuivi la baisse de ces taux, qui ont atteint 2 % en juin 2025, le Président de la réserve fédérale américaine (M. Jerome POWELL) a abaissé ses taux d'intérêt de 25 points de base (pb) lors de sa récente réunion de septembre, portant le taux des fonds fédéraux à 4,0-4,25 %. Il s'agissait de la première baisse de taux en neuf mois.

## Ce qu'il faut retenir – Les taux d'intérêt

Les taux d'intérêt des banques centrales mondiales, en particulier la Réserve Fédérale américaine et la Banque Centrale européenne ont atteint leur pic en 2024 et ont entamé une baisse. Si la BCE, rassurée par la stabilité de l'économie européenne, poursuit cette baisse de façon régulière, la Fed prend quant à elle une posture plus attentiste pour répondre à un contexte beaucoup plus instable.

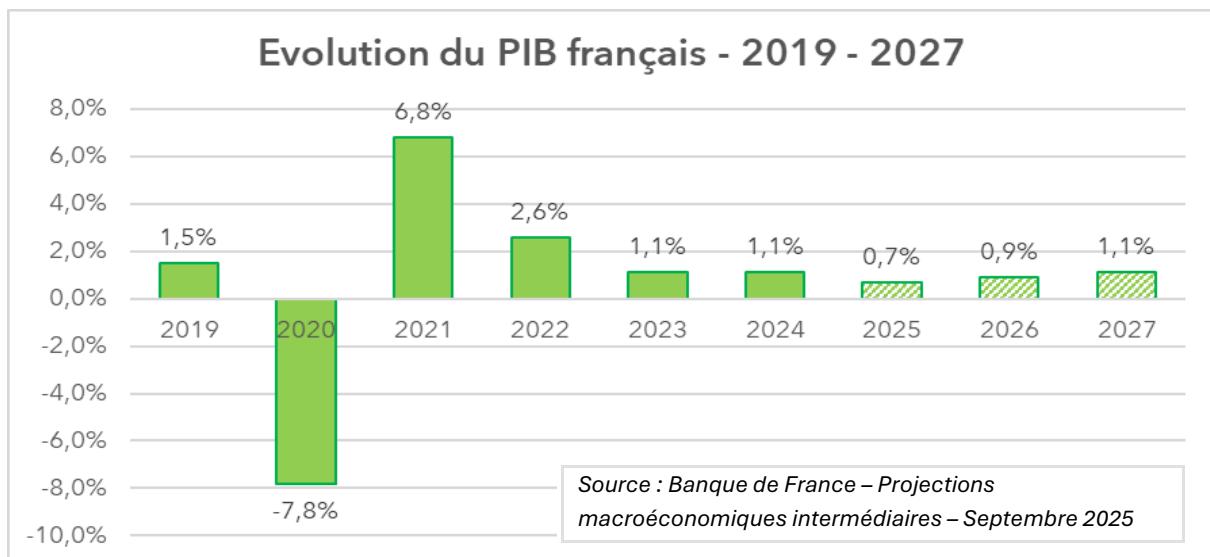
## 2. Les perspectives concernant l'économie française

- **En France, une croissance toujours modérée en 2025**

La Banque de France **anticipe une croissance à 0,7 % en 2025, en deçà de ses premières anticipations à 1,4%** et inférieure aux 1,1 % enregistrés en 2024. Le FMI se montre, comme souvent, plus pessimiste, en anticipant une croissance à 0,6 % en 2025 et 1,0 % en 2026. La France reste dans la moyenne basse de l'Union Européenne, dont la croissance moyenne est attendue à 1,5 % en 2025 et 1,6 % en 2026, aux côtés de l'Allemagne ou de la Belgique.

L'instabilité politique qui a caractérisé 2024 a perturbé l'économie, en faisant planer une certaine inquiétude sur les marchés. Si le vote de la Loi de finances 2025 (le 14 février 2025) a permis un retour à une certaine stabilité, l'économie reste impactée. Les interrogations relatives au vote de la Loi de finances 2026, à l'impermanence des gouvernements ou encore à l'accroissement de la dette, alimentent ce climat d'incertitude.

La hausse des droits de douane impacte également l'économie : le commerce international sera impacté, de même que le taux de change. La contribution du commerce extérieur au PIB passerait de + 0,3% à - 0,5%, tandis que la demande publique viendrait palier à la stagnation de la demande privée.



La Banque de France anticipe néanmoins un rebond de l'activité économique en 2026-2027 : l'impact des droits de douane sur l'exportation serait partiellement compensé par une augmentation de la demande intérieure, elle-même découlant d'une baisse du taux de chômage.

En France, la croissance du revenu des ménages augmente de 2,5% en 2024 pourtant la consommation ne suit pas. En effet, celle-ci n'augmente que de 0,9% en 2024. La croissance est attendue à 0,5% en 2025 puis 0,2% en 2026 alors que la consommation des ménages ralentirait à 0,7% et atteindrait 1% en 2026 ce qui correspondrait à une hausse du pouvoir d'achat de 0,2%. Le taux d'épargne des ménages est monté à 18,2% en 2024, taux le plus haut depuis la crise du covid cette tendance tendrait à se confirmer dans un climat politique national et international instable.

#### Ce qu'il faut retenir – La croissance française

La croissance française est attendue à 0,7 % en 2025, en deçà des anticipations de fin 2024 et toujours dans la moyenne basse de l'Union européenne. La disruption du marché économique international fragilise l'économie nationale, même si la demande intérieure reste forte.

- **Une stabilisation de l'inflation en dessous des 2 %**

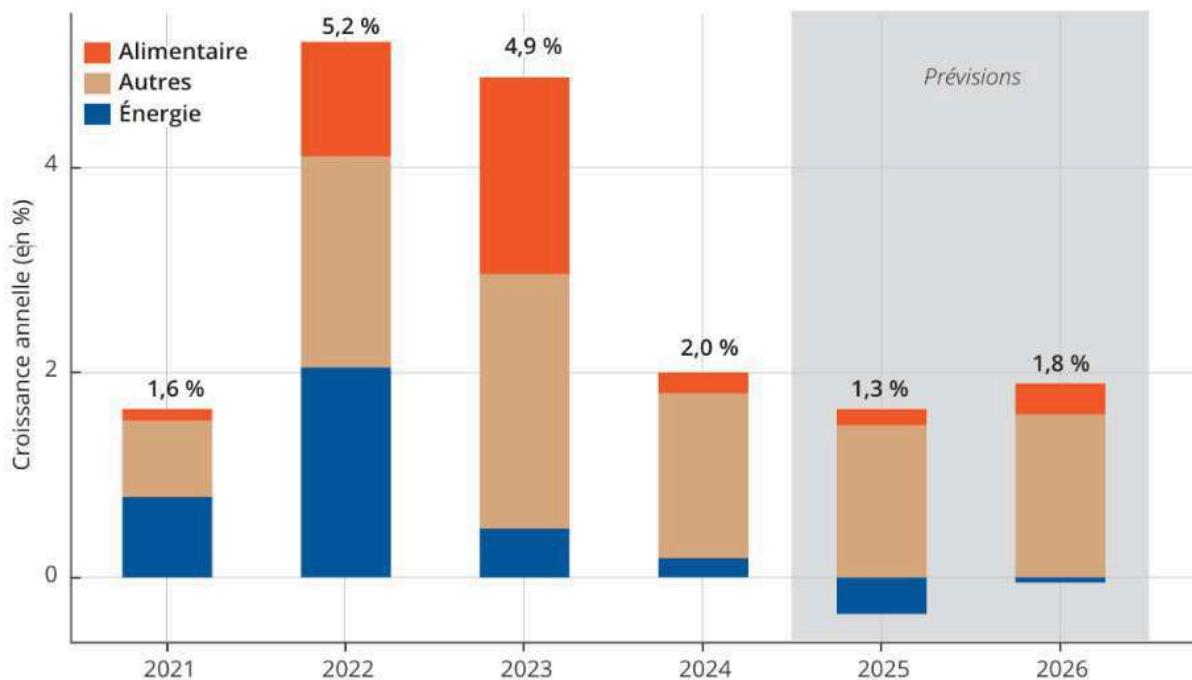
La France est revenue en février 2025 à une inflation de 0,8%, taux qui n'avait pas été atteint depuis la pandémie de COVID-19, grâce, principalement, à la baisse des prix de l'énergie. En 2024, cette inflation s'était stabilisée à 2,0 %, atteignant l'objectif fixé par la BCE. La progression de l'IPC est attendue à 1,3 % en 2025 et repartirait à la hausse en 2026 pour atteindre 1,8 % du fait de la hausse des salaires et de la baisse des taux d'intérêts, dont les effets sont toujours décalés.

Le taux d'inflation était d'en moyenne 1% sur les deux premiers trimestres 2025. Les prix des services et des transports augmentent (+2,4 % et +2,9 % respectivement), tandis que ceux de l'énergie diminuent de 6,7 % mais sont de nouveaux attendus à la hausse sur le second semestre 2025. Les premiers accords issus des négociations annuelles obligatoires laissent présumer une augmentation d'environ 2 % des salaires en 2025, soit un montant légèrement supérieur à l'inflation (ce qui occasionnerait le rebond cette même inflation en 2026).

#### Ce qu'il faut retenir – L'inflation

L'inflation est désormais maîtrisée en France, avec une stabilisation à 2% en 2024 et un taux attendu à 1,3 % en 2025. La hausse des salaires et la baisse des taux d'intérêt de la BCE occasionnerait un rebond à 1,8 % en 2026.

## Evolution et contribution des composantes de l'IPC – INSEE, prévision OFCE avril 2025



### Ce qu'il faut retenir – L'inflation

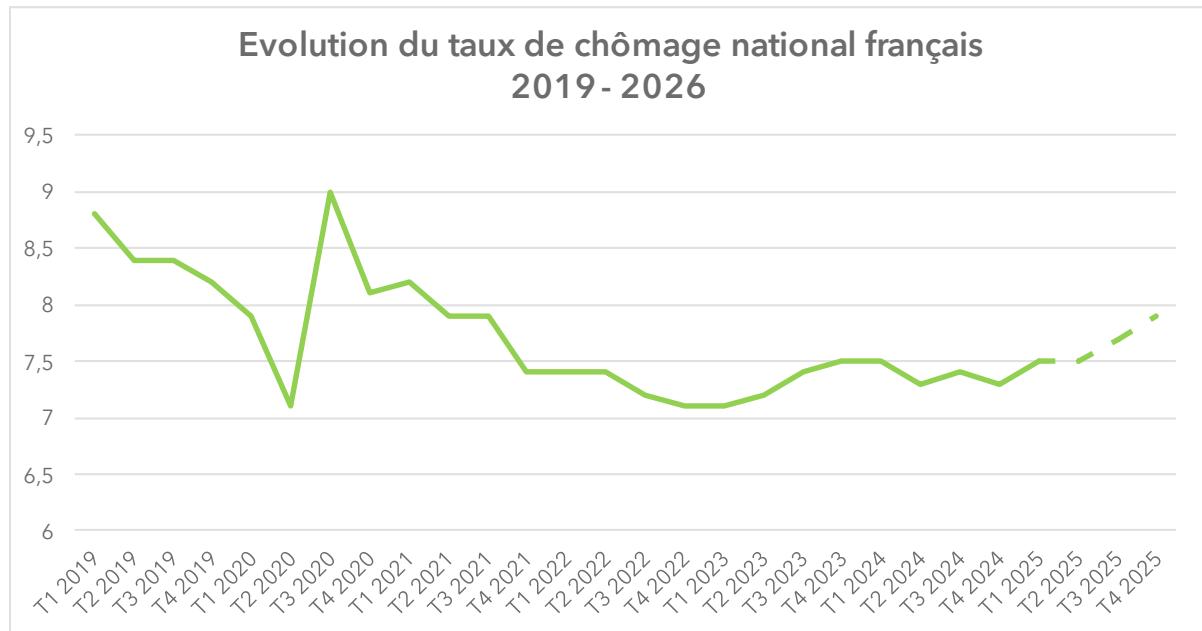
L'inflation est désormais maîtrisée en France, avec une stabilisation à 2% en 2024 et un taux attendu à 1,3 % en 2025. La hausse des salaires et la baisse des taux d'intérêt de la BCE occasionnerait un rebond à 1,8 % en 2026.

- Un second pic du taux de chômage**

Après un pic à 9 % sur le deuxième semestre 2020, le nombre de demandeurs d'emplois a diminué pour atteindre les 7,1 % au premier trimestre 2023. Il est reparti à la hausse en 2023 pour atteindre 7,5 % au deuxième semestre 2024 et s'est maintenu à 7,5% sur le deuxième trimestre 2025.

Le pic attendu par l'Insee à 7,8%, a été ramené à 7,7% par la même agence, même si l'OFCE anticipe de son côté un taux de chômage à 7,9 % au quatrième trimestre 2025. Cette hausse est principalement le fait de l'arrêt progressif des aides instaurées après la crise du COVID et de certains dispositifs d'insertion. L'économie française et européenne rentre de plus dans une phase où la croissance est faible, voire stagnante, ce qui limite la création d'emploi.

La loi pour le plein emploi votée le 18 décembre 2023 est entrée en vigueur en janvier 2025 mais n'a pour le moment pas produit d'effets significatifs.



Source : Insee – Tableau de bord de l'économie française – T2 à T4 2025 : Projections de l'OFCE

#### Ce qu'il faut retenir – Le taux de chômage français

Le taux de chômage est attendu entre 7,7% et 7,9% au dernier trimestre 2025, ce qui constitue le pic le plus important atteint depuis 2020. Il est la conséquence du ralentissement de l'économie et de la fin de certains dispositifs.

### 3. Les principaux indicateurs en Bourgogne-Franche-Comté en 2025

La Bourgogne-Franche-Comté est une région faiblement peuplée et peu dense. 60 % de sa population se concentre sur les trois départements du Doubs, de la Saône-et-Loire et de la Côte d'Or. Elle compte au 1<sup>er</sup> janvier 2025 environ 2,8 millions d'habitants. 95% de sa population est rurale et 5% urbaine ce qui en fait la première région rurale de France.

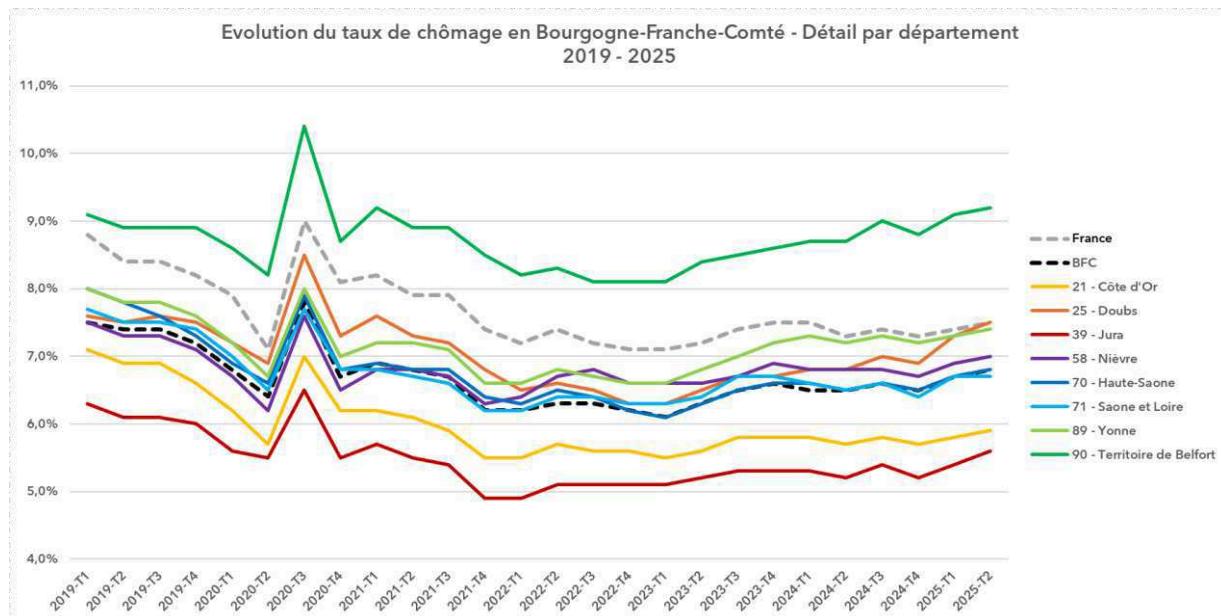
- **La hausse généralisée du taux de chômage**

La Bourgogne-Franche-Comté est à l'image du reste du pays : le taux de chômage a augmenté en 2024 malgré une légère baisse sur le dernier trimestre 2024. Cette augmentation devrait se poursuivre sur l'année 2025, ce que les résultats du premier trimestre 2025 tendent à démontrer. Il s'établit à 6,7 % au premier trimestre 2025 et 6,8 au second trimestre.

170 210 personnes étaient inscrites à France Travail (anciennement Pôle Emploi) au premier trimestre 2025, chiffre qui ne prend pas en compte les bénéficiaires du RSA et les jeunes accompagnés par les dispositifs d'insertion tels que le CEJ, l'AIJ ou le PACEA. Il laisse de plus de

côté le « halo » du chômage, qui est constitué par des personnes sans emploi mais ne pouvant/voulant pas occuper un emploi.

Le taux de chômage Bourguignon-franc-comtois reste inférieur au taux de chômage national (6,8 % contre 7,3 %). Le seul département dont le taux est supérieur au taux national est le Territoire de Belfort, historiquement plus touché par le chômage du fait de son économie très industrielle. Le Jura et la Côte d'Or restent très en deçà de la moyenne nationale, avec des taux respectifs à 5,6 % et 5,9 % au deuxième trimestre 2025, même s'ils enregistrent tout de même une hausse comparativement à 2024.



- Création d'entreprises : le retour à un niveau prépandémique**

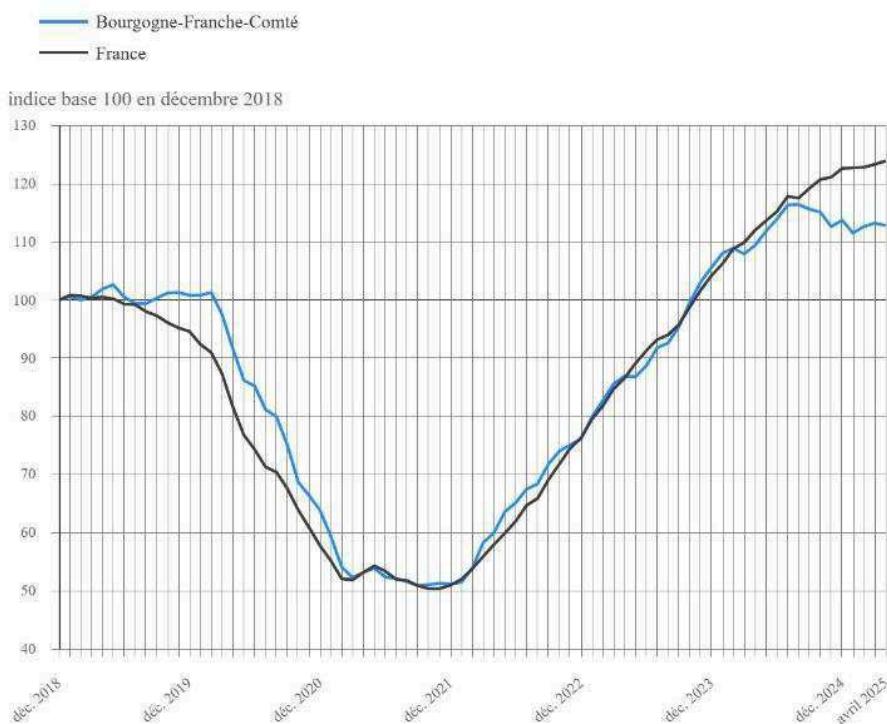
9 030 entreprises ont été créées au deuxième trimestre 2025. Le nombre de créations d'entreprises bat ainsi son niveau record et progresse de 16,3 % par rapport au trimestre précédent. La hausse est plus forte pour les micro-entreprises (+17,6 %) que pour les entreprises classiques (+13,9 %). Ces créations se concentrent principalement dans les départements de la Côte d'Or, du Doubs et de la Saône-et-Loire, plus peuplés et dont le tissu économique est plus urbain.

Le nombre d'entreprises défaillantes sur la période mai 2024 – avril 2025 est de 2 180, en augmentation de 3,1 %. Sur la même période, le nombre de défaillance augmente de 10,6 % en moyenne en France, ce qui tend à démontrer la résilience de l'économie bourguignonne-franc-comtoise.

## **Evolution de la création d'entreprise en Bourgogne Franche-Comté**



## **Evolution des défaillances d'entreprise en Bourgogne Franche-Comté**



Source des données : INSEE

- **Tourisme : une année marquée par des conditions climatiques dégradées**

Au deuxième trimestre 2025, les hôtels et autres hébergements collectifs de tourisme (hors campings) de Bourgogne-Franche-Comté totalisent près de 2,2 millions de nuitées. Cette fréquentation touristique a progressé de 2,4 % par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente (contre 5,8 % en France métropolitaine). Près de la moitié des 52 000 nuitées supplémentaires a été enregistrée en avril. Moins pluvieux qu'en 2024, le mois d'avril 2025 a également bénéficié d'un calendrier favorable avec le week-end de Pâques. Les hôtels portent la quasi-totalité de la hausse ce trimestre.

Au deuxième trimestre, la fréquentation touristique a fortement progressé en Côte-d'Or (+8,5 %), seul département de la région où les nuitées augmentent à la fois pour les touristes résidents et non-résidents. Dans une moindre mesure, elle augmente également dans le Doubs et en Saône-et-Loire. En revanche, elle recule de 14,6 % dans le Territoire de Belfort.

## B) La situation des finances publiques et ses perspectives

### 1. La trajectoire des finances publiques

- **Une dette publique en constante augmentation**

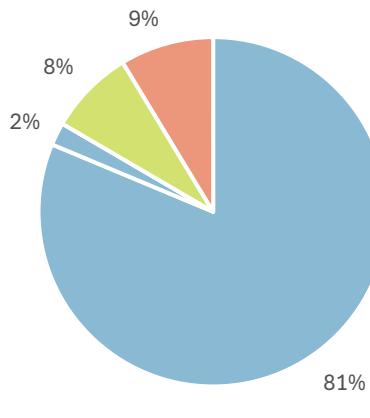
La dette publique correspond à l'ensemble des dettes contractées par les organismes publics, c'est-à-dire l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités ou établissements locaux. Cette dette, qui était établie à 3,305 Mds€ en 2024, atteignait déjà 3,346 Mds€ au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 et jusqu'à 3,416 Mds€ à l'issue du 2<sup>ème</sup> trimestre, soit une progression de +70,9 Mds€ pour le 1<sup>er</sup> semestre.

La dette continue de progresser de façon très importante en 2025, que ce soit en volume, mais aussi en proportion du PIB, à 115,6 % (+2,6 points). Ainsi, à la moitié de l'année 2025, la dette serait déjà à un niveau très proche de sa progression de l'année précédente (+3,2 points).

L'évolution de la dette publique est, très principalement, la conséquence de l'Etat, dès lors que seul celui-ci peut s'endetter pour fonctionner, les autres administrations publiques (sécurité sociale, collectivités locales) ne peuvent emprunter que pour financer leurs dépenses d'investissement (il s'agit de la « règle d'or »).

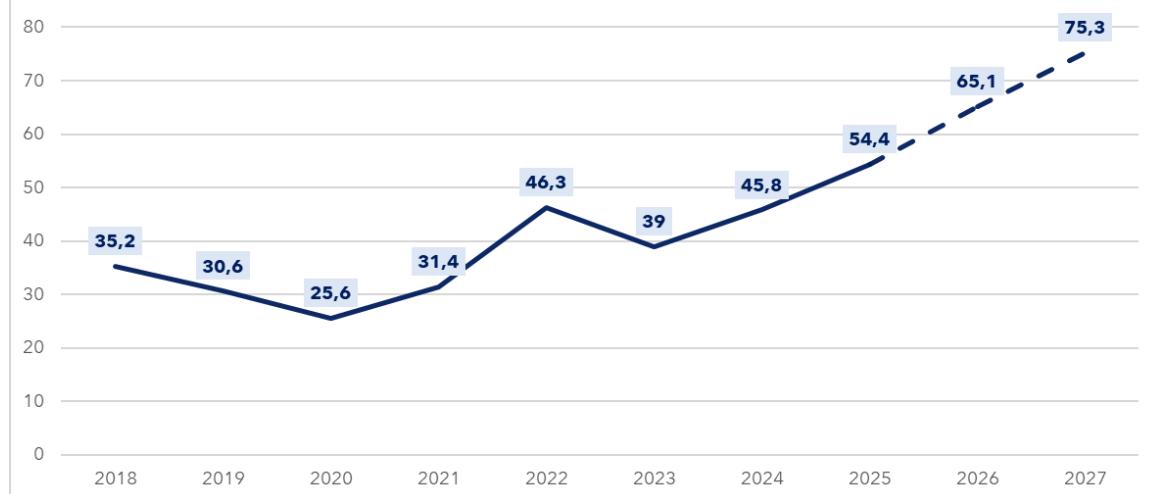
Ainsi, plus de 80% de la dette publique relève de l'Etat, et seulement 8% pour les collectivités locales, soit 10 fois moins et, au surplus, à un niveau inférieur de celui des administrations de sécurité sociale (9%).

## Répartition de la dette publique en 2024



Cependant, c'est moins le volume de dette qui constitue un risque de soutenabilité pour les finances de l'Etat que la « charge de la dette », c'est-à-dire les intérêts à verser chaque année. Cette charge de la dette était établie à 45,8 Mds€ en 2024 et est projetée à 54,4 Mds€ en 2025. A ce stade, la prospective effectuée par l'Etat met en évidence une progression constante, pour atteindre, dès 2027, un niveau 2,5 fois supérieur, en volume, à la charge de la dette de l'exercice 2019.

### Evolution de la charge de la dette de l'Etat sur longue période En Mds €



Parmi les partenaires européens de la France, seules l'Italie et la Grèce affichent une dette plus élevée par rapport à la production de la richesse nationale. A titre de comparaison, la dette publique moyenne s'élève à 81 % du PIB au sein l'Union européenne. Sur les 27 pays membres, 12 se situent au-dessus du critère de Maastricht en matière de dette publique (c'est-à-dire au-delà du seuil de 60%).

- **Le déficit public**

Le déficit public, qui est la différence entre les recettes et les dépenses de l'Etat, s'est aggravé pour atteindre 175 Mds € en 2024, soit 6 % du PIB (contre 5,5 % en 2023 et 4,7 % en 2022). La Cour des comptes dénonce une « dérive inédite des finances publiques, qui prolonge et aggrave celle de 2023 » dans son rapport sur la situation des finances publiques, publié au début de l'année 2025. C'est, d'ailleurs, cette publication qui avait entraîné les premières annonces du Gouvernement Bayrou, au moins d'avril, appelant au maintien de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics.

Cette aggravation du déficit public est la conséquence d'une progression plus rapide des dépenses que des recettes : ces dernières, en particulier issues de la TVA et de l'impôt sur les sociétés, ont produit des résultats inférieurs aux anticipations en raison du ralentissement de l'économie, tandis que les dépenses des administrations locales et sociales ont excédé les attentes. Seuls deux facteurs compensent ces effets : la hausse de certains impôts (notamment la TICPE) et l'augmentation moins importante que prévue de la charge de la dette publique (+ 6 Mds au lieu de + 9 Mds). La suppression des mesures exceptionnelles mises en place pour pallier les crises inflationnistes et énergétiques (- 0,7 points de PIB) n'a pas permis de compenser l'augmentation globale des dépenses publiques (+ 0,9 points de PIB).

La France dispose d'un délai jusqu'en 2020 pour atteindre l'objectif fixé par le Pacte de stabilité et de croissance, suspendu entre 2020 et 2023 et qui impose de conserver un déficit national inférieur à 3 % du PIB. La Cour des comptes estime l'ajustement budgétaire nécessaire pour atteindre cet objectif à environ 110 Mds €. Le Premier ministre François Bayrou avait présenté le 15 juillet 2025 un plan pluriannuel pour maîtriser la dette publique française avec un objectif fixé à 2,8 % du PIB. C'est sur cette base que se construit le projet de budget 2026 et qu'est mise à jour la trajectoire financière de la collectivité. Au moment de la rédaction de ce rapport, en l'absence de stabilisation gouvernementale, le montant et la forme que prendra cette contribution au redressement des finances publiques sont encore méconnus.

Le dérapage budgétaire de 2023, ainsi que les réserves sur la crédibilité de la trajectoire de finances publiques à horizon 2027, ont motivé la décision de Standard and Poor's de dégrader la notation de la France de AA à AA- (décision du 31 mai 2024). Les économistes anticipaient une nouvelle dégradation en 2025, l'agence ayant associé une « perspective négative » à la note française, mais elle l'a finalement maintenu à AA- dans une décision du 30 mai 2025. Cependant, l'agence Fitch a, elle, révisé la note à la baisse, le 12 septembre dernier, en la portant à A+. L'agence Moody's publiera sa révision en avril prochain, au même moment qu'elle le fera pour la Région Bourgogne Franche-Comté.

## 2. La dégradation de la situation des régions

### • Situation des administrations publiques locales

La situation des comptes des administrations publiques locales (« APUL » ; les collectivités locales et leurs regroupements, ainsi que les établissements publics locaux) est une composante de l'analyse de la situation des comptes de la Nation, qui entre dans les calculs de dette et de déficit public.

Ainsi que le rappelle la Cour des comptes, dans ces deux publications annuelles relatives aux collectivités locales (Les finances publiques locales, fascicule n°1, juin 2025, et fascicule n°2, septembre 2025), à compter de 2023, les administrations publiques locales ont généré un besoin de financement croissant (après deux années excédentaires) à 5 Mds€ en 2023 et 11,4 Mds€ en 2024. Cette progression est importante en volume, toutefois elle doit être d'emblée tempérée par ce qu'elle représente, en termes de PIB, puisqu'en 2024, ce besoin de financement n'en représentait que 0,4%.

Par ailleurs, comme le précise le tableau ci-dessous, la part de l'endettement des collectivités reste stable – comparativement à la progression que connaît l'Etat – à un niveau de 261,9 M€ en 2024 et, surtout, de 8% seulement de l'endettement de la Nation.

Répartition de la dette publique par catégorie (en Mds€, source INSEE)	2024	2025 (2ème tr.)
Dette de la Nation (en volume)	3305,3	3416,3
Dette de la Nation (en points de PIB)	113,2%	115,6%
Etat	2687,0	2787,7
Etat (organismes divers d'administration centrale)	69,8	68,7
Administrations publiques locales	261,9	262,4
Administrations de sécurité sociale	286,5	297,6

Par ailleurs, si au global les recettes des collectivités augmentaient en 2024 (+2,7 %), une importante disparité existait entre les différentes strates de collectivités, puisque cette hausse s'explique principalement par la hausse globale de la fiscalité directe effectuée au niveau du « bloc communal ». Pour les Régions, entre 2023 et 2024, la progression se fait essentiellement ressentir par l'évolution de leur produit lié à la fraction compensatoire de TVA. Toutefois, le produit global de TVA perçu au niveau de l'Etat n'a que très peu augmenté par rapport aux exercices précédents. En conséquence, les Régions ont connu une évolution de leurs recettes de fonctionnement beaucoup plus atténué que les autres strates.

En matière de charges de fonctionnement, celles-ci ont, globalement, augmenté plus vite que les produits. Cependant, là encore, c'est avant tout les charges du « bloc communal » qui progresse, à un niveau de près de 5%, quand celles des Régions n'a évolué que de 0,5%, ce qui correspond plutôt à une forme de stabilité. Les hausses de charges, pour les collectivités en général, sont poussées par la croissance de la masse salariale, le maintien encore d'une inflation qui, toutefois, commence à s'atténuer (notamment en matière de dépenses d'énergie) ainsi que les charges d'intérêts de la dette – qui par rapport à 2023 évoluent plutôt par une croissance de l'endettement que par l'effet taux, qui se stabilise après la forte augmentation de 2022.

## Finances locales en 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>+ 2,6</b>	<b>277,5</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>283,7</b>	<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>+ 6,4</b>	<b>79,7</b>	<b>+ 1,2</b>	<b>80,6</b>
Recettes fiscales	+ 1,9	176,9	+ 2,4	181,1	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 0,1	40,5	- 0,1	40,5	· Autofinancement (5)=(3)-(9)	- 3,9	44,9	- 1,6	44,2
Participations	+ 7,0	16,4	+ 1,7	16,7	· Recettes d'investissement (6)	+ 4,0	27,0	+ 3,6	28,0
Produit des services	+ 5,3	27,5	+ 5,3	28,9	· Flux net de dette (7) =		+ 7,8		+ 8,5
Autres	+ 7,4	16,3	+ 1,7	16,6	- Emprunts nouveaux*	+ 28,0	26,8	+ 3,6	27,7
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>+ 3,7</b>	<b>235,6</b>	<b>+ 2,5</b>	<b>241,4</b>	- Remboursements* (8)	+ 1,3	19,0	+ 1,4	19,2
Dépenses de personnel	+ 4,2	83,0	+ 3,3	85,8	<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)</b>	<b>-</b>	<b>- 3,0</b>	<b>-</b>	<b>- 1,9</b>
Charges à caractère général	+ 5,7	60,6	+ 1,6	61,6	<b>ENCOURS DE DETTE au 31/12</b>	<b>+ 3,8</b>	<b>212,7</b>	<b>+ 4,0</b>	<b>221,2</b>
Dépenses d'intervention	+ 2,3	80,6	+ 2,5	82,6	Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés				
Autres	- 8,9	6,0	- 0,3	6,0	* hors opérations financières				
Intérêts de la dette	+ 12,8	5,4	+ 1,5	5,5	p : prévisions				
<b>ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>- 3,4</b>	<b>41,9</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>42,3</b>	(9) = (3)+(6)+(7)-(4)				
<b>ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>- 7,1</b>	<b>22,9</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>23,0</b>					

Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements, régions, collectivités à statut particulier

Dans ces conditions, l'épargne des collectivités s'est réduite ce qui est, aussi, un facteur de progression de l'endettement qui évolue à la hausse quoique de manière contenue. Le tableau ci-après présent les principaux chiffres relatifs aux finances locales, en comparaison par rapport à 2023 et en prospective pour 2025.

### • La dégradation de la situation des finances des Régions

Dans le contexte d'évolution des comptes des administrations publiques locales, les Régions connaissent une situation assez spécifique. En effet, elles connaissent, en 2024, une situation globalement plus défavorable – et sans doute pour les exercices à suivre. En effet, le gel des recettes de la fraction compensatoire de TVA (qui représente près de la moitié des recettes de la Région Bourgogne Franche-Comté) stagne quand les dépenses augmentent, en grande partie par des effets mécaniques (inflation, masse salariale, etc.).

Pour mieux mesurer la situation, il convient d'indiquer que, si en 2019, les Régions finançaient leur politique d'investissement à plus de 82 % par leurs fonds propres, leur capacité d'autofinancement, en 2024, n'est plus que de 68%. Il convient qu'en 2024, alors que la situation des Régions était plutôt saine, au moins deux Régions sont en situation de dépassement de seuil de capacité de désendettement (Hauts-de-France et Pays de la Loire).

Les Régions ont été marquées par la contribution au redressement des comptes publics, engagée en 2025, une manière beaucoup plus significative que les autres strates de collectivités. Ainsi que l'a rappelé Régions de France, suite à la publication du 2<sup>nd</sup> fascicule de la Cour des comptes relatif aux finances locales (septembre 2025), les collectivités régionales supportent plus de 20% de l'effort contributif alors qu'elles ne représentent que 12 % des produits et 11 % des charges. Face à cette situation, au 1<sup>er</sup> semestre 2025, il est observé que les Régions réduisent leurs dépenses d'investissement, en recul de près de 15% par rapport à l'année dernière. Pourtant, les Régions ne représentent que 1% de la dette publique et 15% de la dépense d'investissement public de la Nation.

Le tableau ci-après présente les principales évolutions des comptes des Régions entre 2023 et 2024, ainsi que la prospective pour 2025 à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice en cours. Il est alors observé que la trajectoire des Régions est gagnée par un effet ciseau préoccupant, avec une perspective de réduction des recettes (-0,6%) et de croissance des dépenses (+1,1%) qui altère, in fine, le niveau de l'épargne.

Cette situation est, pour beaucoup, le résultat de la mise en œuvre de la contribution au redressement des comptes publics. Avec des recettes globalement figées, d'autant plus avec le gel de la TVA en 2025, appelé à se poursuivre en 2026. Concrètement, les recettes des régions ne disposent plus d'aucune véritable dynamique. Par ailleurs, si elles contribuent aujourd'hui au redressement des comptes publics, elles ont, aussi, beaucoup investi après la crise sanitaire, pour faire face aux défis des transitions en cours. De fait, l'encours de leur dette aura progressé, à un niveau, qui serait aujourd'hui soutenable – en tous les cas en Bourgogne Franche-Comté – si, en même temps, la dynamique des recettes de fonctionnement n'avait pas été stoppée par l'Etat.

Il résulte de la cette situation que, pour faire face aux déficits publics et l'accroissement de la dette nationale, qui sont la conséquence quasi-exclusive de la gestion du budget de l'Etat, celui-ci met à contribution des collectivités locales – et en particulier des Régions – dont les finances étaient à la fois saines et les trajectoires budgétaires soutenables.

## Régions et collectivités territoriales uniques

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>31,5</b>	<b>- 0,6</b>	<b>31,3</b>	<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>+ 6,0</b>	<b>14,5</b>	<b>- 8,5</b>	<b>13,2</b>
Recettes fiscales	+ 3,6	25,7	- 0,5	25,6	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	- 21,2	2,0	- 9,0	1,8	· Autofinancement (5)=(3)-(9)	- 5,8	6,2	- 8,7	5,7
Participations	- 15,0	2,1	- 7,5	1,9	· Recettes d'investissement (6)	+ 3,2	6,0	- 7,2	5,6
Autres	+ 73,7	1,7	+ 16,7	1,9	· Flux net de dette (7) =				
					· Emprunts nouveaux*	+ 39,0	4,8	- 2,0	4,7
					· Remboursements (8)*	+ 15,4	2,6	+ 6,1	2,7
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>+ 2,5</b>	<b>25,3</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>25,5</b>	<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)</b>	<b>-</b>	<b>- 0,0</b>	<b>-</b>	<b>+ 0,1</b>
Dépenses de personnel	+ 3,7	4,9	+ 2,7	5,0	<b>ENCOURS DE DETTE au 31/12</b>	<b>+ 6,1</b>	<b>37,6</b>	<b>+ 5,3</b>	<b>39,6</b>
Charges à caractère général	+ 26,1	6,3	- 1,0	6,3	<b>Budgets principaux</b>				
Dépenses d'intervention	- 7,9	12,7	+ 0,7	12,8	p : prévisions				
Autres	+ 17,2	0,5	+ 13,0	0,6	* hors opérations financières				
Intérêts de la dette	+ 18,7	0,9	+ 5,0	0,9	(9) = (3)+(6)+(7)-(4)				
<b>ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>6,2</b>	<b>- 7,5</b>	<b>5,8</b>					
<b>ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>- 7,1</b>	<b>3,6</b>	<b>- 17,1</b>	<b>3,0</b>					

## C) La contribution de la Région au redressement des comptes publics

### • Contribution de la Région en 2025

Les mesures de la loi de finances pour 2025 réduisent fortement les marges de manœuvre de la Région. En effet, celle-ci a été construite avec l'objectif majeur de réduire le déficit public de l'État par l'application de mesures de réduction des dépenses publiques, y compris celles portées par les collectivités territoriales. La contribution de ces dernières au redressement des finances publiques s'est élevée à 5,4 Mds €, soit l'effort le plus considérable en valeur et en proportion jamais demandé au secteur public local.

Cet effort se traduit par 5 mesures bien identifiées par la Cour des comptes :

- une hausse des cotisations des collectivités au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers de la **CNRACL** (1,4 Md€) ;
- un gel de la **fraction compensatoire de TVA** versée aux collectivités (1,2 Md€) ;
- des baisses de **crédits budgétaires de l'État versés aux collectivités** (1,3 Md€) ;
- une réduction de certains **prélèvements sur les recettes de l'État** (« variables d'ajustement») en faveur des collectivités (0,5 Md€) ;
- un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités ou dispositif de lissage, dit « DILICO » (1 Md€).

Pour la Région Bourgogne Franche-Comté, ces différentes contributions représentent une perte directe de ressources d'une part en raison du gel de la dynamique de la principale ressource financière du budget, la fraction compensatoire de TVA, à un niveau à peine supérieur à 700 M€. S'il n'est pas possible d'estimer avec précision la perte représentée par cette moindre recette tant que les chiffres du produit de TVA pour 2025 ne sont pas connus, il n'en demeure pas moins que l'impact en termes budgétaires pour la Région est significatif.

Ces conséquences sont renforcées par les nombreuses ponctions effectuées par l'État sur les dotations résiduelles qui bénéficient encore à la Région d'autre part. C'est le cas de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) par exemple, dont la baisse s'inscrit à plus de 51% en un seul exercice, soit une perte de près de 12 M€. Dans le même ordre de grandeur, le prélèvement sur recettes effectué au titre du DILICO sur les ressources régionales atteint 12 M€. En recettes, ce sont donc près de 25 M€ de pertes directes (hors gel de la TVA) qui sont prises en compte dans le budget 2025.

La contribution de la Région au redressement des finances publiques comprend également un volet en dépenses, dans la mesure où la loi de finances pour 2025 impose une hausse substantielle des charges sociales payées par les employeurs publics locaux à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). En 2025, cette hausse de dépenses imposée représente 3,8 M€ de dépenses pérennes supplémentaires, qui se verront renforcées par le biais d'une augmentation progressive et cumulative jusqu'en 2028. Au terme

de cette période d'augmentation le surcoût de charges patronales pour la Région par rapport à 2024 approchera 15,2 M€ annuels.

Les mesures de contribution de la Région au redressement des finances publiques pèsent donc lourdement sur le budget régional en générant un effet de ciseaux par la baisse des recettes et la hausse des dépenses qu'elles induisent. Il s'ensuit une dégradation des grands équilibres financiers de la collectivité.

- Contribution de la Région en 2026 (PLF 2026)**

Le projet de loi de finances, tel que présenté dans sa version du 14 octobre, modifie à la marge la prospective initiale de réduction de recettes pour l'exercice 2026. La variation entre la projection du PLF 2026 présenté par le Gouvernement BAYROU en juillet et celle présentée par le Gouvernement LECORNU en octobre, produit une variation inférieure à 1 M€.

Le tableau ci-après présente la variation pour l'exercice 2026.

<b>Impact des mesures gouvernementales en 2026 (en M€)</b>	<b>Impact LFI 2025 (rappel)</b>	<b>Impact PLF 2026 Projet "BAYROU"</b>	<b>Impact PLF 2026 Projet "LECORNU"</b>
Gel du produit de la fraction compensatoire de TVA / Substitution de la fraction de TVA en DGF	15,4	9,9	9,9
Réduction de la DCRTP	12,3	5,8	7,6
Réduction de la DTCE		1,0	1,0
Réduction de dotations & concours de l'Etat (TICPE/IFSI)		8,8	8,8
Prélèvement DILICO (montant notifié en 2025 : 12 M€)	12,0	25,0	24,0
CNRACL (dépense)	3,0	3,8	3,8
<b>TOTAL</b>	<b>42,7</b>	<b>54,3</b>	<b>55,1</b>

Au-delà de ces variations en « perte de recettes » ou « dépenses supplémentaires », le DILICO doit être reversé partiellement. Le niveau, initialement prévu à 3,5 M€, est légèrement supérieur après analyse du PLF 2026 « LECORNU ».

<b>Impact des mesures gouvernementales en 2026 (en M€)</b>	<b>Impact LFI 2025 (rappel)</b>	<b>Impact PLF 2026 Projet "BAYROU"</b>	<b>Impact PLF 2026 Projet "LECORNU"</b>
Reversement de DILICO	0	3,5	3,6

**L'impact global sur l'équilibre du budget régional pour 2026, par rapport à la prévision initiale, est de 0,7 M€ ; il est donc très résiduel.**

La préparation du budget régional pour 2026 intègre donc à ce stade les conséquences de ces mesures. Cela s'ajoute aux mesures pérennes déjà prises en 2025 comme la hausse des charges sociales. Les fondamentaux de l'équation budgétaire de 2026 sont donc du même ordre que pour l'exercice 2025 et se trouvent renforcés par la poursuite et l'amplification probables des mesures d'économies demandées aux administrations publiques locales depuis deux ans.

- **Impact du projet de loi de finances 2026 sur les exercices à suivre**

En trajectoire, le PLF 2026 intervient, en modification par rapport à la prospective initiale, à 15 M€ en moyenne par an, avec une pression qui s'exerce progressivement. Les paramètres qui changent véritablement la prospective, à ce stade, relèvent de la fraction de TVA : une part est gelée définitivement (en devenant une dotation : rétablissement d'une « DGF »), l'autre est écrétée (part CVAE). Le tableau suivant présente les « pertes » supplémentaires qui résultent de ces nouvelles dispositions :

<b>Mesures gouvernementales en prospective à moyen terme (PERTES) (en M€)</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
Rétablissement d'une DGF des Régions (à la place de la fraction de TVA s'y étant substituée)	4,3	8,6	13,1	17,6
Ecrêttement pérenne de la dynamique des fractions compensatoires de TVA	1,7	3,3	5,0	6,8
<b>TOTAL</b>	<b>6,0</b>	<b>11,9</b>	<b>18,1</b>	<b>24,4</b>

Par ailleurs, le lissage du versement du DILICO est étendu sur 5 ans (au lieu de 3) ; de fait, pour la période prospective, il est nécessaire d'ajuster la trajectoire en fonction. Il en résulte que la collectivité percevra moins de versement de DILICO de 2027 à 2029, mais en percevra plus en 2030 (et en 2031 également, mais cet exercice se situe « hors prospective »).

<b>Versement de DILICO (GAINS) (en M€)</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
Trajectoire OB	11,0	11,0	7,5	0,0
Trajectoire PLF	7,4	7,4	3,8	3,8
<b>Variation PLF/OB</b>	<b>-3,6</b>	<b>-3,6</b>	<b>-3,7</b>	<b>+3,8</b>

En réalisant le solde de « pertes » supplémentaires et d'ajustement des « gains » du DILICO, la variation sur notre trajectoire des orientations budgétaires est d'un peu moins de 12 M€ par an.

Le tableau ci-après présente ces données :

<b>Impact du PLF sur la trajectoire financière (moindres recettes à percevoir) (en M€)</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
Recettes	-6,0	-11,9	-18,1	-24,4
Variation PLF/OB DILICO	-3,6	-3,6	-3,7	+3,8
<b>Variation PLF/OB</b>	<b>-9,6</b>	<b>-15,5</b>	<b>-21,8</b>	<b>-20,6</b>

## **Partie n°2 | La trajectoire budgétaire et la soutenabilité à moyen terme de la Région**

La trajectoire de la collectivité s'examine sur la base des exercices 2024 et 2025, avec une projection des recettes et des dépenses jusqu'en 2030. Les éléments du cadrage budgétaire 2026 sont intégrés, à savoir une recherche d'économies pour maîtriser la section de fonctionnement et pour permettre un volume d'investissements soutenable.

### **A) Les perspectives d'atterrissement budgétaire pour l'exercice 2025**

En 2025, les recettes s'établiraient, après reprise d'un résultat de 8 M€, à 1 618 M€, dont 1 464 M€ de fonctionnement et 146 M€ d'investissement. Leur volume est en hausse, en particulier sur la section de fonctionnement, notamment en raison de la mise en œuvre de l'assujettissement à la TVA dans le domaine des transports qui permet l'inscription à compter de 2025 de la totalité des recettes TER.

Le montant de la fraction compensatoire de TVA, qui représente près de 50 % des recettes de fonctionnement de la Région, a été gelé par le Gouvernement. Elle est estimée à 701,3 M€. Le montant des recettes issues de la taxe sur les cartes grises est en légère hausse (120,5 M€ en 2025 contre 117,7 M€ en 2024), ce qui compense la diminution du montant perçu au titre des taxes accises sur les produits énergétiques (291,4 M€ en 2025 contre 292,6 M€ en 2024).

Les dépenses sont estimées à 1 661 M€, en augmentation par rapport à 2024 (1 604 M€). Le montant des dépenses de fonctionnement est projeté à 1 173 M€, tandis que celui des dépenses d'investissement serait de 488 M€. Cette augmentation est multifactorielle. Elle est dans un premier temps le fait d'augmentations « mécaniques », telles que celles de la masse salariale ou de la dotation de fonctionnement des lycées, ou parfois celui d'augmentations ponctuelles. Dans le domaine des transports, l'assujettissement à la TVA mentionné ci-dessus entraîne, au même titre qu'en recettes, une hausse du montant inscrit au titre de la convention TER. De même, l'ouverture à la concurrence sur le lot Bourgogne-Ouest-Nivernais (BON) occasionne des dépenses supplémentaires. Le premier versement effectué au titre du DILICO sera également réalisé en 2025 (à hauteur de 12 M€).

Ces résultats permettent d'aboutir à des ratios conformes à la stratégie financière. Le taux d'épargne brute est estimé à 17,2 % en clôture d'exercice, avec un montant d'épargne brute qui augmente à hauteur de 252 M€ (241 M€ en 2024). Le montant de l'emprunt serait de 172 M€, ce qui porterait l'encours de la dette de la Région à 1 551 M€ et la capacité de désendettement à 6,1 ans. Ce ratio reste largement inférieur au seuil d'alerte de 9 ans.

## B) La prospective budgétaire pour 2026 et suivants

### 1. La prospective en recettes de fonctionnement

Les projections de recettes régionales pour la trajectoire financière pluriannuelle sont à la fois réalistes et volontairement prudentes ; elles s'élaborent dans un contexte marqué par des incertitudes économiques persistantes et une pression accrue sur les finances publiques.

La Banque de France anticipe une croissance en deçà de ses premières anticipations pour 2025 et révisée à la baisse pour 2026 et 2027. Ce contexte fragilisé continuera de peser lourdement sur les finances des collectivités territoriales, en particulier des Régions.

Projections macro-économiques (*)(**)	2024	2025		2026		2027	
		Décembre 2024 (*)	Septembre 2025 (**)	Décembre 2024 (*)	Septembre 2025 (**)	Décembre 2024 (*)	Septembre 2025 (**)
PIB réel	1,1	0,9	0,7	1,3	0,9	1,3	1,1
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	2,3	1,6	1,0	1,7	1,3	1,9	1,8

(\*) source / Banque de France / publications et statistiques / publications / projections macro-économiques - Décembre 2024

(\*\*) source / Banque de France / publications et statistiques / publications / projections macro-économiques intermédiaires - Septembre 2025

Conformément aux dispositions issues du projet de loi de finances pour 2026, la trajectoire budgétaire pour 2026 et la prospective est établi sur la base d'hypothèses tenant compte d'une contribution des collectivités locales attendue à hauteur de 5,3 Md€ (hors CNRACL) en 2026. Les contraintes financières portent principalement sur le produit de la fraction de TVA gelé à nouveau en 2026 et réformé, alors qu'il s'agit de la première ressource régionale, ainsi que sur le prélèvement de DILICO, fonds de réserve ayant vocation à contribuer au redressement des comptes publics.

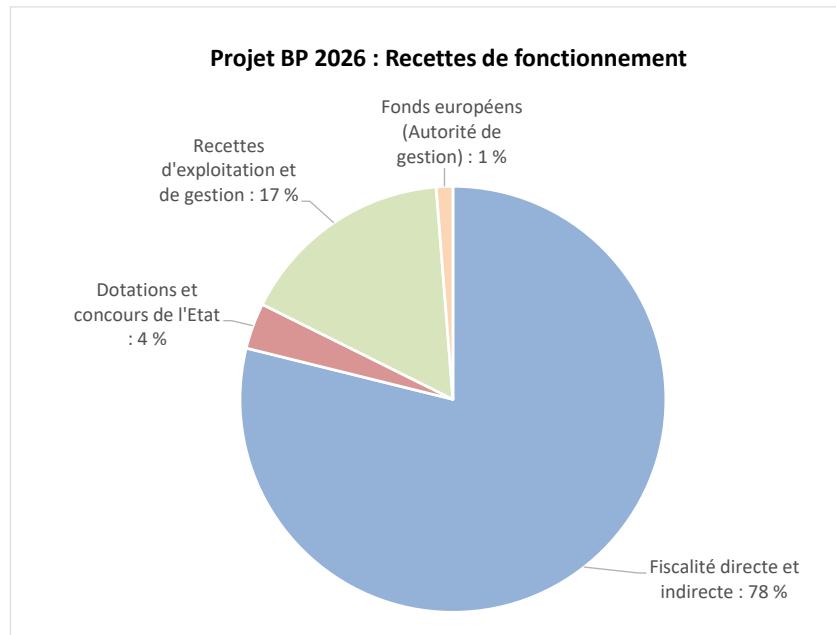
L'évolution prévisionnelle des principales ressources régionales en fonctionnement pour la période prospective 2025-2030 se présente selon le tableau suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025-2030 données en M€	CFU 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fiscalité directe et indirecte	1 155,8	1 157,2	1 175,6	1 182,8	1 191,2	1 193,6	1 196,0
Dotations et concours de l'Etat	71,2	58,8	50,2	46,2	46,2	46,2	46,2
Recettes d'exploitation et de gestion	139,5	234,9	248,7	243,2	224,5	213,0	203,8
Fonds européens (autorité de gestion)	9,7	13,4	18,7	22,4	19,6	21,5	12,7
Autres recettes (versement "DILICO")			3,6	7,4	7,4	3,8	3,8
<b>TOTAL</b>	<b>1 376,2</b>	<b>1 464,3</b>	<b>1 497,0</b>	<b>1 502,0</b>	<b>1 488,9</b>	<b>1 478,0</b>	<b>1 462,4</b>

Il se dégagent les tendances suivantes :

- Une évolution générale des recettes de fonctionnement en hausse jusqu'en 2027 puis qui diminuent ensuite ;
- Des recettes de fiscalité en légère progression tout au long de la période, de + 0,6 % en moyenne annuelle, qui s'explique pour l'essentiel par l'instauration du versement mobilité régional et rural (VMRR) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et dans une moindre mesure par une évolution modérée de la dynamique du produit de TVA (fraction ex-CVAE uniquement) appliquée à compter de 2027 ;
- Des recettes d'exploitation et de gestion en diminution à partir de 2027 en lien avec l'échéancier prévisionnel des participations liées au conventionnement PRIC ;
- Des dotations et concours financiers de l'Etat en baisse du fait de l'extinction progressive de la DCRTP, principale variable d'ajustement en loi de finances, et en neutralisant à ce stade la nouvelle disposition du PLF 2026 consistant dans le « basculement » d'une fraction du produit de TVA en dotation globale de fonctionnement (DGF) laquelle modifiera significativement la structure des recettes régionales (cf. ci-après).

—



Les données et hypothèses d'évolution retenues pour chaque catégorie de recettes sur la période prospective 2025-2030 sont détaillées ci-après.

- La fiscalité directe et indirecte

FISCALITE DIRECTE ET INDIRECTE 2025- 2030 <i>données en M€</i>	CFU 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Fraction du produit de TVA</b>	<b>699,1</b>	<b>701,3</b>	<b>700,2</b>	<b>704,8</b>	<b>709,4</b>	<b>714,0</b>	<b>718,7</b>
<i>Fraction compensatoire CVAE 2025 - y c. régul° définitive 2024 (+ 1,1 M€)</i>	412,1	414,3	413,2	417,7	422,3	427,0	431,7
<i>Fraction compensatoire DGF</i>	287,1	287,1	287,1	287,1	287,1	287,1	287,1
<b>Accise sur les produits énergétiques (ex TICPE)</b>	<b>292,6</b>	<b>291,3</b>	<b>281,2</b>	<b>280,0</b>	<b>278,8</b>	<b>277,6</b>	<b>276,5</b>
<i>Compensations Lois de finances LRL / Maptam &amp; NOTRe / Natura 2000</i>	162,3	163,6	163,6	163,6	163,6	163,6	163,6
<i>Parts modulation et Grenelle (parts variables)</i>	63,9	62,7	61,4	60,2	59,0	57,8	56,7
<i>Autres compensations (formation professionnelle /réforme apprentissage / IFSI)</i>	66,4	65,1	56,2	56,2	56,2	56,2	56,2
<b>Taxe sur l'immatriculation des véhicules (cartes grises)</b>	<b>117,7</b>	<b>120,5</b>	<b>124,2</b>	<b>123,0</b>	<b>123,0</b>	<b>121,9</b>	<b>120,8</b>
<b>Imposition forfaitaire entreprises de réseaux (IFER)</b>	<b>46,3</b>	<b>44,0</b>	<b>44,0</b>	<b>44,0</b>	<b>44,0</b>	<b>44,0</b>	<b>44,0</b>
<b>Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR)</b>			<b>26,0</b>	<b>31,0</b>	<b>36,0</b>	<b>36,0</b>	<b>36,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 155,8</b>	<b>1 157,2</b>	<b>1 175,6</b>	<b>1 182,8</b>	<b>1 191,2</b>	<b>1 193,6</b>	<b>1 196,0</b>

- La recette de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La fraction compensatoire de TVA constitue la première ressource financière régionale et représente désormais près de la moitié des recettes de fonctionnement.

La Région Bourgogne-Franche-Comté bénéficie de deux fractions de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : une première attribuée depuis 2018 au titre de la suppression de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et une seconde affectée à compter de 2021 en substitution de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) supprimée dans le cadre de la réforme des impôts de production.

Pour rappel, le gel de la dynamique des fractions de TVA allouées aux collectivités territoriales pour l'année 2025 constitue une des principales dispositions de la loi de finances pour 2025 ; sur cette base, en neutralisant la régularisation définitive au titre de l'année 2024 relative à la fraction compensatoire de la CVAE, le produit de TVA prévisionnel attendu à hauteur de 700 M€ en 2025 serait reconduit à l'identique en 2026 conformément au projet de loi de finances.

Le PLF 2026 prévoit deux dispositions importantes affectant la première recette du budget régional avec un impact significatif sur la trajectoire financière pluriannuelle :

- Un écrêtement pérenne de la dynamique des fractions de TVA allouées aux collectivités territoriales, ce qui signifie concrètement que l'évolution de la fraction de TVA ex-CVAE des Régions soit diminuée du taux d'inflation à compter de l'exercice 2026 dans l'hypothèse où le taux d'évolution de la TVA nationale est positive ; compte tenu des faibles dynamiques de TVA ces dernières années qui étaient inférieures ou seulement très légèrement supérieures au taux d'inflation, cette disposition aura pour conséquence de s'approcher dans la durée d'un gel de cette fraction de TVA qui représente pour la Région un produit de 413 M€ en 2025, soit plus du quart des recettes de fonctionnement.
- Le rétablissement d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) des Régions en lieu et place de la fraction de TVA qui s'y était substituée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; jusqu'en 2024 cette fraction était dynamique et évoluait chaque année comme l'évolution du produit national de la TVA ; au titre de 2025 elle connaît un gel conformément à la loi de finances lequel serait reconduit en 2026. Ce retour d'une dotation (DGF) à la place d'une recette fiscale (fraction de TVA) indexée sur la croissance aura en revanche un impact important à compter de 2027 puisque le produit correspondant, égal au montant perçu l'année précédente, sera désormais figé et reconduit chaque année.

Ces deux dispositions du PLF 2026 sont donc appliquées dans le cadre de la trajectoire prospective pluriannuelle et se traduisent par une perte supplémentaire et progressive de recette dès 2027 et qui atteindrait selon nos estimations plus de 24 M€ en 2030.

#### ▪ **La taxe sur l'immatriculation des véhicules (taxe sur les « cartes grises »)**

Le produit prévisionnel des recettes de cartes grises attendu pour l'exercice 2025 est estimé à environ 120 M€. Ce montant prend en compte le nouveau tarif régional de la taxe sur les cartes grises de 60 € / CV entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2025 ainsi que l'impact de la fin de l'exonération de droit pour les "véhicules propres" effective depuis le 1<sup>er</sup> mai.

Compte tenu de la situation des encaissements arrêtée au 30 septembre, l'évolution du produit constatée sur les huit premiers mois de l'année est globalement conforme à la prévision budgétaire, et ce malgré une évolution des immatriculations (en équivalent chevaux fiscaux) anticipée à - 1 % sur l'année en cours.

Le produit issu des cartes grises est en effet confronté à une baisse tendancielle liée à l'évolution du parc automobile et des modes de déplacement. La trajectoire financière prospective intègre l'effet en année pleine sur le produit 2026 de la hausse du tarif régional voté en 2025 et de la fin de l'exonération de droit applicable aux "véhicules propres", ainsi qu'une évolution de l'assiette

des immatriculations régionales simulée à – 1 % par an jusqu'en 2027, puis stabilisée sur la fin de la période prospective.

- **L'accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) régionale et Grenelle**

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), devenue « accise sur les produits énergétiques », est la seconde ressource régionale et se décompose en diverses « fractions ». Elle correspond à un montant de 281,2 M€ en prospective 2026.

La principale composante est la TICPE « forfaitaire » qui a pour objet la compensation de divers transferts de compétences mis en œuvre au profit des régions depuis la loi « LRL » (loi relative aux libertés et responsabilités locales) du 13 août 2004. Les montants des compensations financières sont actualisés chaque année en lois de finances afin que le produit corresponde au montant de la compensation due par l'Etat : le « droit à compensation », de l'ordre de 163 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté (y compris les quotes-parts « Lois MAPTAM & NOTRÉ » / « DRONISEP » / « Natura 2000 ») devrait rester stable sur la période prospective, hors modifications de périmètre liées aux transferts de compétences.

Les deux quotes-parts du produit de l'accise sur les énergies attribuées à la Région au titre du financement de la formation professionnelle (47,8 M€) et en compensation de la réforme de l'apprentissage (8,4 M€), faisant l'objet de modalités de versement distinctes, sont fixes et pérennes et donc reconduites sur la période prospective.

En revanche la compensation de TICPE liée au protocole Etat/Régions en faveur des formations sanitaires et sociales, arrivé à échéance et dont l'enveloppe 2025 a été revue à la baisse en loi de finances, n'est pas reconduite dès 2026 en l'absence de garantie d'une pérennisation des crédits par l'Etat.

Enfin il convient d'ajouter les deux composantes dites « Modulation » et « Grenelle », directement liées aux consommations de carburants et ne bénéficiant d'aucun mécanisme de garantie (contrairement aux parts transférées au titre du droit à compensation) ; le produit correspondant représente une recette estimée de l'ordre de 63 M€ en 2025 et la trajectoire financière retient une évolution de – 2 % par an sur la période. Il s'agit de prendre en compte le verdissement du parc automobile et la baisse de la consommation des carburants fossiles.

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**

Cette recette fiscale se répartit entre deux composantes (« matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national » et « répartiteurs principaux de la boucle locale de cuivre »). Dans l'attente de la notification définitive du produit 2025, le montant inscrit au budget primitif à hauteur de 44 M€ en fonction de l'évolution moyenne constatée sur les trois derniers exercices, est stabilisé sur toute la période prospective.

- **Le versement mobilité régional et rural (VMRR)**

La loi de finances pour 2025 ouvre la possibilité aux Régions de mettre en œuvre un versement mobilité régional et rural (VMRR) sur leur territoire afin de contribuer au développement de nouvelles offres de mobilité. Cette taxe est assise sur la masse salariale des entreprises de 11

salariés et plus présentes sur le territoire régional, à laquelle est appliqué un taux pouvant être modulé jusqu'à 0,15 %.

Le produit du VMRR bénéficie au budget régional et plus spécifiquement à la mise en œuvre d'une offre nouvelle de mobilité. Il bénéficie aussi aux communautés de communes ayant pris le statut d'autorités organisatrices de mobilité dans le cadre des dispositions de la loi LOME à hauteur de 10% du produit perçu par la Région qui le leur reverse.

La Région appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 cette nouvelle taxe sur l'intégralité de son territoire. Cette ressource nouvelle abonnera le budget régional à hauteur de 26 M€. En produit net estimé, soit un montant inférieur à la perte de recettes engendrée par les mesures nationales de 2025 et avant toute application de dépenses nouvelles en matière de mobilité.

<b>VERSEMENT MOBILITE REGIONAL ET RURAL 2025-2030</b> <i>données en M€</i>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Produit brut</b>	<b>26,0</b>	<b>31,0</b>	<b>36,0</b>	<b>36,0</b>	<b>36,0</b>
<b>Réfaction (péréquation : 10%)</b>	<b>2,6</b>	<b>3,1</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>
<b>Produit net avant péréquation</b>	<b>23,4</b>	<b>27,9</b>	<b>32,4</b>	<b>32,4</b>	<b>32,4</b>
<b>Réfaction (part Région)</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>
<b>Réfaction (part EPCI)</b>	<b>2,0</b>	<b>2,4</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>
<b>Produit net</b>	<b>24,0</b>	<b>28,6</b>	<b>33,2</b>	<b>33,2</b>	<b>33,2</b>

#### • Les dotations et concours financiers de l'Etat

Les dotations et concours financiers de l'Etat (hors fiscalité transférée) ne représentent plus que 4 % des recettes de fonctionnement pour un montant de 52 M€ en prospective 2026 et enregistrent une trajectoire baissière du fait de la réduction de la DCRTP.

<b>DOTATIONS ET CONCOURS FINANCIERS ETAT 2025-2030</b> <i>données en M€</i>	<b>CFU 2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Dotations compensatoires fiscalité</b>	<b>25,0</b>	<b>12,7</b>	<b>4,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<i>Dotation compensation réforme TP (DCRTP)</i>	24,0	11,7	4,1	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dotation compensation exos fiscalité (DTCE)</i>	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dotation générale de décentralisation (DGD)</b>	<b>39,1</b>	<b>39,1</b>	<b>39,1</b>	<b>39,1</b>	<b>39,1</b>	<b>39,1</b>	<b>39,1</b>
<b>Autres dotations</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>
<i>PSR neutralisation réforme apprentissage</i>	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
<i>Dotation gestion sites Natura 2000</i>	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
<b>TOTAL</b>	<b>71,2</b>	<b>58,8</b>	<b>50,2</b>	<b>46,2</b>	<b>46,2</b>	<b>46,2</b>	<b>46,2</b>

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) régionale, intégrée comme variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat en loi de finances, a enregistré une baisse historique de – 51% en 2025 avec un montant notifié de 11,7 M€ (pour rappel DCRTP notifiée en 2024 : 24 M€). La Région BFC est très impactée en raison de l'évolution différenciée de la minoration appliquée (la contribution étant concentrée sur quelques Régions seulement puisque plusieurs d'entre elles basculant avec une DCRTP négative dès 2025 voient leur montant figé à 0 € d'où un effort inéquitable entre collectivités).

Conformément aux dispositions du PLF, une nouvelle diminution de la DCRTP des Régions est appliquée pour 2026 à hauteur de – 180 M€, soit une baisse de – 65 %, plus forte qu'en 2025. Quant à la dotation pour transferts de compensation d'exonération (DTCE) de fiscalité locale, celle-ci serait amputée de 7,9 M€, soit une baisse de – 58 %. Pour la Région BFC, la DCRTP serait ainsi ramenée à 4,1 M€ et la DTCE à un montant marginal de 410 K€. La prospective retient l'hypothèse d'une suppression totale de la DCRTP à compter de 2027 et de la DTCE dès 2026.

La dotation générale de décentralisation (DGD) qui représente un montant notifié de 39,1 M€ en 2025 pour la Région, est reconduite à périmètre constant sur l'ensemble de la période prospective. Il en est de même pour les autres concours financiers attribués par l'Etat notamment la compensation au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage (loi 3LCAP » de 2018), versée sous forme de prélèvement sur recettes de l'Etat (PSR) (soit 5,7 M€) et la dotation relative à la gestion des crédits Natura 2000 (soit 1,3 M€).

#### • **Les recettes d'exploitation et de gestion**

Les recettes d'exploitation et de gestion recouvrent les produits des services et du domaine ainsi que l'ensemble des participations liées à la mise en œuvre des politiques régionales attribuées par l'Europe, les services de l'Etat, les autres collectivités territoriales, divers organismes publics ou privés ou encore des particuliers et familles.

La part des recettes d'exploitation et de gestion dans les recettes de fonctionnement totales est en progression sur les exercices 2025 et 2026 en lien avec la reprise en propriété des recettes TER ; l'évolution à partir de 2027 est en revanche à la baisse du fait de la diminution progressive des participations liées à l'actuel conventionnement PRIC 2024-2027.

<b>RECETTES D'EXPLOITATION ET DE GESTION 2025-2030</b> <i>données en M€</i>	<b>CFU 2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Transports &amp; Mobilités</b>	<b>36,4</b>	<b>143,1</b>	<b>154,2</b>	<b>157,1</b>	<b>160,2</b>	<b>163,7</b>	<b>167,0</b>
<i>dont transport ferroviaire / recettes d'exploitation TER</i>		110,0	121,2	124,0	127,1	130,6	133,9
<i>dont transports scolaire et interurbain</i>	33,1	32,6	32,6	32,6	32,6	32,6	32,6
<b>Formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>67,6</b>	<b>64,8</b>	<b>67,3</b>	<b>60,1</b>	<b>38,9</b>	<b>24,9</b>	<b>12,4</b>
<i>dont formation professionnelle / conventionnement PRIC</i>	49,9	44,3	52,8	47,7	26,4	12,5	0,0
<i>dont FSE 2021-2027 (marchés de formation)</i>	12,0	16,0	9,0	7,0	7,0	7,0	7,0
<b>Enseignement Lycées</b>	<b>12,2</b>	<b>11,3</b>	<b>15,0</b>	<b>14,1</b>	<b>13,5</b>	<b>12,4</b>	<b>12,4</b>
<b>Autres domaines d'interventions</b>	<b>5,1</b>	<b>3,9</b>	<b>3,3</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>
<b>Services Généraux / RH (y.c. assistance technique UE)</b>	<b>11,5</b>	<b>8,0</b>	<b>7,0</b>	<b>7,7</b>	<b>7,7</b>	<b>7,7</b>	<b>7,7</b>
<b>Autres recettes &amp; produits de cessions (en CFU)</b>	<b>6,6</b>	<b>3,7</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>139,5</b>	<b>234,9</b>	<b>248,7</b>	<b>243,2</b>	<b>224,5</b>	<b>213,0</b>	<b>203,8</b>

#### ▪ Les recettes liées aux transports et mobilités

Les recettes d'exploitation du TER en lien avec les nouvelles modalités d'assujettissement à la TVA, ont été ajustées en 2025 avec un atterrissage prévisionnel attendu à 110 M€. Les projections pour les recettes de trafic ferroviaire de voyageurs s'appuient sur une trajectoire de 121 M€ au titre de l'année 2026, y compris l'inscription du solde de la convention 2024 liée à la reprise en propriété des recettes TER par la Région, et en intégrant une hausse tarifaire de + 3,6 % à compter du 1er avril 2026 ; en 2027 les recettes attendues sont estimées à 124 M€, puis une hypothèse d'évolution de l'ordre de + 2,5 % par an est retenue.

Les autres recettes concernent les participations relatives au transfert des transports scolaires et interurbains attendues pour un montant annuel de l'ordre de 33 M€ ; il s'agit pour l'essentiel des reversements des Départements pour lesquels l'attribution de compensation financière est en faveur de la Région et de diverses recettes d'exploitation liées au transfert de la compétence.

#### ▪ Les recettes liées à la formation professionnelle et apprentissage

Les recettes liées au Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) dans le cadre du conventionnement Etat/Région BFC 2024-2027 (non compris les acomptes et soldes résultant des conventions antérieures impactant les exercices 2024 et 2025) sont établies en fonction de l'échéancier prévisionnel suivant pour la période prospective :

<b>RECETTES PRIC ETAT/REGION 2025-2030</b> <i>données en M€</i>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Convention Post-Pric 2024 (projet convention pour 57 M€) acompte : 40% N / 30 % N+1 / solde	22,8	17,1	17,1			
Convention Post-Pric 2025 (projet convention pour 57 M€) acompte : 40% N / 30 % N+1 / solde		22,8	17,1	17,1		
Convention PACTE 2026 (projet convention pour 46,6 M€) acompte : 40% N / 30 % N+1 / solde			18,6	14,0	14,0	
Convention PACTE 2027 (projet convention pour 41,5 M€) acompte : 40% N / 30 % N+1 / solde				16,6	12,5	12,5
<b>TOTAL RECETTES PRIC</b>	<b>22,8</b>	<b>39,9</b>	<b>52,8</b>	<b>47,7</b>	<b>26,4</b>	<b>12,5</b>

(\*) recettes conventionnement PRIC 2024-2027 –

non compris acomptes et soldes liés aux conventions antérieures (2024 : 27,1 M€ / 2025 : 4,4 M€)

A noter que la prospective en recettes n'intègre pas de nouveau conventionnement post 2027.

S'agissant des recettes de FSE liées aux marchés régionaux de formation professionnelle, le montant attendu pour 2025 a été ajusté à 16 M€ ; la prévision budgétaire pour 2026 s'établit à 9M€, puis à 7 M€ au cours des exercices suivants.

Concernant l'apprentissage, la prospective intègre la reconduction du fonds de soutien à l'apprentissage attribué par France compétences à hauteur de 4,2 M€ par an sur toute la période, étant précisé que l'échéance de l'actuelle convention se termine au 31 décembre 2027.

#### ▪ **Les recettes liées à l'enseignement et aux lycées**

Il s'agit pour l'essentiel des participations des familles au titre de la restauration et l'hébergement scolaire (ex FARPI) de l'ordre de 9,5 M€ par an ; à noter que ces recettes sont soumises à la réévaluation des tarifs par la Région (le taux du FARPI appliqué est porté de 18 à 19% à compter de 2026) et également à l'évolution à la baisse de la démographie ; les autres recettes concernent les redevances dues par divers organismes de formation occupant les locaux de plusieurs lycées.

#### ▪ **Les recettes liées aux autres domaines d'intervention**

Les autres participations et recettes liées à la mise en œuvre des politiques régionales concernent les domaines de l'action économique, de la transition énergétique ou encore de la culture. En outre la prospective intègre les recettes relatives à l'assistance technique des fonds européens (programmes FEDER / FSE / INTERREG / FEADER) ainsi que celles relatives aux moyens généraux (revenus des immeubles...) et ressources humaines (divers reversements sur rémunérations et charges sociales, participations des agents aux chèques déjeuner...).

#### • **Les recettes liées aux fonds européens**

Les participations au titre de l'autorité de gestion des fonds européens dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027 sont également prises en compte dans la prospective

pluriannuelle avec des prévisions annuelles en recettes de fonctionnement d'un montant équivalent aux inscriptions de crédits proposées en dépenses. Les recettes sont donc neutralisées par des dépenses équivalentes.

FONDS EUROPEENS (autorité de gestion) 2025-2030 données en M€	CFU 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Autorité de gestion 2014-2020</b>	<b>5,1</b>						
<b>Autorité de gestion 2021-2027</b>	<b>4,6</b>	<b>13,4</b>	<b>18,7</b>	<b>22,4</b>	<b>19,6</b>	<b>21,5</b>	<b>12,7</b>
autorité de gestion FEDER	1,8	6,9	9,8	10,3	10,4	17,1	8,2
autorité de gestion FSE	2,7	3,4	5,6	5,5	2,4	0,0	0,0
autorité de gestion INTERREG	0,0	3,1	3,3	6,7	6,8	4,4	4,4
<b>TOTAL</b>	<b>9,7</b>	<b>13,4</b>	<b>18,7</b>	<b>22,4</b>	<b>19,6</b>	<b>21,5</b>	<b>12,7</b>

- Les autres recettes (reversement au titre du « DILICO »)**

Dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, la loi de finances pour 2025 (article 186) a instauré un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO). Le montant du prélèvement sur recettes notifié par arrêté pour la Région BFC en 2025 s'établit à 12 M€.

Conformément à la nouvelle disposition du PLF 2026 prévoyant la création d'un « DILICO 2 » qui se traduit par un prélèvement de 500 M€ pour les Régions (contre 280 M€ en 2025), le montant du prélèvement sur recettes pour la Région BFC serait doublé en 2026 avec une contribution estimée à 24 M€.

Les modalités de prélèvement concernant les Régions seraient les mêmes que celles s'appliquant au DILICO 1, soit un prélèvement opéré sur les seules Régions métropolitaines hors Corse au prorata de leur population.

En revanche les modalités de reversement diffèrent et sont beaucoup plus restrictives puisque celui-ci serait étalé sur 5 ans (au lieu de 3 ans pour le DILICO 1). En outre, 20 % du reversement annuel sera affecté au fonds de solidarité régional (FSR) contre 10 % dans le DILICO 1 et 80 % serait reversé aux Régions contributrices.

La trajectoire financière intègre ces nouvelles dispositions :

REVERSEMENT DILICO 2025-2030 données en M€	CFU 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Reversement "DILICO" 1			3,6	3,6	3,6		
Reversement "DILICO" 2				3,8	3,8	3,8	3,8
<b>TOTAL</b>			3,6	7,4	7,4	3,8	3,8

## 2. La prospective en dépenses de fonctionnement

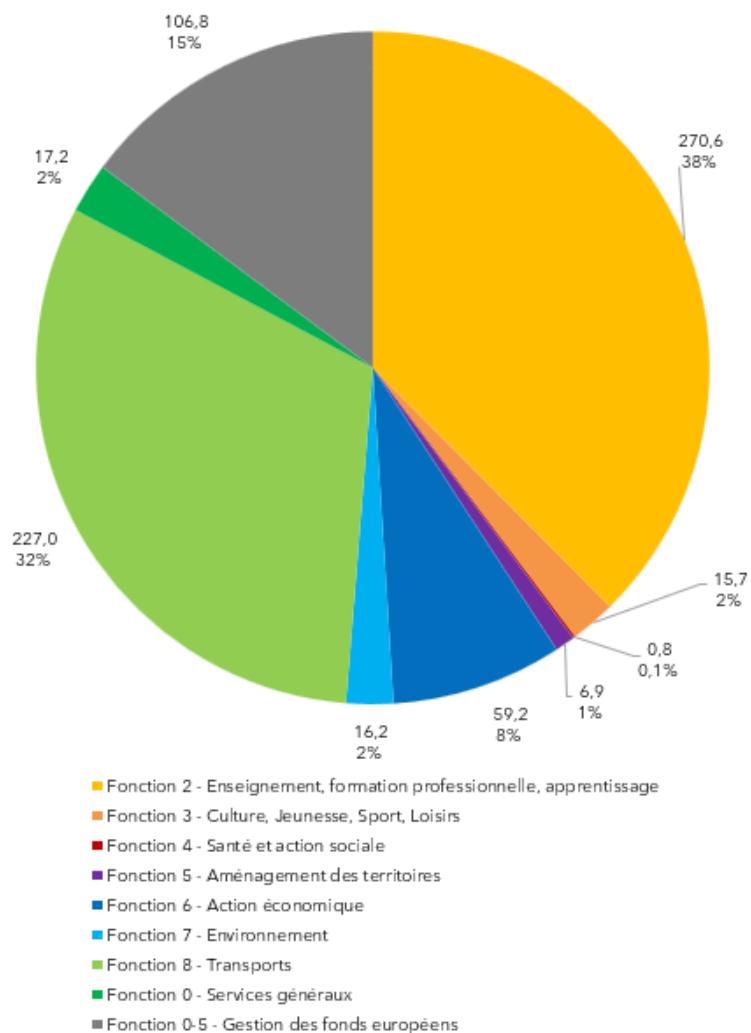
### • Stock d'autorisations d'engagement (en volume)

Les autorisations d'engagement (AE) déjà votées représentent un stock d'environ 720,5 M€ au 1<sup>er</sup> octobre 2025 (hors dépenses imprévues) que des crédits de paiement viendront financer. Ce stock correspond aux AE votées et non encore mandatées ; il est une partie intégrante de la prospective.

L'essentiel du stock d'AE constaté concerne le secteur de l'éducation (incluant notamment la formation professionnelle, la gestion des lycées, la formation des secteurs sanitaire et social et l'apprentissage) pour 38 %, les dépenses liées aux transports pour 32 % ainsi que la gestion des fonds européens pour 15%.

Il est à noter qu'au moment de la rédaction de ce rapport, seuls les trois premiers trimestres de l'exercice 2025 sont échus.

Répartition du stock - Fonctionnement - 2025



## **Fonction 2 – Enseignement, Formation professionnelle et apprentissage**

Le stock relatif à la fonction 2 représente 38 % du stock total pour un montant de 270,6 M€. Ce montant est réparti entre les postes de dépenses suivants : formation professionnelle (222,3 M€), lycées (10,6 M€), formations sanitaires et sociales (30,4 M€), apprentissage (4,7 M€) et enseignement supérieur (2,6 M€).

Sur le volet formation professionnelle, le stock est de 222,3 M€. Ce montant élevé découle du mode de passation des marchés de formation : il est rare que la totalité des places créées soit occupée. Ces montants tendent cependant à diminuer en raison de l'évolution à la baisse des montants alloués à par l'Etat à ce secteur (notamment dans le cadre du nouveau pacte de formation 2024-2027). Les deux programmes relatifs à la formation et à la qualification des demandeurs d'emplois ont un stock qui s'élève à 183,6 M€, tandis que celui dévolu à la rémunération et aux aides versées aux stagiaires s'élève à 19,6 M€.

Les dépenses relatives aux lycées permettent d'assurer le fonctionnement des établissements. Leur stock représente 10,6 M€ et a pour objet d'assurer la gestion quotidienne des lycées (viabilisation, diagnostics, fourniture d'accès internet, prestations relatives à la restauration et à l'hébergement...).

Le stock de l'enseignement supérieur s'élève à 2,6 M€, divisé entre les aides à l'enseignement supérieur et la recherche (par exemple le soutien aux doctorants, ou le versement de subvention à des projets de vie étudiante à hauteur de 1,1 M€ et les aides à la mobilité internationale, pour un montant de 1,6 M€.

Concernant l'apprentissage, le stock porte essentiellement sur les dépenses relatives à l'abondement du coût contrat (qui complémente le salaire versé par l'employeur) (4,2 M€) et aux actions d'information sur les métiers et les formations (ce qui inclut par exemple la participation à des salons de l'emploi à destination des étudiants ou des chômeurs) (0,4 M€).

Sur le secteur des formations sanitaires et sociales, le stock s'élève à 30,4 M€ et concerne principalement le fonctionnement des instituts de formations sanitaires et sociales (versement des bourses, fonctionnement des établissements de formation, etc.).

## **Fonction 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Cette fonction ne représente que 2 % du stock de la Région pour un montant de 15,7 M€. Les dépenses se répartissent entre les postes de dépense suivants : culture et patrimoine (8,6 M€), sport (4,5 M€) et jeunesse et vie associative (2,7 M€).

La majorité du stock de cette fonction concerne les politiques relatives à la culture, et plus particulièrement les dépenses relatives à la création et aux formations musicales (subventions de fonctionnement à des structures labellisées, par exemple) (2,8 M€), au spectacle vivant (subventions à des scènes, des lieux de diffusion, des compagnies...) (1,9 M€), au développement culturel (subventions de fonctionnement à des festivals tels que les Eurockéennes, Chalon dans

la Rue, le festival d'art baroque et romantique de Beaune ou encore le festival international de musique de Besançon) ; (2,1 M€) et à l'art contemporain (0,3 M€) ; (subvention de fonctionnement aux FRAC et à d'autres associations promouvant l'art contemporain).

Le patrimoine est également soutenu à hauteur de 1 M€, ce qui comprend les subventions allouées à Châteauneuf-en-Auxois (0,2 M€), les subventions aux musées et structures ressources pour financer des expositions ponctuelles ou leur fonctionnement (0,1 M€), la restauration et valorisation du patrimoine ainsi que la mission d'inventaire (0,2 M€).

S'agissant du sport, le montant du stock d'engagements s'élève à 4,5 M€ répartis entre le soutien aux structures sportives (2,8 M€), à la structuration du monde sportif et à la pratique sportive (1 M€), à la promotion du sport (0,6 K€) et à l'aménagement sportif du territoire (0,04 K€).

Les dépenses relatives à la jeunesse constituent un stock de 1,1 M€ lié aux aides au permis de conduire et à la carte jeune. Enfin, le stock de dépenses de vie associative représente 1,6 M€ et est lié aux dispositifs d'emplois d'utilité sociale et de services civiques.

#### **Fonction 4 – Santé et action sociale**

Le stock de cette fonction représente 0,8 M€ et est principalement dévolu à l'animation de la politique santé sur le territoire (partenariats avec l'ARS, soutien aux médecins généralistes, etc).

#### **Fonction 5 – Aménagement des territoires**

Pour la fonction 5 aménagement du territoire, le stock d'autorisations d'engagement s'élève à 6,9 M€, soit 1 % du total. Une partie importante de ce stock couvre les dispositifs d'attractivité (0,9 M€) ainsi que le FIP FAP (1,1 M€), dont l'objet est d'allouer aux collectivités, aux bailleurs sociaux et association des subventions pour améliorer la qualité de vie en espace urbain. Les contrats territoriaux ont un stock cumulé de 1,2 M€, celui des contrats 2018-2022 étant en baisse (0,3 M€) tandis que celui des contrats 2022-2028, toujours actif, s'établit à 0,9 M€.

Le stock spécifique aux dispositifs de transition numérique s'élève à 1,5 M€.

#### **Fonction 6 – Action économique**

L'action économique représente 8 % du stock pour un total de 59,2 M€. Ce stock est réparti entre les dispositifs relatifs à la recherche innovation (21,0 M€), à l'agriculture (19,3 M€), aux interventions économiques (18,0 M€) et au tourisme (0,9 M€).

Les crédits relatifs au développement économique sont répartis sur plusieurs dispositifs, parmi lesquels le soutien à certaines filières (les biothérapies, le nucléaire, l'hydrogène, etc.) et le développement de la compétitivité (6,0 M€), le soutien aux PME et aux TPE (3,8 M€), les aides à l'internationalisation (2,1 M€) ou encore le partenariat que la Région entretient avec l'Agence Economique Régionale (2,3 M€). Le volet « économie sociale et solidaire » dispose d'un stock de 3,1 M€ pour soutenir certains dispositifs tels que « Territoire Zéro Chômeur, » le Plan pour l'Insertion et l'Emploi ou les sociétés coopératives.

La recherche représente également une part importante du stock (21,0 M€). Ce montant permet de financer des contrats doctoraux, ainsi que d'accompagner la structuration de la recherche.

Concernant l'agriculture, le stock est principalement composé des crédits relatifs à l'adaptation des exploitations (7,7 M€), aux actions en faveur des filières (Plan Viande, éradication du virus BVD, etc) (6,3 M€), de l'animation de la politique forêt bois (1,4 M€), au développement agricole dans les territoires (1,1 M€) ou encore en faveur de l'installation et du renouvellement des générations (1,1 M€). Le stock intègre également l'inscription des contreparties FEADER en 2024 (1,5 M€).

Enfin, le stock sur le volet tourisme (0,9 M€) permet de financer certaines manifestations sur le territoire (24h du Temps, Weekend gourmand du Chat Perché), le Comité régional du tourisme ou encore le Programme d'actions « Massif des Vosges ».

### **Fonction 7 – Environnement**

Le stock sur cette fonction représente 16,2 M€ et se divise entre les actions en faveur de la transition énergétique (4,9 M€) et les autres problématiques environnementales (11,4 M€).

Sur l'énergie, la quasi-totalité du stock porte sur l'efficacité énergétique, et notamment le dispositif Effilogis (3,5 M€).

Sur l'environnement, le stock est réparti entre plusieurs postes tels que la préservation du patrimoine naturel, qui comprend le financement des parcs naturels régionaux ou des zones NATURA 2000 pour un montant de 7,9 M€, les politiques de gestion des déchets et de la pollution pour 1,5 M€, les actions en matière de gestion des eaux telles que la mise en œuvre du Plan Loire-Rhône ou la protection des milieux aquatiques pour 0,8 M€.

Certains dispositifs plus généraux d'éducation aux questions environnementales, de soutien aux manifestations et colloques et de gestion du centre de ressources sont également financés (1 M€).

### **Fonction 8 – Transports**

Le stock de la fonction transport est de 227,0 M€, ce qui représente 32 % du total, dont 56,4 M€ sont relatifs aux transports scolaires, 170,4 M€ aux transports publics de voyageurs et 0,3 M€ aux liaisons multimodales.

Le stock relatif aux transports scolaires permet de financer la convention par laquelle la Région organise les ramassages de transports scolaires dans les différents secteurs. Les transports publics de voyageur incluent l'exploitation des lignes routières interurbaines (réseaux de car MOBIGO) pour un montant de 35,9 M€ ainsi que l'exploitation des lignes ferroviaires (77,7 M€). Le stock comprend également la gestion de la billettique (56,1 M€). Une partie de ce stock permettra de financer la convention passée avec la SNCF à qui est confiée le fonctionnement du

réseau ferroviaire. La Région reverse également des contributions aux établissements publics (syndicats, etc.) organisant le trafic routier interurbain.

### **Fonction 0 – Services généraux**

Le stock de cette fonction représente 17,2 M€ et porte essentiellement sur les dépenses d'administration générale (12,9 M€) qui permettent le bon fonctionnement de la collectivité : courrier, fonctionnement du cabinet, frais relatifs aux marchés publics. Le stock relatif à la maintenance du matériel informatique et du réseau s'élève à 3,8 M€, tandis que celui relatif à la démocratie participative et à la communication est de 3,7 M€.

Ce montant est complété par les dépenses consacrées aux actions européennes et internationales (4,4 M€).

### **Fonction 0-5 – Gestion des fonds européens**

Le stock relatif aux fonds européens s'élève à 106,8 M€, soit 15 % du total. Ce montant est réparti entre le FEDER, le FSE et les frais de gestion « annexes. » Le stock de la programmation 2014-2020 est presque épuisé (1,1 M€), tandis que celui de la programmation 2021-2027 reste important (104,8 M€), les enveloppes ayant été votées dans leur intégralité en 2022.

**STOCK FONCTIONNEMENT - 1er OCTOBRE 2025**

Fonction	Montant du stock
Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	270 577 094,95
Sous-fonctions 20-22-28 - Lycées (non compris personnel agents des lycées)	10 645 509,57
Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur	2 600 943,96
Sous-fonction 25 - Formation professionnelle	222 300 466,76
Sous-fonction 26 - Apprentissage	4 650 528,28
Sous-fonction 27 - Formation sanitaire et sociale	30 379 646,38
Fonction 3 - Culture, Jeunesse, Sport, Loisirs	15 739 684,71
Sous-fonction 31 - Culture et patrimoine	8 554 750,29
Sous-fonction 32 - Sports (autres que scolaires)	4 467 222,85
Sous-fonction 33 - Jeunesse et loisirs	1 095 585,03
Sous-fonction 34 - Vie sociale et citoyenne	1 622 126,54
Fonction 4 - Santé et action sociale	778 536,71
Fonction 5 - Aménagement des territoires	6 869 824,36
Sous-fonctions 50-52-53-54-55 - Aménagement des territoires hors numérique	5 344 364,85
Sous-fonction 57 - Technologies de l'information et de la communication	1 525 459,51
Fonction 6 - Action économique	59 211 552,69
Sous-fonctions 61-632-65 - Interventions économiques transversales	17 980 215,02
Sous-fonction 631 - Agriculture, pêche, agro-alimentaire	19 256 785,45
Sous-fonction 633 - Tourisme	942 262,99
Sous-fonction 67 - Recherche et innovation	21 032 289,23
Fonction 7 - Environnement	16 222 110,43
Sous-fonction 75 - Politique de l'énergie	4 873 520,39
Sous-fonctions 70-71-72-73-74-76-77-78 - Environnement	11 348 590,04
Fonction 8 - Transports	226 999 797,44
Sous-fonction 81 - Transports scolaires	56 376 905,05
Sous-fonction 82 - Transports publics de voyageurs	170 372 892,39
Sous-fonction 86 - Liaisons multimodales	250 000,00
Fonction 0 - Services généraux	17 224 084,02
Sous-fonction 02 - Administration générale	12 860 262,10
Sous-fonction 04 - Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales	4 363 821,92
Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	106 832 832,77
Sous-fonction 051 - FSE	16 071 116,93
Sous-fonction 052 - FEDER	62 440 287,36
Sous-fonction 058 - Autres	28 321 428,48
<b>TOTAL</b>	<b>720 455 518,1</b>

- **Prospective en dépenses de fonctionnement**

Dans le contexte d'instabilité gouvernementale qui caractérise la période et en l'absence de projet de loi de finances pour 2026, la trajectoire financière de la collectivité est fondée sur les derniers éléments connus et présentés par le Gouvernement Lecornu, avec un rôle renforcé des collectivités territoriales dans la résorption du déficit public.

Afin d'anticiper ces difficultés financières et de maintenir sa trajectoire budgétaire, la Région cherche à maîtriser ses dépenses. Les efforts porteront sur les deux sections.

Le premier pilier de la stratégie financière de contrôle du budget repose sur la maîtrise de la section de fonctionnement. L'objectif est une réduction de 5 % de la plupart des budgets, à l'exception de certains secteurs au budget plus contraint et pour lesquels les évolutions ont été adaptées.

- **Les secteurs contraints**

Bien que la stratégie financière de la collectivité soit fondée sur une maîtrise de la section de fonctionnement, condition indispensable pour garantir une capacité d'investissement suffisante et des indicateurs financiers cohérents avec la stratégie financière fixée en début de mandat, il convient de noter que certains secteurs s'inscrivent dans une évolution contrainte qu'il convient de prendre en compte. Une attention particulière est portée à ces secteurs de façon à allier le maintien de la qualité du service public et la réalisation d'économies nécessaires à sa pérennisation.

### **Ressources humaines**

Le poids de la masse salariale est en progression constante du fait de la hausse du glissement vieillesse technicité (GVT), de la hausse de la cotisation obligatoire à la CNRACL et de la création récente de postes (notamment dans le cadre de la reprise de la compétence FEADER). Ce budget fait l'objet d'un pilotage fin, avec une maîtrise raisonnée de la masse salariale, en agissant notamment sur l'adéquation missions/moyens qui permet d'optimiser chaque poste, de rationaliser les effectifs.

### **Lycées**

Les dotations versées aux lycées (publics ou privés) sont également maîtrisées. Elles avaient connu une forte hausse en 2025 (+ 12 %) notamment en raison des coûts de l'énergie, et sont ramenées à un volume de 72,4 M€.

En prospective, la trajectoire suit une évolution de l'ordre de 5 % par an.

### **Formation professionnelle**

Dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) 2024-2027 signé le 22 février 2024, la Région anticipe des dépenses à hauteur de 49,6 M€ en 2026. Elle est de plus engagée sur un montant annuel de dépenses « socle » de 69,7 M€ jusqu'en 2027. L'évolution de ce budget est contrainte par les accords conclus avec l'Etat. Toute réduction de dépenses entraîne une réduction de recettes.

Le conventionnement prévoit une sortie en sifflet du dispositif avec une part Etat qui passera à 49,6 M€ en 2026, 42,2 M€ en 2027 puis 9,1 M€ en 2028. A ce stade, la participation de l'Etat prend fin en 2029. En conséquence, la trajectoire intègre une revalorisation des crédits Région de 1 % par an à compter de 2028, pour maintenir un niveau suffisant de service en matière de formation professionnelle.

### **Mobilités**

Depuis 2025, l'intégralité des dépenses et des recettes est intégrée au budget de la Région, par le biais d'un mécanisme d'assujettissement à la TVA des recettes de transports en commun de voyageurs. Cette mesure a permis un gain de 20 M€.

Concernant la convention TER, la trajectoire tient compte de l'indexation des charges, qui représente près de 4 % par an. A noter également en 2025, l'intégration de soldes favorables qui étaient venus minorer sensiblement la contribution (22 M€).

Par ailleurs, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, l'exercice 2026 est marqué par la prise en compte des charges de mobilisation du lot Bourgogne Ouest Nivernais (BON) pour 16,2 M€. En prospective, 20 M€ sont répartis sur 2028 et 2029 au titre des charges de mobilisation du lot Paris-Dijon-Lyon (PLM).

S'agissant du transport routier (transports scolaires et interurbains), l'année 2026 bénéficie d'effets favorables dans le cadre de la renégociation des contrats, en raison notamment de la baisse des prix de l'énergie.

### **Formations sanitaires et sociales**

Le budget relatif aux formations sanitaires et sociales est composé principalement des dotations de fonctionnement des instituts de formation et de l'octroi des bourses.

En 2026, ce secteur est maîtrisé à hauteur de 55,9 M€ en diminution par rapport à 2025. Cette économie est rendue possible au regard des dernières synthèses des comptes et des possibilités de mobilisation des reports à nouveau excédentaires (RANE).

### **DILICO et fonds de péréquation**

Depuis 2025, et dans le cadre de la participation des collectivités territoriales à la résorption des finances publiques, la Région est prélevée au titre du DILICO. Le prélèvement s'élève à 12 M€ en 2025. Après les premières annonces nationales en juillet, ce montant pourrait être doublé en 2026 pour atteindre 25 M€.

### **Fonds européens**

Les fonds européens, en plus d'être des dépenses contraintes, sont adossées à des recettes de montant équivalent. Ces dépenses sont donc considérées comme des dépenses « neutres » et sont habituellement exemptées de cadrage budgétaire.

## **Charge de la dette**

La trajectoire des intérêts d'emprunt intègre les anticipations des marchés financiers actualisées en octobre 2025 à considérer avec précaution. Les principaux index variables (Ester / Euribor) sont dépendants de la politique de la Banque centrale européenne (BCE) et peu influencés par le contexte national : ils sont anticipés à environ 3 % en 2026 et 2027 et 3,5 % en fin de période (avec application d'une marge de 100 points de base).

Concernant les taux fixes bancaires, en retenant une durée moyenne d'amortissement de 17 ans, les taux sont anticipés entre 3,85 % et 4,25 % sur la période prospective 2026-2030 avec une augmentation graduelle progressive de 10 points de base par an. Pour ce qui est du financement obligataire, les hypothèses de taux dépendent des maturités liées aux nouvelles émissions à venir et sont anticipés respectivement à 3,30 % (maturité : 7 ans), 3,75 % (maturité : 10 ans) et 4,25 % (maturité : 20 ans).

Outre le contexte de taux, les charges d'intérêts de la dette, tout comme le remboursement du capital en investissement, sont en progression sur la période en lien avec l'évolution de la trajectoire financière de la collectivité notamment en matière d'investissements.

### **▪ Les économies réalisées sur les autres politiques publiques**

Un processus d'ajustement à la baisse des dépenses de fonctionnement a été entamé sur l'exercice 2025 et doit être étendu sur 2026. Il s'agit de trouver un équilibre entre un contexte budgétaire de plus en plus contraint et le maintien d'un service public qualitatif.

A l'exception des secteurs déjà cités, et dont la trajectoire est déterminée en fonction de leurs contraintes propres, le cadrage budgétaire de préparation du budget primitif 2026 s'est appuyé sur une réduction de 5 % sur l'ensemble des autres dépenses, par rapport à leur trajectoire initiale (établie en juin 2025).

### **▪ Processus budgétaire 2026**

A l'issue des conférences budgétaires, c'est un volume de 5 M€ d'économies fermes sur la section de fonctionnement qui sera intégré dans le processus budgétaire 2026.

Par ailleurs, 10 M€ de crédits de paiement de fonctionnement seront gelés et examinés au cours du premier semestre, selon l'évolution des débats parlementaires autour du projet de loi de finances 2026 et ses impacts pour la collectivité régionale.

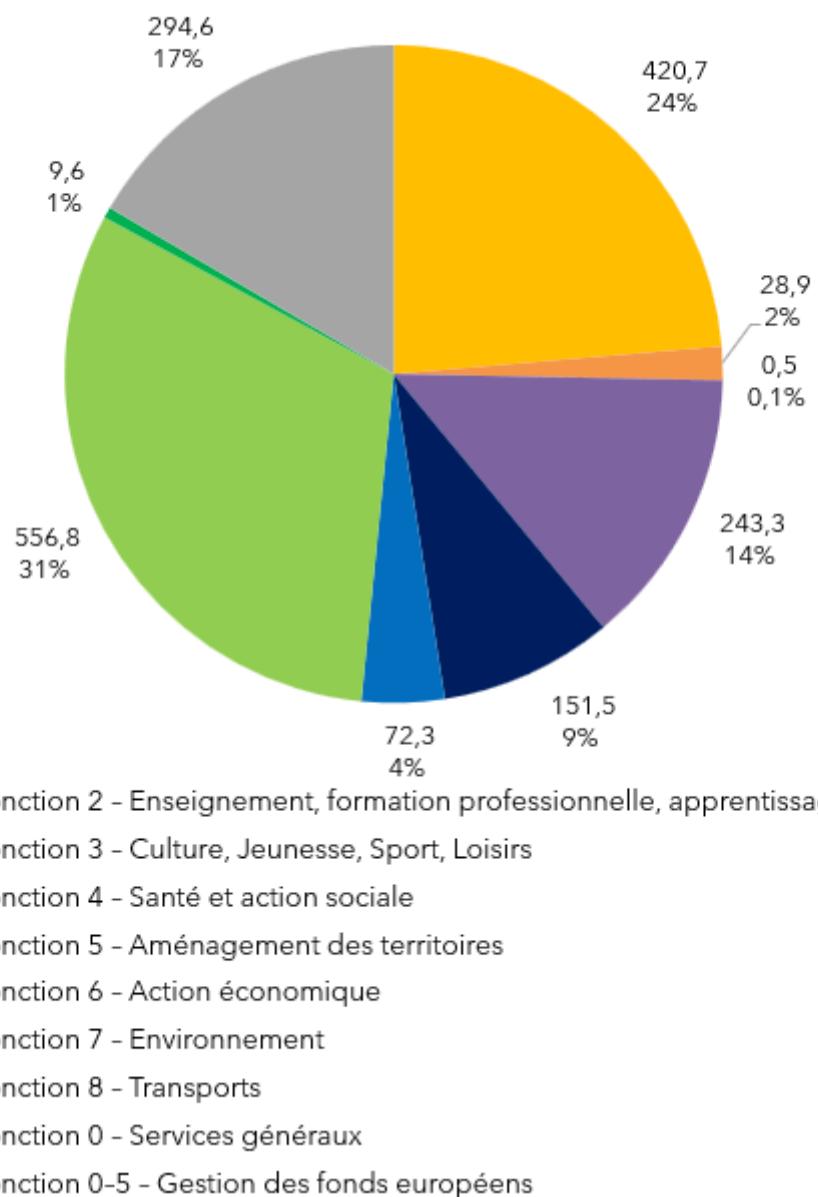
### 3. La programmation pluriannuelle des investissements

#### • Stock d'autorisations de paiement

Les autorisations de programme déjà votées représentent un « stock », que des crédits de paiement devront venir financer. Ce stock correspond aux AP votées et non encore mandatées ; il est une partie intégrante de la prospective. Il s'établit à 1 778,1 M€ au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Les politiques des mobilités (31%), de l'enseignement (24%), des fonds européens (17 %) et de l'aménagement du territoire (14 %) constituent la majorité du stock.

**Répartition du stock - Investissement - 2025**



## **Fonction 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Le stock de la fonction 2 s'établit à 420,7 M€, ce qui représente 24 % du total. Il se répartit entre les montants dédiés à la réalisation d'investissement dans les lycées (323,4 M€), dans les établissements universitaires (68,7 M€), dans les CFA et instituts de formation (22,7 M€), les établissements de formation sanitaire et sociale (3,6 M€) ainsi que dans le domaine de la formation professionnelle (2,2 M€).

Les montants votés au titre des lycées ont plusieurs objectifs, tels que le développement du numérique éducatif (6,0 M€), la maintenance, la sécurisation et l'accessibilité (86,3 M€) ou la réalisation de travaux de rénovation (227,3 M€). Quelques exemples de projets en cours sont la rénovation des systèmes de chauffage des lycées beaunois (21), la rénovation des VDI au lycée Belin (70), la rénovation de la ventilation au lycée Jules Renard (58), etc.

Le stock relatif à l'enseignement supérieur permet de financer plusieurs projets, parmi lesquels l'Eco-campus de Belfort (24,0 M€ de stock), la création du campus Maret de Dijon ou encore la réhabilitation de la résidence Beaune à Dijon.

22,3 M€ de ce stock permettront de financer des investissements dans les CFA tels que le CFAI de Franche-Comté, le CFA agricole de l'Yonne ou encore le CFA du Pays de Montbéliard ou de permettre des actions plus ciblées telles que la sécurisation, l'adaptation PMR ou la réfection de centres de formation à Exincourt, Mâcon, Besançon ou Dole.

## **Fonction 3 – Culture, sports, loisirs**

Le montant de stock de cette fonction représente 28,9 M€ répartis entre le patrimoine (16,5 M€), le sport (7,7 M€), la culture (4,7 M€) et la vie associative (0,04 K€).

Les dispositifs en faveur du patrimoine représentent la majorité du stock d'autorisation avec un total de 16,5 M€, dont 1,0 M€ sont dédiés à des musées et structures ressources (en particulier Châteauneuf-en-Auxois), et 15,5 M€ à la restauration et la valorisation du patrimoine, ce qui inclut le financement de la rénovation d'éléments importants du patrimoine régional : la Cathédrale du Vieux-Saint-Vincent à Mâcon (71), la rénovation de la Grande Saline à Salins-les-Bains (39), la rénovation de l'Abbaye de Cîteaux (21), etc. Des subventions sont également versées à des structures telles que la fondation du patrimoine, qui dispose d'un plan de protection du patrimoine rural oublié.

4,7 M€ permettent de soutenir les différents acteurs de la culture. Ce montant permet d'aider le monde du cinéma (notamment la création de documentaires), des formations musicales (renouvellement de matériel, soutien à la manifestation « Artistes plasticiens au lycée »), des interventions dans le monde du livre (rénovation de librairies, soutien pour le renouvellement du parc informatique, soutien éditorial pour les ouvrages locaux), ou encore d'art contemporain (contribution au FRAC), etc.

Concernant le sport, le stock s'explique essentiellement par le versement de subventions à des communes pour soutenir l'aménagement sportif sur le territoire (5,7 M€) ou à des associations

sportives (0,2 M€). Quelques exemples d'actions sont la mise aux normes du stade d'Auxerre (89), la restructuration du centre nautique du Martinet (39) ou encore la rénovation d'un terrain de rugby à Nevers (58). Les travaux relatifs au CREPS arrivent à leur terme, et le stock n'est plus que de 1,5 M€.

#### **Fonction 4 – Santé et action sociale**

Le montant du stock de cette fonction s'élève à 0,5 M€. Cette politique vise principalement à subventionner la construction de maisons de santé pluridisciplinaires.

#### **Fonction 5 – Aménagement des territoires et habitat**

La fonction « Aménagement des territoires et habitat » représente 243,3 M€ dont 27,5 M€ dont consacrés à la « Transformation numérique ». Il s'agit du quatrième poste de dépenses.

Les programmes relatifs aux territoires en action représentent un total de 143,0 M€ répartis entre les volets territoriaux et métropolitains, tandis que le programme « Centralités Rurales en régions » représente 45,7 M€. Ces enveloppes ont été votées en 2022 dans leur intégralité, pour couvrir la durée complète de la programmation.

Les autres dispositifs en faveur des centralités et des territoires (Renouvellement urbain, Bourg-centre, Habitat, FIP-FAP, contrats 2018-2021, ENVI, contreparties LEADER, plan de relance) représentent un stock de 27,1 M€.

Enfin, sur le secteur du numérique, le stock représente 27,5 M€ et correspond à la fois aux actions menées dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional en faveur de la transition numérique 7,2 M€, des usages innovants 8,9 M€ et du réseau BFC Connect 7,6 M€. Le dossier du THD (très haut débit) est en extinction avec seulement 1,2 M€ de stocks restants.

#### **Fonction 6 – Action économique**

Le stock relatif à l'action économique de la Région s'élève à 151,5 M€ et est réparti entre les politiques économiques (63,0 M€), agricoles (66,6 M€), touristiques (11,8 M€) et de la recherche (10,2 M€).

Dans le détail, la politique économique représente encore 63,0 M€ dont 21,6 M€ dédiés au développement des PME (accompagnement à la décarbonation, aide au conseil stratégique), 16,5 M€ sur le volet innovation (versement d'une subvention à BPI France), 10,8 M€ au titre du soutien aux industries agro-alimentaires (via les contreparties FEADER), ainsi que 4,6 M€ au titre du partenariat avec les EPCI dans l'immobilier foncier et 4,9 M€ au titre du Plan de Relance. Par ailleurs, 2,8 M€ du stock concerne l'économie sociale et solidaire.

Sur le volet recherche, le stock s'explique principalement par les dépenses d'équipement liées au développement de la recherche et permettant de subventionner des programmes structurants tels que EIPHI, TRANSBIO ou encore INTHERAPI (10,2 M€).

66,6 M€ sont répartis entre le soutien à l'agriculture (57,8 M€) et à la filière bois (8,8 M€). Les crédits relatifs à l'agriculture sont principalement répartis entre les dispositifs plan de compétitivité (19,8 M€), Dotation Jeunes Agriculteurs (17,4 M€), qui fournit des crédits à l'ASP

pour moderniser des élevages, ou octroie des subventions aux groupements d'agriculteurs pour des rénovations ponctuelles, ou encore le programme d'investissement dans les exploitations (17,6 M€) qui permet d'accompagner les agriculteurs dans l'adaptation des exploitations au dérèglement climatique ou d'accompagner la commercialisation des productions agricoles.

Concernant la filière bois, le stock permettra de réaliser des investissements dans les dessertes forestières ou les chemins communaux boisés dans le cadre du Plan Stratégique National de la PAC (3,8 M€), d'accorder des subventions pour la réalisation de bâtiments en bois local avec, par exemple, la réalisation d'une école maternelle à Montceau-les-Mines (71) ou d'un groupe scolaire à St Vit -25), pour 2,4 M€, ou encore d'aider les exploitants à moderniser les entreprises du bois en subventionnant l'achat de nouveau matériel (0,8 M€). Les crédits alloués au plan de Relance s'élèvent toujours à 1,0 M€.

Le stock relatif au tourisme s'élève à 11,8 M€, dont 2,6 M€ sont issus de crédits PAIR. Ces crédits permettent principalement de soutenir l'itinérance, c'est-à-dire les voies fluviales, via, par exemple, la mise en œuvre d'un programme d'investissement sur le canal du Nivernais (58) ou la restauration des deux barrages d'Avannes et Thoraise (25) sur le canal Rhin Rhône pour 3,7 M€ ou encore de soutenir des grands sites touristiques, tels que la station des Rousses (39) ou encore le chemin de fer touristiques Pontarlier – Vallorbe (25) 2,5 M€. Le stock permettra également d'accompagner le développement des hébergements touristiques (2,2 M€), par exemple en soutenant l'extension de l'hôtel des Cépages Arbois (39).

## **Fonction 7 – Environnement**

Le stock de cette fonction est réparti entre la transition énergétique (56,0 M€) et les autres politiques environnementales (16,3 M€) pour un total de 72,3 M€.

La politique de l'énergie couvre principalement les dispositifs de rénovation énergétique, parmi lesquels le dispositif Effilogis, à destination des collectivités, des associations ou des particuliers (47,2 M€). Le stock du PAIR est de 4,6 M€ et permettra de financer d'autres opérations telles que la rénovation d'écoles à Besançon (25) ou Pugey (25), par exemple.

S'agissant de l'environnement, 7,2 M€ concernent le plan déchets (aides à la construction/rénovation de recycleries ou de centre de tri à Montceau-les-Mines (71), Préval (25), Besançon (25), etc). 1,8 M€ sont en faveur de la protection de la biodiversité, en particulier la protection des milieux aquatiques via la restauration de rivières et ruisseaux (1,4 M€). Des subventions sont également versées aux associations de protection animalière ou de l'environnement (4,5 M€), ainsi que des cotisations aux parcs régionaux (0,7 M€). Enfin, 1,8 M€ sont inscrits au titre du dispositif Natura 2000.

## **Fonction 8 – Transports**

Les transports représentent toujours un volume important du stock d'autorisations de la Région (556,8 M€, soit 30%).

Le programme relatif au matériel TER et son pendant issu du PAIR représentent à eux seuls 344,2 M€, en très forte augmentation après l'inscription DM1 de 169 M€ permettant l'achat de 6 rames TER. Le reste de ce stock permet de réaliser les opérations de mi-vie et de verdissement

des rames. 50,4 M€ permettent le fonctionnement de la billettique (renouvellement du matériel, des cartes, etc).

66,6 M€ correspondent également aux opérations de voirie, ce qui inclut notamment le financement de la liaison sud-Auxerre, de la RN57 et la Rocade de Beaune.

Les travaux sur les infrastructures représentent 81,2 M€. Parmi les opérations en cours les plus importantes, nous pouvons citer les rénovations sur la ligne des horlogers, les travaux sur la Voie ferrée Centre-Europe-Atlantique Nevers-Chagny, ou les travaux de la gare de Chalon.

### **Fonction 0 – Services généraux**

Sur la fonction 0, le stock d'AP s'élève à 9,6 M€, principalement du fait des dépenses d'administration générale (9,2 M€) et plus anecdotiquement par les actions internationales et européennes (0,4 M€). Les dépenses d'administration générale sont principalement le fait d'entretien et de renouvellement des équipements informatiques (5,0 M€) mais également de l'entretien et de la rénovation des bâtiments administratifs (2,2 M€) et des actions de communication et de démocratie participative (0,9 M€).

### **Fonction 0-5 – Gestion des fonds européens**

La totalité de l'enveloppe de programmation des fonds 2021-2027 du FEDER a été votée pour un montant de 359,7 M€ en 2022. Le stock du FEDER s'élève aujourd'hui à 253,7 M€ et celui de l'IFSE (Interreg France-Suisse) à 40,9 M€.

STOCK INVESTISSEMENT - 1er OCTOBRE 2025	
Fonction	Montant du stock
Fonction 2 – Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	420 672 635,04
Sous-fonctions 20–22–28 – Lycées	323 411 429,13
Sous-fonction 23 – Enseignement supérieur	68 676 150,30
Sous-fonction 25 – Formation professionnelle	2 246 610,00
Sous-fonction 26 – Apprentissage	22 732 425,72
Sous-fonction 27 – Formation sanitaire et sociale	3 606 019,89
Fonction 3 – Culture, Jeunesse, Sport, Loisirs	28 919 792,06
Sous-fonction 31 – Culture et patrimoine	21 160 794,63
Sous-fonction 32 – Sports (autres que scolaires)	7 717 541,97
Sous-fonction 34 – Vie sociale et citoyenne	41 455,46
Fonction 4 – Santé et action sociale	506 961,24
Fonction 5 – Aménagement des territoires	243 311 706,60
Sous-fonctions 50–52–53–54–55 – Aménagement des territoires hors numérique	215 796 908,68
Sous-fonction 57 – Technologies de l'information et de la communication	27 514 797,92
Fonction 6 – Action économique	151 533 139,75
Sous-fonctions 61–632–65 – Interventions économiques transversales	62 984 462,51
Sous-fonction 631 – Agriculture, pêche, agro-alimentaire	66 557 718,25
Sous-fonction 633 – Tourisme	11 804 794,56
Sous-fonction 67 – Recherche et innovation	10 186 164,43
Fonction 7 – Environnement	72 268 454,77
Sous-fonction 75 – Politique de l'énergie	55 957 429,26
Sous-fonctions 70–71–72–73–74–76–77–78 – Environnement	16 311 025,51
Fonction 8 – Transports	556 801 693,46
Sous-fonction 81 – Transports scolaires	4 250 000,00
Sous-fonction 82 – Transports publics de voyageurs	404 739 584,47
Sous-fonction 84 – Voirie	66 619 647,44
Sous-fonction 85 – Infrastructures	81 192 461,55
Fonction 0 – Services généraux	9 558 954,53
Sous-fonction 02 – Administration générale	9 191 628,52
Sous-fonction 04 – Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales	367 326,01
Fonction 0–5 – Gestion des fonds européens	294 570 729,09
Sous-fonction 051 – FSE	0,00
Sous-fonction 052 – FEDER	253 699 117,11
Sous-fonction 058 – Autres	40 871 611,98
<b>TOTAL</b>	<b>1 778 144 066,54</b>

## • Bilan du PAIR

La collectivité a réagi de façon volontariste et avec rapidité face à la crise épidémique de Covid-19 en votant le 9 octobre 2020 le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR).

Ce plan est venu en complément des mesures d'urgence déployées en réponse à la crise dès le mois de mars 2020. Elaboré en lien avec les branches professionnelles et les partenaires institutionnels, il vise à relancer durablement l'économie régionale et à accélérer la transition écologique et énergétique.

Le PAIR a été doté d'un montant de 435 M€ de fonds régionaux complétés par les fonds européens dans le cadre du programme REACT-EU, pour une enveloppe de 116 M€.

Au fil de l'exécution des diverses mesures votées dans le cadre du PAIR, l'enveloppe globale est ramenée à 408,9 M€.

Il vise trois objectifs :

- Accélérer la transition écologique et énergétique dans tous les domaines ;
- Soutenir les acteurs locaux de l'économie et l'emploi sous toutes ses formes ;
- Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale.

Le PAIR, qui a fait l'objet de cinq avenants, prévoit la mise en œuvre de plus de 90 mesures dont le calendrier de réalisation a été prolongé à plusieurs reprises. Un sixième avenir va être voté le 20 mars 2025 pour assouplir le calendrier. Il sera possible, lorsque cela se révélera nécessaire, de réaliser des actions jusqu'au 31 décembre 2030 et de solder les dossiers jusqu'au 31 décembre 2031.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2025, 339,4 M€ ont été versés et 405,9 M€ ont été affectés. La réalisation se poursuivra jusqu'en 2030.

Axe	Nombre de mesures	Montant voté (en M€)	Montant affecté (en M€)	Taux d'affectation	Montant réalisé (en M€)	Taux de réalisation
1 - Accélérer la transition écologique et énergétique	44	212,8	210,8	99,1%	165,1	77,6%
2 - Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi	17	112,6	112,0	99,5%	103,5	92,0%
3 - Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale	29	83,5	83,1	99,5%	70,7	84,7%
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>408,9</b>	<b>405,9</b>	<b>99,3%</b>	<b>339,4</b>	<b>83,0%</b>

## Répartition par thématique au 1<sup>er</sup> octobre 2025 (hors financements européens)

Axe 1 : Accélérer la transition écologique et énergétique					
Thématiques	Enveloppe PAIR	Montant affecté	% affecté	Montant réalisé	% réalisation
Rénovation énergétique	89 969 083,61	88 853 639,01	98,8%	77 298 493,45	85,9%
Energies renouvelables	18 014 629,37	17 520 630,37	97,3%	8 845 032,87	49,1%
Transition énergétique dans les transports	72 206 659,00	71 873 090,30	99,5%	53 838 058,70	74,6%
Biodiversité	2 843 924,40	2 843 924,40	100,0%	2 812 300,42	98,9%
Tourisme durable	8 437 118,68	8 410 639,23	99,7%	8 103 038,70	96,0%
Economie circulaire et déchets	12 165 545,91	12 155 986,44	99,9%	6 919 987,67	56,9%
Education à l'environnement et au développement durable	81 837,99	81 837,99	100,0%	81 837,99	100,0%
Agriculture durable	3 197 833,71	3 197 833,71	100,0%	2 380 869,21	74,5%
Forêt - bois	5 855 087,44	5 853 086,80	100,0%	4 836 825,80	82,6%
<b>Sous-total "Accélérer la transition écologique et énergétique"</b>	<b>212 771 720,11</b>	<b>210 790 668,25</b>	<b>99,1%</b>	<b>165 116 444,81</b>	<b>77,6%</b>
Axe 2 : Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi					
Thématiques	Enveloppe PAIR	Montant affecté	% affecté	Montant réalisé	% réalisation
Soutenir les acteurs et la transition économique	45 020 008,14	44 520 008,14	98,89%	40 144 513,66	89,17%
Economie de proximité et économie sociale et solidaire	28 431 615,64	28 330 073,38	99,64%	26 747 288,89	94,08%
Développer le tourisme social et accompagner les structures touristiques	17 687 488,20	17 687 488,20	100,00%	15 374 593,26	86,92%
Moderniser l'appareil de formation	21 443 078,00	21 443 078,00	100,00%	21 283 511,27	99,26%
<b>Sous-total "Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi"</b>	<b>112 582 189,98</b>	<b>111 980 647,72</b>	<b>99,47%</b>	<b>103 549 907,08</b>	<b>91,98%</b>
Axe 3 : Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale					
Thématiques	Enveloppe PAIR	Montant affecté	% affecté	Montant réalisé	% réalisation
Transition numérique	33 780 987,33	33 387 666,65	98,8%	26 542 636,13	78,6%
Numérique éducatif	4 860 151,62	4 860 126,49	100,0%	4 860 126,49	100,0%
Aménagement du territoire et mobilités durables	27 696 301,13	27 691 091,39	100,0%	24 932 046,15	90,0%
Santé de proximité	7 700 000,00	7 700 000,00	100,0%	7 576 132,03	98,4%
Rénovation du patrimoine	6 800 178,59	6 800 178,59	100,0%	4 626 901,09	68,0%
Culture et sport	2 452 773,02	2 452 773,02	100,0%	2 198 808,43	89,6%
Communication	250 000,00	250 000,00	100,0%	3 820,80	1,5%
<b>Sous-total "Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale"</b>	<b>83 540 391,69</b>	<b>83 141 836,14</b>	<b>99,5%</b>	<b>70 740 471,12</b>	<b>84,7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>408 894 301,78</b>	<b>405 913 152,11</b>	<b>99,3%</b>	<b>339 406 823,01</b>	<b>83,0%</b>

- **Prospective en dépenses d'investissement**

La collectivité a approuvé en décembre 2023 son plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour mieux piloter son action et maîtriser sa trajectoire. Ce PPI de 2,343 Md€ pour la période 2024-2030 s'est voulu ambitieux et responsable.

Chaque année, le PPI fait l'objet d'actualisations pour tenir compte de l'évolution du contexte et des besoins identifiés. En mars 2025, le PPI a fait l'objet d'une première actualisation et a été contenu dans une enveloppe de 2,326 Md€.

Afin d'anticiper les conséquences d'une situation économique difficile la collectivité fait le choix de maîtriser l'augmentation de son volume d'investissement, en révisant notamment ses échéanciers de paiement (en crédits de paiement). L'enveloppe globale du PPI devra une nouvelle fois être révisée en 2026. Elle a déjà fait l'objet d'ajustements en DM1 2025.

Ces prévisions sont réalisées dans un contexte marqué par l'instabilité gouvernementale et par un manque de visibilité quant au contenu définitif de la loi de finances et son impact sur les collectivités. C'est pourquoi un arbitrage complémentaire devra être effectué à l'occasion du budget supplémentaire et d'éventuelles décisions modificatives, lorsque la Région aura une meilleure appréhension de sa capacité de financement.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (en M€)								
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
PPI actualisé en mars 2025	455,8	615,2	320,2	252,4	223,6	238,1	221,1	<b>2326,4</b>
PPI mis à jour après DM1 2025	439,9	617,5	320,2	252,4	223,6	238,1	221,1	<b>2312,8</b>
PPI mis à jour des propositions 2026	439,9	613,6	343,6	254,9	229,8	247,7	217,0	<b>2346,5</b>

A cette enveloppe s'ajoute un volume estimé à 200 M€ pour des projets encore non identifiés en fin de période (100 M€ en 2029 et 100 M€ en 2030), dans le calcul de la trajectoire.

Le volume d'AP reste encore très élevé en début de période, en raison notamment d'enveloppes importantes en faveur de l'acquisition ou de la rénovation de matériel ferroviaire en 2025. Les volumes seront en baisse à compter de 2026.

L'actualisation à la baisse du PPI devra se faire en fonction de la connaissance de la loi de finances, suite aux débats parlementaires.

Toutefois, à l'instar de la mesure de précaution prise pour la section de fonctionnement, il conviendra de procéder à un gel limité d'autorisations de programme, et de crédits de paiement, dans l'attente des précisions sur les ressources dont disposera la collectivité régionale.

Délégations	2024 - 2025	2026 - 2030	TOTAL PPI 2024 - 2030
<b>AXE 1 - ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION</b>	<b>397 939 014</b>	<b>798 211 065</b>	<b>1 196 150 079</b>
1 - Stratégie économique - Emploi - Economie sociale et solidaire	29 221 339	85 305 233	114 526 572
2 - Agriculture, viticulture et agroalimentaire	77 864 309	60 603 334	138 467 643
3 - Tourisme	7 993 988	26 200 000	34 193 988
4 - Formations sanitaires et sociales	930 000	11 700 000	12 630 000
5 - Patrimoine des lycées	180 220 180	439 000 000	619 220 180
6 - Equipement des lycées	39 911 663	87 100 000	127 011 663
7 - Apprentissage	19 523 279	49 500 000	69 023 279
8 - Enseignement supérieur et recherche	42 274 255	38 802 498	81 076 753
<b>AXE 2 - TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, ADAPTATION CLIMATIQUE ET NUMERIQUE</b>	<b>601 211 533</b>	<b>360 702 887</b>	<b>961 914 420</b>
1 - Environnement et transition énergétique	50 344 164	80 392 000	130 736 164
2 - Forêt - Bois	9 009 361	4 650 000	13 659 361
3 - Numérique	14 743 749	14 380 000	29 123 749
4 - Mobilités	527 114 260	261 280 887	788 395 147
<b>AXE 3 - FRATERNITE, VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>40 970 666</b>	<b>105 252 043</b>	<b>146 222 709</b>
1 - Politiques territoriales	17 377 372	51 725 000	69 102 372
2 - Santé	350 000	750 000	1 100 000
3 - Culture et patrimoine	14 951 153	30 777 043	45 728 196
4 - Sports	7 664 910	21 280 000	28 944 910
5 - Vie associative	143 345	-	143 345
6 - Action européenne	483 886	720 000	1 203 886
<b>LES RESSOURCES AU SERVICE DE L'ACTION REGIONALE</b>	<b>13 413 598</b>	<b>28 808 010</b>	<b>42 221 608</b>
1 - Moyens de l'administration	13 208 598	28 288 010	41 496 608
2 - Communication institutionnelle	105 000	320 000	425 000
3 - Participation citoyenne	100 000	200 000	300 000
<b>TOTAL PPI</b>	<b>1 053 534 811</b>	<b>1 292 974 005</b>	<b>2 346 508 816</b>

A ce PPI s'ajoutent dans la trajectoire 200 M€ de crédits pour financer les projets nouveaux en 2029 et 2030.

En crédits de paiement, les investissements intégrés dans la trajectoire se composent du stock, correspondant aux engagements déjà pris (1,8 Md€ au 1<sup>er</sup> octobre 2025, intégrant les crédits votés en 2024 et 2025, premières années du PPI) ainsi que les crédits projetés pour les exercices futurs du PPI 2026-2030 pour un volume de 1,3 Md€. La trajectoire intègre aussi en fin de période une enveloppe de 200 M€ pour des projets futurs encore non identifiés.

#### 4. Le financement de la politique d'investissements

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par l'autofinancement net (épargne nette) dégagé par la Région sur sa section de fonctionnement et qui correspond au solde entre les recettes et les charges de fonctionnement après déduction du remboursement du capital de la dette, auquel s'ajoute les recettes d'investissement hors emprunt. Afin de couvrir l'intégralité des besoins annuels en matière d'investissements, le complément est assuré par l'emprunt. Le tableau suivant présente la trajectoire financière établie en données « CFU projetés ».

<b>FINANCEMENT DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT 2025-2030</b> <i>données en M€</i>	<b>CFU 2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
Autofinancement net	157,0	162,0	146,0	131,0	110,0	59,0	44,0
Reprise résultat N-1		8,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Recettes d'investissement	167,0	146,0	175,0	151,0	136,0	123,0	82,0
Emprunts	186,0	171,0	197,0	259,0	218,0	258,0	202,0
<b>TOTAL</b>	<b>513,0</b>	<b>488,0</b>	<b>529,0</b>	<b>552,0</b>	<b>475,0</b>	<b>450,0</b>	<b>338,0</b>

L'évolution prévisionnelle des principales ressources régionales en investissement pour la période prospective 2025-2030 se présente comme suit :

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025-2030 (*)</b> <i>données en M€</i>	<b>CFU 2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
FCTVA	23,5	25,7	21,3	21,3	21,3	18,9	18,9
Dotations et subventions d'équipement	87,1	83,4	76,4	71,1	54,7	54,2	53,2
Produit des cessions	0,0	1,3	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds européens (autorité de gestion) (**)	56,6	39,8	82,6	66,3	67,5	55,8	10,5
<b>TOTAL</b>	<b>167,2</b>	<b>150,3</b>	<b>181,8</b>	<b>158,7</b>	<b>143,5</b>	<b>129,0</b>	<b>82,6</b>

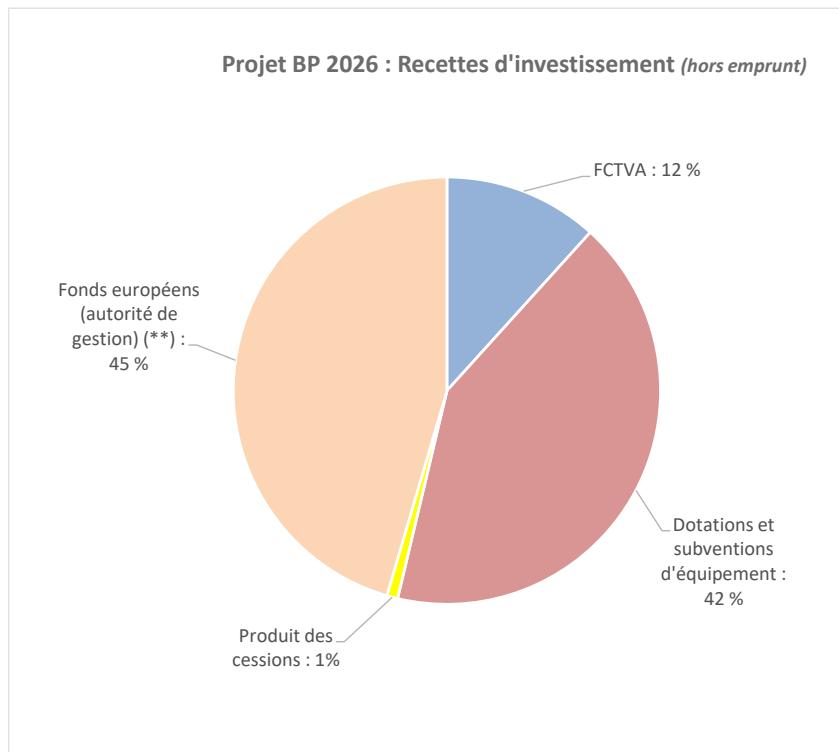
(\*) Recettes d'investissement (hors emprunt) /

(\*\*) 2026 fonds européens : y compris recette clôture programmation 2014-2020 estimée à 23 M€

Il se dégage les tendances suivantes :

- Une anticipation à la baisse du FCTVA dès 2026 en lien avec la trajectoire des dépenses d'investissement éligibles ;
- Des dotations d'investissement globalement stables à périmètre constant (notamment la DRES qui constitue le principal concours de l'Etat pour la Région en investissement) ;

- Des subventions d'équipement en diminution qui s'expliquent par l'échéancier prévisionnel des participations attendues au titre du fonds européen d'investissement (FEI) ainsi que par la non-reconduction à ce stade de recettes spécifiques susceptibles de venir financer certains projets d'investissement régionaux au-delà de 2027.



- **Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)**

Le montant notifié du FCTVA 2025 s'établit à 25,7 M€ sur la base des dépenses d'investissement réalisées en 2024 à hauteur de 156 M€. La trajectoire financière anticipe une assiette de dépenses d'investissement éligibles de l'ordre de 130 M€ sur la période 2026-2028, soit un montant de FCTVA estimé en diminution qui s'établirait à 21 M€ environ sur les trois prochains exercices budgétaires.

<b>FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA 2025-2030</b> <i>données en M€</i>	<b>CFU 2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)</b>	<b>23,5</b>	<b>25,7</b>	<b>21,3</b>	<b>21,3</b>	<b>21,3</b>	<b>18,9</b>	<b>18,9</b>

- **Les dotations et subventions d'équipement**

<b>DOTATIONS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 2025-2030</b> <i>données en M€</i>	<b>CFU 2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)</b>	<b>31,4</b>	<b>31,4</b>	<b>31,4</b>	<b>31,4</b>	<b>31,4</b>	<b>31,4</b>	<b>31,4</b>
<b>Dotation régionale d'investissement (DRI)</b>	<b>0,6</b>	<b>4,3</b>	<b>1,4</b>				
<b>Dotation d'investissement apprentissage (France Compétences)</b>	<b>10,4</b>	<b>10,4</b>	<b>10,4</b>	<b>10,4</b>	<b>10,4</b>	<b>10,4</b>	<b>10,4</b>
<b>Dotation de compensation transfert FEADER (non ventilé)</b>	<b>9,0</b>	<b>9,0</b>	<b>9,0</b>	<b>9,0</b>	<b>9,0</b>	<b>9,0</b>	<b>9,0</b>
<b>Subventions d'équipement divers domaines d'intervention</b>	<b>35,8</b>	<b>28,3</b>	<b>24,1</b>	<b>20,3</b>	<b>4,0</b>	<b>3,5</b>	<b>2,5</b>
<i>dont enseignement &amp; lycées</i>	5,9	6,1	6,6	6,1	2,5	2,0	1,0
<i>dont action économique</i>	14,9	16,7	12,5	12,3	1,5	1,5	1,5
<i>dont transports &amp; mobilités</i>	13,5	1,9	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>87,1</b>	<b>83,4</b>	<b>76,4</b>	<b>71,1</b>	<b>54,7</b>	<b>54,2</b>	<b>53,2</b>

Les dotations d'équipement en investissement regroupent des concours financiers spécifiques attribués par l'Etat, dont les montants sont reconduits à hauteur des dotations notifiées en 2025 sur la période prospective (à l'exception de la DRI ayant son « propre » échéancier) ; il s'agit de :

- la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) attribuée pour le financement des travaux de modernisation et acquisition d'équipements dans les lycées (soit 31,4 M€) ;
- à noter que les derniers acomptes et soldes attribués au titre de la dotation régionale d'investissement (DRI) allouée dans le cadre du plan de relance de l'Etat pour le financement d'opérations ciblées (travaux de rénovation et modernisation d'une quinzaine de lycées ainsi que du CREPS à Dijon) sont attendus en 2026 ;
- la dotation d'investissement à l'apprentissage attribuée par France compétences à hauteur de 10,4 M€ par an sur toute la période, étant précisé que l'échéance de l'actuelle convention se termine au 31 décembre 2027 ;
- la dotation complémentaire relative à la gestion des crédits FEADER sur la période de programmation 2023-2027 (soit 9 M€).

Les subventions d'équipement en investissement regroupent diverses participations et recettes spécifiques liées à la mise en œuvre des politiques régionales qui concernent principalement les domaines suivants :

- l'enseignement et les lycées au titre de diverses participations attribuées à la Région dans le cadre de conventions avec l'Etat (programmes d'internat d'excellence, fonds vert...),

l'ADEME ou des collectivités (participations aux dépenses réalisées dans les cités scolaires...) ainsi que des recettes diverses (reversements de primes de certificats d'économies d'énergies (CEE)...); à noter en outre des participations attendues de l'Etat et des collectivités partenaires dans le cadre du financement de l'opération Eco-campus Nord Franche-Comté dans le domaine de l'enseignement supérieur ainsi qu'une recette au titre de l' « Ecole H2 » à venir dans le cadre du PIA.

- l'action économique avec la recette attendue au titre du fonds européen d'investissement (FEI) / OSER à hauteur d'un montant prévisionnel de l'ordre de 11 M€ par an en 2026 et 2027, qui sera fonction de l'avancement du fonds et de la certification des dépenses s'agissant d'un dossier FEDER ainsi que la recette au titre du droit de reprise FARCT.
- D'autres participations et subventions d'équipement peuvent être allouées à la Région dans le domaine des mobilités ou de la transition énergétique notamment.
- Enfin des produits liés à des opérations de cessions sont susceptibles d'être budgétés sur la période (ex. 1,5 M€ en 2026 au titre de la vente du bâtiment Brégille à Besançon).

- **Les recettes liées aux fonds européens**

Les participations au titre de l'autorité de gestion des fonds européens dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027 sont également prises en compte dans la prospective pluriannuelle avec des prévisions annuelles en recettes d'investissement d'un montant équivalent aux inscriptions de crédits proposées en dépenses.

FONDS EUROPEENS (autorité de gestion) 2025-2030 données en M€	CFU 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Autorité de gestion 2014-2020</b>	<b>46,0</b>						
<b>Autorité de gestion 2021-2027</b>	<b>10,6</b>	<b>39,8</b>	<b>59,6</b>	<b>66,3</b>	<b>67,5</b>	<b>55,8</b>	<b>10,5</b>
autorité de gestion FEDER	10,6	37,2	55,6	58,1	59,1	49,3	3,9
autorité de gestion INTERREG	0,0	2,6	4,1	8,1	8,4	6,6	6,6
<b>TOTAL</b>	<b>56,6</b>	<b>39,8</b>	<b>59,6</b>	<b>66,3</b>	<b>67,5</b>	<b>55,8</b>	<b>10,5</b>
<b>Autorité de gestion 2014-2020 (clôture Programmation)</b>			<b>23,0</b>				

A noter en outre une recette exceptionnelle attendue dans le cadre de la clôture de l'ancienne programmation 2014-2020, intégrée dans la prospective financière en 2026 mais dont le montant reste à ajuster.

D'autres recettes spécifiques et/ou à caractère exceptionnel (non ciblées et/ou chiffrées à ce stade des orientations budgétaires) peuvent impacter la prospective financière ; celles-ci feront l'objet d'inscriptions dans le cadre des étapes budgétaires à venir en lien avec les échéanciers prévisionnels d'encaissements.

## Partie n°3 | La stratégie financière de la collectivité pour 2026 et suivants

### A) Les ratios d'épargne et d'endettement

- Méthode d'élaboration de la prospective

La prospective vise principalement à établir, en fonction des données obtenues par la collectivité, l'état prévisionnel des dépenses et des recettes et des ratios financiers.

Les données ci-dessous sont fournies en compte financier unique projeté, c'est-à-dire après application de taux de réalisations prévisionnels. Pour les recettes, un taux de réalisation de 100 % est projeté (sauf pour les fonds européens pour lesquels sont appliqués les mêmes taux qu'en dépenses). En dépenses, un taux de réalisation de 97 % est appliqué en fonctionnement puis de 90 % en investissement. Ces taux sont définis en fonction d'une moyenne réellement constatée sur les exercices précédents.

A compter de 2025, l'intégralité des dépenses et des recettes ferroviaires est intégrée au budget de la Région, ce qui occasionne une augmentation d'environ 100 M€ sur les recettes et les dépenses de fonctionnement entre 2024 et 2025.

DONNEES EN CFU ESTIMES

En M€	CFU 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Recettes (hors emprunt)</b>	<b>1 554</b>	<b>1 618</b>	<b>1 682</b>	<b>1 663</b>	<b>1 635</b>	<b>1 611</b>	<b>1 553</b>
Recettes de fonctionnement	1 376	1 464	1 496	1 501	1 488	1 477	1 462
Reprise du résultat N-1	11	8	10	10	10	10	10
Recettes d'investissement	167	146	176	152	137	123	82
<b>Dépenses (hors dette)</b>	<b>1 604</b>	<b>1 661</b>	<b>1 740</b>	<b>1 768</b>	<b>1 682</b>	<b>1 682</b>	<b>1 549</b>
Dépenses de fonctionnement	1 091	1 173	1 211	1 216	1 208	1 232	1 212
Dépenses d'investissement	513	488	529	552	475	450	338
<b>Service de la dette</b>	<b>128</b>	<b>128</b>	<b>139</b>	<b>154</b>	<b>171</b>	<b>187</b>	<b>206</b>
Intérêts de la dette et frais de trésorerie	43,3	38,1	37,6	42,3	52,0	58,4	66,4
Remboursement du capital	84,5	90,3	101,2	111,6	118,7	128,1	140,0
<b>Emprunts nouveaux</b>	<b>186</b>	<b>171</b>	<b>197</b>	<b>259</b>	<b>218</b>	<b>258</b>	<b>202</b>
<b>Endettement au 31/12</b>	<b>1 470</b>	<b>1 550</b>	<b>1 645</b>	<b>1 791</b>	<b>1 891</b>	<b>2 020</b>	<b>2 082</b>

NB : Les montants totaux ne sont parfois pas égaux à la somme des agrégats, du fait des arrondis à l'unité.

- Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement ont augmenté en 2025 grâce à l'intégration de nouvelles recettes ferroviaires. Une absence de dynamique, voire une diminution, est attendue sur les prochains exercices du fait du gel ou de la diminution de participations de l'Etat (TVA, DCRTP), ainsi que du ralentissement de l'économie.

En miroir des exercices précédents, un résultat de 10 M€ par an est anticipé sur la période.

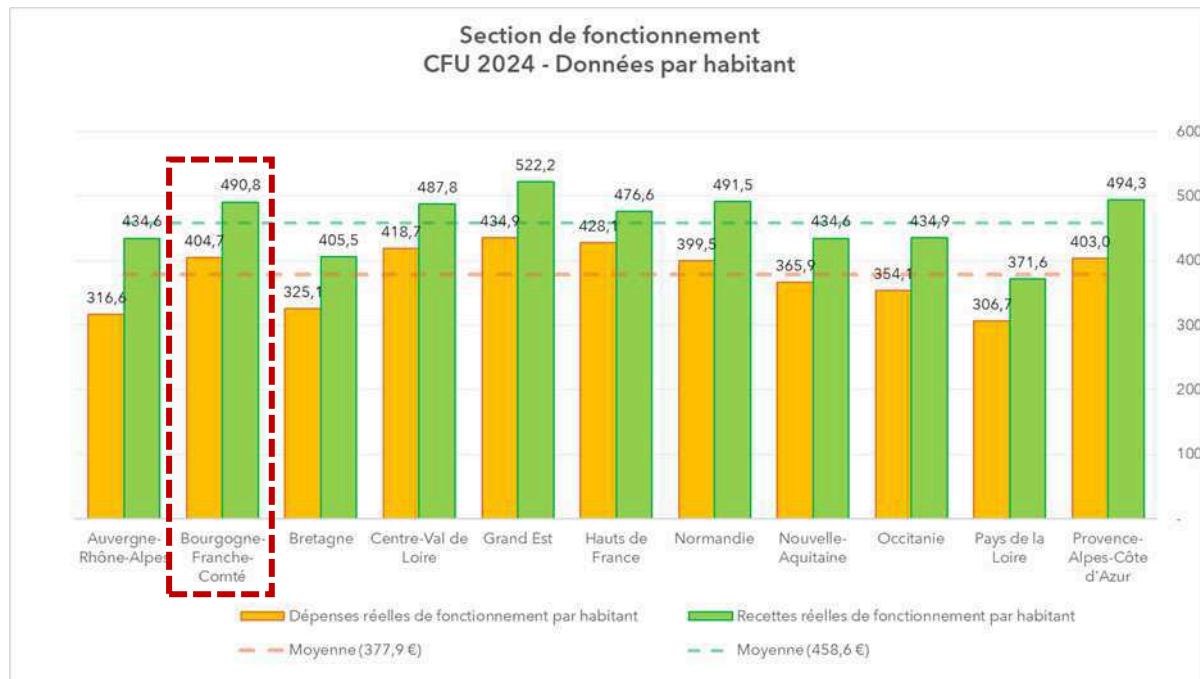
En 2024, le montant des recettes de fonctionnement de la Région Bourgogne-Franche-Comté est légèrement supérieur à la moyenne des Régions.

- Dépenses de fonctionnement**

La stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de contrôler leur augmentation, sans pour autant la freiner totalement. Certaines dépenses contraintes (convention TER, mobilisation des charges liées à l'ouverture à la concurrence, dépenses RH, dotation de fonctionnement des lycées), de même que l'obligation de participation au redressement des finances publiques (passant notamment par le DILICO) limitent leur élasticité.

L'encours de dette reste très important. La conséquence principale est l'augmentation de la charge de la dette, dont la baisse n'est pas attendue avant la fin de la période. Le volume des frais financiers dépassera les 50 M€ dès 2028, soit environ 4 fois plus qu'avant la crise inflationniste.

En 2024, comme en recettes, le montant des dépenses de fonctionnement de la Région Bourgogne-Franche-Comté est légèrement supérieur à la moyenne des Régions.



- Dépenses d'investissement**

La trajectoire financière prend en compte le stock et les crédits projetés dans le cadre du PPI.

Le PPI, qui planifie les projets d'investissement sur la période 2024-2030, est lui aussi appelé à être révisé. Si une enveloppe de 200 M€ est toujours prévue pour réaliser d'éventuels ajustements sur la fin de la période, la maîtrise de son volume sera capitale. Des économies ont déjà été engagées en 2025 et seront examinées sur 2026. Cette stratégie sera à poursuivre en prospective pour maîtriser le niveau d'endettement.

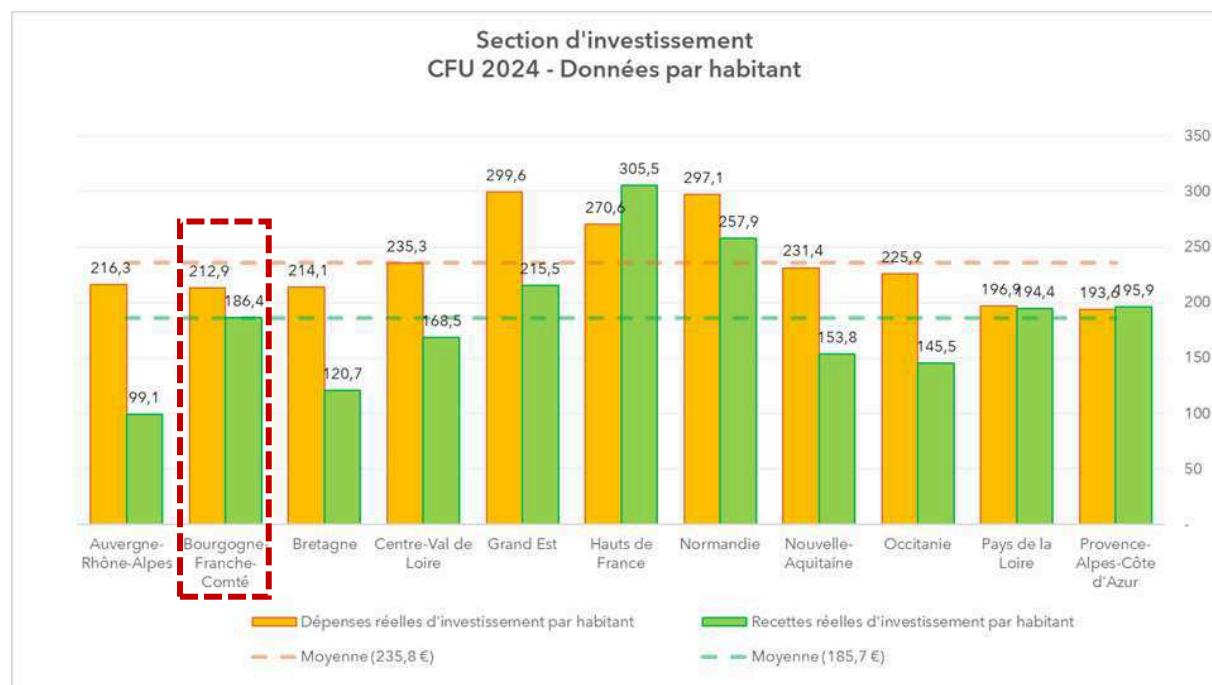
Le montant du remboursement du capital de la dette est attendu à la hausse, conformément à celui du remboursement des intérêts et en raison de la forte augmentation de l'encours de dette constatée ces dernières années.

En 2024, le volume de dépenses d'investissement est légèrement inférieur à la moyenne des Régions. Il reste semblable à la moyenne des Régions de même strate, comme Bretagne, Centre-Val de Loire ou Pays de la Loire.

- Recettes d'investissement**

Une baisse des recettes d'investissement, hors emprunt et fonds européens, est également attendue. La visibilité est faible quant à l'évolution des participations de l'Etat, mais le contexte économique invite à la prudence.

En 2024, le volume de recettes d'investissement correspond à la moyenne des Régions.



- **Ratios financiers**

La stratégie financière de collectivité a été définie en 2021 (Assemblée plénière du 17 décembre 2021), au début du mandat en cours, à l'occasion des orientations budgétaires pour l'exercice 2022. Elle est définie sur la base de ratios qui constituent les indicateurs privilégiés du pilotage des budgets locaux.

Afin de s'assurer de la soutenabilité de la trajectoire budgétaire de la collectivité, il a été convenu de s'appuyer sur les ratios « standards » ou « légaux » qui permettent de mesurer et de comparer la situation financière d'une collectivité régionale. Ces ratios sont les suivants :

- **L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute)** : il s'agit du solde des recettes et dépenses en section de fonctionnement. Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre le volume de ce solde et le volume de recettes de fonctionnement. Il n'existe pas de ratio « légal » en matière d'épargne brute, il est cependant reconnu un ratio « standard » d'un niveau minimum de 15% ;
- **L'épargne nette (ou capacité d'autofinancement nette)** : il s'agit du solde d'épargne brute après soustraction du volume de capital de dette à rembourser au cours de l'exercice ; l'épargne nette correspond au volume disponible pour financer les dépenses d'investissement de la collectivité ; plus l'épargne nette est élevée, moins la collectivité a besoin d'emprunter pour mettre en œuvre sa programmation des investissements. Le taux d'épargne nette correspond au rapport entre son volume et le volume des recettes de fonctionnement. Il n'existe pas de ratio « légal » en matière d'épargne brute, il est cependant reconnu un ratio « standard » d'un niveau minimum de 8% ;
- **La capacité de désendettement** : il s'agit du nombre d'années « théorique » qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser la totalité de son encours de dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. La capacité de désendettement est un ratio « légal », dont le plafond est fixé par la loi à 9 années pour une collectivité régionale. Lorsqu'une collectivité dépasse ce seuil, elle peut faire l'objet de mesures contraignantes de la part de l'Etat.

Dans le cadre de sa stratégie financière pour le mandat 2021-2028, la collectivité a choisi de retenir les ratios « standards » ou « légaux » suivants :

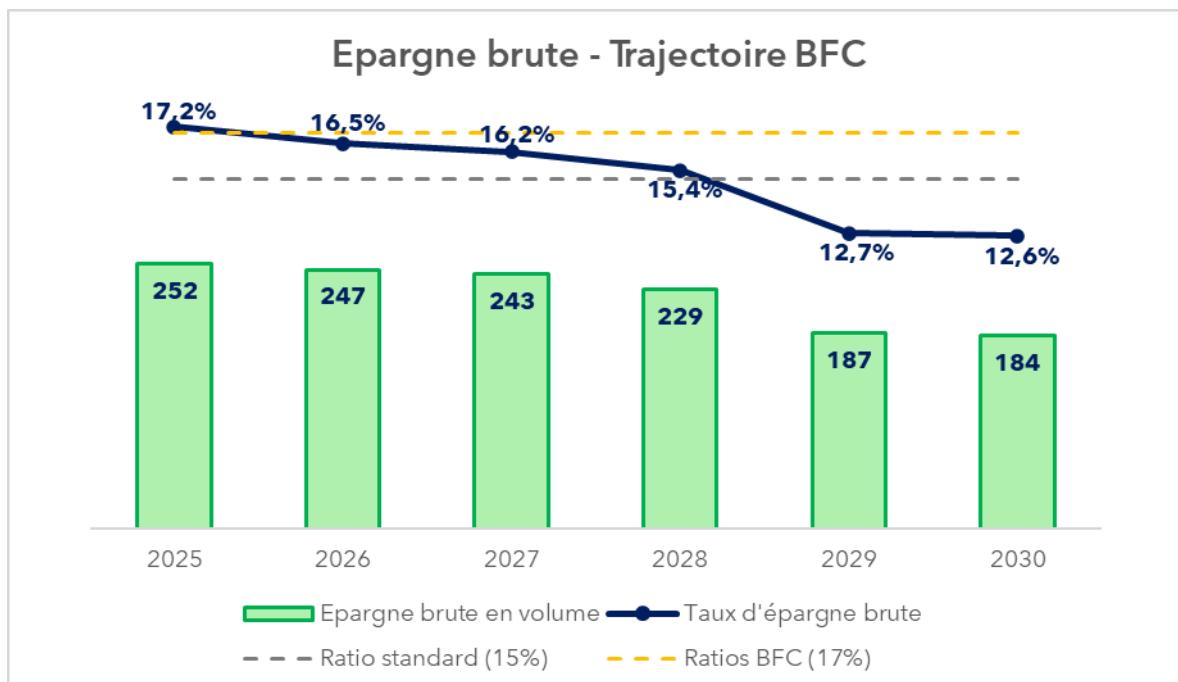
- Une **épargne brute à 17 %**, plutôt qu'à seulement 15%, afin de pouvoir anticiper une hausse de l'endettement et les incertitudes qui pèsent sur les recettes ;
- De même, en matière de **capacité de désendettement**, il a été retenu un ratio de **7,5 ans**, plus volontariste que les 9 années fixées par le droit, avec l'idée de disposer d'une marge de précaution ;
- Enfin, une **épargne nette à au moins 100 M€**, cohérente avec le plancher d'épargne brute à 17 % et la capacité de désendettement à 7,5 ans, en retenant qu'en dessous de ce niveau de 100 M€ d'épargne nette, la collectivité entrerait en zone de risque en matière de soutenabilité financière à moyen terme.

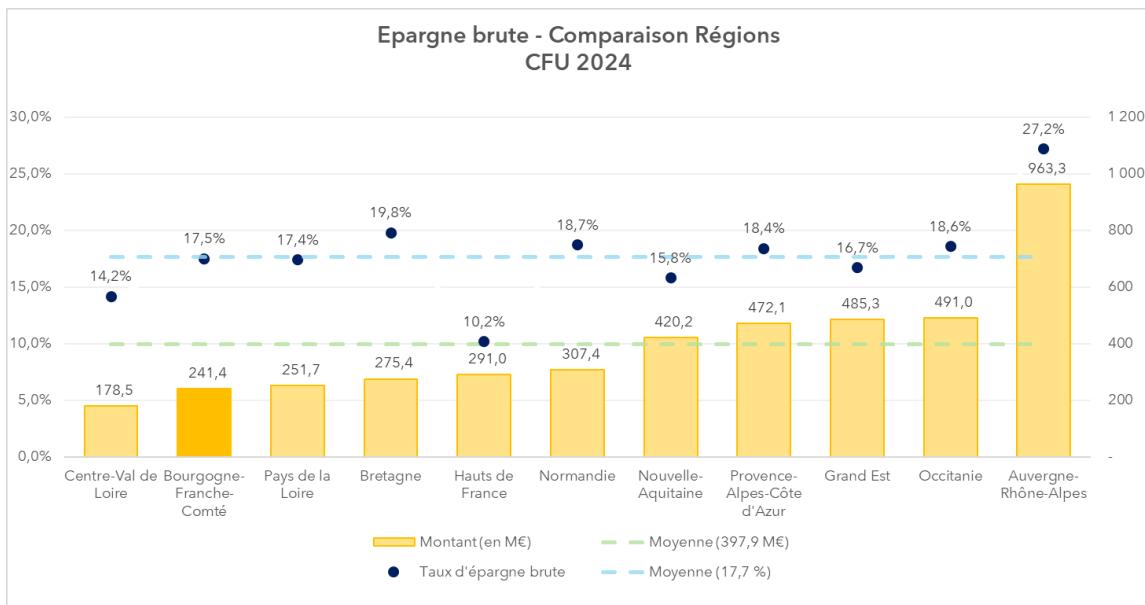
Indicateurs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Epargne brute (en M€)	241	252	247	243	229	187	184
Taux d'épargne brute	17,5%	17,2%	16,5%	16,2%	15,4%	12,7%	12,6%
Epargne nette	157	162	146	131	110	59	44
Taux d'épargne nette	11,4%	11,1%	9,8%	8,7%	7,4%	4,0%	3,0%
Capacité de désendettement	6,1	6,1	6,7	7,4	8,3	10,8	11,3

Ces indicateurs, ainsi que les volumes de recettes et de dépenses dans les deux sections, sont régulièrement comparés aux données relevées dans les autres Régions. Les éléments fournis ci-après permettent de comparer la situation de la Bourgogne-Franche-Comté avec les autres Régions de métropole (hors Corse et Ile-de-France).

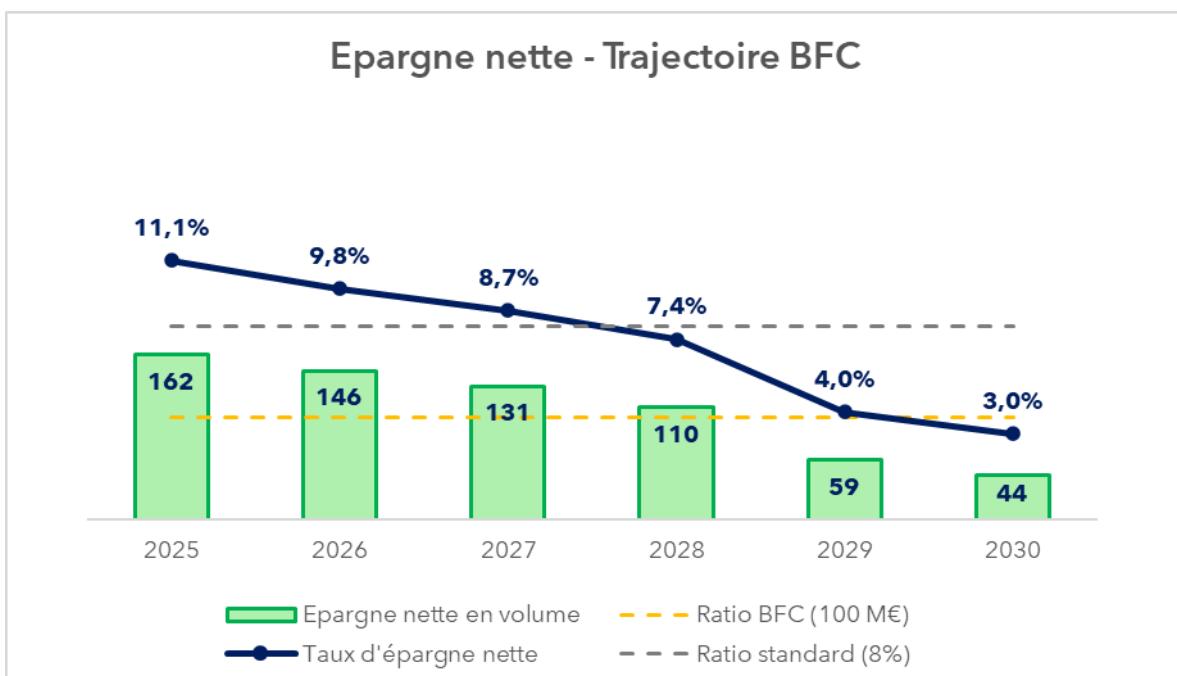
Pour une meilleure comparaison, les retraitements suivants sont pris en compte :

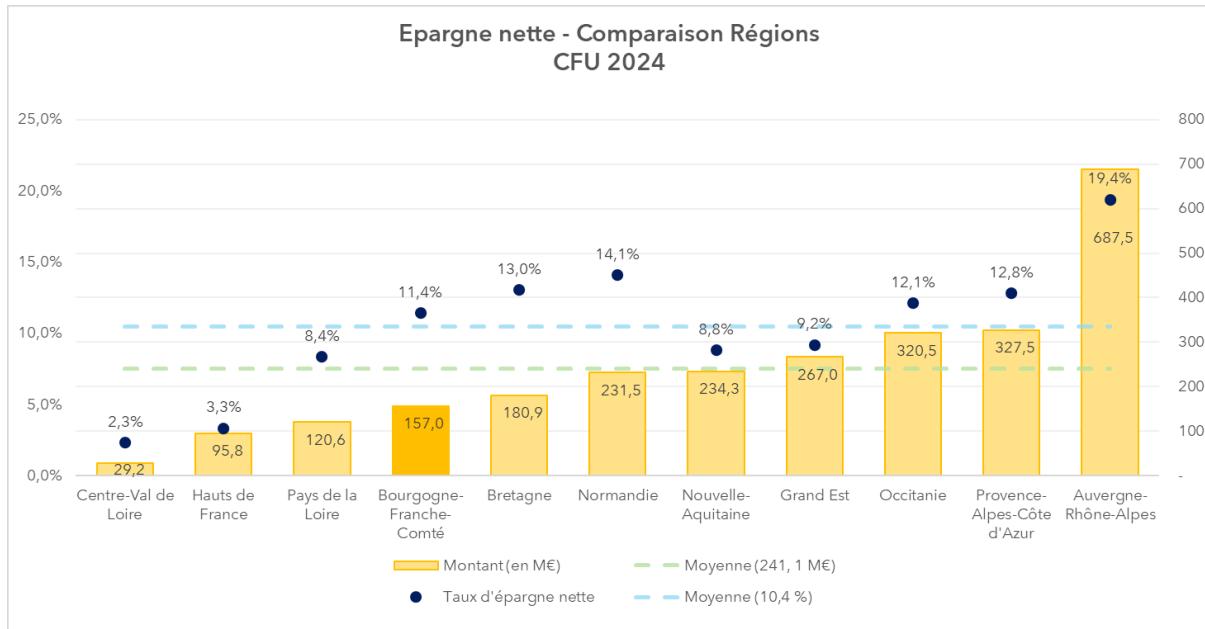
- Retraitements des fonds européens en investissement et en fonctionnement (recettes et dépenses),
- Retraitements de la recette de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (part « Grenelle » de TICPE) basculée en recette réelle de fonctionnement pour toutes les régions (AURA, Normandie, Pays de Loire et Occitanie imputent cette recette en investissement),
- Population des régions = CFU 2024 (2 803 977 pour la Bourgogne-Franche-Comté).



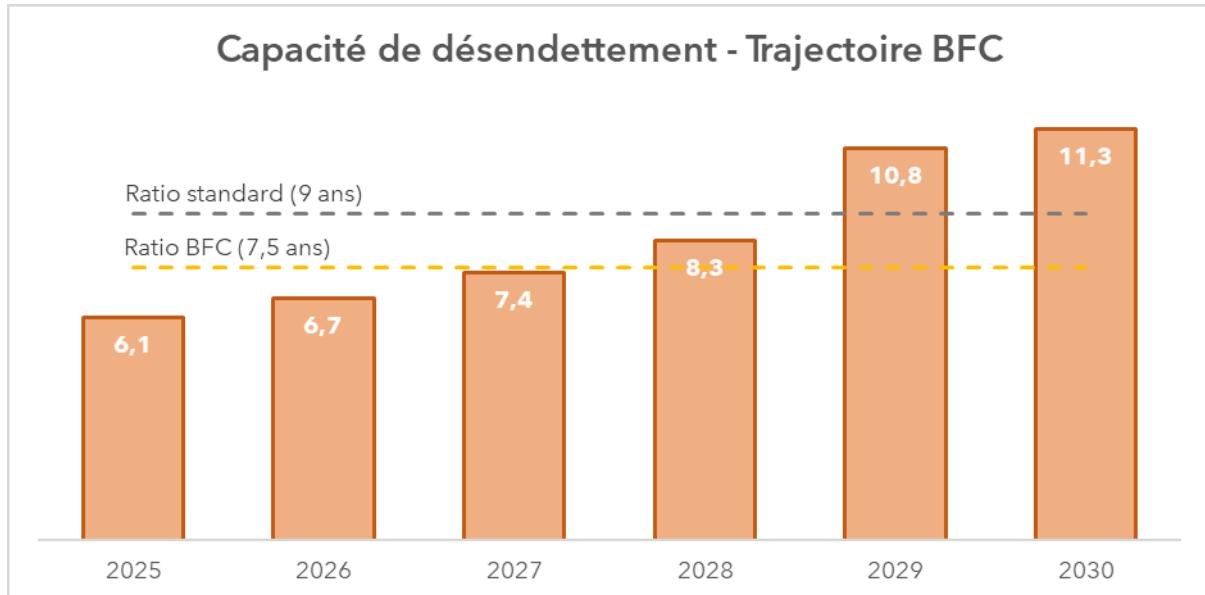


La Bourgogne-Franche-Comté a un montant d'épargne brute inférieur à la moyenne, mais ce montant doit être relativisé : le budget de la Région est bien moins important que celui des Régions AURA ou Occitanie. **Son taux d'épargne brute, critère plus égalitaire, démontre que la Région se situe dans la moyenne.**

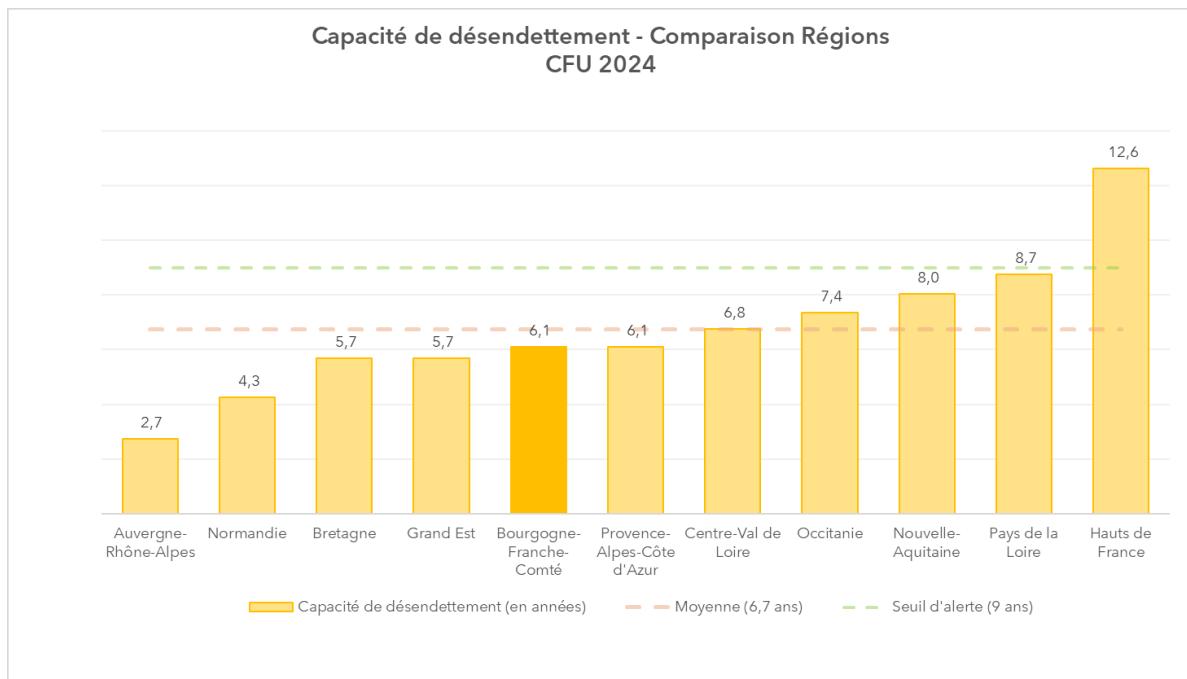




Il apparaît de nouveau que si le montant d'épargne nette de la Région BFC est inférieur à la moyenne nationale en volume (ce qui est la conséquence de ses volumes budgétaires), son taux d'épargne nette est légèrement supérieur à la moyenne.



En prospective, et à ce stade, la capacité de désendettement a vocation à s'accroître à un rythme très élevé jusqu'à la fin de la programmation pluriannuelle des investissements et atteindrait pratiquement le plafond de la stratégie financière dès 2027. Elle dépasserait largement les seuils d'alerte en 2029.



La Bourgogne-Franche-Comté reste très en deçà du seuil d'alerte de 9 ans quand certaines Régions s'en rapprochent ou l'ont déjà dépassé.

### • Conclusion

La succession de crises traversées par notre pays depuis le début du mandat affecte naturellement notre collectivité. Nous avons gardé notre cap, dans une logique de dégradation maîtrisée de nos ratios en cohérence avec la stratégie de mandat.

Le projet de loi de finances est un coup supplémentaire porté aux Régions. A une ponction sur nos ressources quasiment similaire à celle de l'an dernier s'ajoute la substitution d'une partie de la TVA transférée aux Régions par une dotation, qui affecte notre prospective sur la durée. Le prélèvement de recettes depuis 2024 se chiffre à 100 M€ !

L'intégration des mesures du projet de loi de finances à ces orientations budgétaires conduit à une dégradation sensible des indicateurs en trajectoire. En fin de période, les taux d'épargne brute et nette sont anticipés en-deçà des ratios standards, fragilisant la capacité d'investissement de la collectivité.

S'agissant de la section de fonctionnement, des mesures correctives devront être mises en œuvre pour limiter ces impacts et conserver en 2026 des ratios conformes au cadre fixé par la stratégie de mandat. La solution retenue consiste à geler un volume de 10 M€ de crédits inscrits au budget primitif 2026. Au global, ces économies représentent un volume de 15 M€ : 5 M€ d'économies fermes évoquées dans la partie « Prospective en dépenses de fonctionnement » auxquels s'ajoutent ces 10 M€ de gel de crédits de paiement de fonctionnement. Ces crédits, qui seront identifiés dans la poursuite du processus budgétaire, seront réinterrogés en décision modificative n°1 : ils seront en effet inscrits au budget primitif mais ne seront pas affectés avant

un nouvel examen sur le premier semestre 2026. Ce « gel » de crédits permet de maintenir le ratio d'épargne brute à un niveau supérieur à 17%.

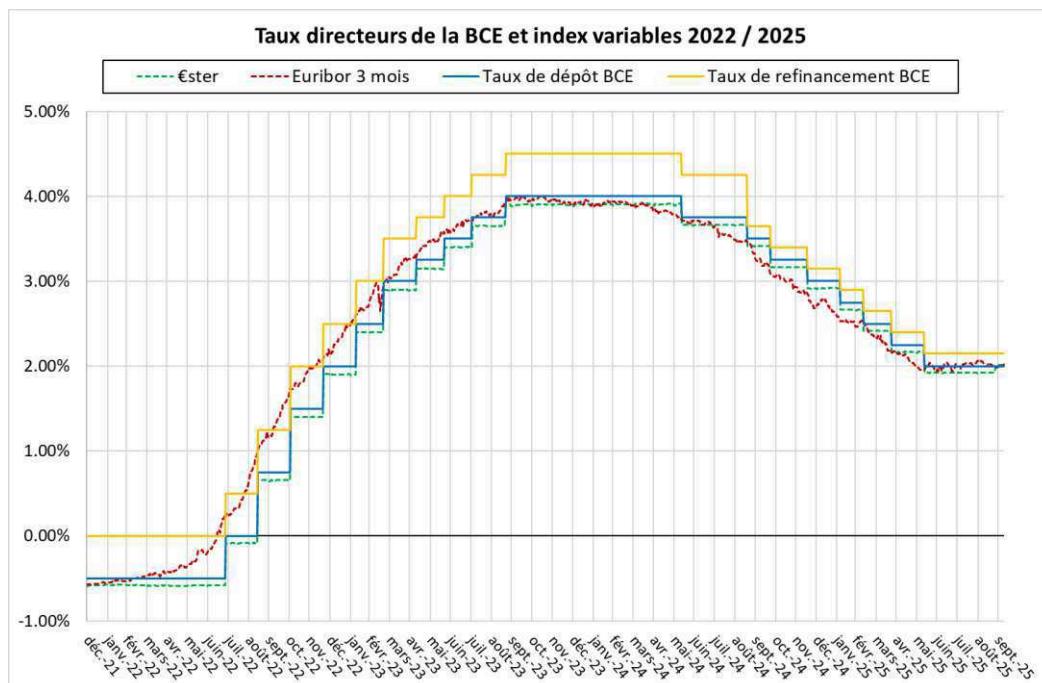
S'agissant de la section d'investissement, une mesure de précaution similaire devra être prise par un gel de quelques opérations ou enveloppes non engagées. En effet, les crédits d'investissement restent quant à eux particulièrement élevés en 2026 comme en prospective, ce qui entraîne dans le contexte budgétaire actuel un recours croissant à l'emprunt d'équilibre. C'est pourquoi, en complément, cette situation devra également être régulée à l'occasion d'une révision de la programmation pluriannuelle d'investissement à l'occasion de la première décision modificative pour l'exercice 2026.

## B) La stratégie de gestion de la dette

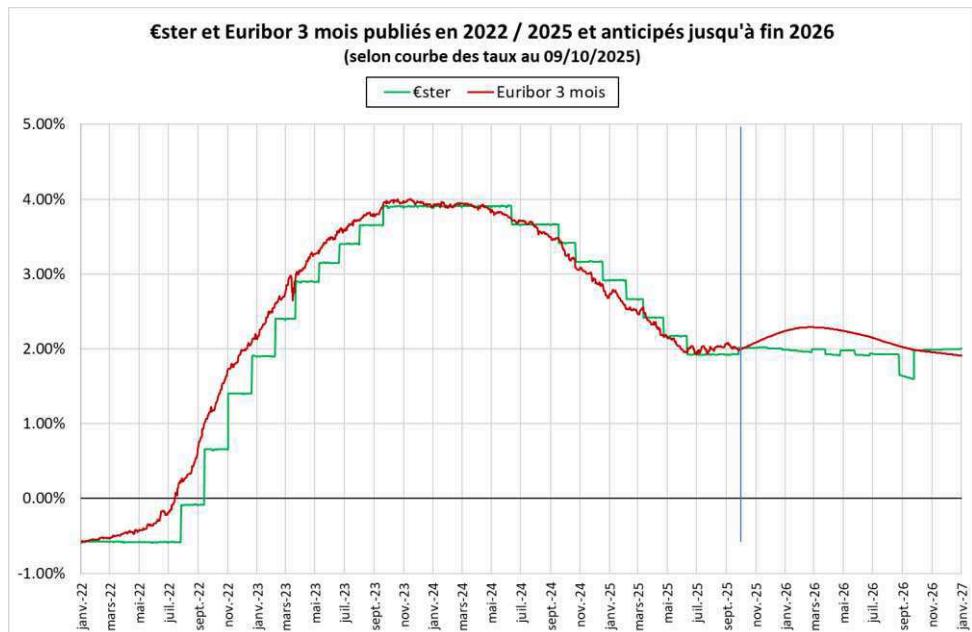
Depuis juin 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a engagé un cycle de baisse de ses taux directeurs, après avoir dû les relever fortement entre 2022 et 2023 pour contenir l'inflation.

Les taux d'intérêt de la facilité de dépôt et des opérations principales de refinancement restent inchangés depuis juin 2025, à respectivement 2,00 % et 2,15 %.

La Réserve fédérale américaine (FED) a abaissé récemment ses taux directeurs de 0,25 points de base (pb) pour la première fois depuis 2025, alors même que la BCE poursuivait une politique de baisse graduelle de ses taux sur le premier semestre. On assiste donc à un certain rééquilibrage entre les deux zones qui pourrait amener davantage de capitaux vers les dettes souveraines européennes, soutenir leur demande et favoriser ainsi quelque peu les taux longs obtenus.



Lors de sa réunion de septembre 2025, la BCE a décidé de laisser ses taux inchangés, jugeant que l'inflation se situe désormais proche de son objectif de moyen terme (environ 2 %). Cette politique de « pause » reflète un arbitrage : les risques de relance inflationniste sont jugés modérés, mais la croissance reste modeste. La BCE suit une approche « au fil de l'eau », en fonction des données d'inflation et de croissance.



La dette française poursuit sa trajectoire haussière et l'agence de notation Fitch a dégradé en septembre 2025 la note de la France qui emprunte désormais plus chers que d'autres pays européens comme l'Italie par exemple. Sur les marchés financiers, les taux longs (notamment les obligations d'État à 10 ans) restent élevés, voire en tension, ce qui limite la baisse effective des taux de crédit malgré la diminution des taux directeurs de la BCE. De même les marchés exigent des primes de risques élevés, dans un contexte budgétaire incertain.

La prospective financière ainsi que la préparation budgétaire 2026 en cours s'établissent dans ce contexte contrasté au niveau des taux d'intérêt.

## 1. La situation de la dette régionale

La Région Bourgogne-Franche-Comté a défini au cours des derniers exercices une stratégie active de dette, combinant des enjeux de sécurisation et diversification des financements, en lien avec l'évolution des investissements régionaux et du recours à l'emprunt.

- **La diversification des sources de financement**

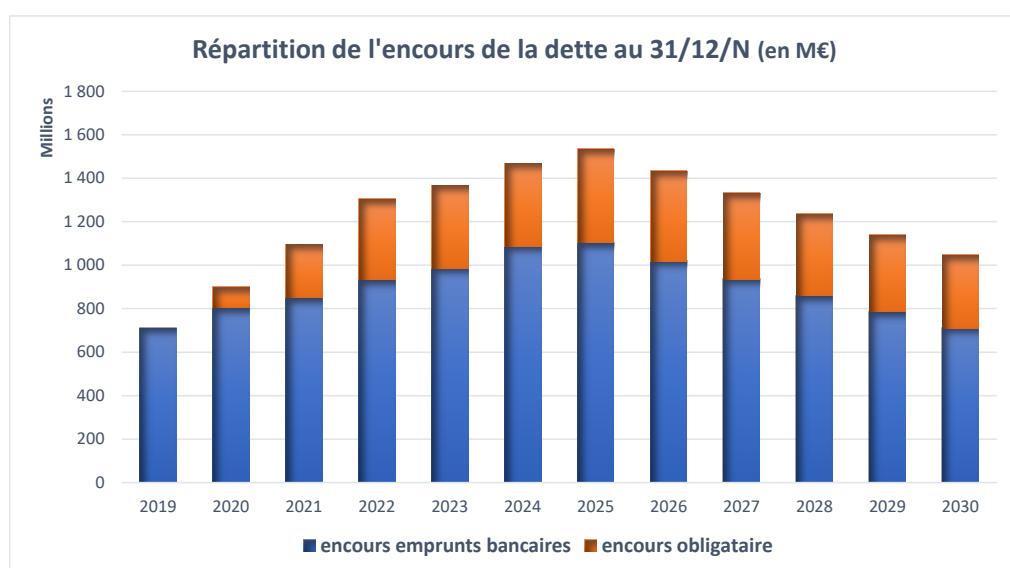
#### **Le recours aux emprunts obligataires**

Pour couvrir des besoins d'emprunts significatifs, la Région a engagé une diversification vers le financement de type obligataire. Elle a ainsi adopté, en avril 2020, le principe du recours au marché obligataire comme outil de financement moyen / long terme via la mise en place d'un programme « EMTN », dont le montant plafond pluriannuel a été porté à 550 M€ en janvier 2022, calibré en fonction de la trajectoire budgétaire et des données de la prospective financière. Cet outil a favorisé l'accès à des financements compétitifs et sur des volumes conséquents.

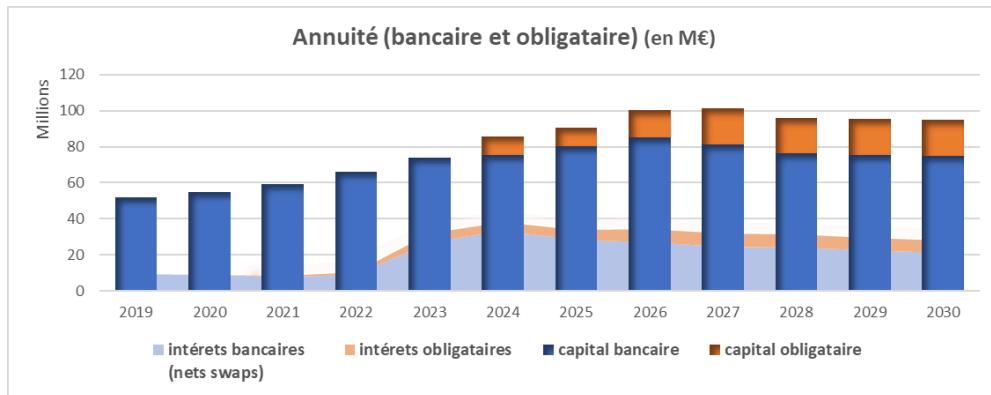
L'ensemble des émissions obligataires réalisées par la Région à date représentent un montant cumulé de 452 M€. Celles-ci ont été majoritairement souscrites au cours de la période 2020 à 2022 exclusivement en taux fixes. Malgré un avantage financier moindre comparé au marché bancaire au cours des trois derniers exercices, des opportunités se sont présentées, notamment en juillet 2025 avec trois nouvelles émissions portant sur un montant de 20 M€ chacune effectuées sur des maturités diverses (7, 8 et 18 ans), respectivement aux taux fixes de 3,065% (échéance 2032), de 3,162% (échéance 2033) et de 3,932 % (échéance 2043).

La particularité de ce type de financement tient à son mode d'amortissement « in fine », c'est-à-dire en une fois à l'échéance finale. Le besoin d'emprunt est ainsi mobilisé par tranche annuelle comprenant des durées et des montants différents, assortis de maturités panachées. La stratégie s'attache, sur le long terme, à reconstituer un profil d'extinction de dette de manière à éviter au maximum des « à-coups » sur l'annuité en capital, en retenant des maturités assurant le lissage du capital à rembourser par année.

Le graphique suivant montre l'évolution de la répartition de l'encours de la dette actuelle (situation arrêtée au 15/10/2025), sans prise en compte des nouveaux emprunts à venir.



Concernant l'annuité de la dette actuelle (graphique suivant), le montant du capital progresse dès 2024, en lien avec les premières échéances des emprunts obligataires. La part des intérêts, après avoir enregistré un pic sur les années 2023-2024, se stabilise voire même diminue légèrement en lien avec l'évolution des taux observée depuis le second semestre 2024.



### Les enveloppes de financements ciblés auprès des prêteurs institutionnels

La Région Bourgogne-Franche-Comté a engagé un partenariat financier de long terme avec la **Banque européenne d'investissement (BEI)** pour le financement d'investissements ciblés (lycées, matériel ferroviaire roulant...).

Elle dispose actuellement d'une enveloppe pluriannuelle d'un montant de 150 M€, souscrite en novembre 2021, et destinée à financer principalement les investissements du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR), en particulier ceux contribuant à l'adaptation au changement climatique et à la relance économique. Suite à la prorogation de l'enveloppe formalisée par un avenant au contrat de financement en novembre 2024, la date finale de disponibilité des fonds a été reportée au 30 octobre 2026.

Cette enveloppe pluriannuelle BEI / PAIR est désormais mobilisée à hauteur de 120 M€ :

- une 1ère tranche de 25 M€ a été versée fin 2021 (en taux variable) ;
- deux autres tranches portant sur un montant total de 40 M€ (soit 20 M€ en taux fixe + 20 M€ en taux variable) ont été mobilisées en décembre 2023 ;
- deux tranches complémentaires portant sur un montant total de 55 M€ (répartie entre 25 M€ en taux fixe + 30 M€ en taux variable) ont été mobilisées à la fin de l'exercice 2024 en date du 18 décembre.

Le solde disponible de 30 M€ de cette enveloppe devrait être mobilisé en totalité ou partiellement en fonction des besoins de financement nécessaires à la clôture d'exercice 2025 ; à défaut le reliquat éventuel sera sollicité au cours du premier semestre 2026.

En outre, la Région Bourgogne-Franche-Comté a récemment contractualisé auprès de la **Banque des Territoires (Caisse des Dépôts)** trois nouveaux contrats de prêts fléchés sur la thématique liée aux transitions écologiques et énergétiques et concernant des opérations d'investissements au titre des lycées et des mobilités. Ces nouveaux prêts complètent les précédentes enveloppes

souscrites lors des trois derniers exercices, signe de la vitalité du partenariat entre notre collectivité et ce prêteur institutionnel, et portent sur un montant cumulé de 50,593 M€, indexés sur Livret A avec une marge de + 0,40% ; ils ont été mobilisés respectivement :

- en août 2025 pour le contrat de prêt finançant la réhabilitation / restructuration de plusieurs bâtiments du lycée Edgar Faure à Morteau (25) pour un montant total de 25,9 M€, d'une durée d'amortissement de 20 ans ;
- en octobre 2025 pour le contrat de prêt finançant la réhabilitation thermique de bâtiments (administratifs et sciences) du lycée Hyacinthe Friant - site Oratoriens à Poligny (39) pour un montant total de 14,1 M€, d'une durée d'amortissement de 20 ans ;
- en octobre 2025 également s'agissant du contrat de prêt finançant l'acquisition de deux rames TER Elec-Hydrogène pour un montant total de 10,593 M€, d'une durée d'amortissement de 25 ans.

### **Le recours aux prêts bancaires classiques**

La Région Bourgogne-Franche-Comté maintient également un lien actif avec les principales banques commerciales et a souscrit à ce titre au cours des derniers exercices plusieurs contrats de prêts auprès de divers établissements (Agence France Locale / La Banque Postale / Groupe BPCE...) pour des montants généralement compris entre 10 et 50 M€, et dans une logique de panachage permettant de maintenir une répartition équilibrée de la structure taux fixes / index variables de l'encours de dette régionale. Ces enveloppes bancaires classiques intervenant le plus souvent dans le cadre des programmes d'emprunts de fin d'année permettent de sécuriser la couverture des besoins de financement au titre de la gestion des clôtures d'exercice eu égard à leur souplesse d'utilisation, mais également pour anticiper des besoins d'emprunt sur l'exercice suivant.

Les enveloppes bancaires classiques souscrites en fin d'exercice 2024 pour un total de 50 M€ ont ainsi été mobilisées en mai et septembre 2025 ; il s'agissait pour rappel d'un contrat de prêt « CACIB » de 20 M€ avec une cotation indexée sur Euribor 3 mois +0,79% ainsi que du solde de l'emprunt « Agence France Locale (AFL) » pour 25 M€ au taux fixe de 3,12% (ce dernier contrat de prêt portait sur un montant de 30 M€).

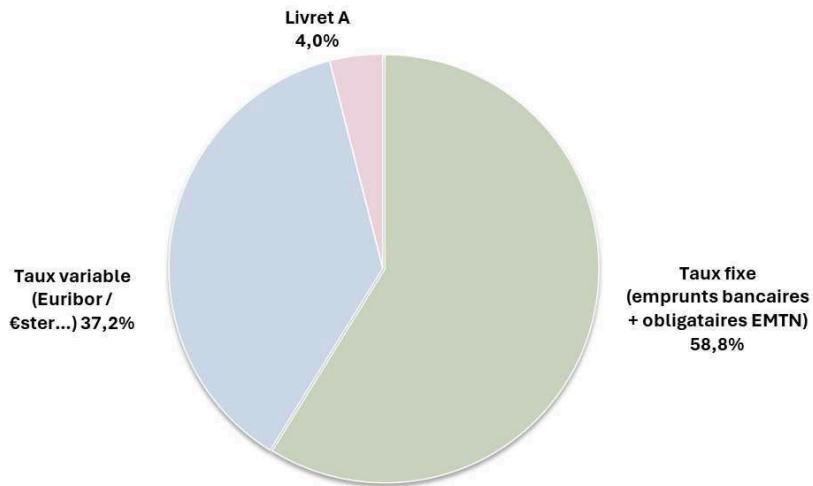
En outre dans le cadre du nouveau programme d'emprunt 2025-2026, une consultation bancaire portant sur un montant global de 60 M€ a été lancée en octobre 2025.

#### **• L'encours de la dette actuelle (situation provisoire au 15/10/2025)**

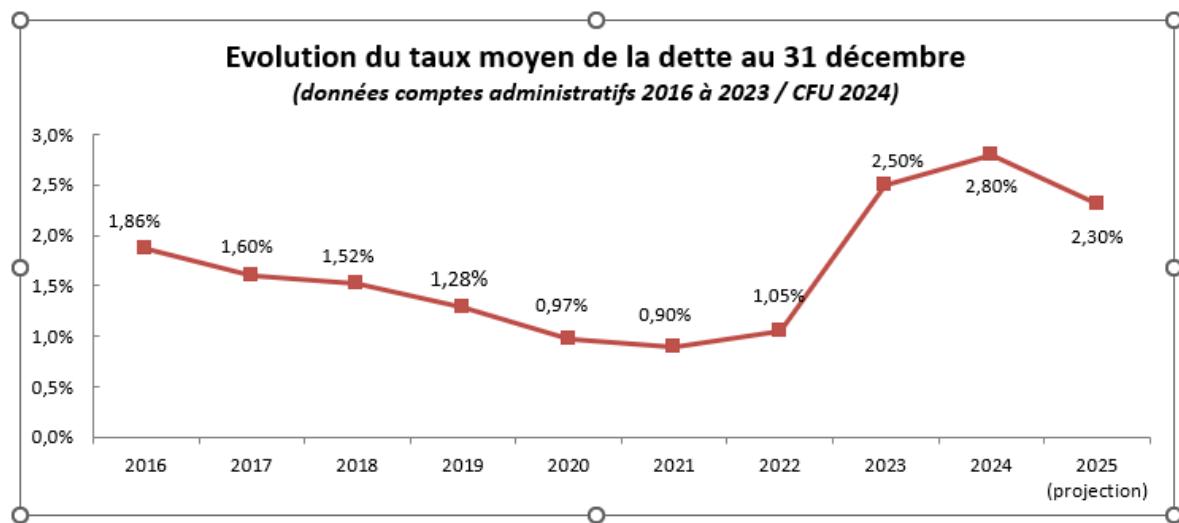
L'encours de la dette régionale a enregistré une hausse importante sur les cinq dernières années, se situant à des niveaux élevés comparativement à la période d'avant crise sanitaire. L'encours de la dette régionale s'établit à **1,544 Md€**. A noter que celui-ci est sécurisé et ne comporte aucun produit structuré : l'intégralité de la dette régionale relève en effet de la catégorie 1A, soit la moins risquée de la charte de bonne conduite dite « Gissler ».

Le volume d'emprunt mobilisé en 2025 représente à date 155,6 M€ et devrait se situer en fin d'exercice à un niveau équivalent voire légèrement inférieur au montant mobilisé en 2024 (pour rappel : 186,3 M€) selon les prévisions, soit en-deçà des niveaux élevés de la période 2020-2022 (moyenne annuelle de 258 M€).

**La structure de l'encours de la dette est constituée à 58,8 % en taux fixe, 37,2 % en index variable et 4 % pour le livret A.**



Le taux moyen pondéré de la dette s'établit à **2,30 %** : après avoir affiché une baisse constante et régulière au cours de la période 2016-2021, la tendance haussière forte et rapide observée depuis 2022 en lien avec la politique monétaire de la BCE s'est inversée à compter de 2025 du fait de l'impact de la baisse des taux directeurs de l'institution monétaire européenne.



Une synthèse des emprunts bancaires et obligataires souscrits par la Région Bourgogne-Franche-Comté et mobilisés au cours des derniers exercices (situation arrêtée à la date du 15 octobre 2025) est présentée dans le tableau page suivante. Ce document traduit la stratégie de diversification des financements mise en œuvre depuis 2020, laquelle sécurise l'encours de dette régionale.

**Synthèse des emprunts bancaires et obligataires souscrits sur les exercices 2020 à 2025**

Exercice	Agents placeurs (Financement obligataire) / Prêteurs (Emprunts bancaires)	Situation arrêtée au 15/10/2025		Conditions financières (taux d'intérêt...)	Maturité
		Montants mobilisés	Montants disponibles		
E M T N	Programme EMTN / Emissions obligataires	452 000 000 €	108 000 000 €	Montant plafond pluriannuel fixé à 550 M€ (cf délibération 22AP.2 des 26&27 janvier 2022)	
	19 émissions réalisées entre 2020 et 2022	372 000 000 €	1 échéance de 10 M€ souscrite en 2020 arrivée à maturité en décembre 2024, reconstituant de fait le capital disponible.		
	dont 6 émissions en 2020 / nominal de 10 à 25 M€	95 000 000 €	2020 : Taux d'intérêt moyen : 0,226 % (fixe)	4 à 25 ans	
	dont 7 émissions en 2021 / nominal de 10 à 30 M€	150 000 000 €	2021 : Taux d'intérêt moyen : 0,656 % (fixe)	5 à 20 ans	
	dont 6 émissions en 2022 / nominal de 7 à 30 M€	127 000 000 €	2022 : Taux d'intérêt moyen : 2,86% (fixe)	8 à 20 ans	
	2023 1 émission réalisée le 05 juillet 2023	10 000 000 €	Taux d'intérêt : 3,444% (fixe)	5 ans	
	2024 1 émission réalisée le 21 novembre 2024	10 000 000 €	Taux variable : Euribor 3 mois +0,565 %	4 ans	
	2025 3 émissions réalisées le 16 juillet 2025	60 000 000 €	Taux d'intérêt moyen : 3,386 % (fixe)	7 à 18 ans	
B E I	2020 à 2022 Banque Européenne d'Investissement (BEI - enveloppe matériel roulant)	169 045 000 €		2020 : 95 M€ en variable (Euribor 3 mois+0,327 %) + 20 M€ en taux fixe à 0,244 % 2022 : solde en taux fixe à 2,364 %	25 ans
	Banque Européenne d'Investissement (BEI - enveloppe PAIR) prêt cadre de 150 M€ destiné à financer les investissements du PAIR (date finale de disponibilité reportée au 30 octobre 2026 conformément à la lettre d'avant le 15 novembre 2024)	25 000 000 €	30 000 000 €	1ère tranche de 25 M€ mobilisée le 23/12/2021 en taux variable Euribor 3 mois +0,150 %	15 ans
		40 000 000 €		2 tranches complémentaires pour un total de 40 M€ mobilisées le 21/12/2023 (soit 20 M€ au taux fixe de 3,057 % / 20 M€ en taux variable Euribor 3 mois +0,353 %)	15 ans
		55 000 000 €		2 tranches complémentaires pour un total de 55 M€ mobilisées le 18/12/2024 (soit 25 M€ au taux fixe de 2,879 % / 30 M€ en taux variable Euribor 3 mois +0,769 %)	15 ans
C D C	2021-2022 Caisse des dépôts / Banque des territoires "prêt PSPL Mobi-Prêt" : financement ramé TER Elec-Hydrogène (souscrit en décembre 2021 / mobilisé le 05 décembre 2022)	12 000 000 €		Taux fixe : 0,91 %	25 ans
	2022-2023 Caisse des dépôts / Banque des territoires 2 contrats de prêt "PSPL Edu-Prêt" : 12 M€ + 11 M€ financement rénovation énergétique des lycées (souscrit fin août 2022 / mobilisés le 04 août 2023)	23 000 000 €		Taux fixe : 2,47 %	15 ans
	2023-2024 Caisse des dépôts / Banque des territoires 3 contrats de prêt PSPL Transformation écologique : . "prêt GFA/AmBRE" : 14,679 M€ réhabilitation thermique lycées . "prêt Relance Verte" : 7 M€ construction neuve bâtiments lycées . "PSPL Mobi Prêt" : 8,643 M€ acquisition ramé TER Elec-Hydrogène (souscrits en novembre 2023 / mobilisés le 24 avril 2024)	30 322 242 €		Taux du Livret A en vigueur + marge de 0,40 % soit 3,40 %	20 à 25 ans
	2025 Caisse des dépôts / Banque des territoires 3 contrats de prêt PSPL Transformation écologique : . 25,9 M€ réhabilitation/restructuration bâtiments lycée Faure - Moreau . 14,1 M€ réhabilitation thermique bâtiment lycée Frian - Poligny . 10,593 M€ acquisition 2 rames TER Elec-Hydrogène (souscrits en juillet 2025 / mobilisés les 06/08/2025 et 15/10/2025)	50 593 000 €		Taux du Livret A en vigueur + marge de 0,40 % soit 2,80 %	20 à 25 ans
L B P	2022-2024 La Banque Postale (LBP) 2 contrats "prêt vert" de 10 M€ mobilisés le 30/11/2022 1 contrat souscrit en décembre 2023 et mobilisé le 28/06/2024	40 000 000 €		Taux fixe : Prêts souscrits en 2022 : 3,24 % et 3,25 % Prêt souscrit en 2023 : 3,42 %	15 et 20 ans
	2024 La Banque Postale (LBP) 2 prêts souscrits en juillet et mobilisés les 5 et 27 décembre 2024	40 000 000 €		Prêt de 25 M€ taux fixe : 3,56 % Prêt de 15 M€ taux variable : Euribor 3 mois + 0,83 %	20 ans
A F L	2021 Agence France Locale (AFL)	30 000 000 €		Taux fixe : 0,45 %	15 ans
	2022-2023 Agence France Locale (AFL) (souscrit novembre 2022) (1ère tranche : 30 M€ mobilisé le 22/12/2022) (solde : 10 M€ mobilisé le 20/03/2023)	40 000 000 €		Taux variable : Euribor 3 mois + 0,37 %	15 ans
	2023-2024 Agence France Locale (AFL) (souscrit décembre 2023) (1ère tranche : 24 M€ mobilisé le 28/12/2023) (solde : 16 M€ mobilisé le 31/05/2024)	40 000 000 €		Taux variable : Euribor 3 mois + 0,83 %	20 ans
	2024-2025 Agence France Locale (AFL) (souscrit décembre 2024) (1ère tranche : 5 M€ mobilisé le 27/12/2024) (solde : 25 M€ mobilisé le 23/09/2025)	30 000 000 €		Taux fixe : 3,12 %	15 ans
Autres banques	2020-2023 Caisse d'Epargne BFC dont 1 prêt de 20 M€ souscrit en décembre 2020 / mobilisé le 29/12/2020 dont 1 prêt de 30 M€ souscrit en novembre 2022 / mobilisé le 05/05/2023	50 000 000 €		Prêt 20 M€ taux variable : Euribor 3 mois + 0,20 % Prêt 30 M€ taux fixe : 3,10 %	15 ans
	2020-2022 Société Générale dont prêt de 40 M€ 1ère tranche : 15 M€ en 2020 / 2ème tranche : 25 M€ en 2021 dont prêt de 50 M€ 1ère tranche : 25 M€ en 2021 / 2ème tranche : 25 M€ en 2022	90 000 000 €		Prêt 40 M€ taux variable : Euribor 3 mois + 0,290 % Prêt 50 M€ taux variable : Euribor 3 mois + 0,150 %	15 ans
	2022 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel (mobilisé le 19/12/2022)	8 000 000 €		Taux fixe : 3,00 %	15 ans
	2024 Crédit Coopératif (mobilisé le 28/10/2024)	10 000 000 €		Taux fixe : 3,50 %	20 ans
	2024-2025 Crédit Agricole Souscrit en décembre 2024 et mobilisé le 16/05/2025	20 000 000 €		Taux variable : Euribor 3 mois + 0,79 %	20 ans

**• La stratégie de financement à moyen terme**

Aux termes de la consultation bancaire en cours, la Région disposerait de financements bancaires « classiques » disponibles pour un montant pouvant aller jusqu'à 60 M€ ; à cette nouvelle enveloppe bancaire, il convient d'ajouter le solde de l'enveloppe pluriannuelle BEI / PAIR pour 30 M€ contractuellement mobilisable jusqu'à l'automne 2026.

Pour sécuriser les besoins de financements à venir, en particulier les investissements importants prévus en matière de transport ferroviaire, des discussions sont d'ores et déjà engagées avec la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) pour identifier de nouveaux projets éligibles entrant dans le cadre d'une nouvelle enveloppe de financement dédiée aux mobilités.

En outre, des échanges sont en cours avec la Banque européenne d'investissement (BEI) en vue de la souscription de deux nouvelles enveloppes de financement pluriannuelles couvrant la période 2026-2030, pour un montant cumulé de l'ordre de 250 M€ à 300 M€ :

- Une première enveloppe serait attribuée sous la forme d'un « prêt cadre PPI », qui, sur le modèle de l'enveloppe PAIR actuelle, viendrait financer une diversité d'opérations listées dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025-2030. Les thématiques ciblées regroupent des investissements en faveur du patrimoine des lycées, de la transition énergétique, du volet économique, de l'enseignement supérieur etc. ;
- Une seconde enveloppe serait exclusivement dédiée au domaine des mobilités, et consacrée au financement des dépenses ferroviaires dans le cadre de la stratégie régionale d'acquisition du matériel ferroviaire roulant et des installations de maintenance.

A noter que la Région dispose en outre d'un encours disponible de 100 M€ environ dans le cadre du programme obligataire pluriannuel « EMTN » pour le recours complémentaire à ce type de financement en fonction de l'évolution des marchés financiers ainsi que d'un encours disponible de l'ordre de 160 M€ auprès de l'Agence France Locale (AFL).

## **2. La gestion active de la trésorerie**

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée, au cours des derniers exercices, dans une stratégie de diversification des sources de liquidité afin de disposer d'un panel d'instruments de gestion de trésorerie mobilisable de manière continue tout au long de l'année et adapté aux besoins de financement infra-annuels.

Elle dispose de lignes de trésorerie portant sur un montant maximal de 150 M€ autorisé par l'assemblée délibérante. Elle a également mis en place un programme de titres négociables à court terme (« NEU CP ») dont le montant a été ajusté de 100 à 150 M€ en 2020.

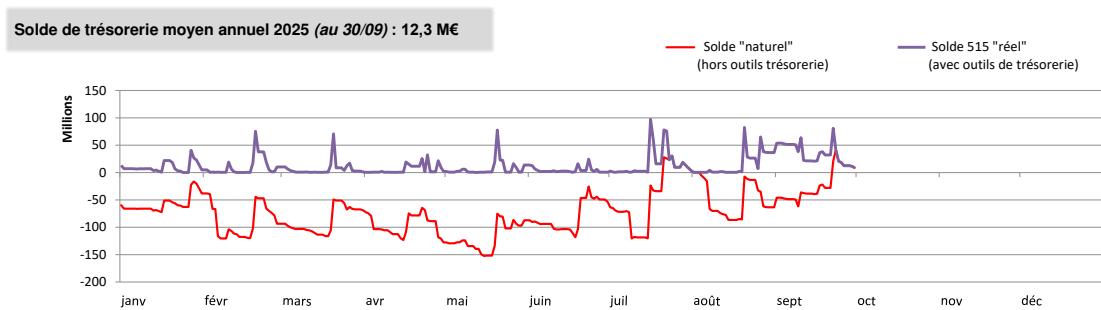
La politique d'optimisation de la gestion quotidienne de la trésorerie a été considérablement renforcée au cours des exercices 2023 et 2024 avec la mise en œuvre d'actions concrètes pour minimiser les frais financiers dans un contexte de forte remontée des taux d'intérêt.

Malgré la tendance baissière des taux enclenchée à partir de mi-2024, cet objectif de trésorerie zéro est poursuivi en 2025, dans un contexte particulier et atypique lié notamment au décalage du vote du BP 2025, à la mise en œuvre de l'assujettissement à la TVA dans le secteur des transports et au retard d'encaissement de certains concours financiers de l'Etat en raison du vote tardif de la loi de finances.

La Région a eu recours à des émissions de NEU CP régulières et à échéances mensuelles généralement calibrées entre 40 et 50 M€ afin de permettre la prise en charge des mandatements les plus importants dans l'attente du versement des principales recettes mensualisées (TVA, TICPE...), complétées par des tirages et remboursements quotidiens sur les lignes de trésorerie en tant que de besoin en lien avec le rythme d'exécution budgétaire.

A noter que le taux moyen des émissions de NEU CP effectuées depuis le début d'année est de 2,36 % (il était de 3,64 % pour l'ensemble des émissions réalisées en 2024).

L'évolution du solde de trésorerie depuis le début d'année 2025 se présente comme suit :



Cet objectif d'optimisation des coûts liés à la gestion quotidienne de trésorerie sera poursuivi en 2026 en privilégiant les outils qui offriront les conditions financières les plus avantageuses en fonction de l'évolution des marchés.

### 3. La notation financière de la Région

La notation financière est un outil qui permet à la Région Bourgogne-Franche-Comté de diversifier et d'optimiser ses financements afin d'accéder directement aux marchés financiers pour ses besoins de trésorerie (programme de titres négociables à court terme « NEU CP ») ou de financement à long / moyen terme (programme obligataire « EMTN »). Pour rappel, la Région se fait noter annuellement. Le marché avec l'agence Moody's a été reconduit pour 4 ans en 2023.

Suite à la revue de notation annuelle de la collectivité, l'agence de notation a révisé à la baisse la note de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans un communiqué publié le 24 avril 2025, en conséquence de l'abaissement de la note de l'Etat français en décembre 2024.

**Le profil de crédit pour la Région Bourgogne-Franche-Comté a été actualisé à la note A1 avec perspective stable. La notation à court terme reste inchangée (P-1).** Néanmoins, l'agence Moody's confirme la solide performance opérationnelle de la collectivité régionale, et souligne également une dette gérable même si elle est attendue en hausse, de même qu'un cadre de gouvernance et de gestion très solide. L'analyse de la qualité de crédit de la Région BFC prend également en considération un faible potentiel de croissance économique et la latitude réduite de la collectivité pour accroître ses recettes, à l'instar des autres régions françaises.

En conséquence, la Région n'a pas observé d'impact significatif de cette révision de la note sur les conditions financières des enveloppes proposées dans le cadre des dernières consultations bancaires et obligataires et bénéficie d'un accès à la liquidité toujours satisfaisant.

## **Partie n°4 | Le budget annexe des services d'aménagement numérique**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la région BFC dispose d'un budget annexe dont l'objet est la gestion financière et comptable du réseau RCubeTHD, renommé « Bourgogne-Franche-Comté Connect. » La Région assure en direct la gestion de ce réseau, mais les deux budgets sont indépendants l'un de l'autre.

BFC Connect fournit un réseau « Très Haut Débit Radio » répondant aux besoins des particuliers et des TPE/PME et une offre de faisceaux hertziens via un service de liaison radio.

Plusieurs opérateurs commerciaux utilisent ce service, ce qui génère des recettes d'exploitations. Ces activités s'apparentent donc à un service public industriel et commercial (SPIC) et seront assujetties à TVA. Elles doivent donc faire l'objet d'une comptabilité distincte, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.1425-1) et à l'instruction comptable M4.

Le volume du budget annexe 2025 s'est établi à 1 004 K€, à volume isométrique par rapport à 2024 (1 118 K€). Le montant a été légèrement revu à la baisse malgré l'inflation afin de prendre en compte les taux d'exécution du premier exercice.

### **Section d'exploitation**

En dépenses et en mouvements réels, la section d'exploitation a été votée en 2025 à 649,6 K€ (après budget supplémentaire), en légère baisse par rapport à 2024 (798 K€). Les dépenses d'ordre s'élèvent quant à elle à 216 K€.

Les dépenses d'exploitation se composent principalement des dépenses liées aux coûts d'exploitation-gestion du marché maintenance du réseau Bourgogne-France-Comté Connect, de la redevance ARCEP pour la Boucle Locale Radio (BLR) ainsi que des licences nécessaires au fonctionnement du réseau, au règlement des frais d'approvisionnement en énergie et des redevances / loyers liés aux conventions d'occupation du domaine public et privé.

Ces dépenses sont compensées par des recettes en provenance des fournisseurs d'accès à internet. Ces recettes sont estimées à 850 K€ en 2025 (après budget supplémentaire), auxquelles il faut ajouter 15,6 K€ en mouvements d'ordre.

### **Section d'investissement**

Les crédits de la section d'investissement permettent de financer les forfaits ingénierie, la coordination des opérations ou la mise en service du matériel. Ils financent également les études de faisabilité ou les « essais qualification » qui sont nécessaires pour monter des projets d'hébergement sur sites radio, pour créer ou mettre un terme aux raccordements sur un point haut réseau ou encore pour déployer l'internet des objets (5G).

En 2025, les dépenses d'investissement s'élèvent à 354,8 K€ en mouvements réels et à 20,6 K€ en mouvements d'ordre. Elles sont compensées par 154,4 K€ de recettes réelles et 221 K€ en mouvements d'ordre.

BUDGET ANNEXE 2025	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Section d'exploitation	649 600	216 000	865 600	850 000	15 600	865 600
Section d'investissement	354 842	20 600	375 442	154 442	221 000	375 442
<b>TOTAL</b>	<b>1 004 442</b>	<b>236 600</b>	<b>1 241 042</b>	<b>1 004 442</b>	<b>236 600</b>	<b>1 241 042</b>

## Projections

Le budget 2026 sera inférieur au budget 2025 car l'activité radio va s'arrêter avec l'arrêt des fréquences du THD radio. Des études sont en cours pour travailler sur le projet de mise en place d'un cloud souverain régional. Des études sont également lancées pour mettre en place un réseau d'objets connectés en Saône et Loire s'appuyant sur l'infrastructure régionale BFC Connect. Ce sont donc de nouveaux services qui sont en train d'être élaborés pour développer les services numériques de demain en relation notamment avec l'ARNIA.

## **Partie n°5 | Impact du budget sur la transition écologique et poursuite du « budget vert »**

La Loi de finances pour 2024 prévoit la production d'une annexe au compte financier unique sur le thème de l'impact du budget pour la transition écologique. La Région s'est investie dans le processus d'élaboration de l'annexe en participant à un groupe de travail avec l'Etat et l'association Régions de France et a pu produire cette annexe pour la première fois au compte financier unique 2024.

Cette annexe réglementaire se concentre sur les dépenses d'investissement, sur un nombre réduit de catégories comptables. L'objectif est de fournir une présentation comptable simplifiée, destinée à consolider des données à l'échelle nationale.

En parallèle, la collectivité poursuit sa démarche d'analyse environnementale, plus large et plus volontaire, qui couvre les deux sections, investissement et fonctionnement. Un premier fascicule a été joint à l'occasion du budget primitif 2025.

La « budgétisation verte » peut être définie comme une revue des dépenses budgétaires afin d'identifier les dépenses « favorables » et « défavorables » à l'environnement. Une première expérimentation nationale, en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations, a été engagée par la Région dès 2022. Puis, une méthode a été initiée lors de la préparation du budget 2023 et l'élaboration du plan pluriannuel d'investissements (PPI) et se poursuit.

Dans le processus budgétaire 2026, la méthodologie utilisée est inchangée par rapport au BP 2025. 4 critères sont analysés :

- 1) Atténuation climatique ;
- 2) Adaptation au changement climatique ;
- 3) Protection de la biodiversité des espaces naturels, gestion de la ressource en eau ;
- 4) Économie circulaire, réduction des déchets, lutte contre les pollutions.

## Partie n°6 | Les orientations en matière de ressources humaines

### A) La situation de la collectivité

#### 1. La structure des effectifs

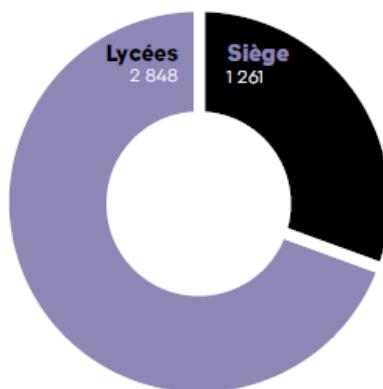
Les données sont extraites du dernier bilan social arrêté à la date du 31 décembre 2024.

A cette date, 4 109 agents permanents travaillent au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La notion d'agent permanent comprend les fonctionnaires stagiaires et titulaires et les contractuels recrutés au titre des articles 332-8-2 et 332-8-5 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) sur un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans ou d'un contrat à durée indéterminée. Les contrats d'un an avant titularisation pour les personnes reconnues travailleurs handicapés au titre de l'article 326-352 issu du CGFP ainsi que les agents recrutés sur des emplois fonctionnels de direction relèvent également de la catégorie des emplois permanents.

Ces agents sont répartis comme suit :

**Répartition par affectation des agents permanents**



70% des agents de la Région sont affectés dans les lycées et 30% au siège. Cette répartition est relativement stable.

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Siège	814	447	1 261
Lycées	1 725	1 123	2 848
<b>Total</b>	<b>2 539</b>	<b>1 570</b>	<b>4 109</b>

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A+	8	21	29
A	364	215	579
B	268	147	415
C	1 899	1 187	3 086
<b>Total</b>	<b>2 539</b>	<b>1 570</b>	<b>4 109</b>

Filière	Femmes	Hommes	Total
Administrative	701	197	898
Culturelle	7	9	16
Médico-Sociale	1	0	1
Technique	1 830	1 364	3 194
<b>Total</b>	<b>2 539</b>	<b>1 570</b>	<b>4 109</b>

Bien que la répartition du nombre de postes permanents reste stable entre le siège et les lycées, leur composition statutaire évolue sensiblement. Le comparatif par années met en lumière une tendance croissante à la contractualisation sur les postes permanents, en particulier dans les services administratifs.

Statut	2021	2022	2023	2024
Fonctionnaires	3 843	3 806	3 822	3 838
Contractuels	168	176	237	271
<b>Total</b>	<b>4 011</b>	<b>3 982</b>	<b>4 059</b>	<b>4 109</b>

Si la grande majorité des agents permanents restent des fonctionnaires, le poids des agents contractuels augmente chaque année au siège. En 2016, le taux des fonctionnaires était de 90% (source bilan social 2016). Il est désormais de 79%. Cette évolution peut s'expliquer par la baisse relative des candidatures de fonctionnaires et par les difficultés de recrutement, qui poussent la

collectivité à embaucher des personnes ne disposant pas nécessairement d'un parcours dans la fonction publique. Ainsi, depuis 2022, le nombre de fonctionnaires au siège reste stable, tandis que l'effectif des contractuels permanents augmente (+ 57 agents entre 2022 et 2023, + 35 entre 2023 et 2024). Dans les lycées, il convient de préciser que les contractuels sont principalement des agents reconnus travailleurs handicapés qui sont titularisés au bout d'un an et intégrés ensuite dans les effectifs des fonctionnaires.

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	Femmes	Hommes	Total
Siège	52	18	70
Lycées	261	144	405
<b>Total</b>	<b>313</b>	<b>162</b>	<b>475</b>

Le taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein de la collectivité, calculé sur les seuls agents permanents en activité, atteint 12 %, dont 6% pour le siège et 14% pour les lycées.

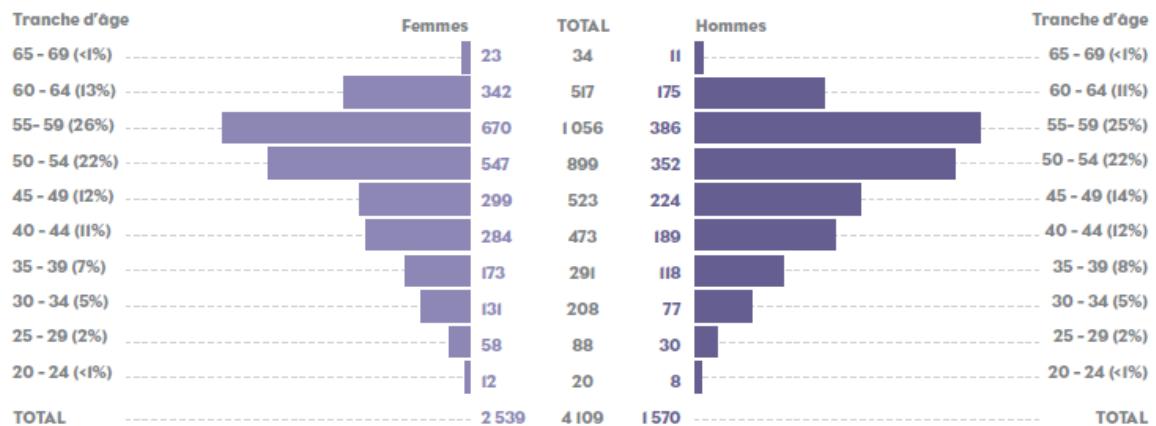
## 2. Perspective des effectifs :

### Liée à la démographie

La moyenne d'âge est élevée dans la collectivité et les agents de plus de 55 ans représentent 39 % de l'effectif (37% en 2023) alors que ceux de moins de 40 ans représentent 15 % de l'effectif.

### Pyramide des âges

Pour l'ensemble de la collectivité :

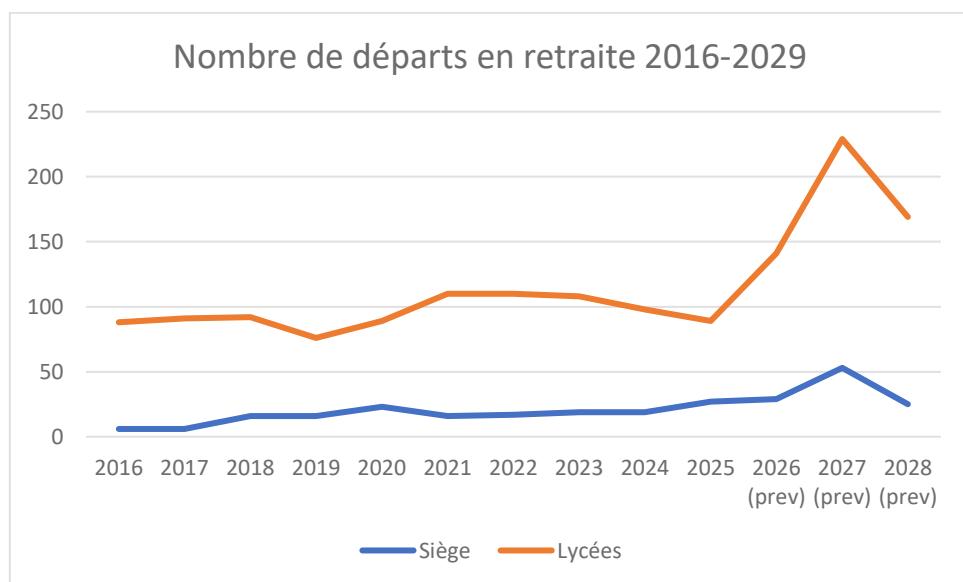


	Moyenne d'âge	Femmes	Hommes	Total
Siège		46 ans et 9 mois	47 ans et 2 mois	46 ans et 11 mois
Lycées		52 ans	50 ans et 9 mois	51 ans et 6 mois
<b>Ensemble de la collectivité</b>		50 ans et 3 mois	49 ans et 9 mois	50 ans et 1 mois

La moyenne d'âge est plus jeune dans les services administratifs. Dans les lycées, les agents de plus de 55 ans représentent 46 % de l'effectif, tandis que les moins de 40 ans ne constituent que 11%.

Dans les services administratifs, 13 agents travaillent au-delà de 65 ans, contre 21 dans les lycées, soit un total de 34 agents pour l'ensemble de la collectivité (20 en 2023).

En raison de cette moyenne d'âge élevée, les départs en retraite sont en hausse ces dernières années, une tendance qui devrait s'accentuer. Voici un récapitulatif des départs en retraite les années passées et les prévisions pour les années futures :



*Les prévisions sont établies en fonction de l'âge légal de départ à la retraite. On observe un pic de départs en 2027 dans les lycées, suivi d'une diminution en 2028. Un certain nombre d'agents remplissent dès à présent les conditions et leur âge correspond avec la moyenne âge actuelle de départ mais ils n'ont pas encore fait valoir leurs droits. La tendance devrait être plus lissée sur la période 2026 à 2028.*

Les fonctionnaires peuvent solliciter une retraite progressive. Ce dispositif permet aux agents de travailler à temps partiel (entre 50 % et 90 %) en fin de carrière, avec un salaire proportionnel à leur temps de travail, complété par une fraction de leur pension de retraite versée par sa caisse de retraite, tout en continuant à cotiser pour sa retraite.

À partir du 1er septembre 2025, la retraite progressive devient accessible dès 60 ans à tous les actifs, quel que soit leur régime (salariés, indépendants, professions libérales ou fonctionnaires), à condition d'avoir validé au moins 150 trimestres.

En 2024, 7 agents au siège et 21 dans les lycées ont sollicité un temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive, soit moins de 1% des effectifs. En 2025, 13 agents des lycées ont à ce jour sollicité la mise en place de ce dispositif. 14 demandes ont déjà été reçues pour 2026 (7 siège et 7 lycées).

Les mouvements d'effectifs ne sont pas uniquement dus aux départs en retraite. En moyenne, environ cinquante départs annuels hors retraite sont prévus pour les services administratifs, et environ quatre-vingts pour les lycées.

Un taux de rotation peut être calculé : il s'agit de la moyenne des mouvements de départs et d'arrivées rapportée au nombre d'agents dans la collectivité. Les taux de rotation des services administratifs et des lycées sont proches, et s'élèvent à 7% environ.

La dynamique des mouvements de personnels dans les lycées vient principalement des retraites (53% des départs), tandis que les motifs de départs sont plus variés pour les services administratifs (34% en mobilité extérieur et 30% en retraite).

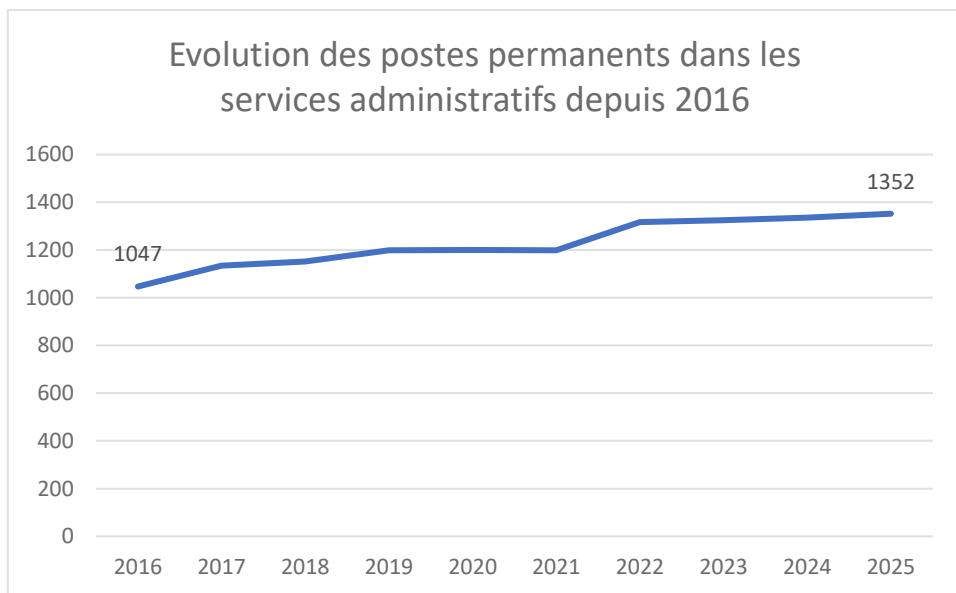
## Liée aux compétences régionales

### ■ Dans les services administratifs

Depuis la création de la collectivité en 2016, les effectifs ont évolué au sein des services administratifs en raison de différents transferts de compétences. Les deux plus importants sont :

- Le transfert des transports scolaires et interurbains en 2017
- Le transfert de la gestion des mesures dites non surfaciques du FEADER et du dispositif de Natura 2000 en 2023.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a engagé depuis plusieurs années une stratégie ambitieuse d'attractivité, visant à répondre aux défis démographiques, économiques et sociaux du territoire. L'augmentation du nombre de postes au siège s'inscrit dans cette dynamique et permet de répondre aux besoins croissants, notamment dans la gestion des fonds européens.



Sur la période 2016-2025, on peut ainsi constater un solde positif de 305 postes, soit une augmentation de 29%.

Par ailleurs, la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique a introduit la possibilité de conclure des contrats de projet pour une durée maximale de 6 ans.

Les premiers contrats de projet ont été créés au 1er janvier 2021 pour mettre en œuvre le Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR). D'autres contrats de projet ont été créés, notamment afin d'apporter un appui sur l'instruction des projets dans le cadre des programmes européens, le FEADER en particulier.

Si plusieurs contrats de projets ont été créés en 2021 et 2022, leur nombre tend aujourd'hui à diminuer, la plupart étant arrivés au terme de l'autorisation donnée par l'assemblée plénière.



Sur les 49 contrats de projets qui existent au 1<sup>er</sup> novembre 2025, 33 sont situés à la direction agriculture et forêt et concernent le FEADER. Un audit est actuellement en cours afin d'évaluer précisément les besoins en ressources humaines à long terme. Il permettra de déterminer le nombre de postes nécessaires pour assurer durablement la gestion du FEADER, dans le respect des exigences européennes et des attentes des porteurs de projets.

Le statut des agents contractuels recrutés dans le cadre de ces contrats de projet demeure précaire, car ces contrats ne permettent pas d'accéder à un contrat à durée indéterminée (CDI). Cependant, dans les faits, ils peuvent servir de tremplin vers des postes permanents au sein de la collectivité. Ainsi, au 1<sup>er</sup> novembre 2025, parmi les 61 départs d'agents en contrat de projet, 62 % ont évolué vers un poste permanent.

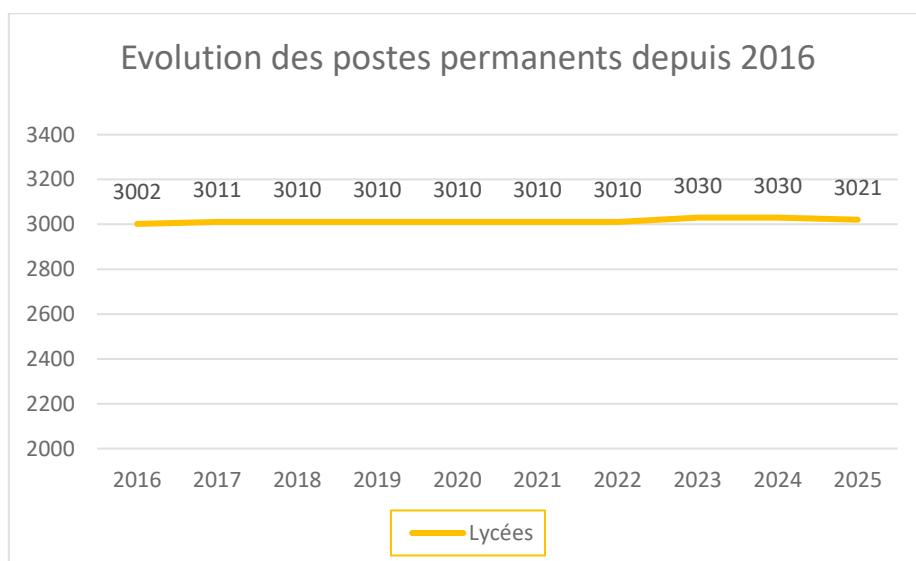
Enfin, les effectifs permanents et les contrats de projet au siège sont complétés par des agents non permanents recrutés répondre à un besoin d'accroissement temporaire d'activité, pallier les vacances de postes ou les absences. Ces agents représentaient 42 équivalents temps plein (ETP) en 2024.

### ■ Dans les établissements d'enseignement

Le nombre de postes budgétaires au sein des lycées est très stable depuis la fusion.

Cette grande stabilité s'explique par la constance des missions et du nombre d'établissements depuis le transfert de cette compétence en 2007, à l'exception du transfert du CREPS de Dijon (centre de ressources et d'expertise à la performance sportive) en 2017. Ce transfert a eu cependant un impact limité sur l'effectif total des lycées.

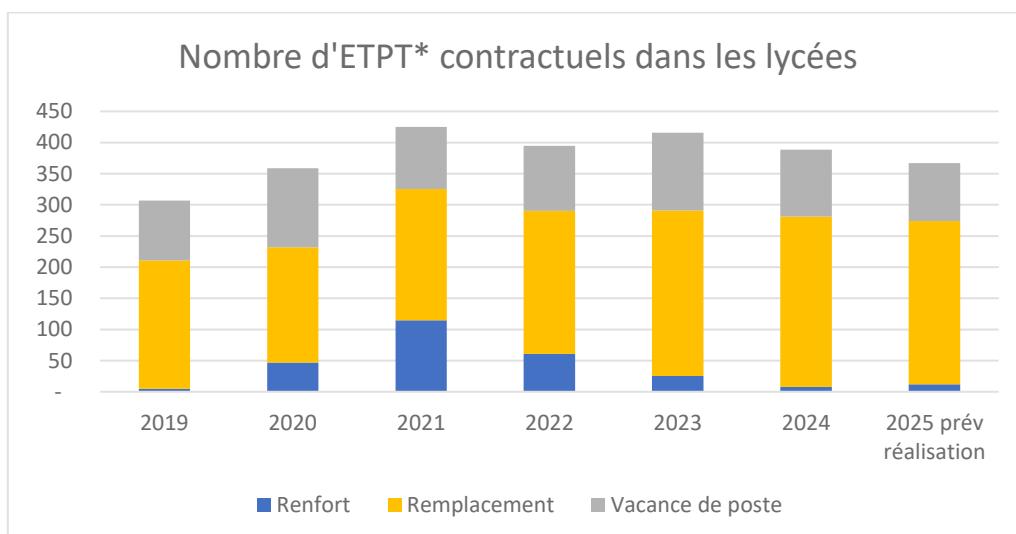
Dans le cadre de la démarche de rééquilibrage des effectifs dans les lycées, vingt postes ont été créés en 2023 dans les lycées nécessitant des moyens supplémentaires avec pour objectif de les compenser progressivement par des départs dans les lycées où cela est possible. Neuf postes ont été ainsi supprimés au 1<sup>er</sup> janvier 2025.



Deux tendances actuelles soulèvent des questions sur les effectifs des agents des lycées. D'une part, la pyramide des âges vieillissante des agents de la Région, comme mentionné précédemment. D'autre part la démographie scolaire dont la tendance décroissante s'accroitra pour les 15 prochaines années.

Le phénomène de vieillissement de la population des agents des lycées entraîne des problématiques telles que l'augmentation de l'absentéisme, des restrictions d'aptitudes et des demandes de reclassement, particulièrement pour les agents occupant des métiers physiques.

La Région recrute des agents contractuels pour les établissements d'enseignement. Un certain nombre d'agents sont ainsi recrutés sur des postes vacants, en attendant la finalisation des procédures de recrutement des fonctionnaires. Le principal motif de recrutement reste cependant le remplacement de fonctionnaires temporairement indisponibles ou à temps partiel. En 2024, 390 agents en équivalent temps plein sur une année ont été ainsi recrutés. A 70%, tous motifs confondus, ils sont affectés sur des missions d'agents d'entretien.



\* ETPT : équivalent temps plein sur une année

Les agents contractuels constituent un vivier de compétences mobilisables, permettant de répondre à des besoins ponctuels ou spécifiques dans les établissements. Ils jouent également un rôle d'appui, notamment pour compenser les limitations d'activité de certains agents titulaires en restriction d'aptitude. Toutefois, dans un contexte de maîtrise budgétaire, leur recrutement doit faire l'objet d'une gestion rigoureuse et ciblée.

La collectivité a fait le choix d'aligner progressivement, par étapes successives depuis 2023, le régime indemnitaire des agents contractuels des lycées sur celui des titulaires, constituant ainsi une mesure sociale forte. Cette décision reflète une volonté d'équité et de reconnaissance de l'engagement professionnel de ces agents au statut précaire. La mise en œuvre de cet alignement progressif est aujourd'hui complète et depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025, les agents

contractuels des lycées perçoivent donc, à fonctions équivalentes, le même régime indemnitaire que les agents titulaires.

Par ailleurs, ils ont des réelles opportunités d'évolution vers des postes permanents. Ainsi, les contractuels non permanents représentent 74% des nouvelles nominations sur postes permanents dans les lycées en 2024. Ce taux est même de 87% pour les femmes recrutées.

## B) Le temps de travail

### 1. La durée légale

La Région dispose de quatre règlements de temps de travail :

- pour les agents des services administratifs
- pour les agents des établissements d'enseignements
- pour les agents du CREPS
- pour les agents du site de Châteauneuf.

Chacun d'entre eux respecte la durée légale du travail à savoir 1607h.

### 2. Le temps partiel

Si les agents permanents sont tous recrutés sur des postes à temps complets, certains ont sollicité l'exercice de leurs fonctions à temps partiel. Les données ci-dessous au 31 décembre 2024 n'intègrent pas les données des temps partiels thérapeutiques :

Temps de travail	Femmes	Hommes	Total
Temps complet 100%	2 241	1 518	3 759
Temps partiel (de droit, sur autorisation, retraite progressive)	298	52	350
<b>Total</b>	<b>2 539</b>	<b>1 570</b>	<b>4 109</b>

En 2024, 91.5% des agents de la collectivité travaillent à temps plein soit 88.2% des femmes et 96.6 % des hommes. Ces taux sont stables par rapport à 2021. Concernant le temps partiel, la quotité de travail à 80 % reste en 2024 la plus répandue pour les femmes ou les hommes, quelle que soit la catégorie.

## Taux F/H des agents à temps partiel par catégorie

Catégorie	% Femmes	% Hommes	% Total
A	17%	4%	12%
B	19%	3%	13%
C	10%	3%	7%
<b>TOTAL</b>	<b>12%</b>	<b>3%</b>	<b>9%</b>

En 2024, 12% des femmes sont à temps partiel et seulement 3% des hommes.

### 3. Le télétravail

Le télétravail est une pratique ancienne pour les services administratifs de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le télétravail s'applique uniquement aux agents du siège. Un agent travaillant à temps plein a droit jusqu'à 85 jours de télétravail sur l'ensemble de l'année.

De plus, dans le cadre du Plan de Sobriété Énergétique (PSE), l'assemblée plénière des 14 et 15 décembre 2023, a voté l'octroi de 15 jours de télétravail « PSE » en plus des 85 jours, lors des jours de fermeture des bâtiments (chaque vendredi et une semaine à chaque période de congés scolaires). Ce sont donc chaque année jusqu'à 100 jours de télétravail dont peuvent bénéficier tous les agents sur des postes télétravaillables, y compris ceux qui ne sont pas concernés par une fermeture de bâtiment.

Au 31 décembre 2024, la collectivité comptait 1 218 télétravailleurs répartis ci-dessous contre 1 171 télétravailleurs au 31 décembre 2023 (+47).

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Cat A	378	221	599
Cat B	283	108	391
Cat C	168	54	222
Apprentis	1	5	6
<b>Total</b>	<b>830</b>	<b>388</b>	<b>1 218</b>

Le nombre de télétravailleurs, en constante augmentation depuis sa mise en place, concerne 86 % des agents du siège dont 95 % des agents de catégorie A et B. Le taux le plus bas concerne les hommes de catégorie C (57%), ce qui s'explique par la nature de leurs missions qui peuvent être non télétravaillables (agents de maintenance, conducteurs, etc.).

En 2024, le nombre de jours télétravaillés est en moyenne de 50 jours, toutes catégories d'agents confondus. La moyenne par sexe et par catégorie est dans les mêmes proportions qu'en 2023.

Catégorie	Femmes	Hommes	Moyenne jours
Cat A	51	45	49
Cat B	59	49	56
Cat C	51	33	47
Apprentis	12	12	12
<b>Moyenne jours</b>	<b>53</b>	<b>44</b>	<b>50</b>

Le versement de l'indemnité de télétravail (2,88 € par jour télétravaillé dans la limite de 253,44 € par an soit 88 jours maximum indemnités) est en augmentation de 9.5% en 2025 par rapport à 2024 et de 22% par rapport à 2023. Ce sont près de 200K€ versés en 2024 et 175 k€ versés en 2022 et en 2023.

Le télétravail comporte des risques professionnels, notamment des risques physiques (musculosquelettiques, visuels, électriques...), liés à une mauvaise ergonomie ou à une installation défectueuse.

La Région a donc souhaité permettre aux agents du siège télétravaillant, d'acquérir un fauteuil ergonomique et/ou un écran avec câble HDMI (matériels neufs ou reconditionnés), en remboursant la somme maximum de 200 €. Ce dispositif, mis en place en 2022, est renouvelable tous les 3 ans avec une première vague de renouvellements des demandes début 2025. Il a évolué en juin 2025 après passage en AP du 16 mai 2025 afin de permettre aux agents d'acquérir des équipements permettant de prévenir de la sédentarité (bureaux réglables en hauteur, plateformes assis-debout, casques audios sans fil, souris ergonomiques verticales et rollers mouse).

En 2024, 86 agents ont bénéficié de cette mesure, soit 7% des télétravailleurs, pour un montant total de 14 079 €, soit 164 € en moyenne par agent.

## C) Les dépenses de personnel

### 1. Éléments actuels

Les dépenses de personnel sont actuellement inscrites aux chapitres 930 (dépenses du personnel du siège et du personnel du cabinet), 932 (des lycées) et 944 (des assistants de groupe).

Ces dépenses couvrent non seulement la rémunération (traitement indiciaire, supplément familial de traitement, nouvelle bonification indiciaire, régime indemnitaire, cotisations sociales) versée aux personnels de la Région quel que soit leur statut (fonctionnaire stagiaire, fonctionnaire titulaire, contractuel, personnels de groupes d'élus, de cabinet, stagiaire formation et apprentis) mais aussi les frais liés au personnel : remboursement de frais de déplacements, formations, dépenses de médecine de prévention et de santé en général, action sociale, cotisations d'assurance statutaire, etc.

Le budget primitif de l'exercice 2025 a été adopté comme suit :

- Section Investissement : 21 000 € avec une réalisation au 30/09/2025 de 6 847 €
- Section Fonctionnement : 226 884 187 € avec une réalisation au 30/09/2025 de 168 912 684 € soit 74.45 % du budget voté.

Le budget voté en 2025 (BP + DM) est de l'ordre de 226 905 187 €. Sa prévision de réalisation devrait approcher 99.2%.

## **2. Point sur la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire et les avantages en nature.**

Au sein de la Région, 1224 agents perçoivent une nouvelle bonification indiciaire au 30 septembre 2025 au titre des décrets 2006-779 et 2006-780 du 3 juillet 2006 et 2023-1312 du 28 décembre 2023 attribuant la NBI aux agents exerçant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), soit 211 agents dans les services administratifs et 1013 agents des lycées.

Le montant brut (hors charges patronales), versé au 30 septembre 2025, représente 698 k€.

Le montant brut (hors charges patronales) du régime indemnitaire et de diverses indemnités (astreintes, indemnités horaires pour travaux supplémentaires, etc.) versés du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2025 représente 20 598 463 € pour les agents permanents et 5 191 300 € pour les agents non permanents dont 843 536 € au titre de la prime de précarité, mesure réglementaire en vigueur depuis 2021.

Par ailleurs, certains personnels de la Région bénéficient des avantages en nature. Voici la liste des agents concernés au mois de septembre 2025 :

- Des logements de fonction sont attribués pour nécessité absolue de service (NAS) ou au titre d'une convention d'occupation précaire (COP) et considérés comme un avantage en nature à 4 agents du siège et à 192 agents des lycées ;
- Des repas pour les agents des lycées travaillant en cuisine soit 58 agents concernés ;
- Un véhicule de fonction attribués à 7 agents affectés à un emploi fonctionnel ;
- Des dotations vestimentaires allouées au titre de l'année 2025 à 28 agents des services administratifs exerçant des fonctions d'accueil, techniques ou de représentation.

### **3. Perspectives budgétaires**

#### **La mise en œuvre des mesures incompressibles et réglementaires**

L'évolution de la masse salariale est impactée par le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui représente un peu plus de deux millions d'euros par an.

A cette mesure, s'ajoute l'augmentation progressive de 3 points de la cotisation employeur à la CNRACL, prévue jusqu'en 2028 (+2,7 M€ par an) pour rééquilibrer le régime de retraite des agents territoriaux.

Par ailleurs, la Région sera aussi contributrice du Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR) qu'elle met en place afin de financer les transports publics dans les zones peu desservies. Son coût est estimé à 160 k€

Ces mesures réglementaires s'élèvent à 5 M€.

#### **Des mesures volontaires pour améliorer les conditions d'emplois des agents**

Le budget est également affecté par des mesures volontaires à caractère social.

Ainsi, la mise en place d'un contrat collectif de prévoyance obligatoire pour un surcout annuel estimé à 1,6 million d'euros.

En 2026, la première revalorisation de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, prime mensuelle versée aux agents) sera effective. Prévue par la délibération de juin 2023 relative au nouveau régime indemnitaire, elle a vocation à prendre en compte l'expérience acquise par l'agent afin de respecter le cadre légal. La revalorisation pourra représenter une augmentation de 1 à 3 % de l'IFSE pour les agents de catégorie A et B, et de 2 à 4 % pour les catégories C. Le pourcentage sera soumis à l'avis des représentants du personnel avant d'être délibéré par l'assemblée plénière.

Comme évoqué précédemment, le régime indemnitaire des agents contractuels a été aligné totalement au 1<sup>er</sup> septembre 2025 sur celui des titulaires, ce qui constitue également une mesure d'équité sociale ayant un impact budgétaire.

##### **▪ La maîtrise du budget**

Dans un contexte financier exigeant, la maîtrise du budget RH s'impose comme un levier essentiel de responsabilité et de durabilité de l'action publique. L'objectif n'est pas de réduire les moyens consacrés aux ressources humaines, mais d'en assurer une croissance maîtrisée, afin de préserver dans la durée la qualité du service rendu et les conditions de travail des agents.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité d'une politique sociale et salariale particulièrement volontariste et favorable menée tout au long de ce mandat. Dans cet esprit, nous nous consacrerons dans la réussite des initiatives déjà engagées - (contrat prévoyance, revalorisation de l'IFSE...) et dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie RH actuellement en vigueur au sein de la collectivité et dans la poursuite de la volonté d'accompagnement constant de ses

agents à l'aide de l'ensemble des outils et dispositifs déployés par la direction des ressources humaines.

Nous sommes face à une équation difficile : concilier la priorité donnée aux conditions de travail des agents avec les contraintes budgétaires qui s'imposent à nous. Sur les questions relatives aux lycées comme sur d'éventuelles réorganisations de services, nous prendrons nos responsabilités, dans le respect d'un dialogue social à la fois lucide, constructif et respectueux.

# **Orientations budgétaires Exercice 2026**

Partie II : Le bilan de la déclinaison 2025 du plan de mandat

# SOMMAIRE

Introduction .....	3
Bilan de la déclinaison opérationnelle 2025.....	4
<b>Axe 1 : Économie – emploi – formation .....</b>	<b>5</b>
1.1. STRATEGIE ÉCONOMIQUE, EMPLOI , ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE .....	5
1.2. AGRICULTURE, VITICULTURE ET AGROALIMENTAIRE .....	11
1.3. TOURISME.....	17
1.4. ATTRACTIVITÉ .....	17
1.5. APPRENTISSAGE.....	19
1.6. FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI .....	21
1.7. FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES.....	27
1.8. ÉDUCATION.....	29
1.9. ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE .....	37
1.10. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – RECHERCHE.....	39
<b>Axe 2 : Transitions écologique, énergétique et numérique .....</b>	<b>44</b>
2.1. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE .....	44
2.2. BIODIVERSITÉ – EAU .....	48
2.3. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	52
2.4. ÉCONOMIE CIRCULAIRE – DÉCHETS .....	53
2.5. FORêt-BOIS.....	55
2.6. MONTAGNE .....	57
2.7. NUMÉRIQUE .....	59
2.8. MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES.....	62
<b>Axe 3 : Fraternité – vivre ensemble .....</b>	<b>69</b>
3.1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (DONT PARCS) .....	69
3.2. SANTÉ – ALIMENTATION .....	75
3.4. CULTURE .....	79
3.5. SPORT .....	80
3.6. VIE ASSOCIATIVE.....	82
3.7. JEUNESSE .....	84
3.8. ÉGALITÉS FEMMES-HOMMES.....	86
3.9. ACTION EUROPÉENNE .....	88
3.10. ACTION INTERNATIONALE .....	98
<b>Axe 4 : Les ressources .....</b>	<b>107</b>
4.1. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES.....	107
4.2. ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES .....	110
4.3. LA PARTICIPATION CITOYENNE .....	113
4.4. LA RELATION RÉGION-USAGER : VERS UN DISPOSITIF DE MÉDIATION RÉGIONALE .....	114

## **INTRODUCTION**

Le plan de mandat 2021-2028 a été adopté lors de l’Assemblée plénière du 17 décembre 2021. Il a pour objectif de donner le cap de l’action régionale pour les sept années de la mandature. Fondé sur un état des lieux du territoire et sur ses perspectives d’évolution à moyen terme, ce plan donne pour chacun des domaines d’intervention de la Région des éléments de contexte, des enjeux à relever et les orientations stratégiques poursuivies sur la période 2021-2027.

Ce document est complété annuellement par une déclinaison opérationnelle qui précise les actions planifiées pour l’année à venir. Son ambition est d’identifier les actions emblématiques du plan de mandat, réparties selon les trois axes thématiques du projet de mandat :

- Économie, emploi, formation
- Transitions écologique, énergétique, numérique
- Fraternité, vivre ensemble.

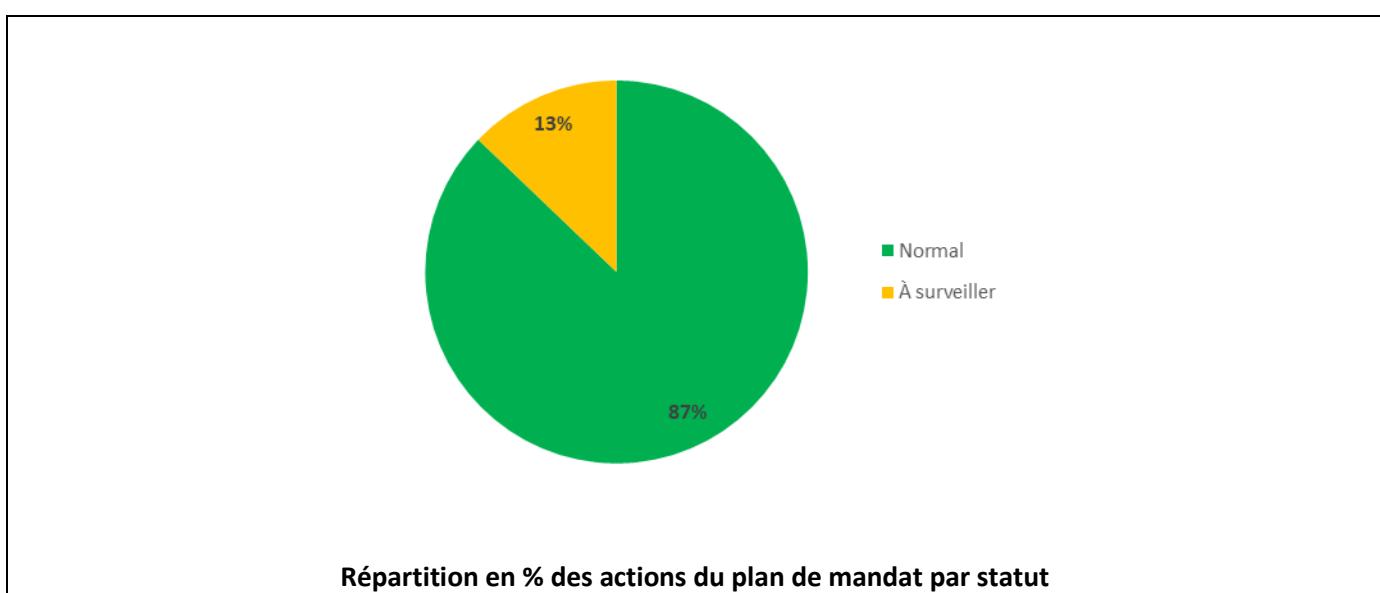
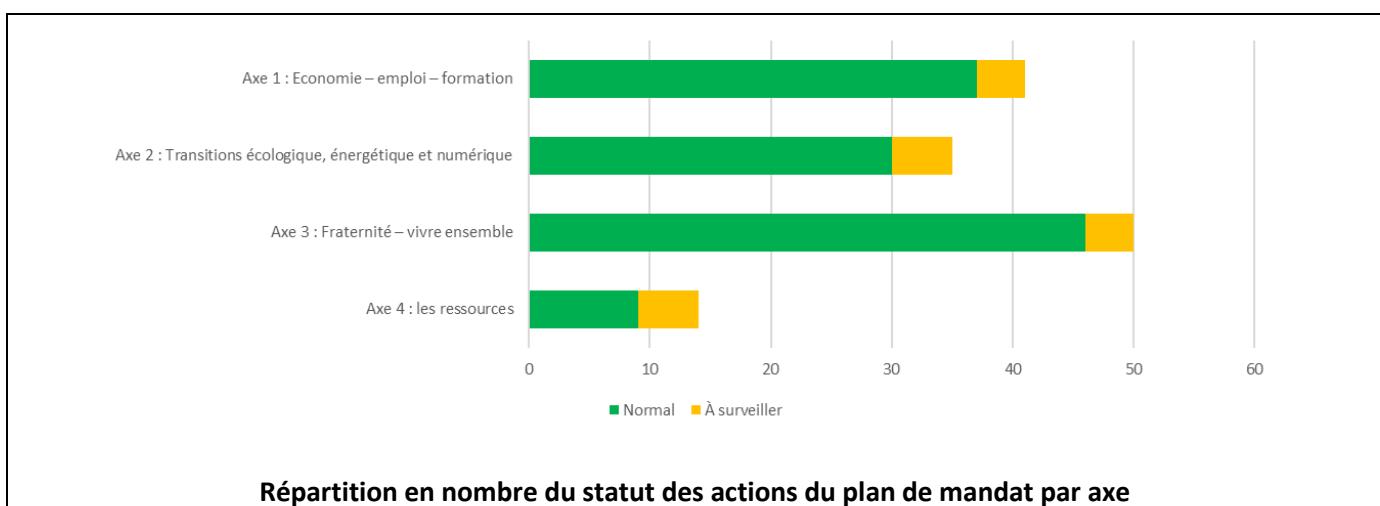
Il est complété par la thématique des ressources.

Il a été prévu que cette déclinaison opérationnelle fasse l’objet d’un bilan qui sera présenté lors du débat d’orientation budgétaire.

## BILAN DE LA DECLINAISON OPERATIONNELLE 2025

La déclinaison opérationnelle 2025 du plan de mandat prévoyait des actions pour 88 priorités sur les 134 identifiées dans le plan de mandat, auxquelles on peut rajouter deux priorités transversales : le suivi du SRADDET et la coopération avec les territoires. Cela correspond à 140 actions, une priorité pouvant être déclinée en plusieurs actions. A signaler qu'une action de la déclinaison n'est pas rattachée à une priorité (le vote du nouveau SRESRI).

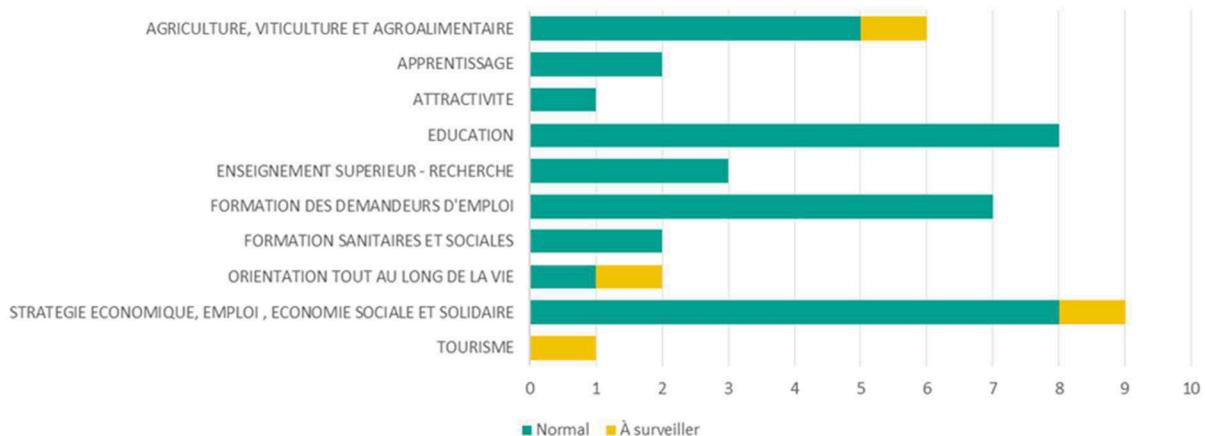
La Région a mis en œuvre très rapidement les actions prévues. Ainsi, comme le démontre le graphique ci-dessous, au moment de l'élaboration du bilan en octobre 2025, 122 actions sont considérées comme ayant un déroulé normal soit 87 %, contre 18 « à surveiller ».



En plus des actions prévues dans la déclinaison 2025, les directions ont mis en œuvre d'autres actions du plan de mandat : elles seront identifiées, pour chaque thématique, dans un cadre spécifique (accessoirement, il peut être mentionné des actions prévues à une déclinaison antérieure et poursuivies en 2025).

## AXE 1 : ÉCONOMIE – EMPLOI – FORMATION

Le plan de mandat comporte 45 priorités sur l'axe Économie – emploi - formation. La déclinaison 2025 prévoit 41 actions concernant 25 priorités (une action n'est rattachée à aucune priorité). La quasi-totalité sont jugées en avancement normal, sauf quatre à surveiller.



### 1.1. STRATEGIE ÉCONOMIQUE, EMPLOI , ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Dans une conjoncture économique nationale se dégradant (atonie de la croissance, instabilité gouvernementale, ralentissement des implantations industrielles...), le rôle de la Région comme acteur économique, aux côtés des intercommunalités, se confirme.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour quatre des cinq priorités de la politique économique.

#### Priorité 01 - Gouvernance et stratégie : la Région donne le cap

##### 01-1 : Élaborer une stratégie économique concertée pour la période 2022-2028 (SRDEII)

Organisation d'une conférence économique annuelle

Normal

En 2024, des travaux sur la gouvernance des réseaux thématiques, des Territoires d'industrie et des animations territoriales (RET) ont été menés. La Conférence a eu lieu le 12 juin et était un évènement SRDEII-CPRDFOP (Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles) avec les directions Lycées, Formation des demandeurs d'emploi, Economie, Orientation et parcours professionnels. Son thème portait sur « Que sait-on du travail ? ». L'objectif était d'animer une gouvernance mêlée économie et emploi.

Initialement planifiée en septembre, la conférence économique 2025 aura finalement lieu en décembre. Elle aura pour thème la réindustrialisation en territoires. Elle sera animée par une conférencière spécialisée sur cette question, Virginie Saks. Elle dressera en miroir les sujets de réindustrialisation et le bilan de mise en oeuvre du SRDEII. Elle sera illustrée par des témoignages d'entreprises.

## Priorité 02 - Accompagner les mutations dans les filières

### 02-1 : Se doter d'un plan des métiers de la transition ciblant les secteurs stratégiques, avec des objectifs de conversion écologique de l'économie

Poursuivre le développement de la filière hydrogène et de ses écosystèmes locaux

À surveiller

La feuille de route 2020-2030 a été votée à l'Assemblée plénière du 15 novembre 2019. Une présentation du règlement d'intervention « déploiement de flottes hydrogènes » a eu lieu lors de l'Assemblée plénière des 7-8-9 février 2024 et à l'Assemblée plénière du 15 juillet 2024 pour l'adaptation au règlement budgétaire et financier.

Les actions de la Région visent à :

- améliorer la visibilité de la filière régionale : salon Hyvolution, déclinaison du kit de communication mis en place par la direction de la communication fin 2023 ;
- faire émerger et favoriser l'accompagnement des projets d'innovation, consolider les start-ups du secteur et accompagner les implantations de gigafactories ;
- accompagner le déploiement des flottes de véhicules h2 ;
- contribuer au projet d'école nationale de l'hydrogène (expression des besoins des industriels).

On observe toutefois un ralentissement de la dynamique autour du vecteur hydrogène, en particulier sur son usage en mobilité, à mettre en relation avec l'actualisation de la stratégie de l'État en avril 2025.

La Région a soutenu deux projets d'innovation au titre du PIA 4 régionalisé (Chlynn, Fluidexpert) sur la période juin 2024-juin 2025 : aide Régionale de 440 k€, à parité avec l'aide de l'État, soit 880 k€ d'aides État-Région.

Le salon Hyvolution s'est tenu du 30 janvier au 1<sup>er</sup> février 2025 : 9 entreprises de Bourgogne-Franche-Comté et le FC Lab étaient présents sur le stand régional.

D'ici la fin de l'année ou en 2026 auront lieu le lancement des travaux de la COP (fiche E4) pour définir une nouvelle stratégie d'intervention aux côtés de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté et le forum Hydrogen Business For Climate (PVF) le 4 décembre 2025 à Belfort.

Le projet d'école hydrogène lauréat de France 2030 est un élément à souligner.

Lancer une démarche proactive de structuration de la filière « déchets d'activité économique » (DAE)

Normal

En complément de l'étude visant à structurer un écosystème favorable à la prévention et au réemploi des déchets des secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) en Bourgogne-Franche-Comté, pilotée par la direction de l'environnement, deux actions sont menées simultanément :

- Un portrait de filière visant à approfondir la connaissance de la chaîne des acteurs de la collecte, du tri, du recyclage, de la valorisation et de l'élimination des DAE (hors déchets dangereux et hors déchets du BTP) en Bourgogne-Franche-Comté et à détecter les besoins et les opportunités en matière de création d'activités et d'emplois autour de cette filière, piloté par le service Filières et Compétitivité / direction de l'économie. Cette étude a été lancée en février 2025 et doit se terminer fin décembre ou début 2026, avec le cabinet INDIGO. Le portrait de filière d'un montant de 77 970 € TTC est co-financée avec le soutien de l'ADEME à 80 %.

- Une étude visant à quantifier et caractériser les DAE - Déchets d'Activités Economiques (hors BTP et Déchets dangereux) produits par les industriels des territoires d'industrie (TI) Yonne Industrielle et Haut-Jura, pilotée par le service Territoires et Gouvernance Economique / direction de l'économie. L'étude sur les deux TI, confiée au cabinet TERRA, doit se terminer fin juin 2026 ; elle est d'un montant de 150 k€ sur des fonds ANCT - Rebond industriel (répartis à 50 % pour chaque territoires - Yonne Industrielle et Haut-Jura).

Ces deux chantiers sont inscrits parmi les priorités de la stratégie économique de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui identifie les Déchets d'activité économique comme une filière émergente liée à l'économie circulaire.

## 02-2 : Soutien à l'innovation

Mettre en œuvre les premiers chantiers de la feuille de route Biothérapies/bioproduction

Normal

La feuille de route 2024-2028 biothérapies et bioproduction a été votée par lors de l'Assemblée plénière du 17 octobre 2024. La trentaine de chantiers qu'elle prévoit a été mise en œuvre progressivement à partir de l'automne 2024, à commencer par des actions concernant la visibilité de la filière, la recherche de fonds financiers pour les entreprises, les liens à tisser avec des acteurs internationaux :

- 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 :
  - création d'une identité pour la filière (marque, logo et visuel),
  - assises régionales de la biothérapie et de la bioproduction (300 participants),
  - délégation dans le Wisconsin à la rencontre du cluster BioForward et de ses adhérents,
  - délégation à Bruxelles pour la recherche de solutions de financement au niveau européen.
- 1<sup>er</sup> semestre 2025 :
  - lancement de la marque et développement de notoriété (création de supports dont une brochure filière et un site internet dédié, réseaux sociaux, reportages vidéo, podcasts, etc.),
  - participation à des salons nationaux (Congrès France Bioproduction, Journée Nationale de la bioproduction et des biomédicaments, Healthtech Acceleration Summit),
  - accueil d'une délégation US avec le gouverneur du Wisconsin,
  - étude de possibilité de création de fonds de participation.
- 2<sup>ème</sup> semestre 2025 :
  - déplacement d'une délégation à Bruxelles auprès des institutions européennes et visite de BioPark de Chrleroi,
  - Participation à la consultation publique de la Commission européenne sur le futur Biotech Act,
  - Organisation d'un webinaire sur le programme Interreg,
  - Déplacement d'une délégation à Montréal, financée par la Région, dans le cadre du réseau Hacking Health. Des conférences en tandem Québec-BFC ont été organisées en parallèle,
  - participation à des salons (BioFIT MedFIT, Innovative Therapies Days),
  - communication : supports en version anglaise, mission d'une agence relation presse pour toucher des médias nationaux et européen, un plateau télé sur les ITD 2025,
  - accompagnement financier de levées de fonds d'entreprises régionales.

A noter que les assises régionales de la biothérapie et de la bioproduction auront lieu début 2026 (bilan à 18 mois).

Un groupe de travail « GT Biothérapie Communication & attractivité » permet d'animer le travail mené pour la mise en œuvre de la feuille de route. Présidé par un élu régional et animé par la DirEco, il rassemble les principaux partenaires de la filière toutes les six semaines environ. Sept réunions de ce groupe de travail ont été organisées entre février et septembre 2025, d'autres sont programmées d'ici fin 2025.

Un groupe de travail « recherche » est également animé dans les mêmes conditions par la DRES.

## **02-3 : Adopter une feuille de route pour la filière automobile**

Préparation d'une nouvelle feuille de route automobile dans un contexte européen renouvelé

Normal

Confrontée à de profondes mutations, l'industrie automobile fait l'objet d'un soutien spécifique de la part de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui a voté lors de l'Assemblée plénière du 27 janvier 2022, sa feuille de route 2022-2024 pour la filière automobile en Bourgogne-Franche-Comté.

Un bilan, rappelant la mobilisation de 24 M€ de crédits régionaux sur la période 2022-2024, a été présenté lors de l'Assemblée plénière du 20 mars 2025.

La feuille de route actualisée pour la période 2025-2028 a été présentée à l'Assemblée plénière des 26 et 27 juin 2025. Elle est le résultat d'un travail étroit avec l'État, les territoires, l'ensemble des acteurs de la filière (pôle Véhicule du futur, UIMM, OPCO, etc.) et du CESER.

Des actions ont été mises en place au premier semestre 2025 :

- Adaptation des règlements d'intervention concernant l'avance remboursable boostée pour l'automobile, l'élargissement du périmètre des entreprises pouvant bénéficier d'une aide sous forme de subvention,
- Extension du Fonds Régional de Garantie aux entreprises de l'automobile,
- Accord AREFE avec l'OPCO ATLAS pour soutenir les parcours de transition sectorielle des salariés.

Pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2025, il est prévu :

- La mise en place des mesures décrites dans la feuille de route,
- La contractualisation avec des pôles de compétitivité pour le déploiement d'actions collectives (décarbonation, performance des entreprises et diversification, marché de la défense et de l'énergie),
- Le renouvellement d'un marché multi-attributaire pour accompagner les entreprises dans leur stratégie de mutation.

Un soutien de près de 30 M€, inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI), est envisagé sur quatre ans (2025-2028).

## **02-4 : Soutien au développement des entreprises à l'international**

Rédaction et adoption d'une Feuille de route sur l'internationalisation des entreprises tout en poursuivant les programmes d'action à l'international

Normal

En 2024, une co-construction de la feuille de Route a eu lieu en concertation avec les parties prenantes à savoir la Chambre du commerce et de l'industrie régionale (CCIR), Business France, la BPI, la CCEF, l'Agence Économique Régionale, les Douanes et la Région. Les volets internationalisation et attractivité ont été abordés.

Une proposition de feuille de route Internationalisation a été élaborée par la Région. Elle a été partagée et relue par les parties prenantes. Elle a été validée en septembre 2025 par la Team France Export et Invest afin de les engager dans une démarche de réalisation collective.

La feuille de route Internationalisation permettra de renforcer l'efficacité du partenariat régional dès 2025.

Une demande a été exprimée par l'ensemble des partenaires d'intensifier les temps d'échanges entre les différents acteurs pour la mise en place de réunions plus fréquentes sous l'égide de la Région. Les aspects

différenciants par rapport à la feuille de route précédente consiste essentiellement en une meilleure implication et articulation avec les filières en ce sens qu'elles seront prises en compte dans la tenue des actions retenues par la Région ainsi que dans la construction d'une stratégie export et investissement. De même, un élargissement de la base de consultation sera considérée.

Parallèlement, la poursuite des actions collectives est assurée avec une réalisation satisfaisante des actions prévues à la programmation internationale de 2025. Il est observé une diminution des demandes d'aides individuelles au titre du Pass'Exports sur le 1<sup>er</sup> semestre de 2025.

A noter : la relance au dernier trimestre 2025 d'un programme ciblé sur l'accompagnement et la structuration des actions à l'export des PME primo-exportatrices.

## Priorité 03 - Soutenir nos PME industrielles

### 03-1 : Contribuer à l'accroissement des fonds propres des PME via notamment la création d'un fonds souverain

Poursuite du soutien à la création et développement des PME industrielles

Normal

Un fonds de co-investissement dédié aux entreprises de la filière agro-alimentaire comprenant également les équipementiers de ce secteur d'activité a été créé. L'objectif de ce fonds consiste à intervenir en minorité au côté d'un fonds partenaire au sein du capital d'une entreprise lors d'une opération de transmission ou reprise afin de garder les centres de décisions en Bourgogne-Franche-Comté.

L'abondement au capital se fait au rythme des inscriptions prévues dans le PPI. Concernant les prises de participation, il y a une intensification de la prospection afin d'accélérer le rythme des prises de participation.

En 2024, il y a eu la réalisation d'une première prise de participation à l'occasion d'une opération de transmission d'une entreprise dans le secteur des céréales et alimentation animale. Il est envisagé la réalisation d'un nouvel investissement en 2025, voire trois d'ici fin 2026.

## Priorité 05 - Économie sociale et solidaire : du sens et des valeurs

### 05-1 : Soutenir le développement de l'ESS et sa promotion dans les relations partenariales avec les EPCI.

Générateur BFC

Normal

Le générateur BFC est inscrit dans le CPER. Il est copiloté notamment par la Région (principal financeur), l'ADEME et la Banque des territoires. Il vise à proposer de l'ingénierie de projet aux EPCI volontaires (participation financière et technique aux actions sur son territoire) pour analyser la faisabilité économique de projets répondant aux besoins du territoire. Cette ingénierie, pouvant aller jusqu'à trois ans, repose sur différentes phases d'accompagnement des forces vives du territoire par des opérateurs régionaux spécialisés et compétents bénéficiant par ailleurs de travaux nationaux sur les enjeux de coopération territoriale (LaboESS, AVISE, etc.).

Le plan d'actions du GBFC pour la période 2025-2027 est le suivant :

1. Créer de l'activité économique durable et structurante au service de la résilience des territoires en Bourgogne-Franche-Comté :

- Cibles de territoires : échelle de collectivité EPCI ou communes de plus de 10 000 habitants,
- Cibles de projets : structuration de projets et de filières sur des enjeux de transitions (économie circulaire, low-tech, alimentation, énergies renouvelables, mobilité, etc.).

2. Structurer des écosystèmes coopératifs territoriaux :

- Approfondir la transition des territoires où nous sommes déjà présents,
- Déployer l'action du GBFC sur de nouveaux territoires en Bourgogne-Franche-Comté,
- Travailler les alliances avec les écosystèmes coopératifs en émergence.

3. Promouvoir le GBFC comme tiers de confiance pour faciliter des démarches territoriales ;

- Valoriser les compétences du GBFC en mobilisation et concertation,
- Appuyer les opérateurs développant des projets territoriaux de transitions.

Depuis 2017, ce sont 64 démarches territoriales qui ont été accompagnées réparties sur 44 territoires différents. Parmi elles, 25 dynamiques sont en cours et 29 projets ont été lancés sous différents formats dont 16 sous format associatif et quatre sous format coopératif (SCIC).

Parmi ces 64 démarches territoriales, 56 sont liées à des thématiques spécifiques : alimentation-artisanat de proximité (19), économie circulaire (13), revalorisation de lieux (12), insertion-solidarité (8), biodiversité (1), culture (1), énergies renouvelables (1) et mobilité (1).

L'affectation des subventions pour l'année 2025 aux 6 opérateurs du GBFC a été actée lors de la Commission permanente du 23 mai 2025 pour un montant total de 548 800 € au GBFC, réparti comme suit : 40 800 € au Pôle d'Economie Solidaire 21, 75 000 € à France Active Bourgogne, 55 000 € à Active, 44 000 € à la FDFR 89, 194 000 € à France Active Franche-Comté et 140 000 € au Clus'Ter Jura.

Ce montant est identique à celui voté en 2024 - les dossiers sont en cours de solde.

## **05-1 : Soutenir le développement de l'ESS et sa promotion dans les relations partenariales avec les EPCI.**

Subvention d'investissement ESS

Normal

La Région poursuit en 2025 les aides à l'investissement des entreprises de l'ESS. L'aide à l'investissement des entreprises (dont ESS) est une prérogative de la Région au titre du code général des collectivités territoriales. Cette aide se répartit entre :

- des aides à l'investissement matériel pour lequel la Région est pleinement compétente : une bonification permettant d'atteindre un plafond de 100 000 € au lieu de 50 000 € est proposée pour les projets situés en ZRR (Zone de revitalisation rurale), AFR (zone d'Aide à Finalité Régionale) et QPV (Quartier Prioritaire de la Ville).
- et des aides à l'investissement immobilier en appui à la compétence des EPCI : la Région intervient en complément de l'EPCI dans un cadre conventionnel. Tous les dossiers doivent intégrer des éco-conditions et pourront bénéficier d'une bonification si les projets répondent au minimum à deux critères de « Niveaux bonus » issus d'au moins deux thématiques (eau, biodiversité, déchets, énergie, sobriété foncière). Le plafond est de 50 000 € et, en cas de bonification, il peut atteindre 100 000 €.

## **1.2. AGRICULTURE, VITICULTURE ET AGROALIMENTAIRE**

L'agriculture est un secteur important de l'économie de la Bourgogne-Franche-Comté, territoire à forte composante rurale.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour trois des quatre priorités de la politique agricole.

### **Priorité 06 - Contribuer au renouvellement des générations**

#### **06-1 : Dotation Jeunes Agriculteurs**

##### **Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution**

**en 2025 :** Poursuite du déploiement de la DJA (Dotation Jeune Agriculteur) de la programmation Feader RDR 4

En 2025, sept périodes de dépôt des premières demandes d'aide ont été programmées : quatre au cours du premier semestre et trois au second semestre (arrêté régional de mise en œuvre 2025-B-12831).

Actuellement, il y a peu de visibilité sur la dynamique d'installation sur la fin d'année 2025.

Normal

Le nombre de DJA accordées entre janvier et juillet 2025 s'élève à 191. L'objectif annuel en rythme de croisière est de 450.

Le montant d'aides accordées aux 191 bénéficiaires se porte à 7 324 000 € dont

- crédits FEADER : 4 394 400 € ;
- contreparties Région : 2 929 600 €.

## **06-3 : Favoriser l'installation d'agriculteurs de plus de 40 ans et des hors cadre, via un système d'avances remboursables ou de prêts d'honneur**

Intégrer définitivement, dans la liste des outils d'aides à la création/reprise d'entreprise agricole, le dispositif de prêts d'honneur

Normal

L'expérimentation d'une année démarrée en septembre 2024 a été menée à son terme (juin 2025). Les dotations du fonds (multi partenaires) ont été épuisées au bout de 10 mois de mise en œuvre. Au final, 49 nouveaux installés ont pu ainsi bénéficier d'un prêt d'honneur d'un montant moyen de 24 000 €. Les différents partenaires du fonds partagent la pertinence de pérenniser le dispositif qui a rencontré un franc succès. L'objectif en rythme de croisière serait de pouvoir soutenir 75 nouveaux installés par an.

L'extension du dispositif est à l'étude dans le cadre de la préparation budgétaire 2026.

## **Priorité 08 - Défendre la juste rémunération de nos agriculteurs**

### **08-1 : Soutien en direction des filières agricoles sur la base de la contractualisation**

Mettre en œuvre le plan viande à destination de la filière élevage allaitant

Normal

L'objectif est de contribuer au maintien des exploitations agricoles d'élevage de bovins allaitants, d'améliorer le revenu des fermes en créant de la valeur ajoutée sur place, en engrasant les animaux habituellement vendus maigres en favorisant par ailleurs l'utilisation des outils d'abattage ainsi que l'offre locale de produits. Deux dispositifs complémentaires ont été approuvés à l'Assemblée plénière du 15 juillet 2024 :

- un appel à projets « conseils engrissement » pour un accompagnement individualisé et adapté aux besoins des exploitations en matière d'engrissement,
- un règlement d'intervention « aide financière à l'engrissement de bovins », dont le montant de l'aide maximale est de 4 000 € annuel. Il doit permettre un effet levier pour la pratique d'engrissement. Ce règlement d'intervention est ouvert depuis début septembre 2024.

Les dispositifs seront poursuivis jusqu'en 2027. Au total, 2,5 M€ sont prévus pour ce plan engrissement sur 3,5 ans.

Les résultats de ce plan viande sont, à ce jour :

- 182 dossiers soutenus de début 2025 à septembre 2025 ; 100 dossiers supplémentaires sont proposés au vote à la Commission permanente du 21 novembre 2025 (dont le renouvellement des dossiers 2024, en année 2) ;
- plus de 340 conseils engrissement.

En parallèle de cette aide, les travaux continuent avec les différents interlocuteurs de l'écosystème de financement, dont les banques et l'État, pour développer l'activité d'engrissement des exploitations de notre région.

Budget : sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025, 384 000 € ont déjà votés ou présentés aux commissions permanentes pour l'aide engrissement.

## **08-3 : Poursuivre la constitution de réseaux de commercialisation et de vente directe sur les territoires**

### **Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution en**

**2025 :** Mise en œuvre de la mesure diversification via le PSN/FEADER et du RI distribution (crédits Région)

Concernant la poursuite de la mesure diversification du PSN (FEADER) :

- finalisation du paiement des dossiers FEADER RDR3 (développement rural 2014/2020) au 30 juin 2025 : les délais ont été respectés.
- lancement en 2023 de la mesure FEADER RDR4 (développement rural 2023/2027) diversification qui soutient les projets d'investissements en transformation et commercialisation à la ferme. L'instruction des projets se termine en 2025 (129 dossiers complets).

Le FEADER appel à projets (AAP) 1 (2023-2024) est passé en comité de sélection mi octobre avec un passage des dossiers en comité régional de programmation prévu le 14 novembre (objectif de 129 dossiers engagés fin 2025). Les paiements de l'AAP 1 (selon disponibilité de l'outil Europac) sont prévus sur fin 2025/début 2026 : les paiements de cet AAP pourraient se poursuivre au-delà de 2027 selon la réalisation des opérations.

Le lancement du FEADER AAP 2 est prévu du 18 septembre au 30 octobre. L'accueil des nouveaux dossiers de l'AAP 2 se situe entre 100 et 150 dossiers déposés d'ici la fin de l'année.

Normal

Une modification de la fiche Diversification sera présentée au comité de suivi de novembre 2025 pour préparer l'AAP 3 (2026).

3,1 millions d'euros de FEADER seront engagés fin 2025 au titre de l'AAP 1 diversification.

Le règlement d'intervention RI 41.67 « Aide à l'investissement pour la logistique en circuits courts des produits agricoles » a été lancé en 2023, révisé en 2024, puis en 2025 lors de la Commission permanente du 21 mars. Il restera actif jusqu'au 31 mars 2027. A ce jour :

- 7 dossiers ont été déposés en 2024, et ont été présentés à la Commission permanente du 15 novembre 2024, du 11 avril 2025 et du 23 mai 2025. 152 137 € ont été engagés, 2 dossiers sont à ce jour soldés.
- Sur 2025, 6 dossiers ont été déposés et seront présentés à la Commission permanente du 21 novembre 2025, pour un montant total de subvention régionale de 214 163 €.

## Priorité 09 - Accompagner la transition écologique

### 09-1 : Mise en œuvre d'audits permettant d'accompagner les exploitations dans la transition écologique.

Continuer la démarche engagée par le biais des dispositifs d'accompagnements individuels aux exploitants tout en initiant une révision potentielle de ces dispositifs en fonction des premiers résultats d'audits pour les recentrer sur leur objectif principal : l'adaptation des exploitations de la Région au changement climatique.

Normal

La Région a lancé un nouveau type de conseils : les conseils engraissement, qui s'inscrivent dans le cadre du plan viande, en complémentarité du règlement d'intervention « Aide financière à l'engraissement de bovins » (voir action 08-1). Pour rappel, les habilitations des organismes pour la réalisation de conseils engraissement ont été accordées via les délibérations 24CP.617 du 27 septembre 2024 et 24CP. 807 du 15 novembre 2024. Ce lancement a été accompagné d'outils de communication auprès des organismes de conseil. Ces conseils s'ajoutent aux quatre préexistants :

- PerformanceS ;
- TransitionS ;
- Conversion BIO ;
- Bas carbone.

Le rythme de dépôt de dossiers est soutenu, y compris sur le nouveau dispositif ciblé sur l'engraissement, signe que le dispositif d'aide est bien identifié par les agriculteurs.

Suite à la délibération du 23 mai 2025, la Région a lancé un nouvel appel à projets dans le courant de l'été pour habiliter de nouveaux organismes de conseil PerformanceS, TransitionS, Conversion BIO et Bas carbone afin de mieux couvrir le territoire régional et accroître la qualité de l'offre. Toutefois, le recours aux conseils stratégiques dans le cadre des projets d'investissement financés par le PSN reste à améliorer, afin de que ces conseils jouent leur rôle de sécurisation des projets. Ainsi, des modifications des appels à projets Modernisation (PSN) sont attendus pour préciser les conditions d'éligibilité des conseils et audits avec un accompagnement des organismes de conseil afin d'améliorer la mise en œuvre des conseils stratégiques dans les projets d'investissement.

Actuellement, plus de 600 exploitations ont été bénéficiaires avec un taux de réalisation prévisionnel de 100 % du budget consommé.

### 09-2 : Poursuite du soutien aux investissements nécessaires (stockage des fourrages et eaux de pluie, préservation de la ressource en eau, lutte contre le gel tardif, maîtrise des gaz à effets de serre...).

Poursuivre 4 dispositifs d'aide

A surveiller

1. Le règlement d'intervention 41.29 « Aide aux investissements dans les petits équipements pour l'agriculture » a été modifié lors de la Commission permanente du 21 mars 2025 afin notamment de :
  - prendre en compte les petits investissements de transformation, conditionnement et stockage à la ferme ;
  - réorienter les gros projets vers le FEADER.

Le rythme de dépôt soutenu durant tout le premier semestre a conduit à la fermeture du dispositif fin juin faute de crédits. Le taux de réalisation est de 99 %, 345 dossiers votés pour 560 équipements subventionnés. En 2025, trois Départements cofinançaient le dispositif (Doubs, Haute-Saône et Territoire-de-Belfort). La fin de l'année 2025 sera consacrée à une nouvelle concertation avec l'ensemble des Départements ainsi qu'avec les agences de l'eau dans la perspective d'intégrer de nouveaux cofinanceurs en 2026. Cette action est réalisée en coordination et en complémentarité avec le FEADER.

Budget : 1 150 380 € engagés.

2. Le règlement d'intervention 41.10 « Aide à l'achat de reproducteurs pour la filière ovine » a été modifié lors de la Commission permanente du 21 mars 2025 afin de faciliter l'accès à l'aide aux petites exploitations ovines. 78 éleveurs ont été soutenus à fin septembre pour l'achat de 294 bêliers et 1807 agnelles.

Budget : 131 650 € engagés à fin septembre.

3. Le dispositif 73.01 « modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique » soutient les investissements de modernisation, d'adaptation des bâtiments et des équipements permettant la réduction des pollutions et des consommations énergétiques des exploitations d'élevage de la région. Ont été soumis en comité régional de programmation (CRP du 11 au 18/04/2025, du 03/07/2025 et 05 au 06/08/2025) les dossiers retenus des appels à projets 2023 n°2, 2024 n°1 et 2024 n°2 « Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique », déclinés de l'intervention 73.01 du Plan Stratégique National en Bourgogne-Franche-Comté. Ce sont ainsi 553 dossiers, concernant 536 exploitants, qui ont été programmés pour 8,25 M€ de crédits régionaux.

L'appel à projet 2025 n°1 « Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique » a été lancé du 2 juin au 2 juillet 2025. 350 dossiers ont été reçus et sont en cours d'instruction. Un second appel à projet sur ce dispositif devrait être lancé en novembre 2025.

4. Le dispositif 73.01 « Accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales » soutient les exploitations de productions végétales de la région afin d'encourager les investissements permettant une gestion efficiente des ressources indispensables à l'agriculture (eau, sol, air) avec une meilleure maîtrise de l'impact environnemental des pratiques. Les dossiers retenus à l'appel à projets 2023 « Accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales », décliné de l'intervention 73.01 du Plan Stratégique National en Bourgogne-Franche-Comté, sont passés en comité régional de programmation (CRP du 05 au 06/08/2025). Ce sont ainsi 195 dossiers qui ont été programmés pour 976 350 € de crédits régionaux.

L'appel à projets 2025 « Accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales » est ouvert du 16 septembre au 16 octobre 2025.

Sur les dispositifs FEADER, le déploiement du plan de sortie de crise agricole, adopté à l'Assemblée plénière de décembre 2024 a été mis en œuvre en 2025. C'est dans ce cadre que l'ensemble des dossiers issus des appels à projets lancés en 2023 et 2024 ont été instruits et programmés en 2025. Les engagements de la Région ont ainsi été tenus afin de retrouver un calendrier de déploiement et d'instruction des dossiers des appels à projets habituels.

Un travail de simplification des dispositifs FEADER avec la profession agricole a également été entrepris afin de faciliter l'accès aux aides pour les agriculteurs. La modification des fiches mesures des dispositifs FEADER est prévue au comité de suivi du 18 novembre 2025 afin de poursuivre les travaux de simplification de ces dispositifs.

## **09-3 : Expérimentation et diffusion de nouvelles pratiques transposables (espaces test agricole..)**

Révision des appels à projets pour simplifier le fonctionnement et la sélection des dossiers tout en renforçant et favorisant la sélection des projets à fort impact

Normal

Les trois appels à projets « Recherche-expérimentation-diffusion (RED) », « Diffusion innovante pour l'agriculture (DINOV) », et « Adaptation des filières au changement climatique (FILCC) », présentés au cours des exercices précédents, ont été fusionnés en un seul et unique dispositif : l'appel à projets ADDAPT (Acquisition Diffusion ADAPTation) lors de la Commission permanente du 21 mars 2025. Cette évolution a pour fil directeur l'amélioration de l'impact des projets financés ainsi que la simplification administrative pour les porteurs de projets comme pour le service instructeur de la Région.

L'appel à projets a été ouvert du 31 mars au 16 mai 2025. Le premier comité de sélection s'est tenu le 12 juin 2025, le second le 11 septembre 2025. Il en résulte :

- lors du 1<sup>er</sup> comité de sélection, six dossiers retenus sur 13 déposés dont un inéligible (les six projets retenus présentent la qualité suivante : ils concernent tous des productions différentes et des thématiques diverses) ;
- trois dossiers ont pour objectif central l'adaptation des exploitations au changement climatique ;
- 5 550 exploitants et professionnels directement ou indirectement bénéficiaires des projets sélectionnés.

L'autorisation d'engagement pour ce dispositif s'élève à 900 000 € pour 2025. 420 000 € sont déjà engagés pour des actions engagées au cours des exercices précédents.

A la suite du premier comité de sélection, il est prévu d'attribuer 373 569 € de subvention. Le budget devrait être consommé à la suite du second comité de sélection.

Par ailleurs, la Région s'associe à l'appel à projets « filières à bas niveau d'impact » porté par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt) en partenariat avec les agences de l'eau Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse. Ce dispositif vise à soutenir les filières agricoles et les pratiques respectueuses de la qualité de l'eau.

## **09-4 : Structuration de la filière biologique de la production à la consommation**

Convention d'objectifs BIO 2023/2025, conférence bio et préfiguration d'un plan régional bio avec l'État et la profession pour 2026

Normal

La Région s'implique sur les thématiques biologiques depuis de nombreuses années. Elle est engagée sur une convention pluriannuelle d'objectifs avec BioBFC (association régionale spécialisée pour le développement de l'agriculture biologique) et la CRA (chambre régionale d'agriculture) autour de ces thématiques et dédie plus d'un million d'euros au soutien à la filière (hors aide aux investissements), via le soutien des têtes de réseaux, les conseils, l'aide à la qualification , etc.

En 2025, le travail collaboratif a permis d'organiser un webinaire sur les résultats de l'Observatoire Régional de l'agriculture biologique ainsi que la première édition d'une conférence autour de l'agriculture biologique sur le thème « l'agriculture AB, un levier pour les territoires ». La conférence sur l'agriculture biologique s'est tenue le 15 avril 2025.

La convention 2023-2025 arrivant à terme, la Région s'associe à l'État pour contreire un plan régional bio avec BIOBFC et la CRA. L'objectif est présenter un plan début 2026, qui se déclinerait en fiches actions par filières. Les indicateurs par filières biologiques seront à définir dans le nouveau plan bio avec les partenaires.

### **1.3. TOURISME**

Le secteur du tourisme a un poids économique non négligeable en Bourgogne-Franche-Comté, région qui possède de nombreux atouts à faire valoir.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait une action pour un des sept priorités de la politique Tourisme.

#### **Priorité 16 - Amplifier l'action régionale pour le tourisme social et solidaire**

##### **16-3 : Accroissement d'une offre touristique accessible, promotion du label « Tourisme handicap »**

Mise en œuvre du nouveau SRDTL 2024/2028 et des nouveaux règlements d'intervention adoptés en 2024 en faveur d'un tourisme éco-responsable et du label « tourisme et handicaps »

À surveiller

Cinq dispositifs adoptés en 2024 prévoient une bonification des aides pour les projets visant l'obtention du label Tourisme et Handicaps : développement des activités œnotouristiques, accompagnement de la transition touristique des territoires de montagne, aide à l'hôtellerie indépendante, soutien aux petits campings et soutien au développement des activités touristiques.

Les conditions d'obtentions du label sont formalisées par le ministère du Tourisme et portées par l'association « Tourisme et Handicap ». Le processus de labellisation présente toutefois des difficultés dans sa mise en œuvre : coût de la formation et difficulté à constituer un binôme dont une personne doit être issue du milieu du handicap.

Une réflexion sera conduite par les ADT (Agences départementales du tourisme) et les CDT (Comités départementaux du tourisme) impliqués dans le processus, en partenariat avec le CRT (Comité régional du tourisme), afin de mutualiser la formation, voire la labellisation, qui pourrait concerner trois à six dossiers par an et par département.

### **1.4. ATTRACTIVITÉ**

L'enjeu de l'attractivité économique, touristique et résidentielle du territoire régional s'inscrit dans un contexte de concurrence forte avec les autres régions françaises, voire européennes.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait une action pour une des quatre priorités de la politique attractivité.

## Priorité 17 - Poursuite et amplification des actions initiées

### 17-1 : Poursuite des actions de mise en œuvre de la feuille de route de la stratégie régionale d'attractivité

Déploiement d'une démarche expérimentale partenariale de prospection et d'accompagnement à l'installation de nouveaux habitants

Normal

Le programme d'actions, validé en début d'année par le collectif Région / collectivités partenaires, se déploie à un rythme soutenu.

Au cours du premier semestre ont été mis en œuvre : un plan de formation et d'échanges de savoir-faire avec nos collectivités partenaires, des réunions mensuelles de mobilisation des chargés d'accueil et de relance des prospects, une première newsletter d'information, une « instance partenariale » avec les élus des collectivités pour restituer l'avancement de la démarche et proposer la validation du plan d'actions collectif, une présentation en exécutif et en Copil, ainsi que l'organisation d'un stand « Venez vivre en BFC » au Salon international de l'investissement immobilier (SIMI) du 9 au 11 décembre 2025 à Paris.

L'AER (Agence Économique Régionale), le Comité Régional du Tourisme, la Mascot (Mission d'accompagnement, de Soutien et de Conseil aux Offices de Tourisme), la CCIR (Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale), ainsi que plusieurs directions de la Région (Ressources Humaines, Formation des Demandeurs d'Emploi, etc.) sont impliqués dans l'accompagnement et la diffusion de la démarche auprès de leurs écosystèmes respectifs.

Sont prévus pour le deuxième semestre 2025 : la préparation du « bilan des un an » de la démarche (conférence de presse et instance politique), la participation à un salon RH entreprises, l'organisation d'un événement parisien « La BFC vient à vous » (conseil aux candidat·e·s), la préparation de vidéos et de témoignages de personnes venues s'installer en Bourgogne-Franche-Comté (CIAO Paris), la création d'un centre de ressources numériques à disposition de l'ensemble des territoires partenaires (outils et supports), ainsi qu'une deuxième newsletter.

En 2025, seule l'action de rencontre technico-politique des écosystèmes locaux ne sera pas réalisée. Elle est reportée à une date postérieure aux élections municipales et communautaires (période de réserve politique appliquée dès le second semestre 2025) et sera compensée par l'événement parisien « La BFC vient à vous ».

#### Calendrier de mise en œuvre :

- CP du 25 février : Aide au programme d'actions de la Mascot auprès des Offices de tourisme
- CP du 23 mai : Aide aux programmes d'actions de l'AER et de la CCIR auprès du monde de l'entreprise
- CP des 23 mai et 26 juin : Affectation de crédits pour des achats (salons, vidéos, instances politiques, etc.)
- CP du 26 septembre : Affectation pour la poursuite de l'étude de la « désirabilité » du territoire Bourgogne-Franche-Comté

Au 31 août 2025 :

- 9 624 personnes inscrites sur le site internet « Venez-vivre-en-Bourgogne-Franche-Comté » (64 % de l'objectif à fin 2026)
- 1 063 candidat·e·s suivis par les chargé·es d'accueil des territoires (53 % de l'objectif à fin 2026)
- 135 candidat·e·s installés en Bourgogne-Franche-Comté (pas d'objectifs fixés dans le cadre de la démarche expérimentale, compte tenu d'un temps moyen de décision de changement de lieu de vie des familles estimé entre 12 et 24 mois)
- 93 % des 465 000 € de budget prévu en 2025 est engagé, 100 % prévu à fin 2025.

## **1.5. APPRENTISSAGE**

L'apprentissage est une voie de formation qui garantit une insertion professionnelle pérenne. L'intervention de la Région permet d'offrir aux jeunes l'éventail de solutions d'orientations le plus large possible.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour deux des quatre priorités de la politique apprentissage.

### **Priorité 35 - Veiller à la complémentarité de l'offre de formation professionnelle en lycée et en apprentissage**

#### **35-1 : CPRDFOP : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle**

Communication et suivi du CPRDFOP et préparation de la carte des formations 2025

Normal

Adopté en Assemblée plénière du 15 décembre 2023, pour une durée de 6 ans, le CPRDFOP est élaboré par la Région au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP). Le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du CPRDFOP seront assurés de manière quadripartite au sein du CREFOP. Par ailleurs, la parité dans la gouvernance du contrat sera recherchée. Le bureau du CREFOP aura en particulier en charge le suivi global du contrat.

Au titre de la carte des formations, la rentrée 2025 a été préparée au cours de l'année 2024 en concertation avec les autorités académiques aboutissant à un vote en Assemblée plénière le 13 décembre 2024 de l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales - Rentrée 2025. Les orientations du CPRDFOP ont permis de formaliser, dans une lettre de cadrage adressée aux établissements le 29 avril 2024, les priorités d'évolutions souhaitées (transformations, créations, suppressions voire « colorations » de formation).

Suite à l'Assemblée plénière du 13 décembre 2024, il a été décidé, pour la rentrée 2025, sept ouvertures et huit fermetures.

Les ouvertures concernent :

- Académie de Besançon : ouverture d'un BTS Collaborateur juridique notarial au lycée Pergaud de Besançon (par transformation)
- Académie de Dijon : deux ouvertures à savoir un CAP « Monteur en Installation Thermique » en 2 ans au lycée J. Guyot de Chalon-sur-Saône (par transformation) et un CAP « Interventions en maintenance technique de Bâtiments » en un an au lycée J. Guyot de Chalon-sur-Saône (par transformation) ;
- DRAAF : quatre ouvertures à savoir un CAP « Métiers de l'agriculture » option ruminants à la MFR Anzy-Le-Duc, deux baccalauréats professionnels « Agroéquipement » (seconde professionnel uniquement) - à l'EPLEFPA de Nevers et de Cosne Plagny sur le site de Cosne-Cours-sur-Loire, un BTSA « Métiers de l'élevage » à l'EPLEFPA de Quetigny et un CAP « Jardinier – paysagiste » au lycée François-Xavier de Besançon (ouverture par transfert).

Les fermetures portent sur :

- Académie de Besançon : quatre fermetures concernant un BTS « Support à l'action managériale » au lycée du Mont Roland à Dole, un BTS « Métiers de la mesure » au lycée Sainte Marie de Belfort, un BTS « Support à

- l'action managériale » au lycée Pergaud de Besançon (par transformation) et un BTS « Conseil et commercialisation de solutions techniques » au lycée du bois de Mouchard ;
- Académie de Dijon : trois fermetures réparties ainsi : un baccalauréat professionnel « Maintenance des systèmes de production connectés » au lycée privé Notre Dame de Nevers ; un CAP « Monteur en installation sanitaire » en 2 ans au lycée J Guyot de Chalon-sur-Saône (par transformation), un CAP « Monteur en installation thermique » en 1 an au lycée J Guyot de Chalon-sur-Saône (par transformation) ;
- DRAAF : une fermeture CAP « Jardinier – paysagiste » au lycée Saint Joseph des Fontenelles

Parallèlement, concernant les colorations de diplômes pour la rentrée 2024, 36 colorations (15 sur académie de Besançon et 21 sur celle de Dijon) ont été immédiatement acceptées car elles répondaient aux attentes de la note de cadrage et ne nécessitaient pas de moyens supplémentaires. Pour la rentrée 2025, 6 colorations ont été validées à la suite d'auditions des établissements.

## Priorité 36 - Soutenir l'innovation dans les formations en apprentissage

### **36-1 : Accompagner (abondement coût contrat / investissements...) les CFA visant à adapter leur offre aux grandes mutations (hydrogène, eau, déchets, bâtiment à énergie positive...)**

Adoption d'un nouveau règlement d'intervention et d'un nouvel appel à projets pour soutenir les CFA qui créent des formations innovantes et accompagnent les jeunes en difficulté.

Normal

Deux dispositifs majeurs concernent les CFA.

- Le règlement d'intervention 51.04 – Investissement dans les CFA.  
Les Régions participent au financement des dépenses d'investissement dans les Centres de Formation d'Apprentis. A cette fin, France Compétences attribue aux Régions une enveloppe annuelle d'investissement. Accompagner la transition écologique et énergétique est un objectif régional fort. Ainsi, l'intervention régionale porte également sur des opérations répondant à des critères d'éco-conditionnalité précis en termes de rénovations performantes énergétiquement.  
L'aide à l'acquisition d'équipements est également envisagée à partir du moment où ceux-ci respectent des normes énergétiques optimales.  
Pour l'année 2025, le budget prévisionnel s'élève à 9 300 000 €. Au 30 septembre 2025, le montant mandaté s'élève à 963 701 €. Après la Commission permanente du 21 novembre 2025, 100 % de l'enveloppe sera affectée.
- Le règlement d'intervention 51.05 – Soutien au fonctionnement des CFA, modifié lors de la Commission permanente du 11 avril 2025.  
Les Régions perçoivent une dotation de France Compétences correspondant à un fonds de soutien au fonctionnement des CFA, leur permettant ainsi de majorer les niveaux de prise en charge (NPEC) des coûts contrats définis pour chaque formation et versés par les Opérateurs de Compétences (OPCO), selon deux conditions définies par la loi du 5 septembre 2018 aménagement du territoire et développement économique. Cette majoration est dite « abondement du coût contrat ». Les principes d'éligibilité sont à la libre administration des Régions et sont déclinées dans le règlement d'intervention n°51.05.  
Pour l'année 2025, le budget prévisionnel s'élève à 4 000 000 €.

En parallèle, la Commission permanente du 11 avril 2025 a approuvé un appel à projets à destination des CFA, lancé au printemps avec 4 volets d'intervention. L'appel à projets a rencontré un réel succès et 84 centres de

formation (58 en 2024) ont répondu pour un nombre total de 208 dossiers déposés (135 dossiers en 2024) selon la ventilation suivante :

- Volet 1 sur l'accompagnement des jeunes en difficulté : 72 dossiers
- Volet 2 sur l'innovation pédagogique : 47 dossiers
- Volet 3 sur les projets socio-culturels et sportifs : 49 dossiers
- Volet 4 sur les projets de mobilité européenne : 40 dossiers.

Le montant total de subventions sollicitées est de 3 637 467 euros, pour un budget prévisionnel de 1 800 000 €.

Une première liste de projets (74 déposés par 43 CFA pour un montant total de 1 282 382 €) a été proposée au vote de la Commission permanente du 26 septembre 2025. Une seconde liste de CFA lauréats de l'appel à projets a été proposée lors de la Commission permanente du 17 octobre (37 projets supplémentaires déposés par 17 CFA pour un montant de 435 551 €).

Voici quelques exemples d'actions soutenues :

- renforcement pédagogique : temps de soutien supplémentaires aux apprentis, travail en petits groupes, accompagnement individualisé dans l'acquisition des compétences de base et des compétences techniques ;
- voyages d'études dans différents pays européens (Allemagne, Angleterre, Autriche, Danemark, Irlande, Italie, Norvège, Pologne, Slovaquie, Slovénie) pour des apprentis des filières maintenance automobile, élevage, agroalimentaire, aménagements paysagers, construction bois, cuisine, génie climatique, robotique... des niveaux CAP à Licence Professionnelle.

Le soutien financier de la Région au fonctionnement des CFA est donc réalisé selon deux modalités :

1. En réponse à des demandes individuelles des CFA en application du règlement d'intervention (47 % de l'enveloppe).
2. En réponse à des appels à projets annuels de la Région (53 % de l'enveloppe).

Le montant mandaté au 30 septembre 2025 s'élève à 826 641 €. Après la Commission permanente du 21 novembre 2025, 100 % de l'enveloppe sera affectée.

## **1.6. FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

Face aux profondes mutations économiques, technologiques, sociales et environnementales du tissu économique régional, la politique régionale de formation des demandeurs d'emploi joue un rôle crucial dans l'économie et l'emploi du territoire pour contribuer à réduire le chômage tout en permettant aux employeurs de recruter du personnel qualifié.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour les cinq priorités de la politique formation des demandeurs d'emploi.

## Priorité 21 - Former et accompagner vers la qualification 100 000 demandeurs d'emploi sur la durée du mandat

### 21-1 : Former et accompagner vers la qualification 100 000 demandeurs d'emploi sur la durée du mandat

Suivi des actions de formation déployées en 2025 en Bourgogne-Franche-Comté, avec un point d'attention particulier sur la régulation des entrées au regard de la dégressivité des recettes sur le PACTE.

Normal

Un bilan 2024 du PACTE Formation a été dressé début 2025 ; la Région a réalisé plus que ses objectifs quantitatifs :

- 15 519 entrés pour un objectif de 13 923
- 80 % de publics cibles dans les entrées pour une cible de 80 %.

Le dépassement des objectifs d'entrée en formation, couplé à la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi qui ouvre l'accès à la rémunération bonifiée de travailleurs handicapés à un public plus large, a nécessité de prendre en compte ces dépassements en cours de réalisation de la programmation 2025. Cela s'est traduit par une régulation des bons de commande visant à rester dans les objectifs, conventionnés en 2025, d'entrées en formation.

En 2025, l'offre de formation est ainsi diminuée de plus de 7 millions d'euros :

- Une réduction de près de 5 M€ sur le **programme qualifiant**. Pour rappel, la Région achète des actions de formations qualifiantes par marchés publics annuels. En 2025, un ralentissement budgétaire conséquent a été opéré en limitant notamment les places supplémentaires que peuvent mobiliser les organismes de formation pour les publics. Ces places sont accordées par la Région selon les disponibilités financières et dans le cadre d'un processus d'instruction par les services (priorisation sectorielle, insertion dans l'emploi, etc.). En 2025, le budget alloué aux formations qualifiantes a été réduit de 4,8 M€ pour ainsi passer de 48,8 M€ en 2024 à 44 M€ cette année.
- Un budget quasiment réduit de moitié pour le Dispositif de Formation Linguistique (DFL). Le DFL vise à lutter contre les inégalités linguistiques et favoriser l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés de maîtrise de la langue française. Il vise prioritairement les personnes en situation d'illettrisme ainsi que les personnes francophones en situation d'analphabétisme. En 2025, le budget alloué au DFL a été divisé de près de moitié par la limitation des bons de commande et ainsi passer de 5,9 millions d'euros en 2024 à 3,5 millions d'euros cette année.

## Priorité 22 - La formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours : inciter et faciliter le recours à la formation des salariés

### 22-1 : Accompagner les entreprises pour encourager la montée des compétences

Poursuivre la dynamique sur le dispositif AREFE

Normal

En 2025, la Région a poursuivi son action en faveur de la montée en compétences des entreprises de la région conformément aux nouvelles priorités du règlement d'intervention rénové AREFE (Action REgionale pour la

Formation dans les Entreprises) adopté en juillet 2023. Cinq nouveaux accords ont été signés en 2025 (soit trois de plus que prévu initialement dans la déclinaison prévisionnelle du plan de mandat) :

- deux accords visent à amplifier la mise en œuvre de la modalité de formation en situation de travail (AFEST), l'un avec la fédération des entreprises d'insertion (Commission permanente du 21 mars 2025), qui vise à consolider la mise en place de cette modalité au sein de quatre entreprises d'insertion, l'autre avec l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) (Commission permanente du 27 juin 2025), qui vise à acculturer et accompagner les conseillers formation des opérateurs de compétence (OPCO), dans le but d'accroître le recours à cette modalité AFEST dans les entreprises ;
- un accord avec l'OPCO EP (Entreprises de proximité), visant à accompagner les mutations des entreprises de l'économie de proximité (Commission permanente du 23 mai 2025) ;
- un accord avec la chambre régionale des métiers et de l'artisanat, visant à soutenir des formations diplômantes pour les artisan·es avec un regard particulier sur les métiers de bouche (Commission permanente du 27 juin 2025) ;
- un accord avec l'opérateur de compétences ATLAS pour accompagner la nécessaire diversification des bureaux d'études sous-traitants de la filière automobile (Commission permanente du 27 juin 2025).

Les cinq accords AREFE listés ci-dessus ont donné lieu à un engagement cumulé de 562 885 € d'autorisations d'engagement.

Par ailleurs, la Région a diversifié son engagement avec le lancement d'un appel à projets (doté de 500 000 € d'autorisations d'engagement), début juillet 2025, intitulé « Compétences actives » ouvert jusqu'au 30 septembre 2025. Il invite les entreprises et porteurs de projets à explorer trois axes clés :

- les conditions d'accueil en entreprise ;
- l'accompagnement des travailleuses et travailleurs expérimenté·es ;
- l'intégration de l'intelligence artificielle.

L'objectif est de favoriser l'innovation, capitaliser sur les expérimentations réussies et en tirer des bonnes pratiques à essaimer à l'échelle régionale. Les lauréats doivent être proposés au vote lors de la Commission permanente de novembre 2025 et les projets lauréats devront démarrer au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2026. Les premières réalisations des projets lauréats de l'appel à projet « Compétences actives » ne seront visibles qu'en 2026.

Enfin, concernant le soutien aux contrats de professionnalisation en contrat à durée indéterminée, et après avoir en 2024 resserré l'intervention vers les salariés embauchés avec les plus bas niveaux de qualification, la politique n'a pas été reconduite en 2025, suite aux arbitrages budgétaires. La Région a accompagné la fin de ce dispositif historique auprès des bénéficiaires (opérateurs de compétences). Un bilan global de ce dispositif est en cours de rédaction.

## 22-4 : Valoriser les acquis de l'expérience

Proposer un nouveau cadre d'intervention pour accompagner les démarches de validation des acquis de l'expérience des demandeurs d'emploi

Normal

La politique régionale de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) s'inscrit dans la continuité des récentes dispositions législatives (réforme nationale de décembre 2022, avec des textes d'application encore non publiés aujourd'hui) visant à renforcer l'accessibilité au dispositif et à fluidifier les parcours d'accompagnement. C'est dans ce contexte que la Région a souhaité offrir un soutien financier aux publics relevant de ses compétences afin de leur permettre de mener à bien leur projet de VAE. Le cadre rénové d'intervention régionale sur la VAE se concrétise par quatre prestations complémentaires, qui ont nécessité en 2025 l'adoption de deux nouveaux règlements d'intervention :

1. une prestation d'information et de conseil sur la VAE délivrée par les Points Relais Conseil (PRC). Ce service est ouvert à tous les publics et offre une information détaillée ainsi qu'un conseil expert. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, huit Points Relais Conseil assurent des permanences sur l'ensemble du territoire régional pour promouvoir la VAE, orienter les candidat·e·s vers les certifications adaptées et fournir des informations sur le coût de la démarche ainsi que sur les aides mobilisables. En 2025, le marché visant à acheter ces prestations a été réécrit et publié sur l'été 2025 pour poursuivre cette mission sur 2026.
2. un soutien aux démarches d'accompagnement collectif. Ce dispositif cible spécifiquement les publics fragiles nécessitant une méthodologie adaptée et des regroupements pour faciliter leur parcours. Un nouveau règlement d'intervention a été adopté dans ce sens lors de la Commission permanente du 23 mai 2025.
3. une aide individuelle pour des formations pré-jury ou post-jury (VAE hybride). Cette aide permet de financer des actions formatives individuelles nécessaires ou obligatoires avant ou après le passage devant le jury. Elle préexistait déjà avant 2025.
4. une aide individuelle pour un accompagnement méthodologique personnalisé : le PASS'VAE Accompagnement. Cette aide est modulée selon le profil du public, avec un soutien maximal pouvant atteindre 30 heures. Un règlement d'intervention nouveau a été adopté lors de la Commission permanente du 27 juin 2025. Ce dispositif sera susceptible encore d'évoluer à l'avenir selon l'adaptation des outils nationaux, notamment la plateforme numérique « Mon Compte Formation » dédiée à la gestion et à l'utilisation des droits des comptes personnels de formation (CPF), et une clarification des modalités d'abondement.

Les premiers accompagnements collectifs et individuels sont prévus sur cette fin d'année 2025 et se poursuivront sur 2026.

Réalisations financières : 350 000 euros prévus sur 2025, relatifs aux accompagnements méthodologiques (dont 180 000 € déjà engagés pour 80 accompagnements individuels) et 350 000 € pour la mission d'information conseil.

## Priorité 23 - Des priorités conçues dans un dialogue permanent avec les acteurs de l'emploi et de la formation

### 23-1 : Mise en place d'un effort de formation sur les secteurs prioritaires

Prioriser les moyens alloués aux formations qualifiantes sur les secteurs prioritaires (Industrie/maintenance ; BTP ; Services à la personne) et favoriser l'articulation avec les autres financeurs (notamment France Travail, OPCO)

Normal

Dans un contexte de freinage budgétaire et de régulation des entrées, la Région a poursuivi les efforts sur les secteurs prioritaires (industrie, BTP, Services à la personne) en mobilisant son programme d'actions qualifiantes, son nouveau marché spécifique axé sur la production industrielle, ainsi que le Fonds Régional d'Appui à la Professionnalisation (FRAP).

Le Programme Régional de Formation (PRF) comprenant 416 actions qualifiantes ainsi que la campagne FRAP 2025 ont été lancés au 1<sup>er</sup> janvier.

Au 30 septembre 2025, les résultats sont les suivants :

- 3 529 stagiaires sont entrés sur le programme qualifiant Région.
- 38 % des entrées en formation ont été réalisés dans les 3 secteurs prioritaires (Industrie, BTP, Services à la personne).

- Une douzaine de dossiers validés sur le marché spécifique industrie. Quelques illustrations d'entreprises avec Mont de Joux et Badoz à Pontarlier (agroalimentaire) ; John Deer à Gray , DMV à Montbard (nucléaire).
- 21 dossiers FRAP validés au 30 septembre pour 1 256 000 € (Région + France Travail). Quelques illustrations d'entreprises bénéficiaires (Safran, Ivacom, Transdev, Keolis, Framatome, Alstom, Adecco...).

## Priorité 24 - Accompagner la transformation des formations

### 24-1 : Accompagner les organismes de formation pour faire face aux nouveaux enjeux

Accompagner et outiller les organismes de formation autour des enjeux de la transition énergétique/environnementale

Normal

La transition énergétique et environnementale fait partie intégrante du Service Public Régional de la Formation (SPRF), pour atténuer le réchauffement climatique et s'adapter aux nouvelles contraintes environnementales et réglementaires.

En 2025, la Région a poursuivi le déploiement d'une dynamique ambitieuse en la matière autour de deux piliers :

- L'achat de formations qualifiantes centrées sur les transitions : 12 actions « cœur de cible » pour 120 places dans les métiers de la construction, l'énergie, le réemploi, l'éducation, la gestion de l'eau.
- La mise en place de contenus spécifiques :
  1. Dans l'ensemble des formations financées par la Région, un module spécifique obligatoire de sensibilisation aux enjeux environnementaux, au développement durable, à l'écocitoyenneté et aux écogestes ainsi qu'un module de sensibilisation à la sobriété numérique sont dispensés.
  2. Dans le secteur du BTP, l'ensemble des formations donnent lieu à des certifications attendues par les professionnels (FEEBat Renov - RGE).
  3. Dans de nombreux secteurs, des modules obligatoires viennent “colorer” les titres préparés : recours à des produits éco labélisés dans les secteurs de la propreté et du service aux personnes, module “hydrogène” dans le domaine de l'industrie, matériaux biosourcés dans le bâtiment, éco conduite dans les Travaux Publics.

Il est également important de noter que les enjeux de la transition énergétique et écologique sont pleinement intégrés dans les processus d'achats à travers le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) et valorisés au sein même des grilles de notations lors de l'attribution de marchés.

Concernant l'accompagnement et l'outillage des organismes de formation, une démarche a été entreprise depuis 2024 pour enrichir les réflexions et œuvrer à l'évolution des pratiques avec la réalisation d'une enquête, l'organisation d'un webinaire ou encore la mise en place d'un outil de capitalisation.

## Priorité 25 - Agir au plus près des territoires pour répondre aux besoins locaux et favoriser l'égalité d'accès à la formation

### 25-1 : Favoriser le soutien, en lien avec l'État, à l'émergence et à l'animation de démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences territoriales - GPECT

Engager une analyse des freins et leviers rencontrés par le porteurs de GPECT et adapter le modèle d'accompagnement des acteurs en conséquence.

Normal

L'objectif initial est d'encourager la collaboration et la coopération des entreprises d'un territoire qui doivent viser un intérêt commun dans cette approche territorialisée pour qu'elles perçoivent le territoire comme un vivier de compétences et aussi comme un enjeu fondamental en termes d'attractivité des salariés. La coopération entre les entreprises et la contribution, au moins politique, des collectivités locales est l'enjeu de la demande de la Région. La difficulté de mobiliser les entreprises sur un intérêt commun à la hauteur de leur territoire est identifié par les porteurs de projets de GPECT.

Le défi politique est donc le suivant :

- impliquer activement les entreprises dans la conception et la mise en œuvre des politiques régionales en matière d'emploi et de compétences ;
- optimiser la gouvernance à plusieurs niveaux des politiques de l'emploi et des compétences, en associant les autorités régionales, locales et nationales ;
- adapter les politiques en matière d'emploi et de compétences aux besoins et renforcer l'attractivité du territoire pour des salariés attirés par l'extérieur.

Ces objectifs posés, il s'agira de les articuler avec d'autres actions envisagées pour améliorer le dispositif, comme le résultat d'un benchmark des autres Régions sur leur politique d'accompagnement des démarches de GPECT.

Un événement Peer review a été organisé les 11 et 12 février 2025. Le dispositif Peer review est un service proposé par le programme de coopération territoriale européenne, Interreg Europe, qui permet aux collectivités de réfléchir sur une problématique régionale. L'analyse de pairs européens, qui se réunissent deux jours, doit répondre à un enjeu identifié.

La première journée a été consacrée au travail en collectif avec les experts européens et les parties prenantes présentes. Il s'agissait de réunir et compiler les informations. La seconde journée a été consacrée aux réflexions puis aux recommandations.

Par suite, au cours du premier semestre 2025, la Région a pris acte en interne des différentes propositions, suggestions, pistes d'amélioration avant de sélectionner des propositions qui paraissent intéressantes à étudier et réalisables à court et long terme. En juin, des échanges ont eu lieu avec les services de l'État en région. Les conclusions seront présentées aux élus au cours du second semestre 2025. Des retours techniques ont été réalisés dans le cadre du comité de réseau des porteurs de la démarche GPECT du mois de juin 2025. Il conviendra ensuite de mettre en œuvre les premières pistes d'évolution de la politique publique.

## **25-2 : Inciter la production de solutions territorialisées répondant aux besoins d'emploi et de formation, via notamment des appels à projets**

Suivi des différents comités territoriaux pour l'emploi en articulation avec les instances de collaboration existantes

Normal

Dans le cadre de la loi pour le Plein Emploi, les comités territoriaux pour l'emploi jouent un rôle central dans la coordination des politiques locales d'insertion et d'emploi.

Pour rappel, ces comités se réunissent au niveau régional, départemental ou local. Leur mission principale est de faciliter le dialogue entre les partenaires et d'assurer une mise en œuvre efficace des orientations stratégiques arrêtées par le Comité national pour l'emploi.

Ces nouvelles instances de gouvernance ont été installées tout au long du second semestre 2024.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2025, un comité régional pour l'emploi s'est tenu à Dijon où il a été notamment question du bilan 2025 ainsi que des perspectives du PACTE Formation Bourgogne-Franche-Comté.

En parallèle, la Région a poursuivi le copilatage avec France Travail des Réseaux d'Animation Territoriale (RAT), appuyé l'organisation opérationnelle et assuré le suivi des feuilles de routes des différents comités départementaux et locaux.

### **1.7. FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES**

La crise sanitaire a mis en avant les métiers du sanitaire et social et les formations qui y conduisent. Les besoins en professionnels de santé et travailleurs sociaux augmentent fortement liés aux besoins de prise en charge de la population ainsi qu'aux départs en retraite des professionnels attendus dans les années à venir.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour deux des quatre priorités de la politique Formations sanitaires et sociales.

### **Priorité 26 - Répondre aux besoins de recrutement de personnels qualifiés sur les territoires**

## **26-3 : Ajuster les quotas et les effectifs des entrants en formation selon les filières et les besoins des territoires**

Ouverture des formations d'orthoptie au sein des Etablissements Publics d'expérimentation (EPE) Université Pierre et Louis Pasteur (UMLP) et Université Bourgogne Europe (uB Europe)

Normal

Pour faire face à la pénurie de professionnels sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, l'UMLP (Université Marie et Louis Pasteur) et l'UBE (Université Bourgogne Europe) ouvrent en septembre 2025, en co-accréditation, une nouvelle filière de formation en orthoptie. Les enseignements se tiendront au sein des Départements des sciences de la rééducation de l'UMLP et de l'UFR Santé du côté de l'UBE. Les stages, quant à eux, se réaliseront dans les services hospitaliers d'ophtalmologie de la région, en cabinet d'ophtalmologie ou d'orthoptie. L'objectif

de cette formation de trois ans est de devenir un professionnel de la rééducation des troubles de la vision. L'orthoptiste ne s'occupe pas l'œil en tant qu'organe, mais il soigne les patients qui ont des difficultés d'orientation des yeux, les empêchant d'explorer normalement leur environnement. Cela peut être le cas des personnes atteintes, par exemple, de maladies neurodégénératives. 12 places sont ouvertes dans chacune des deux villes, Besançon et Dijon.

Un avenant n°1 à la convention de partenariat avec le département des métiers de la rééducation de l'UFR Santé de l'UBE a été soumis à la Commission permanente du 26 septembre 2025. Il fixe les modalités de soutien réciproque Région-UBE à la filière sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 31 décembre 2026.

La Région finance 1,5 équivalent temps plein (ETP) en 2025 à Besançon et 1,5 ETP à Dijon (1<sup>er</sup> octobre 2025 au 31 décembre 2026).

Budget : en investissement, 77 170 € au bénéfice de l'UBE et 80 000 € pour l'UMLP et en fonctionnement, 100 568 € au bénéfice de l'UBE (du 01/10/2025 au 31/12/2026) et 54 803 € pour l'UMLP (sur 2025).

## Priorité 27 - Mieux informer sur les métiers pour attirer un public plus diversifié vers les formations en tension

### 27-2 : Soutien à la sécurisation des trajectoires professionnelles

Développer l'attractivité du métier d'aide-soignant (AS) en ciblant les lycées professionnels, précisément les bac pro SAPAT (services aux personnes et aux territoires) et ASSP (accompagnement, soins et services à la personne) inscrits en seconde.

Normal

La seconde édition des ateliers de promotion du métier d'aide-soignant auprès de lycéens en bac pro SAPT et ASSP s'est tenue entre janvier et avril 2025 dans les villes suivantes successivement (un par département de Bourgogne-Franche-Comté : Auxerre, Chalon-sur-Saône, Pontarlier, Lons-Le-Saunier, Besançon, Nevers, Vesoul et Dijon). Le transport entre le lycée et l'école a été pris en charge par la Région. Les ateliers immersifs, organisés en 1/2 journées, ont permis à 609 lycéennes et lycéens d'accomplir eux-mêmes des gestes liés au métier d'aide-soignant. Ils étaient au nombre de cinq :

1. gestes de secours et d'urgence ;
2. simulation avec présentation d'un scénario ;
3. casques de réalité virtuelle : 2 films présentés (accompagnement dans une structure et à domicile) ;
4. prise de tension, glycémie capillaire, détecteur de bactéries, aspiration trachéotomie ;
5. manipulations avec un kit de vieillissement.

Des échanges sur la formation, mais aussi sur le métier, ont pu en outre se tenir en direct avec des professionnels de santé, notamment sur la question de l'orientation. Cela a aussi représenté l'occasion de mettre en avant le fait que le métier d'aide soignant avait évolué grâce à un nouveau référentiel. Ces ateliers se sont tenus du 30 janvier au 8 avril 2025.

Le coût de l'opération s'est élevé à 20 000 €.

## **1.8. ÉDUCATION**

L'action de la Région en termes d'éducation est large puisqu'elle concerne les investissements immobiliers, le fonctionnement, l'équipement en matériel et en numérique des lycées.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour trois des quatre priorités de la politique éducation.

### **Priorité 30 - Investir massivement pour moderniser les lycées**

#### **30-1 : Investir dans les lycées : rendre les lycées accessibles**

Se conformer à la loi du 11/02/2025 prévoyant la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Normal

La Région, conformément au calendrier des AD'AP (agenda d'accessibilité programmé), prévoit une mise en accessibilité progressive permettant de rendre conformes les fonctions principales de tous les EPLE (établissement public local d'enseignement) à échéance 2028, suivie d'une mise en accessibilité intégrale au prochain Programme Pluriannuel d'Investissement.

Pour l'heure, l'AD'AP déposé prévoit la mise en accessibilité totale de tous les sites. Toutefois, compte tenu du retard d'exécution des opérations et par prévention, une demande de prorogation a été soumise aux préfets. Concernant l'AD'AP Franche-Comté, la prorogation a été notifiée en mars 2024 ; le préfet du Doubs autorise un report jusqu'au 31 décembre 2027. Concernant l'AD'AP Bourgogne, la prorogation a été notifiée le 18 juin 2024 ; le préfet de la Côte d'Or autorise un report jusqu'au 20 novembre 2027 pour l'exécution des travaux de mise en accessibilité des fonctions principales.

Les travaux restant à réaliser, dont la majorité a démarré en 2024, sont confiés à des mandataires.

La mise en accessibilité est particulièrement complexe pour les raisons suivantes :

- exigences de continuité de service ;
- nombre d'établissements (128) ;
- surface des bâtiments concernés (2,3 millions de m<sup>2</sup>) ;
- montant des investissements nécessaires rapporté au budget d'investissement mobilisable par la collectivité.

Une priorisation de certaines fonctions permet, d'une part, à chaque lycée d'être accessible sur les lieux les plus importants et, d'autre part, une ventilation soutenable du budget.

Sont considérées comme fonctions principales :

- l'ensemble des services de restauration et d'hébergement des EPLE ;
- un pôle de salles banalisées à définir lycée par lycée, en intégrant un bloc sanitaire ;
- un pôle de salles scientifiques ou spécialisées à définir lycée par lycée, en intégrant un bloc sanitaire ;
- les centres de documentation (CDI) ;
- les cheminements extérieurs permettant d'accéder aux bâtiments où se trouvent ces fonctions.

Sont considérées comme fonctions secondaires pour atteindre une accessibilité totale :

- les bâtiments ou fonctions non définies ci-dessus (gymnases, ateliers, etc.) ;
- les bâtiments ou parties de bâtiments exploitées par les GRETA ;

- les établissements CFA et CFPPA.

Les investissements sont donc conduits en deux étapes :

1/ une mise en accessibilité dite "raisonnée" permettant l'accès à toutes les fonctions principales des établissements (ensemble des services de restauration et d'hébergement des EPLE, locaux socio-éducatifs, centre de documentation (CDI), accueil, les cheminements extérieurs et accès aux locaux d'enseignement de chaque spécialité, etc.)

2/ la poursuite avec la mise en accessibilité des fonctions secondaires dans la continuité pour atteindre une accessibilité totale (gymnases, ateliers, établissements CFA et CFPPA, etc.).

72 lycées ont été rendus accessibles à ce jour dont 20 lycées francs-comtois totalement terminés et accessibles et 51 lycées bourguignons rendus accessibles en phase 1 et 2. Les phases comprennent les travaux suivants :

- Phase 1 : les accès à grand flux de passage dans la chaîne de déplacement
- Phase 2 : les circulations verticales (hors ascenseurs)
- Phase 3 : les circulations horizontales et les circulations mécaniques
- Phase 4 : les équipements ponctuels

59 opérations en cours sont conduites sur fin d'année 2025 et sur l'année 2026 pour un montant estimé de 58 millions d'euros.

En 2026, le lycée Saint Germain à Auxerre (issu de la fusion lycées Saint Germain et lycée Joseph Fourier) va générer 1,9 million d'euros de montant de travaux de mise en accessibilité.

Budget : 18 000 000 € d'autorisation de programme sont prévus en 2025.

## **30-2 : Investir dans les lycées : rendre les lycées économies en énergie**

Viser en objectif majeur la sobriété énergétique dans le respect de la réglementation (loi ELAN) qui oblige la Région à atteindre dans les lycées, à l'horizon 2030, une consommation inférieure de 40 % à celle de 2012.

Normal

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 ainsi que la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 23 novembre 2018 impactent notre stratégie patrimoniale car elle impose des objectifs ambitieux sur la diminution des consommations d'énergie finale, la réduction des émissions de gaz à effet de serres (GES), la réduction des consommations d'énergie primaire d'origine fossile ainsi que l'intégration des énergies renouvelables dans la consommation finale des bâtiments existants à l'horizon 2030 et 2050. Pour finir, les objectifs à atteindre sont les suivants :

- 32 % toutes énergies confondues ;
- 40 % dans l'électricité ;
- 38 % dans la chaleur ;
- 10 % dans le gaz.

Dans ces conditions, l'une des priorités de mandat est d'investir massivement pour assurer l'accueil des usagers en sécurité, réduire les consommations énergétiques et adapter les lycées aux besoins des usagers. Pour y parvenir, tous les leviers d'actions sont explorés : réduction des surfaces à chauffer, exigence d'un niveau de performance énergétique dans toutes les opérations, développement de chaufferies bois, raccordement des

établissements aux réseaux de chaleur urbains, investissement sur des productions en propre (centrales panneaux photovoltaïques, chaufferies bois), recours à l'achat d'énergie renouvelable auprès des fournisseurs.

La loi TECV oblige à intégrer 40 % de production d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'électricité d'ici 2030 et la loi ELAN oblige à réduire les consommations finales. En dehors de ces obligations réglementaires, l'inflation du prix de l'énergie invite à trouver des solutions alternatives pour stabiliser la facture énergétique. La Région s'est engagée dans son plan de mandat à développer le photovoltaïque par l'implantation de panneaux solaires en toiture, d'ombrières de piscicultures, de champs en panneaux photovoltaïques (PV), d'ombrières de parking ou de préaux. Un programme de solarisation financé dans le cadre du Plan d'accélération d'investissement Régional (PAIR) a été élaboré et se poursuit dans le cadre de la feuille de route de la transition énergétique. Ce plan de déploiement de l'utilisation de l'énergie solaire entre progressivement dans sa phase opérationnelle après la réalisation des études de faisabilité engagées depuis 2021, les supports privilégiés à ce stade pour installer du PV étant les ombrières et les toitures.

Le calendrier de mise en œuvre de cette action s'étire sur la période 2024-2030. En adoptant le Schéma opérationnel de la transition énergétique lors de l'Assemblée plénière du 12 décembre 2017, la Région s'engage à devenir un territoire à énergie positive et zéro carbone d'ici 2050. Parmi les actions retenues figure l'objectif de « rénover le parc bâti et préparer la règlementation thermique BEPOS (bâtiment à énergie positive) dans le neuf ». Le 24 juin 2022, la Région a voté la « feuille de route pour la transition énergétique » avec un plan de dix actions en matière de sobriété et d'efficacité énergétique dans le domaine de la gestion patrimoniale. Par ailleurs, en conformité avec le plan de mandat 2022-2028 voté le 17 décembre 2021, la Région doit répondre à l'enjeu suivant sur le patrimoine des lycées : optimiser, pérenniser, entretenir et viser la sobriété énergétique du patrimoine.

La Région avait déjà mis en place :

- l'intégration de la performance énergétique dans les programmes des opérations de travaux ;
- l'optimisation de la conduite et de la maintenance des installations climatiques par une gestion rationnelle de l'exploitation-maintenance (GEREMY) ;
- l'accélération du déploiement des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire par divers leviers d'actions (chaufferies biomasse, les raccordements de réseaux urbains, l'études des opportunités d'achat d'électricité « verte » : gaz, électricité, chaleur).

En 2024, la dotation spécifique GERRIC (Gros Entretien, Réparations et Renouvellement des Installations Chauffage) qui permet d'accompagner les lycées sur la maintenance de type P3 et R23/R24 pour les réseaux de chaleur urbains a été votée pour un montant de 2 726 786 €. Le montant versé en 2025 s'élève à 2 434 000 €.

Parmi les opérations réalisées : la pose d'ombrières photovoltaïques sur les piscicultures de Corancy et Vermenoux au lycée du Morvan à Château-Chinon (58) pour un coût total d'opération de 2,2 millions d'euros Toutes Dépenses Comprises ; l'amélioration des bâtiments extérieur et internat ainsi que les logements et l'infirmérie du lycée Jules Verne à Joigny (89) pour un coût d'opération de 7 millions d'euros TDC.

A noter également la conduite de 21 opérations PRRL (programme de restructuration et de réhabilitation lourde) d'envergure pour lesquelles l'efficacité énergétique est une préoccupation majeure (en études ou en cours travaux).

Les actions en faveur de la transition écologique se multiplient et s'installent durablement dans les programmes de la direction du patrimoine et gestion immobilière depuis la création en 2022 d'un service « Energie » dédié à la mise en œuvre de la stratégie énergétique dans les lycées. Il est prévu à court terme :

- La poursuite des travaux sur 2025/2026 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur 23 sites (ombrières + toitures). Depuis 2022, 28 projets Panneaux photovoltaïques ont été lancés dont 22 dans le cadre du PAIR. L'ensemble de ces projets pourrait être finalisé sur le second semestre 2025.

- La poursuite des projets de raccordements à des réseaux de chauffage urbain : en effet, entre 2017 et 2024, sur 202 sites, la chaleur urbaine a augmenté de 54 % (de 30 sites à 57) en remplacement du gaz et représente désormais environ 30 % des consommations finales constatées sur les lycées. Dans les prochaines années, le potentiel pour lequel la Région use de son pouvoir d'invitation pour initier des projets collectifs pourrait porter ainsi le nombre de sites à 116 (soit plus de la moitié des sites).
- D'ici 2027, près de 50 % des chaudières gaz seront à remplacer car elles auront atteint leur fin de vie (30 ans). Une investigation est prévue sur des sites pour les opportunités de créer des chaufferies biomasses (investigation sur cinq sites en 2025), 14 établissements sont équipés d'une chaufferie bois, soit au total 16 sites.
- Le suivi des contrats d'Économie d'Énergie (716 000 € de recettes encaissées de 2021 à 2024).

Une des actions emblématiques de la Région dans ce domaine est la construction de l'institut de formation de professions de santé (IFPS) du CHRU de Besançon pour un coût de 31 000 000 € TDC intégrant la performance énergétique (niveau énergie E4 C1), le confort thermique (gestion des apports solaires et internes, ventilation naturelle), la sobriété énergétique (isolation/étanchéité à l'air, éclairage naturel, ventilation performante) et la qualité de l'air (matériaux sains). L'opération a démarré en juin 2021 et a été réceptionnée fin 2024. En termes de performances énergétiques et environnementales, les acteurs du projet, précurseurs dans le domaine, se sont inclus dès ses prémisses dans les critères E+C, laboratoire de l'actuel réglementation énergétique RE2020. La conception du bâtiment combine l'utilisation du réseau de chaleur avec un mixe ENR élevé, un bon niveau énergétique E3 et prévoit une installation ultérieure de panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, le volet carbone élément novateur dans le monde du bâtiment lorsque ce projet a débuté, n'a pas non plus été négligé avec la recherche d'un niveau C1 qui a permis d'orienter les choix d'enveloppe et de l'ensemble des matériaux en privilégiant les isolants biosourcés, la conception en mur ossature bois et en limitant l'usage du béton là où il était essentiel.

### **30-3 : Investir dans les lycées : assurer la continuité de service**

Rationaliser le patrimoine pour l'adapter aux formations dispensées, aux effectifs en baisse, et permettre leur accueil dans les normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

Normal

Le patrimoine des lycées représente 128 lycées, 224 sites 1400 bâtiments, sur une superficie de 2,3 millions de m<sup>2</sup> faisant de la Région l'un des plus grands propriétaires de bâtiments tertiaires. Ce patrimoine doit permettre l'accueil de tous les usagers en sécurité ; il doit être accessible, sobre sur le plan énergétique et doit s'adapter aux enseignements dispensés et aux évolutions pédagogiques. La Région, en tant que propriétaire et maître d'ouvrage doit maintenir, réparer, moderniser, rendre accessible et sobre sur le plan énergétique. Elle doit sécuriser l'accueil des usagers en sécurité sur son patrimoine. Ce patrimoine nécessite des investissements soutenus, dans un contexte de densification des obligations réglementaires. Tout en assurant la continuité et l'exécution des travaux, la Région poursuit la programmation des travaux dans les lycées et la rationalisation du patrimoine qui est devenu un impératif, eu égard aux objectifs forts de la transition énergétique et de la recherche d'économie d'énergie. Elle doit également s'adapter aux enseignements dispensés ainsi qu'aux évolutions pédagogiques mais aussi aux évolutions démographiques constatées et prévues des effectifs. En effet, l'état des lieux du patrimoine réalisé sur 2020 / 2021 a mis en évidence les besoins en travaux et le fait que ce patrimoine est surdimensionné par rapport aux effectifs à accueillir. La plupart des opérations de réhabilitation répondent à ces enjeux. Parmi les bâtiments les plus vétustes figurent plusieurs services de restauration : c'est un des axes de la politique proposée dans le PRRL (Programme de Réhabilitation et de Restructuration des Lycées). Les opérations sont réalisées en gestion directe par la Région ou font l'objet d'un mandat de maîtrise d'ouvrage et sont alors confiées à un mandataire (gestion déléguée).

21 grosses opérations de restructuration et de réhabilitation de son parc immobilier scolaire ont vu leurs travaux se poursuivre ou s'achever en 2025 dont :

- l'amélioration des bâtiments externat et internat ainsi que les logements et l'infirmérie du lycée Jules Verne à Joigny (89) pour un coût d'opération de 7 millions d'euros toutes dépenses comprises (TDC)
- la construction d'une demi-pension au lycée la Barotte à Châtillon sur Seine (4,6 millions d'euros TDC)
- des travaux dans la restauration au lycée Pierre Bérégovoy à Nevers (3,2 millions d'euros TDC)
- la restructuration du bâtiment et la construction d'un atelier pour les agents et abris à Vélos au lycée Henri Parriat à Montceau-les -Mines (15 millions d'euros TDC)
- la modernisation du site des Oratoriens au lycée Friant à Poligny (14 millions d'euros TDC)
- la modernisation des internats au lycée Pergaud à Besançon (14 millions d'euros TDC).

De nouvelles opérations ont été mises à l'étude dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement 2024-2030 pour saisir toute opportunité de gestion patrimoniale susceptible de conduire à une diminution des surfaces exploitées. En effet, le patrimoine bâti est très important au regard des effectifs accueillis et cette tendance s'amplifiera dans les années à venir. Il convient donc :

- d'identifier, sur les sites impactés fortement par la baisse des publics recueillis, les locaux sous-utilisés ;
- de définir les travaux nécessaires à la réduction du chauffage de ces locaux sous-utilisés.

Budget : 15 300 000 € d'autorisations de programme sont prévues en 2025 avec un total de 101 738 000 € AP total prévue de 2025 jusqu'en 2030 en PRRL (Programme de Réhabilitation et de Restructuration des lycées).

47 150 000 € autorisations de programme sont prévue en 2025 sur un total de 353 472 000 € AP prévu de 2025 jusqu'en 2030 en GREAL (Grosses Réparations et Entretien Amélioration des Locaux)

## Priorité 31 - Des lycées connectés pour accompagner les innovations pédagogiques, et qui encouragent l'apprentissage des outils numériques et leur utilisation responsable

### 31-1 : Consolidation accès à internet - déploiement du GFU

Poursuivre le raccordement des établissements éligibles au GFU, Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) pour l'accès internet dans les Lycées de Bourgogne-Franche-Comté

Normal

La réalisation de ce projet est prévue sur la période 2023/2028. A ce jour, le nombre de lycées déjà raccordés s'élève à 59 lycées sur les 128 lycées publics.

10 lycées ont été raccordés en 2025 : lycées Nodier, Duhamel, Prévert sur Dole (39) ; lycée Lamartine sur Mâcon (71) ; lycée professionnel agricole Schweitzer à Champs (89) ; lycée Diderot à Bavilliers (90) ; lycées Corbet, Condorcet à Belfort ; lycée Jules Ferry à Delle (90), lycée agricole Quelet à Valdoie (90). D'ici fin 2025, le projet continue de se déployer avec la migration des lycées de Blanzy, Montceau, Digoin. En 2026, les lycées de la Nièvre sont programmés en prévision selon l'avancement des travaux.

## **31-4 : Développement des usages de l'Espace Numérique de Travail (ENT) ECLAT-BFC, qui reste l'un des seuls ENT uniques, de la maternelle à la terminale, au niveau national**

Préparation du renouvellement du marché ENT

Normal

ÉCLAT-BFC est la plateforme ENT commune installée dans les écoles, collèges et lycées publics de Bourgogne-Franche-Comté depuis 2019. Multiservices et modulaire, elle s'adapte aux besoins des établissements et propose de nombreuses fonctionnalités particulièrement pédagogiques. L'ensemble des 128 lycées, 47 collèges de Côte d'Or, 44 du Doubs, 27 du Jura, 30 de la Nièvre, 23 de Haute-Saône, 30 de l'Yonne, 13 du Territoire de Belfort ainsi que 6 collèges en Saône-et-Loire et 590 écoles en bénéficient.

La Région est accompagnée par une AMO pour la préparation du renouvellement du marché ENT. L'étude s'articule autour de 3 phases :

- Phase 1 : réalisation d'un bilan de l'existant, formalisation des besoins et propositions de scénarios de mise en oeuvre.
- Phase 2 : élaboration du cahier des charges de l'ENT.
- Phase 3 : lancement de la consultation et assistance au choix de la solution ENT.

La consultation du renouvellement du marché ENT sera lancée courant 2026 pour un déploiement à la rentrée 2027.

Le coût total de l'accompagnement pour les 3 phases s'élève à 127 560 €. La répartition du coût de l'étude entre les 8 partenaires du projet ECLAT-BFC se fait au prorata du nombre d'établissements : Région, Départements de la Côte d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne, du Doubs, de la Haute Saône, du Territoire de Belfort. Pour la Région, le coût total pour les 3 phases revient à 47 741 €.

## **Priorité 32 - Bien vivre dans les lycées**

### **32-2 : Maintenir des repas de qualité dans les lycées par une tarification juste et solidaire de la restauration et de l'hébergement**

Maintien en 2025 de la tarification 2024 (pas de hausse)

Normal

La Région est compétente pour fixer les prix de la restauration scolaire et de l'hébergement fournis aux élèves des lycées de l'enseignement public. Depuis 2022, les tarifs proposés par la Région s'imposent à tous les établissements publics. Les tarifs doivent être notifiés aux lycées avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année précédente. La fixation des tarifs en dessous des prix de revient (environ 10 €/repas), grâce notamment à la prise en charge directe par la Région des coûts de main d'œuvre (salaires des personnels techniques), des coûts d'investissement et des dépenses de fonctionnement non équilibrées par la contribution des familles permet une tarification modérée mais qui doit rester suffisante pour assurer une qualité des denrées servies aux lycéens. L'importance quantitative des services de restauration et d'hébergement proposés et le montant de recettes perçues par les lycées (quelques 52 M€/an) font de la tarification un enjeu majeur. De 2018 (date d'unification des tarifs restauration) à 2022, les tarifs n'ont pas augmenté. Puis ils ont augmenté de 5 % en 2023 et de 5 % en 2024. En 2025, ils ont été reconduits à l'identique. Or, l'indice des prix à la consommation INSEE « Ensemble des ménages-France-Alimentation » a augmenté de 28,4 % sur une période de 7 ans, entre janvier 2018 (102,43) et décembre 2024 (131,54). Cette augmentation de 28,4 % n'a été compensée que partiellement par les tarifs (10 %) et par la

contribution régionale liée au moindre prélèvement FARPI (4,5 %) (Fonds Académiques de Rémunération des Personnels d'Internat qui correspond à la contribution des usagers à la rémunération du personnel affecté à la mission). Pour faire face au différentiel de 13,9 % d'inflation « non compensé » par les mesures régionales, les lycées ont dû faire un effort majeur de gestion.

A la rentrée 2024, dans les lycées publics, la Région comptait 48 820 demi pensionnaires et 14 822 internes soit 63 642 lycéens publics qui ont bénéficié de la tarification régionale (sans compter les autres publics de commensaux). Les 118 services de restauration des lycées publics délivrent 10,5 millions de repas, les services d'hébergement assurent 2,8 millions de nuitées par an.

#### **Tarifs de restauration hébergement pour 2025 (année civile) :**

Pour 2025, les élus·es ont décidé lors de l'Assemblée plénière du 15 juillet 2024 de maintenir pour 2025 les tarifs de 2024 et de maintenir le taux de prélèvement FARPI à 18 % identique à celui de 2024.

Ainsi, les lycées ont pu proposer en 2025 une « gamme » ou « carte tarifaire » dans laquelle les lycéens choisissent la formule qui leur convient, notamment :

- Ticket repas à l'unité : 4,85 € (4,80 € dans les EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté)),
- Forfait demi-pension 5 jours (le plus fréquent) : 644,40 € par an pour 180 repas, soit 3,58 € par repas,
- Forfait internat (4 nuits / 5 jours) : 1 769,04 € par an.

#### **Tarifs de restauration hébergement pour 2026 (année civile) :**

Lors de l'Assemblée plénière du 27 juin 2025, pour permettre aux établissements de maintenir des recettes suffisantes à l'achat de denrées et la préparation de repas de qualité, la Région a décidé de réévaluer les tarifs de 3 % (la moitié de l'inflation 2023-2024) sur la restauration pour tenir compte de l'inflation des années précédentes. Elle a également décidé d'augmenter à 19 % (+1 point) le taux de prélèvement régional sur les recettes restauration et hébergement des lycées. Parallèlement, les dispositifs de tarification sociale ont été reconduits, en révisant le plafond de revenus concernant l'aide aux non boursiers (la réévaluation des plafonds pour les boursiers relève des décisions de l'État prises chaque année).

Ainsi, les lycées pourront proposer en 2026 une « gamme » ou « carte tarifaire » dans laquelle les lycéens choisissent la formule qui leur convient, notamment :

- Ticket repas à l'unité : 5 € (4,95 € dans les EREA), soit une augmentation de 15 cts,
- Forfait demi-pension 5 jours (le plus fréquent), soit une augmentation de 19,80 €/an,
- Forfait internat (4 nuits / 5 jours) : 1 811,88 € par an, soit une augmentation de 42,84 /an.

### **32-3 : Repenser les dispositifs de soutien aux familles (aides restauration et hébergement)**

Reconduction des montants forfaitaires d'aide aux familles pour la restauration et l'hébergement

Normal

Pour l'année 2024/2025, la Région a poursuivi son dispositif de « tarification sociale » par l'octroi d'aides aux publics les plus précaires. Il s'agit plus précisément des aides forfaitaires aux lycéens boursiers et des aides aux lycéens non boursiers situés à la frange de l'éligibilité à la bourse d'État (la réévaluation des plafonds pour les boursiers relève des décisions de l'État prises chaque année). Le montant des aides forfaitaires est dégressif selon le niveau de revenus et la composition familiale (échelon de bourse). Pour les non boursiers, la Région a « ajouté » un échelon fictif de bourse pour prolonger la dégressivité.

Pour l'année scolaire 2025/2026, la Région a voté, lors de l'Assemblée plénière du 27 juin 2025, la reconduction des dispositifs de tarification sociale (aides forfaitaires) et a maintenu son budget 2025 sur ces deux dispositifs volontaristes en direction des lycéens demi-pensionnaires et internes pour un montant total prévisionnel de 3 300 000 €. Pour l'échelon « non boursiers » ajouté par la Région, elle a décidé de réévaluer les plafonds de revenu éligible de 20 % de manière à amplifier le nombre de ses bénéficiaires. En revanche, elle a abrogé à la Commission permanente du 21 mars 2025 la troisième modalité du règlement d'intervention consistant en l'octroi de dotations aux établissements pour les « aides personnalisées » jugées trop peu mobilisées par les lycées.

En 2024-2025, 12 117 lycéens ont pu être aidés soit :

- 10 984 boursiers (nombre stable par rapport à 2023)
- 1 133 bénéficiaires non boursiers (en nette augmentation par rapport à 2023).

### **32-4 : Proposer une offre d'éducation et culturelle de qualité pour tous et soutenir les actions péri-pédagogiques**

Reconduire sur l'année scolaire 2024/2025 les dispositifs « échappée littéraire, Bourgogne-Franche-Comté Reporter, OSE et EVEIL et valorisation des productions

Normal

La Région développe divers modes d'intervention et de financement pour permettre aux lycées de mener en propre des actions péri-pédagogiques et culturelles, de s'inscrire dans des propositions mises en œuvre par la Région ou de bénéficier de propositions culturelles portées par des acteurs que la Région conventionne.

Pour l'année 2024/2025, le dispositif **EVEIL** avait été reconduit. Cela a représenté :

- 186 bénéficiaires (123 lycées publics et 63 lycées privés),
- 673 projets présentés,
- 805 604 € mis à disposition (montants en cours de mandatement au terme de l'année 2024/25 (au fil de la réception des justificatifs)),
- 698 944 € mobilisés par les lycées,

Pour l'année scolaire 2025/2026 et les suivantes, le dispositif **EVEIL**, dispositif de soutien des projets péri-pédagogiques permettant d'attribuer des subventions spécifiques aux lycées publics et privés pour financer les projets qu'ils initient, a été abrogé par décision de la Commission permanente du 11 avril 2025. Les lycées garderont néanmoins la faculté de réaliser les actions péri-éducatives de leur choix, mais en les finançant sur la dotation globale de fonctionnement, qui a connu en 2025 une augmentation très significative (et qui impliquera également du fait de l'application de la parité une augmentation conséquente du forfait d'externat pour les lycées privés).

Concernant le soutien aux actions socio-culturelles au profit des EPLEFPA, les lycées agricoles publics ont développé en matière d'éducation socioculturelle une spécificité propre à l'enseignement agricole et la Région conforte celle-ci pour leur permettre de proposer à leurs élèves une ouverture culturelle de qualité, dans le contexte de ruralité dans lequel ils s'inscrivent. Pour l'année scolaire 2024/2025, sept lycées publics agricoles ont été aidés pour un montant de 17 978,77 € (Commission permanente du 15 novembre 2024).

Concernant le dispositif **OSE** - Oser semer ses envies, 20 établissements ont mis en place, au titre de l'année 2024-2025, un projet subventionné (Commission permanente du 15 novembre 2024, subvention de 31 819 € en fonctionnement et 16 642 € en investissement). La journée de restitution s'est déroulée le 13 mai 2025, au lycée Le Corbusier à Lons-le-Saunier (39). Les élèves de ces 20 lycées ont présenté les projets qu'ils ont menés toute

l'année dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition du dispositif OSE. Ce fut une journée de restitution riche en échanges et en retours d'expérience, présidée par Willy Bourgeois, vice-président en charge des lycées.

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/ose-des-projets-concrets-portes-par-et-pour-les-citoyens>

Concernant le dispositif **BFC REPORTER 2024/2025**, 10 lycées (une classe par lycée) ont participé en visioconférence à la journée hackathon le jeudi 27 mars 2025 au Lycée Marey à Beaune dans le cadre de la Semaine de la Presse et des Médias à l'École. Après avoir suivi en commun la conférence de rédaction animée par le journaliste Thibault Quartier, les équipes des lycées participants ont planché sur le thème « La liberté d'expression des lycéens » et ont relevé une nouvelle fois le défi de produire un magazine commun. Au sein de l'Atelier Régional des Industries Graphiques, les étudiants du BTS ERPC (étude de réalisation d'un projet de communication) et des élèves élus·es des conseils académiques de la vie lycéenne (Dijon et Besançon) sont à l'œuvre pour finaliser le magazine. Le titre lauréat de cette année a été « À vos stylos, Lycéens! », une proposition des élèves de la MFR d'Anzy-le-Duc (71).

Enfin, concernant le dispositif **ECHAPPEE LITTERAIRE**, sa poursuite pour l'année scolaire 2024/2025 a permis de développer l'appétence pour la lecture et aiguiser l'esprit critique des jeunes.

Un budget de 49 000 € voté à la Commission permanente du 12 avril 2024 a permis d'organiser les rencontres avec les auteurs et autrices et qui se sont tenues de décembre à février 2025. Les dépenses concernent l'achat des ouvrages de la sélection pour les 27 lycées participants, une prestation d'accompagnement des auteurs, les frais d'hôtels, les coûts des prestations d'animation en librairie et des récompenses aux lauréats. En complément, 25 000 € ont été prévus pour l'Agence Livre et Lecture qui gère notamment l'indemnisation des auteurs mobilisés. Enfin, la Région a voté 8 389 € lors de la Commission permanente du 15 novembre 2024, pour subventionner les 12 lycées demandeurs ayant mis en œuvre des actions et animation autour des œuvres des auteurs.

A l'issue des rencontres, les élèves des 27 établissements ayant participé tout au long de l'année scolaire 2024/2025 à l'échappée littéraire ont été invités à voter pour élire leur roman et leur BD préférés.

Mardi 3 juin 2025, les lauréats de l'échappée littéraire 2024-2025 ont été dévoilés au lycée Hippolyte Fontaine à Dijon, en présence de Willy Bourgeois, vice-président de la Région.

Pour cette édition, près de 700 élèves comptaient le jury, avec pour mission de choisir leur ouvrage préféré parmi quatre romans et quatre BD, publiés dans l'année. Les gagnantes sont, pour la catégorie « roman » : Arièle Butaux pour Le Cratère, aux éditions Sabine Wespieser et pour la catégorie « BD » : Isabelle Maroger pour Lebensborn, aux éditions Bayard Graphic.

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/echappee-litteraire-les-eleves-de-bourgogne-franche-comte-ont-designe-leurs-ouvrages-preferes>

Les autres dispositifs (OSE, BFC Reporter, échappée littéraire) ont été reconduits et budgétés au BP 2025.

## **1.9. ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

Face aux évolutions constantes des offres de formation, la Région entend renforcer le service public régional de l'orientation tout au long de la vie permettant à tous d'accéder facilement à une information claire, attractive et actualisée sur les métiers et les formations.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour deux des quatre priorités de la politique orientation.

## Priorité 38 - Proposer une offre numérique, virtuelle et immersive de l'orientation

### 38-1 : Rénover l'offre en faveur de l'orientation via le déploiement de forums et guides numériques, des ENT, des casques virtuels, de présentations des métiers à 360°, etc.

Explore les métiers 2025

Normal

« Explore les métiers » a eu lieu les 19 et 20 mars 2025 au parc des expositions de Dijon (30 000 m<sup>2</sup> ont été aménagés). Porté par la Région et co-financé par le FSE (fond social européen), cet événement vise à faire découvrir à tous les publics en voie d'orientation les métiers de la manière la plus ludique et immersive possible. 150 métiers ont été présentés :

- 56 métiers et 322 jeunes participant aux sélections régionales des métiers et 260 jurés ;
- 100 métiers en présentation via des ateliers de gestes, des rencontres inspirantes, de jeux, etc.

Cet évènement a rassemblé 14 000 visiteurs accueillis sur 2 jours et mobilisé 124 guides pour 196 circuits réalisés. 90 bus ont été affrétés.

L'événement est une action phare en soi, mais une nouveauté est à mettre en avant en 2025 : la création de trois nouveaux espaces d'info métiers immersifs qui ont rencontré un vif succès sur les thèmes de la défense, des métiers du sanitaire et du social et de l'agriculture et du vivant.

L'événement a été préparé à partir du printemps 2024 et a donné à trois comité de pilotage :

- avec un comité de pilotage présidé par le vice-président du Conseil régional ;
- un second avant l'événement en novembre 2024 ;
- un dernier en avril pour le bilan de l'événement.

Plusieurs enquêtes de satisfaction ont été réalisées auprès des publics, des référents métiers, des partenaires de l'orientation, des enseignants, etc. Les taux de satisfaction globaux sont très satisfaisants. Par exemple, au niveau de l'enquête visitorat, les publics ont apprécié l'événement sur une note globale de 3,17/4, la diversité des métiers a été citée par 68 % des sondés comme point fort. 86,4 % des enseignants ont beaucoup apprécié l'événement. Les partenaires déclarent avoir fait connaître leur activité grâce à l'événement à 97 %.

Des réunions de bilans seront organisées dans différentes instances : CREFOP, comité de pilotage, réunions internes, etc. Il conviendra de préparer l'événement 2027 dès début 2026.

Le budget global de réalisation s'élève à 1,324 M€ réalisé. La demande de co-financement auprès du FSE a été faite à hauteur de 794 895 €.

## Priorité 41 - Professionaliser les acteurs

### 41-1 : Proposer des événements visant à partager et éclairer l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation sur les grands enjeux de l'orientation

Professionaliser les acteurs du décrochage scolaire et garantir la qualité des interventions et solutions offertes aux décrocheurs

À surveiller

Après consultation des différents acteurs partenaires de la lutte contre le décrochage (DRAIO (Direction de Région Académique à l'Information et à l'Orientation) et ARML (Association Régionale des Missions Locales de Bourgogne-Franche-Comté)), l'action initialement prévue en fin d'année 2024 a été réorientée sur la construction d'une véritable politique régionale d'intervention en matière de lutte contre le décrochage scolaire. Plusieurs étapes ont ainsi été arrêtées : définition des enjeux, proposition des objectifs, réalisation d'un état des lieux en termes d'organisation (rencontre des acteurs à l'échelle territoriale à prévoir), construction d'une cartographie des acteurs, proposition d'un soutien financier régional, conventionnement avec la DRAIO et la DREETS (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités).

Une feuille de route est en cours de rédaction qu'il convient de finaliser afin de renforcer l'animation territoriale des réseaux de partenaires (Centres d'information et d'orientation, missions locales, associations, CFA, Ecoles de la 2<sup>ème</sup> chance). Il conviendra également de clarifier le rôle moteur des Missions locales dans le partenariat. Un accompagnement plus long et itératif est à envisager, avec la création d'un réseau stable. L'association d'Emfor a été intégrée dans la démarche. Ces actions s'échelonneront du dernier quadrimestre 2025 au premier trimestre 2026. Une seconde journée régionale dédiée au décrochage scolaire sera organisée au cours du premier trimestre 2026 pour présenter notamment la ligne régionale d'intervention en la matière.

## 1.10. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – RECHERCHE

La Région mène une politique volontariste en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour deux des quatre priorités de la politique enseignement supérieur - recherche.

Vote d'un nouveau schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)

Normal

Le SRESRI 2025-2030 Bourgogne-Franche-Comté a été adopté le 21 février 2025. Quatre ambitions transversales ont été identifiées :

1. un écosystème ESRI (Enseignement supérieur, Recherche et Innovation) attractif ;
2. la nécessité du collectif ;
3. une intervention régionale au plus près des territoires ;
4. face aux grandes transitions, une contribution à une société plus juste.

La concertation a fait émerger des besoins pour chacune des trois populations cibles que sont les étudiants, les chercheurs et les citoyens, traduites en mesures opérationnelles.

1) Je suis une étudiante / un étudiant :

- Je dispose de locaux et d'espaces de vie adaptés aux nouvelles pédagogies et aux normes énergétiques ;

- Je prépare mon insertion professionnelle dans les meilleures conditions ;
- Je peux me loger, me restaurer et me déplacer facilement et convenablement ;
- J'ai accès à toute l'information pour être bien accueilli, bien intégré, profiter de loisirs et m'engager dans la vie de campus.

2) Je suis une chercheuse / un chercheur :

- Je reçois un appui pour, d'une part, accueillir et orienter des étudiants en master et en doctorat dans mon laboratoire et, d'autre part, accueillir et accompagner des chercheurs d'hors Bourgogne-Franche-Comté ;
- Je bénéficie d'un appui financier pour conduire mon projet de recherche, notamment s'il est structurant et/ou interdisciplinaire ;
- Je suis accompagné.e pour me former aux métiers de l'innovation, m'insérer dans une entreprise ou créer une entreprise.

3) Je suis une citoyenne / un citoyen :

- J'aimerais dialoguer avec des scientifiques là où j'habite, sur les enjeux, les avancées et les débouchés ;
- Je souhaiterais comprendre les réponses de la science à mes questions et inquiétudes ;
- J'aurais besoin, d'une part, de connaître l'offre de formation des établissements universitaires de Bourgogne-Franche-Comté et les métiers en lien avec les filières scientifiques, d'autre part, d'être orienté.e sur les possibilités de formation supérieure par rapport à mes aspirations et accompagné.e pour y accéder.

En matière de pilotage et de mise en œuvre, le SRESRI impulsera plusieurs types d'instances, au-delà de la comitologie existante interne ou externe :

- 1) Le COPIL SRESRI avec les gouvernances des partenaires régionaux en matière d'ESRI ;
- 2) Des rencontres plus larges des acteurs de l'ESRI ;
- 3) Des temps d'échanges spécifiques avec les collectivités, dans le cadre du chef de filât exercé par la Région ;
- 4) Un comité d'étudiants consultatif.

Faisant suite à l'adoption du SRESRI et en déclinaison de celui-ci, plusieurs règlements d'intervention ont d'ores et déjà été votés.

Le règlement d'intervention 52.12 ATRACT « Accueil de Talents de la Recherche et Appui à la Coopération Territoriale » (Commission permanente du 23 mai) se substitue à l'ancien dispositif ANER (accompagnement de nouvelles équipes d'accueil). Il vise à soutenir l'installation de jeunes chercheurs de haut niveau au sein des laboratoires de Bourgogne-Franche-Comté, renforçant ainsi l'attractivité du territoire tout en répondant aux besoins de recrutement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. ATRACT permet d'accueillir dans une équipe de recherche de jeunes chercheurs contractuels à fort potentiel pour mener à bien, dans des conditions optimales, un projet de recherche ambitieux.

L'Assemblée plénière du 26 juin 2025 a :

- 1) Adopté un nouveau règlement d'intervention Enseignement supérieur n° 52.62 « Soutien à l'investissement », qui vise, sur les territoires dotés d'un site ou établissement universitaire, à accompagner le développement de lieux de vie attractifs et fonctionnels pour les étudiants, ainsi que des projets pédagogiques innovants.
- 2) Actualisé les règlements d'intervention dédiés à la mobilité internationale des jeunes (étudiants, lycéens, apprentis et jeunes diplômés, jeunes demandeurs d'emploi), afin de :
  - pouvoir réaliser une mobilité à deux moments distincts pendant son cursus ;
  - définir un plancher minimum de 150 € pour développer l'incitativité et l'attractivité de l'aide notamment pour les mobilités courtes ;

- bonifier de 150 € la mobilité des jeunes en situation de handicap ;
- de donner une bonification de 50 € aux jeunes justifiant l'usage d'une mobilité alternative à l'avion ou à la voiture individuelle.

Lors de la Commission permanente du 26 septembre 2025, les élus·es ont voté l'évolution du règlement d'intervention Recherche 52.13 « Recherche clinique et translationnelle » dédié aux 4 établissements de santé de Bourgogne-Franche-Comté, qui s'élargit à une interaction avec les projets de recherche des laboratoires de Bourgogne-Franche-Comté financés par d'autres dispositifs, et afin de répondre à la nécessité du collectif largement mise en avant par le SRESRI, en associant l'ARS et le Cancéropôle Est.

Lors de l'Assemblée plénière du 16 octobre 2025, un nouveau règlement d'intervention « Égalité des chances et lutte contre la précarité étudiante » (52.63) a été voté afin de répondre aux mesures n° 6, 7 et 8 du SRESRI 2025-2030 BFC qui concernent l'ensemble des sites universitaires, à savoir :

- Contribuer à lutter contre les discriminations
- Lutter contre la précarité étudiante (logement, alimentation, santé, transports, sécurité menstruelle) et permettre l'accès aux droits fondamentaux pour tous les étudiantes et tous les étudiants
- Donner les mêmes chances aux étudiantes et étudiants éloigné.es des grands pôles universitaires.

Lors de la Commission permanente du 21 novembre 2025, le règlement d'intervention n° 52.11 « Soutien aux projets de recherche en Sciences Humaines et Sociales (SHS) » sera proposé au vote. Ce sont les concertations tenues pendant et après l'adoption du SRESRI 2025-2030 BFC qui ont abouti à reconduire les modalités du dispositif « envergure-amorçage » circonscrit aux laboratoires SHS pour pouvoir prendre en compte les éléments spécifiques à ce domaine :

- Impliquer les deux Maisons des sciences humaines (MSH de Dijon et MSHE de Besançon) dans les projets de recherche des laboratoires qu'elles fédèrent et accompagnent
- Rendre éligible l'organisation de manifestations (colloque, conférence, séminaire...) qui sont des outils essentiels à ces disciplines dans le cadre de leur recherche
- Renforcer les liens recherche-formation en rendant éligible la rémunération des stages de L3, M1 en plus de stages de M2.

## **Priorité 44 - Soutenir les initiatives en faveur du bien-être étudiant et garantir l'équité d'accès aux services sur les campus**

### **44-1 : Accompagner le CROUS dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du SDVE (financement AMO, adaptation des dispositifs régionaux dédiés à l'enseignement supérieur sur les 13 campus) du futur Contrat de site d'UBFC**

Première édition des rencontres avec les partenaires de la vie étudiante

Normal

Remarque préalable : l'UBFC (Université de Bourgogne-Franche-Comté) n'existe plus. C'est le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) qui poursuit le pilotage du Schéma territorial de la vie étudiante (STVE), en lien avec les deux EPE (Établissements publics expérimentaux) créés le 1<sup>er</sup> janvier 2025 : l'UMLP (Université Marie et Louis Pasteur) et UBE (Université Bourgogne Europe).

Le CROUS Bourgogne-Franche-Comté, avec la Région académique et la Région Bourgogne-Franche-Comté, a organisé une journée consacrée à l'animation du réseau d'acteurs de la vie étudiante à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté le 28 mars 2025 à Dole à la maison des Orphelins. Elle a visé à renforcer la dynamique territoriale

en faveur des étudiantes et étudiants et la mise en œuvre d'actions concrètes en leur faveur. Cette rencontre a permis l'échange sur la base de retours d'expériences d'actions menées en faveur de l'amélioration des conditions de vie et d'études des jeunes. Elle s'est inscrite dans la continuité du schéma territorial de la vie étudiante (STVE) 2024-2029, démarche portée initialement par UBFC et le CROUS à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté, et du nouveau SRESRI 2025-2030, ainsi que des démarches portées par les établissements (schémas directeurs) et les collectivités locales (schémas locaux). Cette demande d'animation du réseau à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté a été formulée par les acteurs à la fois lors des comités de site qui, sur les 5 territoires universitaires principaux, font vivre les actions du STVE et lors des ateliers de concertation réalisés dans le cadre de l'élaboration du SRESRI, d'où l'action coordonnée de cette manifestation avec le CROUS.

Cet évènement a mobilisé l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur (établissements, collectivités, associations, étudiantes et étudiants), environ 110 personnes de tous les départements, dont une dizaine d'étudiants, ayant participé sur la journée (le questionnaire d'évaluation est en cours d'analyse).

La Région, en tant que co-organisateur, s'est investie dans la mise en œuvre amont de la journée (définition du cadre, ateliers, etc.), ainsi que lors de la journée en elle-même par une participation logistique tout au long de la journée (accueil, café, etc.) et par sa participation aux temps forts (animation d'ateliers). Elle a aussi mis à disposition la carte du territoire avec les villes représentées pendant cet évènement. Un agent Région a également participé le matin pour valoriser la manifestation par de la facilitation graphique. En plus des fiches ressources qui constituent un catalogue d'illustrations d'actions, chaque participant a reçu une clé usb avec des supports, comme l'annuaire des acteurs, guides, schémas (dont le SRESRI), etc. 120 projets/actions ont été présentés (oralement ou via le support de diffusion). Pour rappel, la Région a été très investie dans l'élaboration du STVE. Le soutien régional s'est porté à 109 200 € sur un coût global de 157 000 € (mission d'un cabinet-conseil et organisation / animation d'assises de la vie étudiante), avec une participation en continu à l'ensemble des étapes de construction, tant au plan politique qu'opérationnel.

Les objectifs de la manifestation qui trouveront une prolongation au-delà de la rencontre sont de :

- conforter une approche régionale structurée, tout en prenant en compte les spécificités des territoires ;
- faciliter la coopération entre les acteurs du territoire et ancrer une démarche collective à l'échelle régionale ;
- dynamiser la mise en œuvre d'actions en faveur des étudiants en facilitant le dialogue entre les acteurs ;
- favoriser les échanges de bonnes pratiques et les initiatives locales ;
- maintenir la concertation étudiante et leur implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

## Priorité 45 - Contribuer à développer une meilleure compréhension du monde qui nous entoure

### 45-1 : Soutenir le développement et le déploiement d'actions de CSTI

Organisation du Forum régional de CSTI - culture scientifique, technique et industrielle

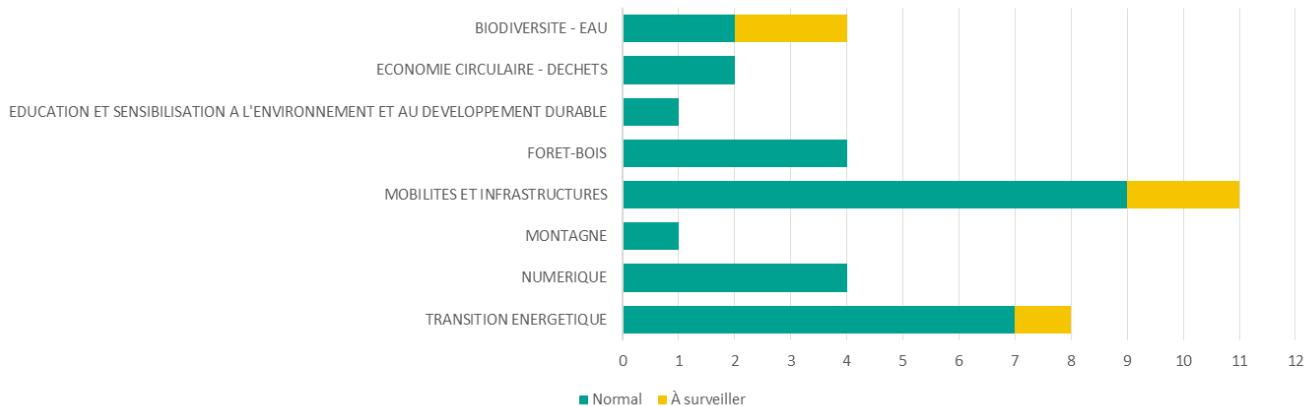
Normal

Une attention particulière a été portée dans le SRESRI 2025-2030 sur la question des liens science-société. A cet égard, le Forum régional de la CSTI annuel s'est imposé comme un moment-clé pour fédérer les acteurs de la culture scientifique en Bourgogne-Franche-Comté. Il est porté par la Région en partenariat avec le Pavillon des Sciences, les universités et les établissements culturels du territoire. La septième édition du Forum s'est tenue le 12 juin à l'Écomusée de la Bresse bourguignonne à Pierre-de-Bresse, sur le thème « Recherche[s] & Médiation[s] ». Cette journée a rassemblé plus de 70 participants. Le forum a mis en lumière des collaborations originales entre chercheurs, médiateurs, artistes, conservateurs et associations, en interrogeant la place des sciences dans la

société et les formes de leur transmission. Lieu emblématique du lien entre patrimoine et médiation, l’Écomusée de la Bresse bourguignonne a constitué un écrin particulièrement adapté à cette édition du forum. À travers ses expositions, ses actions éducatives, ses publications et ses parcours, l’écomusée illustre concrètement ce que la médiation culturelle peut apporter au dialogue science-société. La matinée a notamment consisté en une revue de projets marquants mettant en lien des projets de recherche et de médiation, croisant patrimoine, création artistique, innovation scientifique et médiation. L’après-midi a été consacré à des visites thématiques autour des expositions et collections du musée et également à l’exposition Hydrogène développée par le Pavillon des Sciences et financée par la Région.

## AXE 2 : TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET NUMERIQUE

Le plan de mandat comporte 38 priorités sur la thématique transitions écologiques, énergétiques et numériques. La déclinaison 2025 prévoit 35 actions concernant 23 priorités. La quasi-totalité sont jugées en avancement normal, sauf cinq en état « à surveiller ».



### 2.1. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les enjeux de maîtrise de la consommation d'énergie et de production d'énergie issue de sources renouvelables locales sont encore plus prégnants à ce jour.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour les cinq priorités de la politique transition énergétique.

#### Priorité 46 - Continuer de contribuer à la massification de la rénovation économique et performante du bâti pour les collectivités/associations/bailleurs sociaux

##### 46-1 : Simplification de l'accès à Effilogis pour les acteurs locaux

Refonte de la plateforme de dépôt des demandes d'aide et de suivi des dossiers Effilogis en ligne

À surveiller

Depuis plus d'une dizaine d'années, les porteurs de projets souhaitant déposer une demande d'aides au titre d'Effilogis utilisent l'application web monprojet.effilogis.fr. Cet outil numérique permet ainsi non seulement le dépôt et le suivi des dossiers mais aussi les échanges avec les différents intervenants sur le projet (maîtres d'ouvrage, professionnels du bâtiment type Assistant à maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre, acteurs du conseil aux collectivités), les prestataires de la Région qui réalisent l'instruction technique et le contrôle après travaux avant paiement du solde. L'outil permet aussi la valorisation nationale des projets locaux et, ce faisant, de la politique régionale via la compilation des données techniques saisies sur les projets aidés, qui bénéficie de façon anonyme à l'observatoire national géré par le collectif Effinergie, dédié notamment à la rénovation BBC. Cette plateforme devenue obsolète sur le plan des techniques numériques est en cours de refonte. Un des objectifs assignés à ce nouvel outil modernisé est l'accès et l'usage facilités par les utilisateurs.

Le démarrage a eu lieu à l'automne 2024. L'année 2025 a été essentiellement ciblée sur la conception de l'outil, avec un décalage significatif par rapport au calendrier initial.

Les premiers développements principaux devraient intervenir d'ici fin 2025. Le nouveau calendrier est en cours de redéfinition pour la suite du projet au 2<sup>nd</sup> semestre 2025 et pour 2026, année de livraison de l'outil.

## **46-2 : Encourager le recours aux matériaux sains et biosourcés dans le patrimoine bâti des CT et bailleurs sociaux et Etablissement médico-sociaux**

Poursuivre Effilogis et mettre en œuvre un plan d'action dédié avec l'USH pour la cible du logement social

Normal

Le programme Effilogis a été reconduit en 2025 sur des bases similaires à 2024 en termes d'exigences sur les matériaux biosourcés pour les collectivités (mise en oeuvre obligatoire en toiture et menuiseries extérieures, bonus d'aide supplémentaire si mise en oeuvre dans les murs) et pour les bailleurs sociaux (pas d'obligations, mais bonus d'aide incitatifs si mise en oeuvre). Le règlement d'intervention « Aides aux logements sociaux économes et biosourcés en rénovation » a été voté à la Commission permanente du 21 mars 2025. L'appel à projets collectivités 2025 avait été voté lors de l'Assemblée plénière du 15 juillet 2024.

Un travail a été conduit par le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté en 2024 en partenariat avec l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) pour inciter les bailleurs sociaux à changer de culture vis-à-vis de la mise en oeuvre de matériaux biosourcés en construction/rénovation de logements sociaux. Il a identifié les freins à lever et les leviers à actionner. Un programme d'actions coconstruit PEBFC/USH a été établi au printemps 2025 dont la mise en oeuvre s'étale sur 2025-2026.

Une enquête sur les besoins, finalisée début 2025, a fait ressortir des :

- Freins liés aux aspects de méconnaissance des matériaux, de manque d'expérience (expérience des bailleurs maîtres d'ouvrages, mais également expérience des maîtres d'oeuvre), de risques techniques et réglementaires (incendie, assurabilité), de coûts (surcoût des matériaux biosourcés, arbitrage budgétaire entre matériaux et autres actions de transition énergétique)
- Leviers : pratiques réussies de bailleurs moteurs, image positive associée à ces matériaux (décarbonation, économie locale, confort d'été), examen plus systématique des bonifications d'aide (Effilogis et FEDER) qui peuvent compenser les surcoûts

Les actions du programme d'actions pluriannuel conduites ou prévues au 2<sup>nd</sup> semestre 2025 sont :

- information/sensibilisation : séminaires pour convaincre les directeur·trices de structures ; fiches de retours d'expériences de bailleurs (techniques, assurances, risque incendie) pour partager les expériences réussies des bailleurs moteurs ;
- évolution de l'outil du Pôle énergie dédié à la réglementation incendie ;
- appui pour faciliter l'usage des matériaux : propositions d'outils de rédaction des marchés, appui ponctuel ;
- appui pour faciliter le sourcing : évolution de la cartographie des entreprises par le Pôle énergie (dialogue FFB et CAPEB pour davantage de références) ; partage d'expérience entre les bailleurs sur le sourcing ;
- communication sur les aides.

–

Les actions prévues en 2026 sont :

- des formations dédiées (via Cluster Robin's - format 2/3 jours) ;

- l'exploration de synergies entre baileurs et filières matériaux régionales ;
- la poursuite des actions lancées en 2025.

Le plan d'action complet sera appliqué en 2026.

## **Priorité 47 - Structurer le service public régional de la rénovation énergétique pour les particuliers**

### **47-1 : Évolution du dispositif Effilogis pour les particuliers**

Définition d'un plan d'action régional concerté pour permettre à la Bourgogne-Franche-Comté de disposer d'une offre professionnelle adaptée aux enjeux de massification de la rénovation énergétique performante

Normal

Après la restitution au premier trimestre 2025 de l'étude menée par EMFOR sur les emplois et compétences en matière de rénovation énergétique, servant d'état des lieux complémentaire à d'autres études existantes ou en cours sur le sujet au niveau national ou régional, un travail a été lancé avec les partenaires associés à l'étude, et d'autres, pour définir un programme d'action régional dédié. Il permettra à chaque partenaire, dont la Région et sa régie le Pôle énergie, de se positionner en pilotes de certaines des actions identifiées, en fonction de leurs compétences et moyens. Au sein de la Région, différentes directions sont potentiellement concernées : direction de la transition énergétique, direction de l'orientation et des parcours professionnels, direction de la formation des demandeurs d'emploi et direction de l'économie.

Cette action est au cœur de la fiche COP L2 - Structurer les filières professionnelles pour la rénovation des logements, dont la Région est pilote.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, a eu lieu l'identification des actions recensées au niveau national qui pourraient être utiles en Bourgogne-Franche-Comté. Un travail inter-direction pour une 1<sup>ère</sup> validation de cette liste et l'identification des actions qui concernent la Région sera mené sur le 2<sup>nd</sup> trimestre 2025.

Lors de l'été 2025, un recensement des actions menées par les partenaires a été réalisé, suivi en septembre par une 1<sup>ère</sup> rencontre régionale dédiée.

D'autres réunions auront lieu fin 2025 ou en 2026 pour finaliser le programme d'actions (feuille de route) régionale.

## **Priorité 48 - Accélérer et massifier le développement des énergies renouvelables pour une économie locale de la ressource.**

### **48-1 : Mise en oeuvre d'un « accélérateur des énergies renouvelables »**

Stabiliser les différents réseaux d'animation, les faire monter en compétence

Normal

En 2025, le réseau des animateurs EnR couvre presque toutes les thématiques (biomasse, méthanisation, EnR citoyennes, hydroélectricité, géothermie, énergie de récupération, etc.) et de nombreuses cibles (collectivités,

agriculteurs, et autres entreprises, collectifs citoyens, etc.), comme proposé au plan de mandat, dans le cadre de l'« accélérateur des énergies renouvelables ».

On constate une montée en puissance des animations méthanisation, EnR citoyennes, EnR&R, géothermie et du réseau des animateurs EnR généralistes. On compte 16 animateurs (15,5 ETP) sur les différentes thématiques. Les filières sont les suivantes : hydroélectricité, bois, méthanisation, chaleur fatale EnR citoyennes, géothermie.

Il est prévu de rédiger des bilans annuels d'activité des différentes animations.

Une des actions phares est la mise en place d'un nouvelle animation pour la méthanisation (site internet, ligne tel, base de données, suivi, visites et webinaires) : MéthaBFC.

Budget : 520 k€ (+ 300 k€ FEDER)

## **48-2 : Soutien du développement de toutes les formes d'énergie renouvelable**

### Mise en oeuvre des règlements d'intervention

Normal

Les aides directes aux projets EnR (études et travaux) se poursuivent, notamment pour :

- bois énergie (recentrage sur des projets de moyenne envergure) avec un règlement d'intervention modifié lors de la Commission permanente du 27 juin 2025
- méthanisation
- solaire thermique
- hydroélectricité
- énergies citoyennes.

Il y a une optimisation des fonds européens (FEDER, FEADER).

Au 30 septembre 2025, les aides régionales ont permis de :

- éviter 215 tep (tonnes équivalent pétrole)/an,
- produire 2 390 MWh,
- installer 1 480 kW,
- éviter 615 tonnes de CO2.

### Communication positive sur les EnR

Normal

De nombreux outils de communication ont été réalisés, notamment dans le cadre de la journée régionale des EnR de décembre 2024 (synthèse de la journée, fiches REX, contacts, biblio, etc.) qui ont été diffusés aux réseaux animateurs, collectivités et autres partenaires.

Une réflexion est en cours pour communiquer et informer sur les EnR auprès des lycéens (en lien avec le rectorat, les référents Développement durable, politique Education à l'environnement).

Une 3<sup>ème</sup> journée régionale EnR est en préparation pour 2026 (une tous les deux ans).

## **Priorité 49- Gouvernance locale des projets et appropriation citoyenne des énergies renouvelables**

### **49-1 : Animation de l'écosystème des énergies renouvelables citoyennes**

Mission d'Energie Partagée d'accompagnement des EnR citoyennes

Normal

Il s'agit d'une action de sensibilisation/information/accompagnement sur les EnR citoyennes par Energie partagée comme centre de ressources.

La mission démarlée en 2024 est montée en puissance, bien articulée avec les autres acteurs en place (Les Générateurs, le Générateur BFC et les coopératives citoyennes). Une charte et un comité de suivi ont été mis en place en 2025. 25 acteurs ont été sensibilisés et 35 contacts pris.

Une journée régionale des EnR citoyennes est prévue le 28 novembre 2025.

## **Priorité 50 - Amplifier le réseau de Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique**

### **50-1 : Renforcer le lien POTEs-territoires**

Poursuivre les actions de soutien aux POTEs et communiquer sur la Route des POTEs

Normal

Le plan d'actions 2025 du réseau des POTEs s'est articulé autour de 3 axes sur le courant de l'année :

- Axe 1 – Démultiplier l'énergie du réseau
- Axe 2 – Soutenir les POTEs dans leurs projets de transition
- Axe 3 – La route des POTEs

Le lancement de la Route des POTEs en Famille a eu lieu en juillet 2025 avec une expérimentation dans le Jovinien. La route des POTEs s'est arrêtée dans 46 étapes.

## **2.2. BIODIVERSITÉ – EAU**

La Bourgogne-Franche-Comté est une région fortement exposée et menacée par les effets du changement climatique. Par suite, les enjeux sur la ressource en eau et sur la préservation et la reconquête de la biodiversité sont essentiels.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour deux des cinq priorités de la politique biodiversité-eau.

## Priorité 51 - Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés et poursuivre le soutien aux réserves naturelles régionales (RNR)

### 51-1 : Augmenter surface des RNR

Développer le réseau des Réserves Naturelles Régionales avec la création de 2 nouvelles RNR en 2025

À surveiller

Le projet de création de nouvelles RNR au niveau de deux sites de cavités à chiroptères situés en Côte d'Or (Contard et Peuptu de la Combe Chaignay) doit aboutir en fin d'année avec l'approbation de leur classement par la Région.

La procédure de classement a du être prolongée de façon à prendre en compte les observations issues des consultations. Le calendrier a également été impacté par une équipe en sous-effectif suite à un arrêt maladie de plusieurs mois. La procédures de classement est également en voie de finalisation pour l'extension d'une RNR dans le Doubs (Grottes de Chenecey).

Parallèlement, l'ensemble du réseau de sites a bénéficié des premières étapes de l'accompagnement apporté par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne et Réserves Naturelles de France portant sur l'adaptation au changement climatique (Commission permanente du 23 mai 2025). L'accompagnement sur les actions de médiation et de police se poursuit également dans le cadre du réseau des gestionnaires de réserves naturelles animés par la Région et la DREAL.

Le suivi des démarches préalables à des classements futurs de deux sites, un site de marais tourbeux dans le massif du Jura, projet porté par la PNR Doubs-Horloger, et une cavité à chiroptères dans le Doubs, se poursuit également.

Pour le premier, le diagnostic du site a été précisé et l'animation territoriale se met en place avec l'enjeu d'une bonne articulation avec les projets de restauration des tourbières du LIFE Climat Tourbières du Jura portés sur le secteur par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté et l'EPAGE Doubs-Dessoubre.

Concernant la cavité dans le Doubs, la concertation préalable achoppe à ce jour sur le refus des propriétaires pour lesquels une nouvelle rencontre est prévue d'ici la fin d'année.

Plus largement, la dynamique de développement du réseau de RNR s'est maintenue en 2025 en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale des aires projetées et l'action P1 du volet « mieux préserver » de la planification écologique co-portée par l'État et la Région. Cela s'est traduit par l'engagement des démarches préalables à la création d'une RNR au niveau d'un site de cours d'eau dans le massif du Jura, sur La Biennne, portées par le Parc naturel régional du Haut-Jura, ainsi qu'à travers l'engagement de la première phase de l'étude du projet de développement du réseau RNR à l'horizon 2030, pour laquelle un contrat de projet a été sollicité à compter de début 2026.

Budget : Pour le soutien annuel aux RNR existantes et projets d'extension : 482 198 € d'AE + 450 654 € d'AP affectés en 2024. Prévision 2025 : 556 476 € d'AE + 424 784 € d'AP affectés.

Soutenir l'extension des sites Natura 2000 et poursuivre le développement des réseaux dans le cadre du Plan d'Action Territorial 2025-2027 de la stratégie nationale des aires protégées et du volet « Mieux préserver » de la planification écologique.

À surveiller

Le rôle de la Région dans l'extension des sites Natura 2000 consiste à soutenir politiquement et financièrement la concertation autour des projets. En 2025, trois projets majeurs sont en cours :

- Un projet d'extension sur le site de la vallée de la Loue et du Lison, dont la consultation officielle par les services de l'État a été lancée à la fin de l'été.
- Un projet d'extension initié en 2020 dans le Morvan, délicate avec les acteurs de la forêt, pour lequel une mobilisation plus marquée des services de l'Etat est attendue, dans la mesure où celle-ci est conforme aux objectifs de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP). Une réunion entre le PNR du Morvan et les acteurs du monde forestier s'est déroulée en septembre. Une consultation des communes par les services de l'État est prévue fin 2025/ début 2026.
- Un projet d'extension dans les monts de Gy initiée par la Région en tant que structure en charge de l'animation Natura 2000 sur ce site ; la concertation a été amorcée en 2025 et l'accueil au sein de la profession agricole est encore incertain. Une réunion avec les syndicats agricoles est prévue à l'automne.

## Priorité 55 - Déclarer l'eau grande cause régionale et agir pour une gestion équitable de la ressource

### 55-1 : Animation de la concertation sur la gestion et la protection de la ressource en eau

Finaliser la feuille de route régionale sur l'eau 2025-2028

Normal

Suite à l'évaluation de la politique régionale de l'eau conduite par un bureau d'études en 2022, la décision a été prise début 2023 de travailler sur de nouvelles orientations de cette politique "trame bleue" et plus largement d'élaborer une feuille de route régionale sur l'eau, transversale à toutes les politiques. Après la réalisation d'un état des lieux sur une dizaine de politiques régionales partagé avec les directions concernées, une première ébauche de la feuille de route régionale a été présentée aux Elus Environnement début 2024 sous forme d'un plan d'actions visant à intégrer davantage la préservation de la ressource en eau dans ces politiques régionales.

Durant l'année 2025, les échanges avec certaines directions se sont poursuivis afin de favoriser une acculturation de ces dernières aux différentes thématiques de la gestion de la ressource en eau (sobriété / économies d'eau / gestion des eaux usées et eaux pluviales, etc.) et de l'adaptation au changement climatique (végétalisation, partage des usages, etc.).

En parallèle, les travaux sont menés avec différents partenaires :

- la DREAL, sur la territorialisation de la planification écologique : les travaux de coordination ont permis de faire émerger plusieurs fiches actions 2025 qui relèvent d'axes prioritaires de la feuille de route eau (préservation des ressources, solutions fondées sur la nature, sobriété en eau, restauration de la qualité de l'eau)
- les Agences de l'Eau, dont les nouveaux programmes de mesure pour la période 2025-2031 fixent de nouvelles orientations qui seront prises en compte dans l'élaboration de la feuille de route régionale et l'évolution des dispositifs d'intervention de la Région sur l'eau (politique sur la trame bleue et sur la gestion quantitative de la ressource en eau).

La rédaction du plan d'actions par la direction agriculture et forêt (DAF) a commencé en septembre. Le plan d'actions est complètement revu, en fonction des nouvelles orientations et priorités définies par la DAF en lien avec les enjeux de protection des ressources en eau en qualité et quantité.

Le nouveau plan d'actions est attendu pour septembre 2025 avec un avis du CESER sur le projet de feuille de route sur l'eau à l'automne 2025. La validation de la feuille de route régionale sur l'eau sera soumise à l'Assemblée plénière de décembre 2025 ou début 2026.

Faciliter l'émergence des parlements de l'eau par bassin versant en accompagnant financièrement et techniquement les bassins versants dans les études, l'animation et la communication liées aux Projets Territoriaux de Gestion de l'Eau (PTGE).

Normal

Le PTGE est une démarche reposant sur une approche globale et coconstruite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêche, usages récréatifs, etc.) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

L'importance de ces démarches et la nécessité de les accompagner ont été réitérées à l'issue du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, lancé à l'initiative du ministre en charge de l'agriculture et de la secrétaire d'État à la biodiversité, et qui s'est déroulé de mai 2021 à février 2022.

Pour faciliter l'émergence des parlements de l'eau par bassin versant, la Région intervient depuis 2021 pour financer les études, l'animation et la communication liées aux Projets Territoriaux de Gestion de l'Eau (PTGE).

La mise en place des PTGE a été prioritairement engagée sur les territoires identifiés en déficits quantitatifs. Cependant, certains territoires se sont également mobilisés de manière volontaire afin d'anticiper les impacts du changement climatique sur la disponibilité de la ressource.

La démarche nécessite un temps conséquent : les études préalables à la définition d'un PTGE s'étalent généralement sur environ deux ans, ce qui allonge les délais avant l'élaboration d'un plan d'actions concret. Le PTGE repose sur une approche globale et coconstruite de la gestion de l'eau, à l'échelle d'un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique.

La participation active et la co-construction avec l'ensemble des acteurs locaux constituent un élément indispensable pour assurer la pertinence, la légitimité et la réussite du projet.

Plusieurs PTGE ainsi que les plans d'actions qui en découlent devraient aboutir à l'horizon 2026 voire 2027. Il y a actuellement 11 études PTGE réalisés ou en cours. La mise en œuvre comprendra notamment des actions de communication ainsi qu'un suivi assuré par des animateurs dédiés qui pourront être financés dans le cadre du règlement d'intervention PTGE. La Région finance un site internet. Le financement de postes d'animation PTGE est actuellement financé par l'Agence de l'eau.

On soulignera l'organisation et l'animation de plusieurs webinaires en coordination avec Régions de France et la Région Grand Est et qui réunissent plus de 130 participants à chaque événement ainsi que l'organisation d'une journée d'échange technique avec les chargés de mission PTGE de Bourgogne-Franche-Comté le 5 novembre 2025 à la MRI.

## **2.3. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les territoires de la Région sont touchés par les impacts du changement climatique. Il est nécessaire de toucher et d'embarquer les habitants, toutes générations confondues et dans tous les territoires, en utilisant plusieurs canaux et vecteurs de diffusion.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour une des trois priorités de la politique Education à l'environnement.

### **Priorité 57 - Pérenniser les dispositifs « classes environnement » et « manifestations et colloques sur les questions environnementales »**

#### **57-1 : Travailler à une stratégie globale pour sensibiliser le plus grand nombre dans la transition écologique**

Définir une feuille de route régionale éducation à l'environnement et mettre en œuvre le plan d'actions associé

Normal

En 2023 et début 2024, une évaluation de la politique régionale de l'éducation à l'environnement (EE) a été conduite par un cabinet extérieur afin d'avoir un regard objectif sur :

- La cohérence d'ensemble et l'efficience de la politique régionale en faveur de l'EE eu égard aux interventions des autres financeurs de l'EE et des autres politiques sectorielles de la Région ;
- L'efficacité et la pertinence des principales composantes de la politique régionale EE (soutien aux associations et aux classes environnement) qui représentaient 91 % du budget EE en 2022, soit près de 870 k€.

Sur la base des recommandations présentées en 2024 aux élus·es, l'élaboration d'une feuille de route a démarré, nourrie des échanges avec un panel représentatif d'acteurs de l'EE et de partenaires (DREAL, ADEME, etc.) de l'EE, et appuyée par différentes études et sondages (dans les lycées, auprès des centres agréés éducation à l'environnement). La rédaction a abouti en janvier 2025.

La déclinaison de cette ambition passe par cinq objectifs stratégiques :

- Objectif 1 : Mobiliser largement
- Objectif 2 : Rendre la transition écologique concrète, accessible et souhaitable
- Objectif 3 : Développer la coopération, les partenariats et la transversalité en EE
- Objectif 4 : Développer l'offre régionale d'EE
- Objectif 5 : Communiquer pour générer l'adhésion.

La feuille de route EEDD a été votée lors de l'Assemblée plénière du 20 mars 2025. L'appel à projets éducation à l'environnement 2025, voté lors de cette même assemblée, a été lancé en avril.

Des rencontres régionales des acteurs de l'EE ont été organisées par la Région le 17 septembre, en collaboration avec le GRAINE.

## **2.4. ÉCONOMIE CIRCULAIRE – DÉCHETS**

La Région est compétente dans le domaine de la planification déchets, de l'observation des déchets et de l'animation de l'économie circulaire.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour deux des cinq priorités de la politique Education à l'environnement.

### **Priorité 61 - Accompagner acteurs et territoires dans la transition vers l'économie circulaire**

#### **61-2 : Généralisation du tri à la source des biodéchets**

Soutenir le développement la structuration et l'animation d'un réseau régional des acteurs du compostage de proximité

Normal

Parmi les actions qui permettent d'atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés dans le SRADDET (-20 % entre 2010 et 2031), celles portant sur la prévention des déchets alimentaires, notamment au travers du développement d'actions de compostage de proximité ont été définies comme prioritaires. Par ailleurs, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 a demandé la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Afin d'atteindre ces objectifs, le SRADDET préconise une complémentarité des solutions, entre gestion de proximité (GPROX : compostage individuel, collectif, de quartier, en établissement, etc.) et déploiement de la collecte séparative, en tenant compte des spécificités des territoires.

Depuis 2020, l'ADEME et la Région ont soutenu financièrement les collectivités au travers de l'appel à projets « généraliser le tri à la source des biodéchets ». Cet AAP a été clôturé côté Région fin 2023. Les collectivités lauréates de 2022 ont été invitées en 2024 à un entretien de suivi avec la Région et l'ADEME, afin de faire le point sur la mise en œuvre des actions. Les entretiens ont été reconduits en 2025 et concernent également les lauréats de 2023. En parallèle, l'ADEME a lancé un premier bilan de cet AAP en 2025, auquel la Région a été associée.

Par ailleurs, les collectivités et les acteurs du compostage ont besoin d'un soutien pour poursuivre et intensifier leurs programmes d'actions. La Région a donc lancé un marché, en coopération avec l'ADEME, afin de soutenir l'organisation, la promotion et l'animation d'un réseau de la gestion de proximité des biodéchets (Réseau Compost Citoyen (RCC)). La mission lancée en mars 2025 pour 2 ans doit permettre de recenser, mobiliser, former et animer les acteurs de la gestion de proximité.

Les objectifs inscrits dans le cahier des charges sont les suivants :

1. Mise en place d'un réseau d'acteurs
  - O1 : Mise à jour de l'état des lieux des acteurs
  - O2 : Mobilisation des acteurs et définition d'un plan d'actions du réseau
2. Professionnalisation des acteurs
  - O3 : Aider les structures locales à se professionnaliser vers la formation
  - O4 : Organiser l'offre de formation de proximité sur les territoires
  - O5 : Animer un réseau des personnes formées par les OF

3. Promotion de la gestion de proximité des biodéchets / partenariats
  - O6 : Liens avec le RCC national et autres partenaires
  - O7 : Communication
  - O8 : Coordination et animation de « Tous au compost ! » et « Fête du sol vivant »
  - O9 : Organisation et animation d'une journée annuelle de rencontres régionales sur le thème de la gestion de proximité des biodéchets

4. Relations avec le conseil régional et l'ADEME (O10).

La fin de la prestation est prévue en mars 2027.

## Priorité 62 - Favoriser le tri, le réemploi, le recyclage des déchets du BTP

### 62-1 : Structuration d'un écosystème régional favorable à la prévention, à la récupération et au réemploi des déchets du BTP

Structuration d'un écosystème régional favorable à la prévention, au réemploi, au tri et recyclage des déchets du BTP

Normal

En 2022, la Région a entamé un important travail qui vise à l'échelle régionale à « créer un écosystème et animer une communauté favorable au réemploi et la prévention des déchets du BTP ». L'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, à travers un groupement de bureaux d'études piloté par RECOVERING, a permis de compléter et enrichir les travaux réalisés par la Cellule économique régionale de la construction (CERC) en 2017 sur la consommation de matières premières, la production de déchets du BTP, les acteurs et les installations de collecte, tri, recyclage et traitement des déchets du BTP (étude finalisée en 2024).

En parallèle, deux réunions de niveau régional organisées en décembre 2024 ont permis de partager les données finalisées des phases 3 et 4 de l'état des lieux des matières premières et des déchets, avec la communauté régionale des acteurs du BTP (plus de 250 participants).

A partir des résultats de ces études, plusieurs actions ont été poursuivies en 2025 :

- L'amélioration de la connaissance via un observatoire des matières premières et secondaires avec l'État (actuellement en cours de création) : la DREAL prend en charge l'observation des matières premières (lien avec le Schéma Régional des Carrières), alors que la Région prend en charge le volet déchets du BTP via un marché de prestations visant à reprendre les données chiffrées des enquêtes 2022/2023, les compléter avec les données des points de maillage et de reprise, de les cartographier de manière dynamique en lien avec la prévention tri et gestion des déchets du BTP et de réaliser une synthèse de ces données qui soit communicable et diffusable (notamment sur le site internet de la Région). La rédaction du marché est en cours de finalisation.
- Les échanges et les collaborations avec les éco-organismes de la filière PMCB (Ecominero, Valdelia, Ecomaison, Valobat) sur le déploiement des points de maillage et points de reprise. La Région a déployé parallèlement 8 réunions territoriales (Chatillon-sur Seine, Autun, Jussey, Saint-Claude, Delle, Nevers, Pontarlier) réunissant plus de 100 personnes pour échanger sur la responsabilité élargie du producteur (REP) et trouver des solutions techniques sur des territoires déficitaires en déchetteries publiques ou privées.
- La poursuite de l'animation des communautés régionales : sur le réemploi dans le bâtiment via le Pôle Énergie BFC, via le réseau régional des matériaux authentiques et entreprises de dépose soignée (qui réunit aujourd'hui 15 structures) ; sur le réemploi dans les travaux publics via le Cluster Ecorse TP et le pôle de compétitivité Infra 2050, qui réunit aujourd'hui plus de 50 entreprises engagées.

- Le suivi et la capitalisation des bâtiments démonstrateurs développant le réemploi ou les démarches cradle to cradle.

Il y a une nécessité de réunir les acteurs autour d'une feuille de route commune. A été intégrée à la COP territoriale - axe mieux consommer, l'action C1 : « massifier la prévention, le réemploi et le recyclage des matières premières et secondaires du bâtiment et des travaux publics » avec la Région comme pilote de l'action. Le groupe projet COP sur les déchets du BTP se réunira en octobre 2025.

Il devrait être organisée sur la fin d'année 2025 une journée régionale de présentation et de partage avec les acteurs régionaux (4 objectifs – présentation et partage du projet, état d'avancement du déploiement de la REP PMCB, présentation d'acteurs et d'initiative engagées, partage du plan d'actions).

La finalisation du programme d'actions COP déchets du BTP (feuille de route, tableau de bord, indicateurs, moyens), l'installation de l'observatoire matières premières et secondaires / partenariat avec les écoorganismes sont prévues en janvier 2026. Les travaux se poursuivront avec les communautés de travail - matériauthèques et entreprises de dépose soignée, travaux publics.

On soulignera l'inauguration du bâtiment le Cèdre à Paray le Monial, une opération exemplaire de bâtiment cradle to cradle et de réemploi de déchets du BTP

<https://www.pole-energie-bfc.fr/actualites/actualite/retour-sur-la-table-ronde-un-batiment-exemplaire-pionnier-du-reemploi>

Budget : Hors bâtiments démonstrateurs soutenus dans le cadre du PAIR, 250 000 euros sur les études régionales et création de l'observatoire régional et 400 000 euros de soutiens à des structures notamment matériauthèques (postes encadrants, plate-forme numérique de vente de matériaux, équipements)

## 2.5. FORêt-BOIS

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des cinq plus grandes régions forestières de France. Si la forêt de Bourgogne-Franche-Comté était encore, il y une décennie, la plus productive de France, on assiste à un ralentissement important de la croissance des arbres en lien avec les crises sanitaire (scolyte de l'épicéa, chalarose du frêne...) et climatique (stress hydrique, ...).

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour deux des cinq priorités de la politique forêt bois.

### Priorité 66 - Massifier le bois construction

#### 66-1 : Intensifier les projets bois dans la construction pour son patrimoine

Soutien aux projets déposés fin 2024 dans le cadre du RI 41.60, bilan évaluatif du dispositif et élaboration d'une nouvelle aide aux constructions publiques en bois local pour 2026

Normal

Beaucoup de dossiers de demandes d'aide à la construction publique en bois local ont été déposés en 2024 et particulièrement sur la fin de l'année. En raison de cet engouement des porteurs pour la mesure, l'ensemble du budget 2025 est consacré à répondre aux demandes de la fin 2024 et il a donc été décidé de fermer la mesure en

2025, pour instruire sereinement les dossiers 2024 et travailler à une refonte du dispositif. Les délais de transmission des pièces de marchés publics par les porteurs, nécessaires au passage en Commission permanente, font parfois défaut et obligent à décaler le vote.

Le second semestre 2025 sera l'occasion de finaliser les modalités de l'appel à projets prévu en 2026, en lien avec les partenaires de la Région (Fibois, Cofor, Cluster Robin). Cet appel à projets sera lancé dès que possible (premier trimestre 2026).

De mars à septembre 2025, neuf dossiers ont été aidés pour un total de 802 195,96 €.

Exemple de projet : la construction du centre nautique de la communauté de communes du Haut-Jura Saint Claude a été soutenue pour un montant de 150 000 € (Commission permanente du 21 mars 2025).

## Priorité 67 - Préparer la forêt et la filière bois au changement climatique

### 67-2 : Expérimentation (recherche nouvelles essences ou contre de nouveaux risques)

Poursuivre le déploiement des îlots d'avenir et des plantations mélangées expérimentales et premier bilan

Normal

L'installation d'îlots d'avenirs et plantations mélangées expérimentales s'est poursuivie normalement, avec le financement de quatre îlots et sept plantations mélangées pour 149 852 € d'aides en 2025. Au total, ce réseau régional a bien dépassé le seuil de 100 installations prévu initialement, avec un total de 92 îlots d'avenir et 15 plantations mélangées installées depuis le démarrage de l'action en 2021.

Un premier bilan de la politique est prévu au second semestre. Bien qu'il soit trop tôt pour connaître le comportement des arbres implantés (hormis quelques échecs de reprises), il est proposé de faire le point sur le développement de ce réseau et les suites à donner après 5 ans.

Budget : 149 852 € d'AP attribuées

Mise en œuvre de l'étude prospective de la filière forêt bois à l'horizon 2040

Normal

L'étude, cofinancée par Fibois et l'État et lancée à l'automne 2024, est en cours et se poursuit (presque) selon le calendrier prévu initialement. Un séminaire de lancement s'est déroulé le 28 mars en présence de Mme la Présidente du conseil régional et du préfet de région, dans la salle des séances du conseil régional. Depuis, deux séries de trois ateliers ont été organisées dans les territoires d'étude (Morvan, Jura, Val de Saône) afin de mobiliser les acteurs de la filière, avant une troisième série d'ateliers qui s'est tenue fin septembre. Cette dernière série a permis de finaliser les scénarios prospectifs pour la filière. La mobilisation des acteurs autour de cette étude structurant est satisfaisante. Le séminaire de restitution aura lieu début 2026, au lieu de fin 2025 comme prévu initialement. Il sera proposé une intégration des conclusions de l'étude dans l'évolution des dispositifs de soutien régionaux à partir de 2026.

La Région a poursuivi son soutien au mode de débardage alternatifs en 2025, avec des aides aux chantiers de débardage dit « alternatifs » à la mécanisation classique :

- 6 chantiers de débardage par traction animale aidés (31 241 € d'aides pour 584 m<sup>3</sup> de bois débardés) ;
- 4 chantiers de débardage par câble mât (46 590 € d'aides pour 3 414 m<sup>3</sup> de bois débardés).

La Région a également prévu le financement (via 11 200 € d'AE lors de la Commission permanente du 26 septembre 2025) d'une nouvelle action portée par l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) dans le cadre de la planification écologique (fiche P4 « développer les modes d'exploitation à faible impact sur les sols forestiers, apports de la recherche et développement »). La durée de cette action, démarrée au 2<sup>nd</sup> semestre 2025, est prévue pour une durée de deux ans au moins. Cette action bénéficie d'un cofinancement État-Région (chacun 11 000 €). Son objectif sera :

- d'informer les entreprises de travaux forestiers (ETF) sur les connaissances actuelles ;
- de tester de nouveaux matériels en situation réelle ;
- de sensibiliser/échanger sur la problématique du tassemement des sols via des journées techniques.

En revanche, le dispositif d'aide aux investissements en matière de mécanisation (qui comprenait des aides aux modes de débardage alternatifs) et destiné aux entreprises de travaux forestiers (ETF) a été mis en pause en 2025 (Commission permanente du 21 mars 2025), en raison de l'engouement trop important pour cette mesure au regard du budget disponible.

En 2026, les aides à la mécanisation pour les matériels exemplaires en matière de débardage, vis-à-vis du tassemement des sols, reprendront. Les modalités de reprise de ces aides aux investissement sont en cours de redéfinition et seront précisées au second semestre, en partenariat avec les partenaires techniques de la Région à savoir notamment :

- Pro ETF BFC (association professionnelle constituée d'entreprises de travaux forestiers et d'exploitation forestière) ;
- Institut FCBA (centre technique industriel français, chargé des secteurs de la forêt, de la cellulose, du bois-construction et de l'ameublement) ;
- Fibois (association qui regroupe et fédère les 12 interprofessions régionales de la filière forêt-bois).

## 2.6. MONTAGNE

La Bourgogne-Franche-Comté est concernée par les trois zones de massifs du Jura, du Massif central et des Vosges, qui représentent 28 % du territoire régional et 18 % de la population régionale (INSEE 2016). Les quatre parcs de la région représentent 50 % de la superficie des zones de massifs.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour une des trois priorités de la politique montagne.

## Priorité 69 - Contribuer aux démarches interrégionales de massifs et fleuves

### 69-1 : La Région poursuivra son implication dans le cadre des CPIER

Déploiement des 5 plans Massifs et Fleuves-Avenant mobilité du CPIER Rhône Saône

Normal

L'année est marquée par une baisse drastique des crédits FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire) Fleuves et Massif (moins 60 à 70 %), impactant fortement la capacité des commissariats à accompagner les porteurs de projets autres que ceux avec lesquels des engagements sont déjà pris. Les relations de travail entre l'État et les Régions varient fortement d'une contractualisation à l'autre et ont tendance à se réduire (hors Rhône-Saône). À noter les travaux de réalisation des Plans d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) sur les territoires de Massif.

#### CPIER Fleuves :

- Rhône-Saône : malgré les mouvements de personnels au sein du SGAR AURA (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Auvergne-Rhône-Alpes), animateur du CPIER, les travaux des commissions thématiques avancent correctement avec une bonne participation des Régions. Une réunion plénière organisée à Vallergues dans le Gard le 12 mars a permis de préfigurer l'organisation des futurs forums des acteurs. Les premières manifestations auront lieu entre novembre et décembre 2025 sur les thèmes des projections qualitatives et quantitatives de l'eau du Rhône puis sur les Haltes et ports fluviaux. Le volet Mobilité du CPIER sera présenté en Assemblée plénière de la Région Bourgogne-Franche-Comté d'ici la fin de l'année 2025.
- Loire : l'animation du CPIER reste atone, le SGAR Centre-Val de Loire ne semble pas disposer de moyens humains dédiés. La Région Centre-Val de Loire organise des temps d'échanges pour la validation technique des programmations financières.

#### CPIER Montagnes :

- Massif central : la dynamique partenariale État / Régions est moins efficiente suite au départ du commissaire de massif fin juillet 2025 et la dissolution du GIP Massif central en cours (organisme de concertation et de coordination politique des Régions sur le massif). Une délibération de dissolution du GIP Massif central a été officiellement proposée à la signature des élus·es représentant les Régions lors de l'assemblée générale du GIP du 3 octobre 2025.
- Jura : la concertation État / Régions est très limitée. Le bilan à mi-parcours du CPIER est en cours (et devrait se terminer fin 2025) ainsi qu'un PACC Jura (Plan d'adaptation au changement climatique).
- Vosges : la concertation État / Régions est régulière. Les territoires de Bourgogne-Franche-Comté restent peu mobilisés sur le sujet et les priorités du Massif. Le PACC est en cours.

Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2025 :

Engagement d'une étude d'évaluation de l'impact des CPIER, de la place, du rôle et du positionnement de la Région Bourgogne-Franche-Comté au sein de ces démarches contractuelles interrégionales. La restitution est prévue pour le printemps 2026, en prévision notamment de la préparation à de futures échéances de reconduction (ou non) de ces contractualisations.

Normal

## **2.7. NUMÉRIQUE**

La Région fait de la transition numérique une priorité stratégique. L'adoption en 2019 de la SCORAN BFC, qui constitue le volet numérique du SRADDET, et de la feuille de route numérique par l'assemblée régionale a fixé le cap pour le développement du numérique en Bourgogne-Franche-Comté et détermine le cadre nécessaire à la mise en œuvre de la politique publique régionale du numérique.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour trois des quatre priorités de la politique numérique.

### **Priorité 72 - Le défi des infrastructures : vers une Bourgogne-Franche-Comté 100 % connectée**

#### **72-1 : Territoires connectés (Suivi du déploiement de la fibre, de la couverture mobile 4G-5G, du déploiement de solutions alternatives et de l'interconnexion des réseaux publics)**

Développement du réseau régional Bourgogne-Franche-Comté Connect afin d'interconnecter les lycées et établissements administratifs sur l'ensemble de la Région

Normal

La Région a poursuivi le développement du réseau régional BFC Connect qui a pour objet d'interconnecter les lycées et les établissements administratifs. Les déploiements 2025 sont les suivants :

- Montbéliard : 100 % de réussite mais la réalisation fut très complexe pour la pose de la fibre ;
- Mâcon : finalisation du point backbone (ensemble des supports de transmission de réseau internet, il supporte la majorité du trafic) ;
- Montceau : en cours de déploiement dans les lycées ;
- Le Creusot : le lycée a été relié au réseau régional.

Des retards ont été observés en raison de problèmes externes, notamment au niveau de l'alimentation électrique de certains nouveaux points backbone.

Les perspectives 2026 sont les suivantes :

- Mise en service de l'ensemble des lycées de la Nièvre avec quelques collèges ;
- Une réflexion commune est menée avec la société Axione, qui a en charge la gestion de notre réseau, afin de définir l'architecture fibre à mettre en place pour relier l'intégralité des lycées du Jura ;
- Mise en service des lycées de Charolles ;
- Mise en service de certains lycées isolés d'Avallon ;
- Travail commun avec le Département du Doubs pour les lycées de Pontarlier et de Morteau ;

Afin d'améliorer significativement la qualité de service dans plusieurs lycées, il est prévu de migrer leur infrastructure réseau vers une solution offrant un débit nettement supérieur. Cette évolution permettra de mieux répondre aux besoins croissants en connectivité et en performance.

## Priorité 73 - Le défi des usages : vers un service public numérique régional

### 73-5 : Vers une Bourgogne-Franche-Comté 100 % territoires intelligents, stratégie régionale de la donnée

Lancement d'une étude de pré-figuration d'un Nuage Souverain Régional Public

Normal

En mai 2024, la Région Bourgogne-Franche-Comté a annoncé le lancement d'un projet ambitieux : la création d'un Nuage Souverain Régional Public, destiné à renforcer la maîtrise des données territoriales et à offrir une infrastructure numérique de confiance aux acteurs publics.

En effet, face aux enjeux croissants de sécurité, de souveraineté et d'interopérabilité des données publiques, la Région souhaite :

- Offrir une infrastructure numérique de confiance aux acteurs publics locaux ;
- Favoriser l'innovation territoriale par la donnée ;
- Renforcer la résilience numérique régionale.

Le projet s'est rapidement structuré :

- Par la rédaction du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en mai 2024
- Une réunion de lancement en juillet,
- La phase de conception achevée en décembre 2024.

L'élaboration du schéma directeur technique est en cours et devrait s'achever début 2026, avant une phase de déploiement prévue entre avril 2026 jusqu'à fin 2027.

Plusieurs actions ont permis de poser les bases du projet :

- Des entretiens avec les principaux partenaires (DSI, DNE, DTN, GRADES, ARNIA) ;
- Une enquête quantitative, bien que peu répondue, a permis de recueillir des premiers retours ;
- Une synthèse des attentes des prospects a été finalisée ;
- Les analyses juridiques, les audits de maturité et les benchmarks sont terminés.

Le comité de pilotage de juin 2025 a permis de structurer les premiers éléments du modèle économique du Nuage Souverain Régional. Les échanges ont été riches et ont ouvert la voie à des approfondissements nécessaires sur plusieurs volets du projet, notamment la mobilisation des acteurs publics, le cadre juridique et les modalités de consultation du marché.

L'équipe opérationnelle est mobilisée et poursuit actuellement la partie technique 2 : « Elaboration du schéma directeur et de la solution technique ». Cette phase de consolidation est également l'occasion de renforcer les synergies avec les partenaires et d'affiner les orientations stratégiques du projet.

Budget : 5 M€ pour la mise en place du Nuage Souverain Régional et 500 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Mise en place de la stratégie régionale de la Donnée et de l'intelligence artificielle (SRDIA) et de sa déclinaison opérationnelle

Normal

C'est une stratégie qui est tournée vers l'utilisation de l'Intelligence Artificielle au service de nos politiques publiques régionales. La Région a passé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans la mise en place d'une Stratégie Régionale de la donnée et de l'Intelligence Artificielle (SRDIA).

Le projet progresse conformément au calendrier établi. Un premier document stratégique, finalisé au printemps 2025 avec l'appui de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, définit les grandes orientations régionales en matière de gouvernance de la donnée et d'intelligence artificielle. Dès avril, ce document est prolongé par un plan d'action opérationnel, précisant les modalités concrètes de déploiement de l'IA générative au sein des services régionaux.

À partir de septembre 2025 et jusqu'en juin 2026, une concertation élargie sera engagée. Elle mobilisera les services de la Région, les collectivités, les acteurs économiques, associatifs et académiques. Objectifs : identifier les enjeux prioritaires, fixer les orientations politiques, co-construire une charte IA-Data et élaborer les feuilles de route stratégiques et opérationnelles.

Le lancement des premiers outils d'IA générative à usage quotidien a eu lieu en septembre 2025. Cette étape concrétise l'usage actif de ces technologies, accompagnée d'un programme d'acculturation aux enjeux éthiques et organisationnels, ainsi que d'un plan de formation dédié.

Dès 2026, la démarche s'élargira à de nouveaux usages : assistants documentaires, chatbots internes, outils d'aide aux réunions, solutions d'automatisation intelligente, ou encore IA appliquée à l'analyse de données. Cette montée en puissance progressive vise à consolider les acquis et à diversifier les bénéfices pour les services régionaux.

Dans un contexte marqué par l'évolution rapide de l'écosystème de la donnée et de l'intelligence artificielle — apparition de nouveaux outils, repositionnement des acteurs, structuration des pratiques — le suivi du projet requiert une vigilance constante. Le caractère hautement stratégique de ce chantier pour la collectivité impose une attention renforcée dans les mois à venir, afin d'anticiper les mutations et d'ajuster les orientations en conséquence.

La concertation lancée en septembre 2025 s'inscrit dans cette dynamique. Elle vise à aboutir, en juin 2026, à une délibération de l'assemblée régionale portant sur la stratégie IA-Data, fruit d'un travail collaboratif et d'une mobilisation large des parties prenantes.

Budget prévisionnel : 300 000 € en autorisations de programme (AP) et 196 000 € en autorisations d'engagement (AE).

## Priorité 75 - Pour un numérique durable, éthique et responsable

### 75-2 : Labellisation « Région numérique responsable »

Elaboration d'une feuille de route sur le numérique responsable

Normal

En 2025, les équipes se sont basées sur les résultats des entretiens menés en 2024 pour identifier et proposer les grandes ambitions de la feuille de route numérique responsable, qui ont été présentées en COPIL DGS en février 2025. Une fois les grandes ambitions validées, les équipes ont entamé la phase de rédaction de la feuille de route, et plus particulièrement des fiches actions. 17 directions ont été mobilisées. Leurs contributions (associées aux entretiens et aux remontées d'idées faites par les agent·es dans le cadre du quiz numérique responsable envoyé en 2024) ont permis la constitution de 59 fiches actions. Différents groupes de travail et phases de validations ont permis de réduire ce nombre à 33 fiches actions. Chacune de ces fiches actions contiennent le détail des directions responsables de l'action (pilotes /co-pilotes/ partenaires/contributeurs) ainsi que des objectifs, un calendrier et des moyens. Validées par l'ensemble des directions concernées, elles ont ensuite été présentées aux élus·es référents ainsi qu'au directeur général des services.

En parallèle de ces travaux, des actions de sensibilisation ont été menées. Une présentation des résultats de l'état des lieux 2024 et des résultats du quiz a été faite dans l'Essentiel n°45 (publication avril 2025) et un webinaire de présentation de cet état des lieux (mai 2025) a réuni une cinquantaine d'agent·es. Deux « Batailles de la tech » ont été organisées (juillet 2025) pour tester le format et faire une première vague de sensibilisation.

La mise en œuvre s'est déclinée en trois étapes :

- Phase 2 : Définition de l'ambition et des axes

La phase 2 s'est étendue d'octobre 2024 à mars 2025 et a consisté en une série d'entretiens auprès de 13 directions régionales, deux élus·es référents et six acteurs externes. Elle a permis d'identifier les grands enjeux et ambitions de cette feuille de route et d'aboutir à une définition partagée du numérique responsable pour la Région Bourgogne-Franche-Comté.

- Phase 3 : Rédaction des fiches actions

La phase 3 s'est étendue de mars à mai 2025 et a permis la constitution des fiches actions grâce à plusieurs vagues de consultation et d'ateliers.

- Phase 4 : Finalisation et validation - en cours

Depuis mai, les équipes travaillent à la validation de la feuille de route par toutes les parties prenantes ainsi qu'à sa mise en page, en vue de la présenter au vote de l'Assemblée plénière du 12 décembre 2025. La fin de l'année servira également à préparer la mise en œuvre de la feuille de route, notamment d'identifier les instances de gouvernance et les modalités de suivi de réalisation des fiches actions. 2026 débutera avec le lancement de la mise en œuvre des fiches actions.

Le budget de l'assistance à maîtrise d'ouvrage numérique responsable s'élève à 11 562 € dont 11 550 € engagés (99,9 %).

## **2.8. MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES**

La Région doit répondre à plusieurs défis : spatial de couverture équitable de l'ensemble du territoire régional ; social et à son devoir envers la jeunesse ; environnemental, avec une urgence de plus en plus prégnante.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour sept des huit priorités de la politique Transport.

### **Priorité 76 - Des infrastructures et des matériels adaptés aux besoins de mobilité**

#### **76-1 : Rajeunir la flotte et investir massivement dans les infrastructures de mobilité aux côtés de SNCF Réseau et de l'État**

Accroissement du parc ferroviaire régional, opérations à mi-vie de la moitié de la flotte des AGC (57 rames) et poursuite de la régénération du réseau ferroviaire

Normal

Comme prévu, la première phase d'opérations de rénovation à mi-vie des automoteurs Bombardier de type AGC, concernant 29 rames, a été engagée aux ateliers de Varennes-Vauzelles (Nevers), les premières rames ont intégré

les ateliers pour rénovation et changement de livrée avec la première livraison en janvier 2025. La seconde phase de rénovation mi vie des AGC a été approuvée à l'Assemblée plénière du 16 octobre 2025.

Au regard de la croissance de la clientèle dans les services ferroviaires Mobigo, et dans la mesure où les contrats de production des matériels actuels arrivaient à échéance mi-2025, la Région a commandé en juin pour les lignes les plus chargées 14 rames supplémentaires : cinq rames de type régiolis Alstom à six caisses destinées à l'axe Paris / Sens / Migennes / Dijon / Chalon / Mâcon / Lyon et 14 rames régiolis quatre caisses destinées aux axes Dijon-Besançon, Besançon-Montbéliard/Belfort, Besançon-Morteau/La Chaux de Fonds, et Besançon-Lons le Saunier-Bourg en Bresse-Lyon.

Par ailleurs, concernant la modernisation des infrastructures régionales, la Région a sollicité l'État pour renégocier les clés de financement des LDFT (lignes de desserte fine du territoire) conduisant ce dernier à l'élaboration d'un rapport de l'IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable) sur l'état des lignes capillaires régionales, d'une part, et la renégociation du cofinancement avec l'État des travaux de régénération de ces petites lignes, d'autre part. L'analyse du rapport IGEDD et la déclinaison pratique de la politique régionale LDFT seront à engager après communication du rapport.

## 76-2 : Développer le train léger autonome

Expérimenter un train léger autonome sur la ligne Etang-Autun

À surveiller

La Région assure une veille technologique des projets émergents de trains légers et de trains autonomes, ce qui permettra lorsque ces projets se concrétiseront, de travailler à une éventuelle application dans notre région. Des travaux sont engagés avec SNCF Réseau et SNCF Voyageurs pour expérimenter un train léger autonome sur la ligne Etang-Autun. L'infrastructure entre Etang et Autun a fait l'objet, début 2025, d'études pour l'expérimentation en vue d'adaptations fin 2025 pour permettre l'expérimentation en 2026. En 2025, des travaux de suppression des passages à niveau ont été réalisés en partenariat avec le Département de Saône-et-Loire. Ces aménagements permettront d'expérimenter le passage automatique du véhicule de transport du rail à la route et réciproquement.

## Priorité 77 - Vers des mobilités durables d'ici 2030

### 77-1 : Suppression totale des motorisations diesel dans les transports Mobigo pour le transport ferroviaire voyageur et la réduction de moitié pour le transport par car

Poursuite du verdissement du parc routier CAR MOBIGO

Normal

A chaque renouvellement des contrats d'exploitation des transports routiers, la Région intègre systématiquement dans les cahiers des charges une clause obligeant les transporteurs à proposer des motorisations alternatives au diesel.

A l'occasion de renouvellements de contrats en 2025, seulement 32 % des 44 véhicules affectés au réseau routier Mobigo ont une motorisation diesel, contre 90 % pour les véhicules renouvelés en 2021. 43 % des véhicules renouvelés lors de cette année sont des biocarburants et 25 % sont des véhicules électriques.

A ce jour, seulement 2 % des véhicules affectés ont une motorisation diesel et 23 % de véhicules affectés en 2025 sont des véhicules électriques, le reste fonctionnant avec du biocarburant.

Depuis 2021, 2 726 véhicules ont été affectés, avec 55 % de motorisations sans diesel dont 3 % de véhicules électriques et 47 % de biocarburants.

L'année 2026 verra la Région lancer de nouveaux appels d'offres routiers, DSP et marchés publics.

## Priorité 78 - Une offre mieux adaptée aux besoins de nos concitoyens

### 78-1 : Développer l'offre sur les axes à grand potentiel

Poursuite du processus d'ouverture à la concurrence et études sur les projets SERM

Normal

Le processus d'ouverture à la concurrence se poursuit, dans le cadre de l'opération Rail 2027, avec une délibération par l'Assemblée plénière le 16 mai 2025 du choix du délégataire, SNCF Voyageurs pour le lot Bourgogne Ouest Nivernais. Des études se poursuivent dans le cadre de la préparation amont de la mise en concurrence d'un second lot, PLM, en 2030.

Par ailleurs, les projets des SERM (Service Express Régional Métropolitain) de Dijon et Besançon ont été labelisés en février 2025. Les investigations visant à labelliser le troisième projet, Belfort-Montbéliard se poursuivent.

### 78-2 : Amplifier l'intermodalité entre tous les moyens de transport en favorisant les mobilités douces et les automobiles partagées

Poursuite de la mission d'animation du covoiturage

Normal

La Région a poursuivi la constitution d'un réseau d'EPCI et de son animation afin de fédérer ces EPCI autour de l'utilisation et du développement du covoiturage et l'incitation à utiliser la plateforme de covoiturage régionale.

Une cinquantaine d'animations de terrain sont réalisées chaque année (en sus des contacts / visios / rdv téléphoniques quotidiens avec les employeurs, collectivités, associations, etc.), notamment les interventions en entreprises, pour des évènements tels que « ville à joie », pour la semaine de la mobilité.

La Région co-finance un poste via le fonds vert. Cet ETP et les actions afférentes représentent 66 K euros annuel. Les travaux de prospective budgétaire pour poursuivre la mission d'animation en 2026 se basent sur 2 hypothèses : soit en internalisant le poste au sein de la DMI, soit en poursuivant la délégation à un prestataire.

## Priorité 79 - Donner envie de transports collectifs grâce à de nouveaux services

### 79-1 : Compléter le système d'information multimodale Mobigo pour les voyageurs qui viennent de l'extérieur de notre Région grâce à un partenariat réciproque SNCF Connect/Mobigo

Compléter le système d'informations multimodal Mobigo pour les voyageurs qui viennent de l'extérieur de notre Région grâce à un partenariat réciproque SNCF connect/ Mobigo

À surveiller

Cette action est en stand-by pour des raisons techniques dépendant de la SNCF qui à ce jour :

- ne peut pas mettre en place un panier d'achat unique cumulant un titre de transport routier et un titre ferré,
- ne peut pas sélectionner les lignes régulières Mobigo afin de permettre aux usagers d'établir des correspondances entre les réseaux TER/TGV et CARS Mobigo.

SNCF Connect évoque l'horizon 2026 pour la mise en place d'un panier unique routier/ferré. Suite aux évolutions techniques, la prise en compte dans le futur outil régional de vente Mobigo en 2027 pourra être envisagée.

Pour l'avenir, l'appel d'offres portant sur le Système de Distribution et d'Information Voyageurs Régional (SDIVR) a été fructueux à un coût nettement inférieur aux évaluations initialement prévues.

### 79-3 : Développer le service aux voyageurs en gare

Mise en œuvre de la nouvelle convention de services en gare

Normal

L'objectif de la convention de services en gare est d'offrir un service aux usagers de la gare qui soit à la fois de qualité et qui réponde aux besoins en relevant l'ambition de services initialement établie en 2018 selon 9 thèmes portant notamment sur l'ouverture et la fermeture des gares, le confort et l'intermodalité, l'aménagement des quais, l'information aux voyageurs, le patrimoine, le programme de rééchantement, la performance énergétique, la sûreté et l'identité régionale.

Le nouveau contrat des services en gares 2023-2025 a été adopté lors de l'Assemblée plénière du 20 octobre 2023. Aucune convention d'application n'a été délibérée en 2025 mais les travaux liés aux opérations inscrites dans les conventions de financement pluriannuelles antérieures se poursuivent sur 2025 et 2026.

Un avenant relatif à la prolongation du contrat des services en gares d'une durée de un an a été approuvé par la Commission permanente du 17 octobre 2025.

Au 31 juillet 2025, 80 gares sont conformes au référentiel des services en gare et 95 gares sont en cours de traitement.

Budget : CPI 2025 : 2 195 383,69 €

## **79-4 : Mise en accessibilité de toutes les gares**

Poursuite de la mise en œuvre des schémas SDA Ad'AP

Normal

Il s'agit, dans le cadre de la mise en œuvre des schémas directeur d'accessibilité des transports - Agenda d'accessibilité programmée (SDA Ad'AP), de poursuivre le traitement des gares identifiées. La mise en accessibilité des quais de la Gare de Tournus a été finalisée à l'été 2025.

Les travaux des gares de Chalon-sur-Saône, Mâcon et Nevers se poursuivent pour une fin prévisionnelle en 2026. Les travaux de mise en accessibilité du quai 2 de Lure ont été engagés en 2025.

Les études pour la mise en accessibilité de la gare de Sens se poursuivent (délibération de la Commission permanente du 27 juin 2025).

Les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares et Connexions. Ces opérations sont financées dans le cadre du CPER 2023 / 2027.

A ce jour, 27 gares sur 33 inscrites au SDA AD'AP sont accessibles.

Réalisation financière : AP 2025 : 320 000 € et CPI 2025 : 10 083 419,75 €

## **Priorité 80 - Associer citoyens, partenaires sociaux et élus à la définition de besoins dans le cadre de la LOM**

### **80-1 : Inclure les organisations syndicales dans le comité des partenaires régional**

Poursuite de la concertation avec les acteurs des mobilités dont les syndicats dans le cadre des comités de partenaires

Normal

Dans le cadre de la mise en œuvre du Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR), la loi impose que 50 % des sièges occupés au comité des partenaires le soit par des employeurs. Cela a été mis en œuvre dès le comité de mars 2025 en Bourgogne-Franche-Comté avec la refonte de la composition des invités (50 % étant des représentants des employeurs).

La concertation avec les acteurs des mobilités dont les syndicats patronaux et salariés dans le cadre des comités de partenaires qu'ils soient régionaux ou locaux se poursuit.

La décision prise au cours de l'Assemblée plénière du 16 octobre 2025 de percevoir la VMRR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec redistribution de 10 % du produit annuel au Communautés de Communes rurales va permettre le financement de nouvelles mobilités.

## Priorité 82 - Plateformes aéroportuaires maintenues dans l'attente d'énergie décarbonée

### 82-1 : Maintenir la présence de la Région dans les syndicats mixtes existants

Participation financière aux budgets des 6 syndicats mixtes d'aérodrome

Normal

Dans la délibération relative à l'actualisation de la stratégie régionale aéroportuaire prise en Assemblée plénière du 11 avril 2024, il a été décidé de préserver un maillage aéroportuaire fin sur l'ensemble du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté, permettant d'assurer des missions de service d'intérêt général et d'intérêt économique pour le territoire régional, prolongeant ainsi la décision adoptée en Assemblée plénière des 29 et 30 juin 2017 relative à la stratégie aéroportuaire régionale.

Par délibération du 23 mai 2025, la Région a affecté aux syndicats mixtes aéroportuaires dont la Région est membre (Auxerre-Banches, Dijon-Longvic, Saint-Yan, Besançon-La Vèze, Montbéliard-Courcelles) :

- 670 807 € en fonctionnement. Cette contribution de fonctionnement permet principalement de couvrir les charges de personnel et les charges courantes des syndicats et des équipes d'exploitation des aéroports et aérodromes ainsi que, le cas échéant, le financement des contrats de délégation de service public d'exploitation des aérodromes. Cette enveloppe permet également aux syndicats de dégager de l'autofinancement pour des projets d'investissement ou de couvrir les frais liés aux charges d'emprunts passés.
- 260 800 € en investissement. Ces investissements portent principalement sur des travaux de mise en conformité aéronautique (balisages, chaussées de pistes ou taxiway, bandes aménagées), de modernisation de réseaux, de sécurisation des plateformes (clôtures et chemin de ronde, vidéosurveillance) ou enfin des travaux bâtimentaires (toitures de hangar, tour de contrôle, salles de réunion).

Les travaux de réfection de la piste de l'aéroport de Dole-Jura ont été co-financés par la Région dans le cadre d'une convention signée le 23 novembre 2021 et prolongée par avenant en 2023.

## Priorité 83 - Des transports scolaires harmonisés et différenciés

### 83-1 : Définir un règlement régional unique des transports ouvert à la différenciation, non par département comme c'est le cas actuellement, mais par caractéristiques de territoire de même nature.

Adaptation du règlement régional pour la rentrée 2025/2026 suite à l'évolution de la définition de l'élève ayant-droit à la rentrée 2024/2025 et harmonisation des sanctions

Normal

La qualité d'ayant droit aux transports scolaires, les règles d'accès aux différents services, les conditions d'inscriptions, les tarifications applicables aux élèves non-ayants droit et les sanctions sont définies par les règlements régionaux des transports scolaires.

Si plusieurs dispositions des règlements en vigueur ont été harmonisées depuis le transfert de compétence, la Région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité continuer le process d'harmonisation de la définition de l'élève

ayant droit, notamment s'agissant des conditions de prise en charge des élèves internes et des élèves scolarisés dans l'enseignement privé.

Par délibération de la Commission permanente du 23 mai 2025, la Région a harmonisé les règlements régionaux.

Simultanément, l'harmonisation du logiciel de gestion des transports scolaires s'est poursuivie afin de simplifier le parcours usager en apportant de nouveaux services aux familles des élèves transportés, renforcer l'automatisation des traitements et simplifier les actions des agents utilisateurs. La migration vers le nouveau logiciel de gestion des transports scolaires (Licorne) est désormais terminée. Les inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2025/2026 ont été réalisées pour les départements de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne via cette nouvelle plateforme à partir du 2 Juin 2025.

Plus de 115 000 élèves sont inscrits à la rentrée scolaire 2025/2026 dont 96 % par le site d'inscription de la Région. 92 % sont des élèves demi-pensionnaires ou externes et 95 % des élèves inscrits sont transportés à titre gratuit.

La définition harmonisée de l'élève ayant droit intégrant de nouvelles dispositions pour les élèves internes et les élèves scolarisés dans l'enseignement privé est appliquée depuis l'ouverture des inscriptions aux transports scolaires le 2 juin 2025.

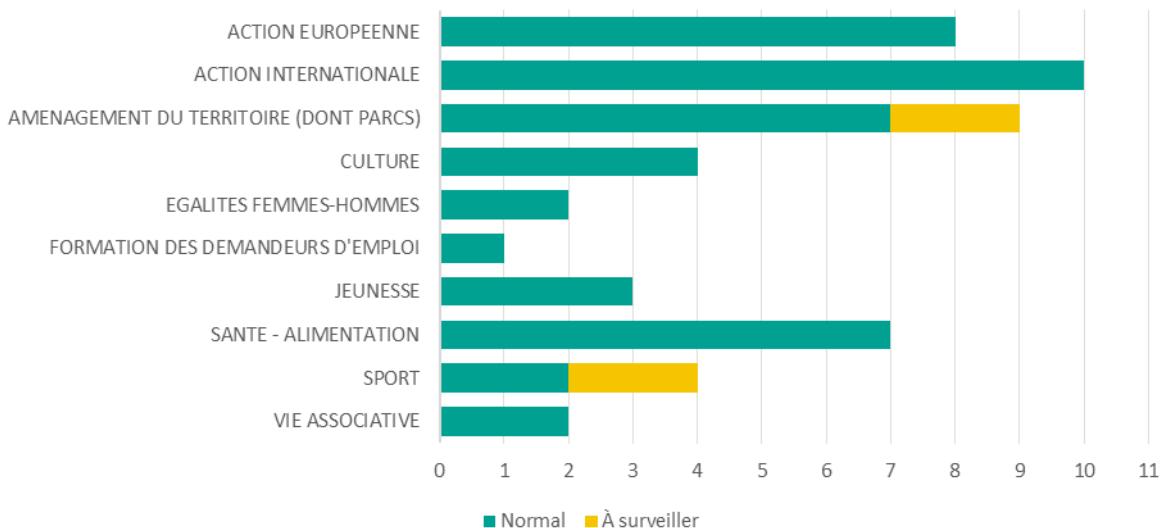
Concernant les élèves internes, suite à l'interpellation des AOMU (autorités organisatrices de la mobilité urbaine) de Bourgogne-Franche-Comté, une nouvelle procédure est en cours de négociation.

L'harmonisation des sanctions reste à réaliser fin d'année 2025 / début d'année 2026 afin que cette nouvelle grille soit intégrée aux règlements régionaux applicables pour la rentrée 2026/2027.

On soulignera le maintien de la gratuité des transports scolaires pour les élèves ayants droit. La Région applique la gratuité pour les élèves qui respectent la carte scolaire ainsi qu'aux élèves qui obtiennent une affectation de la part des Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale, hors carte scolaire.

## AXE 3 : FRATERNITE – VIVRE ENSEMBLE

Le plan de mandat comporte 38 priorités sur la thématique Fraternité – vivre ensemble, auxquelles il faut ajouter deux priorités transversales : le suivi du SRADDET et la coopération avec les territoires. La déclinaison 2025 prévoit 50 actions concernant 30 priorités. Toutes sont jugées en avancement normal, sauf quatre « à surveiller ».



### 3.1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (DONT PARCS)

La cohésion territoriale doit permettre à chaque territoire de se développer et de s'aménager durablement, afin que chaque habitant·e puisse vivre dignement dans son territoire. Dans cet esprit, la Région intervient afin de maintenir et de renforcer les centralités urbaines et rurales, tout en consolidant l'attractivité économique et résidentielle.

La déclinaison opérationnelle du plan de mandat pour 2025 prévoyait des actions concernant chacune des quatre priorités de la politique « aménagement du territoire ». A cela, il faut rajouter deux priorités transversales supplémentaires.

#### Priorité 84 - Des territoires acteurs des transitions

##### 84-1 : Contractualisation pour soutenir les territoires de projet

Accompagnement de la programmation et engagement des subventions pour les projets retenus sur tous les territoires.

Normal

Tous les contrats « Territoires en action (TEA) » sont désormais engagés et des projets sont programmés à l'issue d'échanges techniques et politiques dans le cadre des comités de programmation organisés par les instances dirigeantes des territoires de projets. Le dernier contrat, qui concerne le territoire Champagnole, Nozeroy Jura, a été signé le 21 janvier 2025. Le taux de programmation des 100 M€ dévolus au volet territorial, enveloppes villes moyennes incluses, devrait atteindre voire dépasser les 80 % au global, même s'il y a de fortes disparités entre les territoires.

L'accompagnement des services de la Direction de l'aménagement du territoire, en lien avec les structures porteuses des Contrats, pour la bonne intégration des éco-conditions est apprécié et, plus globalement, la bonification des projets est reconnue.

Pour mémoire, les contrats TEA sont articulés en deux périodes (2022-2025 / 2026-2028) et les élus·es locaux ont à cœur de mobiliser les enveloppes dédiées à leurs territoires au maximum possible sur la première période.

La seconde période des contrats TEA s'engagera à l'issue du renouvellement électoral local du printemps 2026. Il conviendra d'anticiper cette échéance en sollicitant un arbitrage politique sur les modalités stratégiques, techniques et politiques pour la revoyure des contrats qui aura lieu au second semestre 2026.

Point financier : Plus de 80 M€ devraient être programmés d'ici la fin de l'année 2025 et, à l'issue de l'instruction des dossiers afférents d'ici la fin de l'année, plus de 70 M€ devraient être engagés sur la 1<sup>ère</sup> période.

## 84-2 : Contrats métropolitains

Accompagner les territoires pour engager le maximum de projets programmés sur ce volet métropolitain.

Normal

Les projets du volet métropolitain des contrats « Territoires en action » étant souvent complexes en termes de montages et de réalisation, leur engagement est plus en retrait que prévu en 2025. Face à ce constat, les territoires ont sollicité et obtenu une prorogation d'une année supplémentaire pour la réalisation des opérations programmées (soit jusqu'au 31 décembre 2026). Cette année supplémentaire permettra de quasiment doubler le taux d'engagement de ce volet pour le porter à pratiquement 60 M€ sur les 70 M€ votés (y compris les 8 M€ transférés sur d'autres politiques opérationnelles pour soutenir notamment des projets en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche).

Par ailleurs, en 2025, la Région a fait preuve de souplesse en acceptant de moduler le financement des opérations par territoire, dès lors que les principes de financement de ce volet sont respectés, ceci pour des projets du Chalonnais, du Dijonais et du Grand Besançon.

40 % des montants de subvention seront engagés fin 2025.

Un arbitrage de l'Exécutif sera sollicité dans le cadre des arbitrages du BP 2027 pour savoir la suite qu'il conviendra de réserver à ce volet des Contrats Territoriaux.

## 84-3 : Contractualisation avec les Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Poursuite du soutien au fonctionnement des Parcs et aux programmations annuelles.

Normal

La Région accompagne les PNR du Haut-Jura et des Ballons des Vosges dans leurs démarches de renouvellement de leur labellisation par l'État et de leurs Chartes.

Les engagements financiers liés aux PNR restent stables et conformes aux prévisions pluriannuelles (AE : 2 180 000 € - AP 350 000 €).

**Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution**

**en 2025 :** Elaboration d'un cadre d'action partagé sur les PNR pour la période 2026-2028

Suite à l'évaluation de sa politique de soutien aux PNR, la Région a décidé de définir un cadre d'action partagé sur la période 2026-2028. Celle-ci a vocation à préciser le rôle que les PNR ont à jouer dans l'écosystème territorial à la croisée de politiques régionales majeures et à l'heure de la territorialisation de la transition écologique et énergétique. Il réaffirme également les caractéristiques propres des PNR (transversalité, innovation et travail sur un temps long) qui leur confère un rôle et un positionnement particuliers sur leurs territoires.

Le cadre d'action partagé sera soumis à l'Assemblée plénière du 12 décembre 2025 pour la période 2026-2028.

Normal

**Priorité 85 - Des centralités intermédiaires à renforcer****85-1 : Soutenir les projets mûrs permettant d'améliorer ou de renforcer les conditions d'habitabilité (espaces publics, habitat, friches, commerces – étude Foncière commerces en cours, etc.).**

Finalisation de la signature des dernières conventions Centralités Rurales en Région et accompagnement de leur déploiement dans les territoires

Normal

Sur les 128 villes éligibles, à l'issue de la Commission permanente du 27 juin, 115 ont conventionné avec la Région dans le cadre du dispositif « centralités rurales en Région », dont six au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

2025 a également été l'occasion d'organiser une journée du réseau régional des centralités, en commun avec les principaux partenaires institutionnels qui interviennent sur la revitalisation des centralités (État, Banque des territoires, Région). Cette journée réseau a eu lieu le 25 septembre 2025 à Giromagny sur la thématique de la réhabilitation des friches dans les démarches de revitalisation.

5,4 M€ d'AP ont été engagés au 1<sup>er</sup> semestre 2025, ce qui représente en cumulé depuis juillet 2022 12,6 M€ d'AP (sur les 50 M€ d'AP pluriannuelles prévues pour la période 2022 - 2028).

Un bilan et une réflexion sur la suite à donner au programme après 2026 seront réalisés fin 2025.

**Priorité 86 - Pour une ruralité dynamique et innovante****86-1 : Dispositif ENVI**

Poursuite du dispositif ENVI dans sa 4<sup>ème</sup> déclinaison

Normal

Les besoins financiers pour ce dispositif, très sollicité et souvent seul à soutenir certaines typologies de projets, sont importants. La totalité de l'enveloppe d'investissement a été engagée à mi-année.

Une priorisation des projets sur des critères à définir sera à opérer fin 2025 pour aborder plus sereinement l'année 2026.

La totalité des enveloppes d'investissement et de fonctionnement a été engagée à la Commission permanente de septembre (50 000 € d'AE abondés en DM2 - AP : 1,5 M€ abondés en DM2 de 400 000 €).

Par ailleurs, la composition du Comité d'engagement du dispositif ENVI a été élargie numériquement et géographiquement de manière à s'ouvrir plus encore aux acteurs représentatifs des territoires.

2025 est l'occasion de mettre à l'honneur ce dispositif et les réalisations qu'il soutient dans le cadre d'une action de promotion et de valorisation de l'action régionale en faveur des espaces ruraux, baptisé Rural Tour.

## 86-2 : Montée en puissance du dispositif « Villages du futur »

**Action antérieure poursuivie en 2025 :** Formalisation de propositions (scénarios) pour un réseau régional des ruralités positives (courant 2024) et organisation de réunions avec Amf et AMRF

En 2024 a été poursuivie la réflexion sur des formes de soutien aux communes rurales dans leurs projets :

- poursuite de la réflexion exploratoire sur les formes d'ingénierie disponibles pour les territoires ruraux et sur la mise en place d'un potentiel réseau régional (via un stage de février à août 2024)
- poursuite des échanges et de la concertation avec les acteurs (AMRF, Ademe et son réseau émergeant sur l'appui aux élus·es, etc.) : cette action se poursuit en 2025 avec deux séquences déjà réalisées et une autre prévue d'ici fin d'année.
- relance du dispositif ENVI : validé en 2024, poursuite de la mise en oeuvre en 2025
- poursuite des échanges avec certains villages ayant participé à VDF selon leurs projets et besoins (Premiers Sapins, Mancey, La Chapelle sous Rougemont) : un nouveau temps de mise en réseau « café VDF » devrait intervenir en fin d'année.

La mise en place d'un réseau régional des ruralités positives n'est pas engagée. Pour autant, l'action de soutien aux ruralités par les réseaux thématiques existants se poursuit ainsi que par la mise en œuvre des politiques d'intervention à différentes échelles (C2R, TEA, ENVI, LEADER, PNR).

Normal

## 86-3 : Une gestion simple et efficace du programme LEADER

Engagement des premiers dossiers au titre du programme LEADER 2023-27

À surveiller

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, les programmes LEADER 2014-2022 se sont terminés avec réussite, dans les échéances imposées (avant fin juin 2025) : 52 M€ de FEADER ont permis de soutenir 1020 projets sur les 23 territoires GAL.

L'instruction et la programmation des premiers dossiers au titre du programme LEADER 2023-27 ont démarré à l'été 2025. Le retard au démarrage s'explique par la livraison tardive du logiciel EuroPAC et des règles de gestion indispensables pour l'instruction des dossiers. Une vingtaine de dossiers « Fonctionnement des Groupes d'Action Locale (GAL) » a été instruit. Les dossiers de projets issus des stratégies LEADER sont instruits à partir de septembre 2025.

La programmation du 1<sup>er</sup> dossier d'ingénierie a été réalisée début juillet ; les autres Comités de programmation sont organisés depuis la rentrée de septembre 2025. Les premiers engagements auront lieu à partir de l'automne sur les ingénieries des GAL (dispositif « Fonctionnement des GAL ») et en fin d'année pour les projets LEADER (dispositif « stratégie LEADER »). Les premiers paiements n'interviendront pas avant 2026 (outillage prévu pour fin d'année).

## Priorité 87 - Vers une politique de la ville lisible et proche des besoins

### 87-1 : Accompagnement aux quartiers politiques de la ville

Poursuite du déploiement du Fonds d'Aide aux Projets (FAP), adoption et déploiement du nouveau dispositif « quartiers en transition » et poursuite des visites de quartiers

Normal

La Région poursuit son engagement auprès des quartiers prioritaires avec des crédits spécifiques tant sur le volet « développement humain » avec le FAP que sur le volet « développement urbain » avec le nouveau dispositif « quartiers en transition ». Ce dernier permet de soutenir des projets structurants améliorant l'attractivité des quartiers et leur adaptation au changement climatique, comme des projets de proximité.

La Région poursuit également ses visites de quartiers pour mieux comprendre les enjeux et rencontrer les acteurs locaux. En 2025, les visites se sont déroulées dans les quartiers prioritaires de Pontarlier et Auxerre.

Un panorama des aides mobilisables par les acteurs et actrices des quartiers a également été créé, en lien avec l'ensemble des directions opérationnelles concernées. Cet outil de communication sous forme d'affiche met en lumière les dispositifs régionaux que les acteurs et actrices des quartiers peuvent solliciter, facilitant ainsi leur lisibilité. Objectif : améliorer l'accès aux politiques de droit commun pour ces quartiers.

Le nouveau règlement d'intervention « Quartiers en transition », prenant la suite du dispositif « renouvellement urbain », a été voté lors de la Commission permanente du 21 mars 2025 et les engagements seront proposés à la Commission permanente du 21 novembre. 16 dossiers ont été déposés pour 2025 (2,56 M€ engagés (sur 2,8 M€ inscrits au BP)).

La mise en œuvre du FAP se poursuit avec un taux d'engagement qui sera supérieur à 90 % (au moins 1 M€ engagés fin 2025 (sur 1,1 M€ inscrits au BP)).

## Priorité A - Suivi du SRADDET

### A-1 : Mettre en œuvre le SRADDET

Mise en œuvre du SRADDET consécutive à l'adoption des deux modifications fin 2024 consacrées au ZAN/Déchets/logistique d'une part et à la TVB d'autre part.

Normal

La mise en œuvre se poursuit au rythme attendu. Un premier cycle de webinaires au bénéfice des services de l'État a eu lieu. Des réunions de présentation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) modifié, spécifiquement dédiées aux territoires, se sont tenues en juin et juillet avec une forte participation. Les réunions des groupes dédiés annoncées (État, application...) ont eu lieu ou

sont programmées cette année, avec notamment une réunion du groupe application du SRADDET le 9 octobre. Sont prévues :

- Une réunion de la CRG ZAN (Conférence Régionale de Gouvernance « Zéro Artificialisation Nette ») en fin d'année, si possible (évolution de la composition à stabiliser).
- La mise à disposition d'une foire aux questions sur le ZAN avant la fin de l'année.

## Priorité B - Coopération avec les territoires

### B-1 : Elaborer des protocoles avec les départements

Suivi et animation des plans d'actions issus des protocoles signés avec les 8

Normal

Ces protocoles représentent un partenariat clé pour la Région dans le cadre de sa compétence en matière de formation des demandeurs d'emploi ; l'objectif est de faciliter l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi (bénéficiaires du RSA) en mettant un accent particulier sur la formation.

Ceux-ci s'inscrivent en prolongement des protocoles d'accord 2019-2021 et des avenants ayant permis leur reconduction jusqu'en 2023.

Ces protocoles sont basés sur les mêmes axes stratégiques, avec quelques spécificités liées notamment au fonctionnement interne des Conseils départementaux. Elles portent principalement sur la sensibilisation des équipes des Départements pour qu'elles s'approprient l'offre de formation et sur l'articulation avec les dispositifs mobilisés en amont de la qualification (le DFL – Dispositif de Formation Linguistique et le DAQ - Dispositif Amont de Qualification).

Le renouvellement de ces protocoles en 2024 coïncide avec le déploiement de la loi pour le plein emploi, qui accorde notamment une place centrale au partenariat et à l'accompagnement des allocataires du RSA vers la formation.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2025, un bilan régional a été produit et présenté à l'ensemble des Départements, des temps d'information ont été réalisés pour informer sur les dispositifs de formation régionaux. Des temps d'échanges inter départements seront organisés en novembre 2025.

### B-2 : Mise en œuvre du CPER

Réalisation des bilans financier et qualitatif sur la mise en œuvre du CPER à fin 2024 et finalisation de la procédure relative à l'avenant mobilités du CPER

À surveiller

Les données du bilan financier 2024, consolidées par celles de l'État, sont désormais stabilisées. La partie financière a été terminée en février pour la Région, en juin pour l'État et la consolidation a été achevée à la mi-juillet. La partie qualitative a été remontée dans les temps par les directions régionales, avec des retards du côté de certains services de l'État. La compilation a eu lieu en juin, suivie d'un traitement journalistique et graphique durant l'été, puis des relectures et validations en septembre. Le bilan a été diffusé dans sa version définitive en octobre 2025.

Concernant la finalisation de l'avenant mobilité du CPER, à la suite de l'avis de l'autorité environnementale de fin 2024, une « consultation électronique du public » a été mise en place dans le cadre de l'Étude Stratégique Environnementale (ESE). Depuis, les modalités de réponse aux remarques du public ne sont toujours pas tranchées entre l'État et la Région, notamment en raison des négociations sur les Lignes Fines de Desserte Territoriale (LFDT).

Au 30 septembre 2025, la finalisation de la déclaration environnementale et sa diffusion sont de fait bloquées. L'avenant mobilité, son contenu et son dimensionnement financier final restent en attente des accords définitifs entre l'État et la Région concernant le contenu et la répartition financière de la maquette.

L'objectif de finalisation de l'Avenant mobilité était prévu en cours d'année 2025, mais l'atteinte de cet objectif reste suspendue à l'aboutissement des négociations entre l'État et la Région en 2025 (LFDT, etc.).

### **3.2. SANTÉ – ALIMENTATION**

Même si la santé reste largement une compétence portée par l'État, la Région a souhaité mettre en œuvre une intervention volontariste dans ce domaine, en lien avec ses préoccupations d'équilibre territorial et de justice sociale, avec l'objectif d'un accès de toutes et tous à la santé et à des soins de qualité en tout point du territoire régional.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour quatre des six priorités de la politique santé alimentation.

#### **Priorité 88 - Définir une feuille de route [santé] 2022-2028**

##### **88-1 : Définir une feuille de route santé 2022-2028**

Déclinaison de la feuille de route santé à travers le renouvellement de la convention de partenariat avec l'ARS

Normal

Le renouvellement de la convention cadre ARS - Région a été effectif au printemps 2025. Les nouvelles priorités ont été intégrées et déclinées en matière d'actions santé, notamment dans le cadre de la politique contractuelle avec les territoires. Les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets 2025 seront engagés et soutenus d'ici la fin de l'année 2025.

Un nouvel appel à projets pourrait être lancé en 2026 avec pour vivier les projets insuffisamment mûrs en 2025 et de nouvelles initiatives issues des territoires.

Par ailleurs, en lien avec le PRSE4 en particulier, au travers d'appels à projets ciblés, l'ARS et la Région entendent concrétiser des expérimentations et des actions promouvant le concept « d'une seule santé » sur les territoires de Bourgogne-Franche-Comté.

Budget : AE : 400 000 € AP : 200 000 €

## **88-2 : Installation d'un groupe élu.es santé au conseil régional**

Poursuite des réunions du groupe « élu·es santé » en 2025

Normal

Cette instance non décisionnelle de consultation et d'échanges permet d'aborder les thématiques en lien avec la santé, soit sous l'angle des actions de la Région, soit sous celles de l'État (via l'intervention de l'ARS). Une réunion s'est tenue en juillet 2025. Il n'y a pas de nouvelles réunions prévues d'ici fin 2025 (renvoi vers début 2026).

Le groupe des élus·es, ouvert à tous les groupes politiques de l'assemblée régionale, s'est tenu régulièrement en présence de l'ARS et a pu dialoguer avec cette dernière pour incarner une partie du partenariat qui nous unit.

## **Priorité 90 - Aménagement du territoire en santé : accès de toutes et tous à la santé, action contre le manque de professionnel.les de santé, et développement de l'exercice coordonné et de la coopération dans les territoires**

### **90-1 : Soutien à la structuration et à la consolidation des lieux d'exercice coordonné des équipes de premier recours sur les territoires (MSP, centres de santé, communautés professionnelles)**

Poursuite du soutien à l'exercice coordonné via les politiques territoriales (contrats TEA)

Normal

Cette action est mise en oeuvre au fil de l'eau pour le soutien aux projets d'exercice coordonné de Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) au titre des contrats TEA. L'intégration de ce soutien dans le cadre des contrats TEA a permis une approche plus cohérente et concertée au niveau des territoires et s'avère financièrement plus attractive pour les maîtres d'ouvrages. Six projets ont été réalisés en septembre 2025 et 10 projets sont attendus.

Budget : 0,95 M€ ont été engagés.

### **90-2 : Soutien aux approches territoriales des politiques de santé (ingénierie des projets de santé sur les territoires, projets territoriaux par accueil de professionnel.les stagiaires/internes et services en santé)**

Poursuivre l'accompagnement des projets territoriaux en santé

Normal

Cette action est mise en oeuvre au fil de l'eau sur l'année pour des soutiens ciblés aux territoires sur l'ingénierie santé et sur des actions territoriales pour l'appui à l'installation et l'accueil de professionnel.les ou des services de mobilité et logement. 20 postes ont été soutenus en 2025.

Budget : AE : 400 000 € AP : 200 000 €

## Priorité 92 - Développer les expérimentations

### 92-1 : Poursuite et développement du Fonds Régional d'Expérimentation en Santé (FRES)

Soutien aux projets dans le cadre du FRES

Normal

Le Fonds régional d'expérimentation en santé a été réactivé en 2024. Il va permettre de soutenir des projets en lien avec la coordination des professionnel.les de santé et l'exercice coordonné.

Le FRES est un fonds ouvert aux projets innovants en matière d'organisation de pratiques collaboratives/partenariales et permettant des expérimentations sur des organisations nouvelles. En cohérence avec la feuille de route santé, ces projets doivent permettre d'améliorer l'organisation des soins et de la santé au service de la population et répondre prioritairement aux actions de la feuille de route régionale portant sur :

- l'organisation des professionnel.les de santé (coordination, délégation) et l'appui à des installations nouvelles : expérimenter de nouvelles modalités de coordination de professionnel.les (en lien avec les CPTS, mobilisation de professionnel.les ou groupement de professionnel.les tels que les infirmier.es en pratiques avancées, expérimentation pour la prise en charge de la population en soins de premier recours) ;
- de nouvelles modalités d'exercice ou de prise en charge : par le développement de l'exercice en multisites (y compris l'exercice ville-hôpital), des formats d'accueil temporaire, éphémères ou mobiles.

Trois comités d'engagement ont eu lieu en 2025 avec 5 à 7 projets soutenus (investissement et fonctionnement).

Budget : AE : 400 000 € - AP 200 000 €

## Priorité 93 - Prévention, transition alimentaire et solidarité

### 93-2 : Expérimenter des actions pour lutter contre la précarité alimentaire

Ouvrir le Programme Régional Alimentation de Proximité (PRAP) aux structures de l'aide alimentaire

Normal

En lien avec la COP régionale de Bourgogne-Franche-Comté (qui s'inscrit dans la démarche nationale de planification écologique), les dispositifs d'aide au fonctionnement pour les projets d'alimentation de proximité et d'aide aux investissements pour la logistique et la distribution de produits locaux ont été ouverts aux acteurs de l'aide alimentaire (banque alimentaires notamment) et aux collectivités souhaitant mettre en place des projets de sécurité sociale de l'alimentation (SSA).

Les règlements d'intervention PRAP (Programme régional pour une alimentation de proximité) et Distribution intégrant cette nouveauté ont été votés lors de la Commission permanente du 21 mars 2025. Ces dispositifs resteront ouverts jusqu'en 2027.

Trois projets contribuant à l'enjeu d'accessibilité sociale de l'alimentation (pour un montant total de plus de 110 000 €) seront présentés au vote des Commissions permanentes de septembre et novembre 2025 : Evaluation régionale des Systèmes Alimentaires Solidaires - EVALIM, Mutualisons les Initiatives entre Agriculteurs et

Mangeurs - MIAM 2 en septembre et le projet de la Banque Alimentaire de Bourgogne sera présenté en novembre 2025.

Le projet MIAM soutenu par la Région et par l'État depuis 2023 consiste en l'accompagnement six PAT (projets alimentaires territoriaux) dans la mise en œuvre de leurs actions :

- PAT Auxonne-Pontailler-Val de Saône (21) ;
- PAT Clunysois (71) ;
- PAT Cœur du Jura (39) ;
- PAT Pays de Montbéliard (25) ;
- PAT Grand Besançon (25) et PAL commune de Luzy (58).

### **93-3 : Soutien à la structuration des initiatives et approches alimentaires territoriales**

**Soutien à la structuration et à l'animation du réseau TERADI : réseau régional des PAT SAT (territoires non labellisés PAT)**

Normal

Issu de la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, le PAT (Projet Alimentaire Territorial) est un label développé par l'État pour reconnaître les démarches engagées principalement par des collectivités locales qui organisent la concertation et fédèrent différents acteurs de leur territoire autour des enjeux de transitions agricoles et alimentaires. Après une première phase de diagnostic, les PAT sont amenés à définir des objectifs stratégiques et à mettre en œuvre des projets qui permettront de les atteindre, ces derniers contribuant à un plus grand ancrage territorial de l'alimentation et à une plus grande résilience des activités agricoles et alimentaires. C'est pourquoi la Région s'est engagée depuis 2023 aux côtés de la DRAAF et de l'ADEME à financer l'animation d'un réseau régional composé des 35 PAT de Bourgogne-Franche-Comté, afin d'accompagner la montée en compétence des porteurs de projets et la transition puis la mise en œuvre opérationnelle d'actions.

Le réseau régional TERADI (Territoire d'Echanges et de Ressources en Alimentation Durable et Inspirante) a officiellement été lancé fin 2023.

La Région a lancé, en groupement de commande avec la Draaf et l'ADEME, un marché sur 3 ans (90 k€ HT pour la Région avec une répartition équitable de la charge financière entre les trois membres du groupement de commandes). Le prestataire Adix Solliance alimentaire a été retenu pour assurer l'animation du réseau jusqu'à la fin d'année 2026. Un bilan des 3 années sera réalisé vers l'automne 2026. A ce jour, on peut noter :

- un renforcement du réseau par l'arrivée de nouveaux membres, de nouveaux territoires labelisés et l'implication d'acteurs économiques, associatifs et de la recherche ;
- l'organisation de deux séminaires régionaux en 2024 (Comment placer l'accessibilité au cœur des stratégies alimentaires des territoires?) et 2025 (Transition agroécologique : quels leviers pour les écosystèmes alimentaires territoriaux?), de quatre journées techniques, d'une dizaine de webinaires et ateliers visio ;
- une identification du réseau dans l'écosystème régional voire national, par sa participation à des travaux de France PAT notamment.

### **3.4. CULTURE**

La Région entend jouer un rôle essentiel concernant le développement de l'offre culturelle sur le territoire. Après la crise sanitaire qui a fortement impacté le secteur, les enjeux principaux de la politique culturelle régionale se voient augmentés d'un impératif : celui d'une nouvelle consultation des acteurs culturels, afin de partager l'identification des priorités post-crise et de co-définir les axes qui permettront de répondre aux attentes du secteur et surtout à celles de l'ensemble des habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour deux des six priorités de la politique Culture.

#### **Priorité 99 - Accompagner la professionnalisation des acteurs**

##### **99-1 : Soutenir des structures ressources dont actions de professionnalisation**

Identifier les structures ressources associées aux travaux de la structuration de la filière patrimoine

Normal

Des échanges bilatéraux ont eu lieu avec les structures relevant de la chaîne patrimoniale. D'une façon générale, ces types d'échanges sont formalisés soit dans le cadre de dialogues de gestion réguliers (ALL, CREPS...), soit d'instances type comité de suivi ou de gestion en complément des conseils d'administration ou assemblées générales prévues dans le fonctionnement statutaire des partenaires.

Concernant le patrimoine, en 2025, lors des décisions modificatives, la Région a resserré son soutien aux structures ressources sur des axes dédiés à la structuration de la filière et modifié le périmètre du soutien régional aux structures en capacité de jouer un rôle de tête de réseau. Les aides en valorisation et aux chantiers patrimoniaux ont été fléchées sur des projets conformes aux enjeux du processus d'animation de la filière.

#### **Priorité 100 - Valoriser les travaux d'inventaire et structurer la filière patrimoine**

##### **100-1 : Soutenir la restauration et valorisation du patrimoine régional**

Poursuite de la structuration de la filière patrimoine

Normal

La programmation de rencontres régionales et de rencontres thématiques s'est poursuivie avec une saisonnalité affinée (1 en été, 1 en hiver), avec la cristallisation d'un calendrier récurrent d'actions et de rencontres partagées avec les acteurs de la filière. Par ailleurs, une newsletter dédiée aux acteurs de la filière a été diffusée.

Une rencontre sur les enjeux de la transition énergétique dans la restauration du bâti patrimonial est prévue en janvier 2026.

## **100-2 : soutien à l'inventaire du patrimoine**

Réalisation de trois publications

Normal

L'avancement des études d'inventaire menées par la Région se poursuit, avec notamment la sortie en juin 2025 d'un ouvrage de synthèse sur le patrimoine du thermalisme dans la collection des «Cahiers du patrimoine» et d'un ouvrage monographique sur le théâtre de Nevers dans la collection des «Parcours du Patrimoine». La publication sur le patrimoine thermal de Saint-Honoré-les-Bains a été reportée sur début 2026.

Deux autres nouvelles thématiques d'études patrimoniales ont été lancées au premier semestre 2025 : une étude thématique sur le patrimoine des lycées en Bourgogne et une étude topographique sur le territoire de l'Opération Grand Site (OGS) de France de Vézelay.

## **100-3 : Gérer et valoriser le château de Châteauneuf**

Valorisation renouvelée de Châteauneuf consécutive à la fin des travaux de 2024

Normal

Les investissements réalisés par la Région dans le cadre du PAIR ont été inaugurés le 1<sup>er</sup> mai 2024 (notamment nouvel accueil/boutique, nouveaux espaces visitables, etc.). Ils ont permis une augmentation substantielle du nombre de visiteurs (près de 60 000 sur la période mai 2024-mai 2025). Le nouveau dimensionnement de l'accueil/boutique a permis une circulation permettant un accueil beaucoup plus fluide pour les visiteurs, ainsi qu'une augmentation conséquente du chiffre d'affaires de la boutique au regard de l'augmentation (et du renouvellement) du nombre d'articles proposés à la vente.

Le lancement de la saison s'est opéré dans le cadre de la journée nationale des jardins. A noter en 2025 un renouvellement de l'offre culturelle avec de nouvelles animations : des intermèdes en complément des visites guidées, un ciné-concert ou des conférences thématiques.

## **3.5. SPORT**

La Région mène une politique active en faveur du sport, lequel est un facteur d'épanouissement personnel, avec un impact direct en termes de santé publique, un formidable espace d'échanges et d'émotions collectives, ainsi qu'un lieu privilégié pour mettre en place et promouvoir les idéaux d'égalité et de fraternité portés par notre collectivité.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait une action pour les quatre priorités de la politique sportive.

## Priorité 102 - Ancrer un modèle de gouvernance du sport en région

### 102-1 : Pilotage CRdS (Conférence Régionale du Sport) et lancement CdFS (Conférence des financeurs du sport) et formalisation du diagnostic et du projet sportif du territoire

Changement de président de la Conférence Régionale du Sport (CRdS)

À surveiller

Le 18 février 2025, Franck CHARLIER a été élu à la présidence de la Conférence régionale du sport (CRdS) en lieu et place de Willy BOURGEOIS. Instituées par la loi du 1<sup>er</sup> août 2019 qui porte création de l'Agence nationale du sport, mais surtout par le décret du 20 octobre 2020, les CRdS représentent les instances de dialogues, de concertation et de décision des acteurs du sport au sein des territoires. La conférence régionale du sport élabore une stratégie de développement du sport à l'échelle de la région au travers d'un projet sportif territorial (PST) pour une durée de 5 ans.

On constate à ce jour une instabilité nationale autour de l'avenir de l'Agence Nationale du Sport, qui coordonne le travail des CRdS / CdFS et mobilise des moyens dédiés en région (notamment financement d'un poste de coordonnateur-animateur régional).

Une réunion plénière est programmée fin 2025 pour aborder l'évaluation du Projet Sportif Territorial approuvé en 2022 et la feuille de route pour les prochaines années.

## Priorité 103 - Accompagner les collectivités et le mouvement sportif dans les transitions énergétique et écologique

### 103-2 : Structuration du mouvement sportif (professionalisation, bénévolat, nouvelle pratique)

Renouvellement des contrats d'objectifs annuels et préfiguration des contrats pluriannuels (mise en œuvre en 2026)

Normal

Une évaluation des contrats d'objectifs sur la période 2023/2025 a été menée auprès des comités et ligues sportives (60 structures) durant l'été. La restitution de l'enquête-bilan s'est tenue le 22 septembre 2025 et a permis d'identifier les attentes et besoins des publics sportifs, mais aussi de pointer les priorités régionales en matière sportive pour la fin du mandat (para sport, transition écologique, féminisation-mixité). Des arbitrages sont à prendre dans le cadre du budget prévisionnel 2026 pour une reprise des conventions sur plusieurs années.

## Priorité 104- Permettre un égal accès de tous à la pratique sportive

### 104-1 : Renforcer les dispositifs d'aide à la pratique pour un public « spécifique »

Densification des actions en faveur du développement des activités paralympiques

Normal

25 000 € de dotation complémentaire ont été attribués en 2025 (soit 164 000 € contre 139 000 € en 2024) pour le soutien à la licence para sport dans les clubs affiliés Handisport et Sport adapté. Cette augmentation est une conséquence mesurable de l'impact des Jeux paralympiques de Paris 2024.

Pour rappel, le règlement d'intervention « soutien aux structures sportives » a été enrichi sur son volet para sport (Commission permanente du 15 novembre 2025) notamment avec l'ajout d'une thématique dédiée à la promotion du parasport, d'une part, et l'ajustement des modalités de versement de l'aide régionale, avec l'abaissement du seuil de versement des aides forfaitaires à 4 000 €, au lieu de 5 000 €, d'autre part.

## Priorité 105 - Renforcer l'implication de la Région en faveur du sport de haut niveau dans la perspective des JOP (Jeux olympiques et paralympiques) de Paris 2024

### 105-1 : Soutien du CREPS

Formalisation des nouvelles conventions de gestion et mise en place d'outils de pilotage, notamment le plan de charge du Centre de Préparation et de Performance Athlétique (C2PA)

À surveiller

Une évaluation sur les dispositifs d'aide aux sportives/sportifs et structures de haut niveau est en cours de réalisation sur le second semestre 2025 avec une remise du rapport final prévue en décembre.

Par suite, il sera proposé, lors de la Commission permanente du 21 novembre 2025, une prorogation des conventions d'une année supplémentaire et l'adoption du projet d'établissement du CREPS pour la fin 2025. La signature des conventions de gestion tripartites est reportée au printemps 2026, après arbitrage de la Région sur l'articulation des moyens requis entre l'État, le CREPS et la Région.

## 3.6. VIE ASSOCIATIVE

Le monde associatif forme un secteur économique à part entière, fort d'environ 570 000 bénévoles et 78 000 salariés. La Région consacre donc une part notable de son budget à ce secteur, à la fois à travers ses politiques sectorielles et via son soutien à l'économie sociale et solidaire comme à la vie associative.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour deux des trois priorités de la politique vie associative.

## **Priorité 106 - Promouvoir les bonnes pratiques dans le cadre de la Charte des engagements réciproques**

### **106-1 : Simplifier l'intervention régionale et accompagner les associations vers une gouvernance renouvelée**

Organisation d'une journée d'échanges et de travail avec les principaux réseaux

Normal

Une enquête régionale a été menée auprès des associations bénéficiaires d'une subvention régionale (2 500 structures, 950 réponses) lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Une journée d'échanges a été organisée au siège de la Région le 12 mars 2025, associant les principaux réseaux associatifs régionaux, avec une restitution des échanges (ateliers et plénière) auprès des participants le 30 juin 2025.

Des arbitrages sur les suites à donner aux préconisations émises en matière d'interconnaissance Associations-Région et sur les procédures autour de la gestion des subventions restent à rendre.

## **Priorité 107 - Soutenir l'emploi associatif**

### **107-1 : Pérenniser l'aide à l'emploi associatif d'utilité sociale**

Densifier le dispositif notamment le volet structurant

Normal

Le programme d'aide à l'emploi associatif s'est étendu en 2024 avec la création d'un volet consacré au soutien à des emplois dits « structurants » (aide plafonnée à 22 000 € répartie sur deux années, sous conditions). Il prévoit une montée en puissance progressive du nombre de postes soutenus. Sur un objectif initial de 30 postes en 2025, 16 postes ont finalement été soutenus en 2025 pour un total de 330 000 € d'aides votées (contre 9 postes soutenus en 2024).

## **Priorité 108 - Sécuriser l'accompagnement de proximité**

### **108-1 : Soutien à l'accompagnement de proximité et structures ressources**

**Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution en**

**2025 :** renforcement de la lisibilité de la politique régionale en matière d'animation, de développement et d'accompagnement de la vie associative

Afin de renforcer la lisibilité des interventions régionales, le règlement d'intervention n° 53.83 a été élargi, lors de la Commission permanente du 27 juin 2025, pour intégrer les mesures régionales mises en œuvre à savoir :

Normal

- Le Dispositif local d'accompagnement (DLA) dont l'objectif est d'aider les associations et autres structures de l'économie sociale et solidaire à se développer et à se consolider ;
- La formation des bénévoles à travers le FRDVA ;
- Le réseau Guid'Asso, regroupant et organisant les acteurs de l'accompagnement aux associations.

Ce RI a été renommé « Animation, développement et accompagnement de la vie associative » (ADAVA).

La Région a apporté un soutien à huit associations départementales et à une association régionale chargées d'animer et de piloter le dispositif d'appui aux associations du territoire à l'échelle de la Région pour 55 000 € (Commissions permanentes des 23 mai et 27 juin 2025).

Par ailleurs, la Région a attribué une tranche complémentaire de financement DLA lors de la Commission permanente du 26 septembre 2025 en faveur des structures porteuses des DLA départementaux et régional, avec pour objectif de combler les besoins non couverts par la programmation financière initiale, notamment les dotations du fonds de prestations de conseil ou la prise en compte de l'inflation. Ce sont ainsi huit projets ou actions complémentaires qui ont pu être financés (formation complémentaire, accompagnement collectif, etc.) pour 44 200 €.

### **3.7. JEUNESSE**

L'article L1111-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et la loi « Egalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 positionnent la Région comme cheffe de file de l'ensemble des politiques jeunesse et instaurent le dialogue structuré comme méthode d'échange et de construction de l'action publique.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour les deux priorités de la politique jeunesse.

#### **Priorité 109 - Conforter le dialogue avec les jeunes**

##### **109-1 : Cadre permettant à la jeunesse d'interagir avec la collectivité régionale et de co-construire des politiques publiques dédiées.**

Lancement du cycle 3 du dialogue structuré pour la jeunesse (DSJ) « Ma région pour demain » et bilan du cycle 2

Normal

Le dialogue structuré pour la jeunesse (DSJ) est une démarche destinée à favoriser la participation citoyenne des jeunes afin de co-construire les politiques publiques et d'accroître leur efficacité et leur légitimité. Animés et coordonnés par le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP), et cofinancés par l'État et la Région, deux premiers cycles du DSJ ont été organisés autour du thème de la gestion et la préservation des ressources naturelles en 2022/2023, puis des mobilités en 2023/2024.

Dans le cadre du lancement du cycle 3, des réunions préparatoires associant le CRAJEP et les partenaires institutionnels sur le périmètre du thème retenu (la culture) se sont déroulées au cours du premier semestre 2025,

permettant la rédaction d'une feuille de route « culture » pour ce 3<sup>ème</sup> cycle conforme aux priorités régionales. La Commission permanente du 26 septembre 2025 a permis le lancement du cycle 3 par le vote d'une subvention de 40 000 € au CRAJEP Bourgogne-Franche-Comté.

Le cycle 3 a débuté avec un « live » programmé depuis Infos-Jeunes BFC le 25 septembre 2025. Une série de rencontres et de consultation des jeunes se dérouleront entre octobre 2025 et mai 2026. Une journée de restitution des préconisations par les jeunes sera organisée en juin 2026.

Le travail sur les suites données aux préconisations du Cycle 2 (à l'instar des préconisations du cycle 1) reste à finaliser : le retour global fait par les services et les élus·es régionaux n'a pas été jugé suffisant par le comité de pilotage pour effectuer un retour qualitatif auprès des jeunes et du réseau CRAJEP, et ainsi clôturer ces cycles.

## Priorité 110 - Encourager la capacité d'agir des jeunes

### 110-1 : Soutien du CRIJ

#### Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution en

**2025** : Augmentation du soutien financier au CRIJ (Centre régional information jeunesse) Bourgogne-Franche-Comté

Lors de la Commission permanente du 21 mars 2025, une aide conventionnée et consolidée revalorisée de 25 000 € a été attribuée au Centre régional Information jeunesse. Cette aide porte sur des actions identifiées et les charges de fonctionnement induites :

- la coordination régionale du dispositif « Carte Avantages Jeunes » ;
- la réalisation et la diffusion du magazine « TOPO » ;
- l'animation du site internet régional dédié à la jeunesse jeunes-bfc.fr ;
- la mise en œuvre du Comité local d'aide aux projets (CLAP) ;
- les fonctions accueil et animations ;
- le service de production documentaire ;
- le service Jobs ;
- l'animation du réseau information jeunesse.

Normal

Le suivi de l'activité du CRIJ BFC s'inscrit dans une démarche de dialogue de gestion, qui vient compléter le suivi d'activité et de rendu-compte par le CRIJ lors des réunions du conseil d'administration auxquelles la Région est associée.

## Priorité 110-3 : Poursuivre l'aide au permis de conduire

Mise en place d'un nouveau règlement d'intervention

Normal

La Commission permanente, réunie le 21 mars 2025, a approuvé les modifications du règlement d'intervention sur l'aide au permis de conduire, comprenant l'application des nouveaux critères d'éligibilité. La transition entre les deux règlements d'intervention a été assurée en lien avec le réseau des missions locales partenaires.

L'objectif d'une maîtrise budgétaire et d'une réduction de la volumétrie du nombre de dossiers est atteint.

## Priorité 110-5 : Soutenir l'aide au service civique

Modification du règlement d'intervention « Dispositif régional d'appui au service civique » RI 53 80

Normal

Le volet 2 de l'ancien dispositif (soutien au service civique en milieu rural) a été abrogé lors de la Commission permanente du 21 mars 2025. Ce volet de l'aide au service civique en milieu rural a bénéficié à plus de 200 jeunes depuis sa mise en place. Une analyse conduite en 2024 a conclu au caractère non incitatif de cette aide. Aussi, il a été proposé de supprimer ce dispositif spécifique pour ne conserver que le volet 1 (soutien à des programmes transversaux), dont la montée en puissance peut être constatée depuis 2023. Ce nouveau règlement d'intervention a pu être mis en application dès le 1<sup>er</sup> avril 2025.

### 3.8. ÉGALITÉS FEMMES-HOMMES

La Région s'est fortement engagée en faveur de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes qui constituent la discrimination la plus répandue dans le monde et en France : différences de vie personnelle et professionnelle, écarts de revenus en activité et en fin de vie, violences sexistes et sexuelles, très majoritairement subies par les femmes.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait une action pour deux des quatre priorités de la politique égalité femmes – hommes.

## Priorité 111 - S'engager à devenir une collectivité employeuse vertueuse en matière d'égalité et de diversité

### 111-1 : Plan d'actions annuel intégrant des objectifs visant à résorber les inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité

Evaluation du plan 2021-2025 puis adoption d'un nouveau plan pluriannuel

Normal

Conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui vise à renforcer l'égalité professionnelle et à prévenir les discriminations au sein de la collectivité, la Région a adopté son premier plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle et mis en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes le 9 avril 2021.

Prenant en compte les spécificités de la collectivité régionale tout en respectant le cadre légal imposé, la stratégie proposée sur 2021 – 2023 s'organise autour des six axes suivants :

1. s'engager collectivement pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
2. lutter efficacement contre les discriminations, le harcèlement, les violences et agissements sexistes ;
3. agir pour un égal accès à l'emploi et une progression équilibrée des femmes et des hommes ;
4. garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
5. favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
6. créer un environnement de travail inclusif et favorable à l'égalité professionnelle.

Un deuxième bilan intermédiaire a été présenté à l'Assemblée plénière du 15 décembre 2023, intégré au rapport égalité femmes / hommes 2023.

A l'issue de la période de mise en œuvre initiale (2021-2024), la Région a fait le choix de conduire une évaluation de son premier plan égalité professionnelle pour en tirer un bilan constructif et élaborer un deuxième plan tenant compte de ces enseignements, tout en prolongeant les actions engagées durant l'année 2025. Les travaux d'évaluation ont été confiés au cabinet Sauléa fin 2024 et conclus lors du comité de pilotage de juillet 2025. L'évaluation et le projet de futur plan ont été présentés en CST (Comité Social Territorial) du 25 septembre 2025, avant le vote du plan égalité professionnelle 2026 - 2028 en Assemblée plénière du 14 novembre 2025

## **Priorité 112 - Asseoir et dynamiser le réseau régional agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

### **112-1 : Projet structurant du Contrat de plan État-Région 2021-2027 : création d'un centre de ressources dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes**

Lancement de la plateforme numérique en juin 2025 et consolidation du réseau de partenaires

Normal

Le comité de pilotage a validé la charte éditoriale et la cartographie des structures lors de sa réunion du 31 janvier 25 ; il a présenté le site et préparé l'inauguration du 19 juin 25, lors de sa réunion du 14 mai 2025. Le lancement de la plateforme de ressources numériques a fait l'objet d'un évènement le 19 juin 2025 à Besançon.

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/egalite-femmes-hommes-un-site-internet-regional-pour-compiler-les-ressources>

En parallèle, une communication grand public (réseaux sociaux...) et des rencontres départementales avec les associations oeuvrant à l'égalité de genre se sont déroulées tout au long de l'année.

Le projet partenarial État-Région inscrit au CPER 2022-2027 se déroule conformément aux objectifs initiaux.

Plusieurs actions seront poursuivies dans les prochains mois :

- des webinaires thématiques réguliers ;
- une intégration de ressources existantes (ex : statistiques, études, etc.) ;
- un renforcement de la communication (newsletter, flyer, etc.) ;
- enfin, une valorisation des temps forts de l'égalité sur le territoire.

## **Priorité 114 - Agir pour l'accès à leurs droits de toutes les femmes de Bourgogne-Franche-Comté**

### **114-1 : Renforcement de la présence et l'accessibilité des structures et associations agissant en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'accès aux droits sur l'ensemble du territoire régional via des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens**

#### **Autre action prévue par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2025 :** Conventions cadres prévues avec la Fédération régionale des CIDFF et FETE

La Région a confirmé sa volonté de « consolider la présence et l'accessibilité des associations engagées auprès des femmes, au premier rang desquelles la Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF, premier réseau pour l'accès au droit des femmes en France) et le réseau régional des « planning familial » en émergence au travers de sa feuille de route santé 2024-2028.

Elle a délibéré le 12 avril 2024 une convention pluriannuelle avec FETE - association et société coopérative d'intérêt collectif. Un évènement doit être programmé au second semestre 2025 pour valoriser cet engagement avec un budget dédié porté par la direction de l'économie. Cette action s'est traduite par un renforcement de la présence et l'accessibilité des structures et associations agissant en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'accès aux droits sur l'ensemble du territoire régional via des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (Union régionale des CIDFF, FETE et planning familial, dans l'objectif d'une extension de ce réseau). Une action de valorisation de la convention avec FETE aura lieu d'ici fin 2025. Une convention pluriannuelle avec la FR CIDFF sera préparée au dernier trimestre 2025 pour une adoption en Assemblée plénière début 2026 sur le budget de la direction de l'orientation et des parcours professionnels.

A surveiller

## **3.9. ACTION EUROPÉENNE**

Devenues autorité de gestion des programmes européens, les Régions jouent un rôle d'interlocuteur privilégié des institutions européennes.

Par ailleurs, grâce à de nombreux outils (antenne de Bruxelles, la régie Maison de l'Europe, etc.), la Bourgogne-Franche-Comté œuvre au quotidien à rapprocher un peu plus l'Europe des citoyens.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour les trois priorités de la politique action européenne.

## Priorité 115 - Optimiser la mobilisation des fonds européens

### 115-1 Optimiser la mobilisation des fonds européens

Assurer la clôture des programmes européens (PO 2014-2020 et PDR 2014-2022)

Normal

#### – FEDER-FSE PO FC et PO BG et Interreg France-Suisse

L'ensemble des paiements liés aux dossiers 2014-2020 (FEDER-FSE et Interreg France-Suisse) a été réalisé en 2024. Les travaux de clôture administrative des programmes vis-à-vis de la commission européenne ont eu lieu.

Concernant le FEDER-FSE des PO Bourgogne et Franche-Comté, comme attendu, les comptes finaux de clôture de chaque programme, le résumé annuel des audits et contrôles, ainsi que le rapport final de mise en œuvre ont été produits par l'autorité de gestion (AG) et transmis à l'autorité de contrôle (AC) pour vérification à l'été 2025. Ils sont en cours de validation au niveau de notre autorité d'audit, l'ANAFE centrale.

Pour mémoire, il a été demandé de vérifier, conformément à l'article 129, que les dépenses publiques totales versées par l'AG aux porteurs étaient supérieures au montant UE total reçu par l'AG. Cette vérification a été réalisée auprès des porteurs afin de confirmer la véracité des montants versés.

Concernant Interreg France-Suisse, la dernière campagne d'audits se finalise. Les derniers dossiers seront bientôt terminés, ce qui devrait permettre la transmission des documents de clôture avant la fin de l'année 2025 pour ce PO.

Les résultats atteignent 99 % en matière de consommation de la maquette. La totalité des fonds de l'Union européenne confiés à l'Autorité de gestion Bourgogne-Franche-Comté a été redistribuée aux territoires. La temporalité exigée par l'UE a par ailleurs été respectée.

#### – FEADER

Concernant le FEADER, le calendrier de clôture prévoit que les derniers paiements et contrôles soient menés avant le 31 décembre, imposant une fin des travaux du côté des services instructeurs fin juin 2025 pour la majorité des mesures couvertes par les PDR 2014-2022 (à l'exception de la DJA et de la M23, pour lesquelles la date limite est fixée à fin septembre).

Afin d'optimiser la consommation des crédits disponibles en fin de programmation, la Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en œuvre une mesure d'urgence proposée par la commission européenne pour les exploitations agricoles victimes d'une catastrophe naturelle, dite M23. Cette mesure a été déployée et instruite en un temps record : 1 536 dossiers programmés en juin 2025, représentant 27,5 M€ de FEADER (cf. ci-dessous).

Parallèlement, toutes les demandes de paiement ont été traitées dans les délais impartis par les services de la Région (et les DDT pour les dossiers rendus aux DDT). Désormais, l'ASP procède aux contrôles avant paiement, dont les derniers devront intervenir au plus tard le 31 décembre 2025.

Les derniers versements de l'ASP vers les porteurs sont prévus pour le 31 décembre 2025. À l'issue du CRP de juin 2025, les taux de programmation des PDR s'élèvent à 98,90 % en Bourgogne et 99,37 % en Franche-Comté.

La clôture des programmes ainsi que la réalisation de l'évaluation ex-post sont à prévoir, les travaux devant être transmis à la commission européenne au plus tard le 31 décembre 2026.

## **Autres actions prévues par le plan de mandat ayant eu une exécution en 2025 :**

### **FEADER : Mesure 23 (M23)**

Le soutien apporté au titre de la Mesure 23 consiste en une aide d'urgence aux agriculteurs particulièrement touchés par des catastrophes naturelles, afin de garantir la continuité de leurs activités. Cette mesure prévoit une aide forfaitaire destinée à couvrir les conséquences des catastrophes naturelles qui ne sont pas intégrées dans l'assiette des dépenses éligibles aux aides d'État existantes.

Ces conséquences concernent notamment :

- Événements climatiques : frais supplémentaires de récolte liés à l'engorgement des parcelles, frais de remise en état des parcelles, frais de re-semis des cultures, pertes liées à l'impossibilité d'implanter des cultures ou à la remise en état des actifs (bâtiments, machines agricoles, stocks).
- Maladies animales : pertes indirectes telles que les pertes de production laitière en quantité ou en qualité (déclassement du lait) et les pertes de production liées à la baisse de fertilité ou à la morbidité.

Normal

En Bourgogne-Franche-Comté, deux volets sont mis en œuvre pour cette mesure d'urgence :

- Volet sanitaire : pour les exploitations d'élevage victimes de la fièvre catarrhale ovine (FCO) de type 3, 4 ou 8.
- Volet végétal : pour les exploitations victimes de catastrophes naturelles.

L'aide consiste en un montant forfaitaire de 23 000 € par bénéficiaire (PDR Franche-Comté) et 16 450 € par bénéficiaire (PDR Bourgogne), financé à 100 % FEADER.

Le dépôt des dossiers s'est réalisé du 23 avril au 14 mai 2025. Les dossiers ont été programmés lors de la consultation écrite du CRP du 24 au 25 juin 2025. Les paiements interviendront avant le 31 décembre 2025.

Au total, 1 536 dossiers ont été soutenus, pour un montant total de 27,5 M€ de FEADER.

## **Garantir une mise en œuvre efficace des nouveaux programmes européens (FEDER-FSE+ et Interreg 2021-2027 / FEADER 2023-2027)**

Normal

Cinq Comités régionaux de programmation ont eu lieu et quatre autres sont prévus à la fin de 2025 pour poursuivre la dynamique de programmation.

### **– FEDER-FSE-Interreg**

Pour le programme FEDER-FSE et conformément au calendrier prévu par la commission européenne, 2025 a marqué l'échéance de la revue de reperformance, qui s'est déroulée au premier semestre 2025 afin de confirmer l'affectation du montant de flexibilité (15 % de la maquette). Après examen des rapports par la commission européenne et présentation au comité de suivi de quelques modifications (fermeture de certains OS FEDER déjà totalement réalisés, modifications des thèmes secondaires, intégration de nouvelles options de coûts simplifiés, validation de prochains appels à projets) pour optimiser l'utilisation des FESI pour le territoire, cette proposition a été validée en septembre, permettant aux programmes de continuer leur bonne progression.

Par ailleurs, en début d'année, des représentants de la commission européenne sont venus auditer nos procédures et documents cadres (DSGC et manuel de procédure). Un rapport provisoire a été reçu et est actuellement en phase de réponse de l'autorité de gestion. Les résultats sont satisfaisants et la qualité de l'organisation a été soulignée.

2025 est la première année soumise au « dégagement », mécanisme financier par lequel la commission européenne réduit les maquettes financières des programmes n'ayant pas atteint les objectifs de consommation fixés. Pour les programmes FEDER et FSE+, les dépenses réalisées et validées dans un appel de fonds permettront d'atteindre le seuil d'évitement du dégagement 2025.

2025 a également vu la première année d'audits 2021/2027, avec quelques changements dans les points particulièrement vérifiés, tels que la publicité, le respect de la réglementation de la commande publique, la déclaration des conflits d'intérêts et des aides d'État (TAM), etc.

#### Détails par programme :

Le FEDER-FSE présente un taux de programmation de 35 %, avec un montant de dépenses déclarées de 1 M€ et un montant de l'Union européenne versé aux bénéficiaires de 800 000 €.

- FEDER : la programmation est devenue plus dynamique en 2025, atteignant 53 % à la fin août, avec 315 projets déjà programmés. Cette dynamique devrait se poursuivre dans les mois à venir. Le niveau de traitement des paiements est également satisfaisant, ce qui permet d'assurer l'atteinte de l'échéance du dégagement d'office. Le second semestre 2025 sera axé sur la poursuite de la programmation et sur le maintien d'un niveau de paiement satisfaisant, ce qui permettra de continuer à atteindre les objectifs en matière de dégagement d'office et de consommation du stock de dossiers déjà déposés.
- FSE+ : la programmation, toujours aussi dynamique depuis le démarrage du programme, devrait continuer sur la même tendance. Elle a atteint 67 % à fin août correspondant à 106 dossiers pour un montant de 53 M€, avec une prévision de 75 % d'ici fin 2025. Le niveau de traitement des paiements fin 2025 est très satisfaisant, mais il sera nécessaire de poursuivre les efforts pour atteindre le meilleur niveau de déclaration possible au moment de l'échéance du dégagement. Un accompagnement régulier des porteurs de projets a été mis en place pour faciliter la remontée et le traitement des demandes de paiement.
- Interreg France-Suisse : le niveau de programmation est plus en retrait (35 % après le comité de suivi de mai 2025, avec seulement 31 dossiers pour un montant de 22 M€. La prévision est fixée à 48 % à fin 2025). Les premiers paiements ont été réalisés en 2025 et se poursuivront au second semestre afin d'atteindre le seuil d'évitement du dégagement d'office à la fin de l'année. Celui-ci devrait être atteint de justesse. Parallèlement, un plan de redynamisation est enclenché depuis 2024 et le travail sur les recommandations de l'évaluation de mise en œuvre, achevée en juin 2025, se poursuit pour proposer un plan d'action visant à améliorer la situation jusqu'à la fin du programme actuel.

Pour le FEDER-FSE-Interreg, trois appels de fonds seront effectués cette année (en juillet, octobre et décembre), ce qui permettra de valider un volume de dépenses suffisant afin d'atteindre l'objectif de dégagement d'office. Pour Interreg France-Suisse, deux comités de programmation se tiennent chaque année : le premier a eu lieu en mai 2025 et le second aura lieu en novembre 2025. Deux appels de fonds sont également prévus au second semestre 2025 (septembre et décembre).

#### – FEADER

Le FEADER compte 1 339 dossiers programmés, pour un montant programmé de 50,5 M€, soit 19,9 % de la maquette régionale.

Afin de permettre les premiers paiements sur les dossiers RDR4, le descriptif du système de gestion et de contrôle (DSGC) simplifié a été validé, permettant le paiement des premiers acomptes. La version complète du DSGC

permettra de payer les soldes. En complément, un audit annuel portant sur les procédures décrites dans le DSGC a débuté en juillet 2025.

Parallèlement, la programmation se poursuit, avec le lancement de 27 appels à projets depuis 2023. Au 31 août 2025, le taux de programmation s'élève à 19,9 % de la maquette régionale (50,5 M€). Tous les dispositifs validés par le Comité régional de suivi ont fait l'objet d'au moins un appel à projets. D'autres AAP seront ouverts notamment Modernisation, Diversification, Transition agroécologique.

Le plan d'urgence adopté en Assemblée plénière du 13 décembre 2024 a été mis en œuvre et a permis de programmer les dossiers concernés à l'été 2025. Au titre du pilotage du programme, un premier remaquettement sera proposé cet automne, avec la tenue d'un Comité régional de suivi dédié le 18 novembre 2025.

Enfin, le développement du système d'information EuroPAC se poursuit afin de finaliser l'ensemble des briques techniques prévues dans le marché, notamment le paiement des soldes.

#### Préparation de la programmation FEDER-FSE 2028-2034

Normal

Les programmes post-2027 seront négociés et préparés selon les modalités du nouveau cadre financier pluriannuel de la commission européenne, qui modifie l'architecture des FESI gérés par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le calendrier de mise en œuvre s'étend de l'automne 2025 à juin 2028 avec le lancement des nouveaux programmes.

##### – Interreg France-Suisse

Une consultation citoyenne a été menée fin 2024 afin de prendre en compte les besoins des territoires de coopération. En 2025, le recrutement d'un prestataire a été effectué pour mener un diagnostic des territoires, organiser des concertations et rédiger le programme. En outre, un travail étroit avec les directions opérationnelles de la Région, selon les thématiques, sera conduit fin 2025.

##### – FEDER-FSE+

La feuille de route et la gouvernance sont à établir en internalisant les travaux.

##### – FEADER

La feuille de route et la gouvernance sont à établir, en tenant compte du fait que le calendrier de l'actuelle programmation a été décalé à juin 2025.

Les programmes sectoriels (Fonds de compétitivité, Horizon Europe, Erasmus+, AgoraUE, etc.) entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2028, après négociation des contenus et des volumes financiers par le Parlement européen, le Conseil des ministres de l'UE et la commission européenne, sur la base de l'accord politique du Conseil européen pour le cadre financier pluriannuel 2028-2034. Tout au long de ce processus et à mesure de la définition des cadres d'intervention, la construction des programmes sera partagée avec les directions du conseil régional et l'ensemble des partenaires extérieurs concernés. L'articulation avec l'État, tant au niveau national que local, constituera un point déterminant de cette nouvelle programmation, avec la potentielle mise en place de programmes nationaux uniques.

La fin de l'année 2025 sera consacrée à la poursuite de la préparation du programme Interreg France-Suisse ainsi qu'à la rédaction des feuilles de route FEDER-FSE+ et FEADER.

– **Orientation et information**

L'orientation des porteurs de projets est faite vers le FEDER-FSE+, le FEADER et Interreg FR-CH par mail, téléphone et formulaire de contact : <https://www.europe-bfc.eu/vous-etes-la-recherche-de-renseignements-pour-financer-votre-projet-contactez-notre-guichet>

L'orientation des porteurs de projets a concerné près de 600 personnes et structures depuis septembre 2022, par courriel, formulaire ou téléphone, dans une logique de proximité avec les acteurs des territoires.

La présentation des programmes FESI est effectuée dans les territoires en Bourgogne-Franche-Comté et a concerné près de 4 000 personnes depuis novembre 2021. 100 sessions d'information et d'appui-conseil « sur mesure » à destination des communautés de communes et des services déconcentrés de l'État, ainsi que huit réunions départementales, ont été organisées depuis 2021.

La Région a mis en place des webinaires et présentations des financements et outils européens, tels que le PIIEC (Projet important d'intérêt européen commun) et le programme CERV (Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs).

– **Coordination et animation du Réseau des acteurs européens en région Bourgogne-Franche-Comté.**

Le Réseau des acteurs européens en région Bourgogne-Franche-Comté est composé d'une centaine de membres issus des territoires (associations, collectivités, organismes de recherche et universités, entreprises, etc.) : <https://www.linkedin.com/groups/13061000/>.

Cinq réunions collectives ont été organisées depuis mai 2023 (dont deux en 2025). Par ailleurs, une stratégie de redynamisation du programme Interreg France-Suisse a été mise en œuvre en vue d'augmenter le dépôt de projets transfrontaliers, incluant en 2025 :

- le suivi et mise en œuvre du plan de redynamisation du programme ;
- des interventions ciblées et thématiques dans les territoires de coopération, notamment dans le Canton de Vaud (Aigle) et le Département du Doubs (Morteau) ;
- la réalisation d'un espace de recherche de partenaires français et/ou suisses sur le site internet Interreg FR-CH, afin de faciliter le montage de projets.

La journée du réseau des acteurs européens en région Bourgogne-Franche-Comté s'est tenue le 22 mai 2025 sur l'action de l'Union européenne dans les territoires.

– **Appui et expertise technique**

Des « Rendez-vous Europe » sont proposés à destination des agents de la Région tous les deux mois pour les agents de la Région, en visioconférence ou en présentiel (6 par an), afin de partager les actualités européennes, les programmes européens ou encore des retours d'expériences. Des sessions en présentiel, sous forme de débat mouvant, ont permis des échanges constructifs et interactifs, notamment sur les idées reçues sur l'Union européenne et les fonds européens

De plus, plusieurs formations sont proposées, notamment pour les agents nouvellement arrivés au sein de la Région et à la DERI, porteurs de projets et partenaires dans les territoires en lien avec la Maison de l'Europe.

Enfin, des journées thématiques sont organisées à Bruxelles, en présence du vice-président Europe, d'élus et de directeur·trices selon les thématiques abordées, afin d'échanger avec des représentants des institutions européennes (Commission et Parlement européen notamment), ainsi qu'avec des représentants d'intérêts publics et privés. Deux journées thématiques se sont tenues à Bruxelles en 2025, en présence du vice président Europe, d'élus et de directeur·trices thématiques (agriculture, biothérapies, etc.) :

- Déplacement du vice-président Agriculture à Bruxelles en mars 2025.
- Déplacement du vice-président Europe et Numérique, de la direction transformation numérique de la Région et d'une délégation de Bourgogne-Franche-Comté sur les sujets numérique et intelligence artificielle en octobre 2025

La Région a mis en place le dispositif Initiative Europe qui s'appuie sur un panel de prestataires experts afin d'accompagner les porteurs dans le dépôt de projets dans le cadre des programmes européens sectoriels. Sept projets ont ainsi été accompagnés.

## **Priorité 116 - Promouvoir l'idéal européen auprès des citoyens et acteurs politiques, économiques et sociaux de Bourgogne-Franche-Comté**

### **116-1 Sensibilisation des citoyens et acteurs locaux sur la place de l'Europe dans leur quotidien**

#### **Valoriser les projets accompagnés par les fonds européens**

Normal

La valorisation des projets accompagnés par les fonds européens constitue un enjeu majeur pour mettre en avant à la fois le rôle de l'Union européenne dans les territoires et celui de la Région, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens.

Au quotidien, la valorisation des projets soutenus permet de témoigner des réalisations concrètes rendues possibles grâce aux financements européens, en dépit des complexités de mise en œuvre qui y sont attachées. Des obligations de communication renforcées sont prévues pour les projets d'envergure (par leur montant). Toutefois, l'orientation régionale priviliege également la mise en lumière de projets concrets, du quotidien.

La valorisation des projets s'effectue au fil de l'eau. Toutefois, des actions ciblées peuvent être mises en œuvre à l'occasion d'échéances particulières, notamment les élections européennes, pour répondre aux demandes de la presse. Par ailleurs, les événements de communication organisés par les bénéficiaires et la Région, en tant qu'autorité de gestion, dans le cadre des opérations d'importance stratégique, constituent également des opportunités de valorisation.

La refonte des sites internet dédiés aux programmes européens en Bourgogne-Franche-Comté, initiée au printemps 2024, a été finalisée en janvier 2025. Ces sites constituent désormais les principaux outils de valorisation de l'action de l'Europe en région, tout en présentant les opportunités de financement offertes par les différents programmes dont la Région est autorité de gestion.

On peut ainsi signaler plusieurs actions menées en 2025 :

- Visite et inauguration du Forum « Explore les Métiers » à l'occasion des sélections régionales 2025 de la 48<sup>e</sup> édition des Worldskills : dossier de presse, stand FSE+, article et reportage radio en partenariat avec l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) et EURADIO.

- Participation à la Fête de l’Europe, le 9 mai 2025 à Besançon : échanges avec les publics scolaires, l’école de la 2<sup>e</sup> chance, associations et familles autour des questions européennes avec les agents de la Direction Europe et Rayonnement international de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Toute la journée, les participants ont suivi un jeu de piste au centre-ville sur la base d’un parcours « sur les traces de l’Europe à Besançon », créé par la Maison de l’Europe.
- Diffusion de la newsletter « Brèves européennes » envoyée à près de 1 700 contacts (janvier, mai et octobre 2025).
- Communiqués de presse dans le cadre de la clôture des programmes 2014-2020 et du lancement du projet SAMI (Senseurs Autonomes pour Monitoring Intelligent<sup>1</sup>).

Des vidéos de valorisation de projets soutenus par les fonds européens vont être réalisées d’ici la fin de l’année 2025 ou début 2026.

## **116-2 Veille opérationnelle accrue sur les appels à projets européens et leur déclinaison au bénéfice de notre Région et dans l’appui aux porteurs de projets.**

Accompagner les porteurs de projets dans les territoires dans le but de les mobiliser sur des fonds / programmes européens notamment les programmes sectoriels

Normal

Un dispositif Initiative Europe a été mis en place avec un prestataire expert, afin d’accompagner les porteurs de projets dans le dépôt de candidatures pour des programmes européens sectoriels tels que LIFE, Horizon Europe ou Europe Creative. <https://www.europe-bfc.eu/liste-actualites/initiative-europe>.

Il s’agit d’une action innovante pour orienter les porteurs de projets vers les programmes sectoriels (LIFE, Horizon Europe, Europe Creative, Erasmus+ etc.) qui sont gérés directement par la Commission européenne, en complémentarité des FESI gérés par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis juillet 2024, sept projets ont été accompagnés (représentant 42 % de l’enveloppe globale consommée la première année du dispositif) ; ils concernent les structures et programmes suivants : Life (DO Environnement au sein de la Région), I3 (Nièvre Numérique), Erasmus+ (DERI au sein de la Région), Europe Creative (ENSAD Dijon), Digital Europe (ARNIA), Horizon Europe – MSCA DN (PROTEOR) et Interreg ENO (FOL 58).

L’action a été lancée en juillet 2024 et se poursuivra courant 2025 et 2026 afin de consommer les crédits restants (42 000 € sur 80 000 € à l’été 2025).

---

<sup>1</sup> Le projet SAMI a l’ambition de proposer des solutions opérationnelles pour la surveillance de santé de structures ou d’équipements critiques (aéronefs, ponts etc.)

## Priorité 117 - Participer activement aux espaces et programmes européens de coopération

### 117-1 Poursuivre les investissements dans les travaux de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA)

Poursuite du projet Interreg Espace Alpin Support EUSALP avec notamment l'organisation du concours Pitch Your Project (PYP) 2025, l'implication dans les instances de gouvernance et l'animation de la dynamique jeunesse

Normal

Les activités du Conseil de la jeunesse ont également donné lieu à de nombreux travaux, rencontres et projets. Le recrutement de la promotion 2025/2026 du conseil de la jeunesse a été effectué, avec une campagne de candidatures du 19 février au 31 mai 2025, ayant permis de recevoir de nombreuses demandes. Pour la Bourgogne-Franche-Comté, une nouvelle conseillère a été désignée suite à la sélection aléatoire.

Le Concours Pitch Your Project a été ouvert du 31 mars au 8 octobre 2025, avec une campagne d'information menée dans de nombreux réseaux et webinaires. La finale aura lieu à Innsbruck le 25 novembre 2025, en même temps que le forum annuel et l'assemblée générale de la SUERA (25 et 26 novembre 2025).

Un camp d'été (Moving Mountains Together) a été organisé pour 35 jeunes de la région alpine dans le Haut-Jura, durant la première semaine de septembre 2025.

Par ailleurs, la Direction Europe et rayonnement international a participé au conseil exécutif de Vienne les 21 et 22 mai 2025 et au team building du conseil de la jeunesse, du 10 au 12 juillet 2025.

Les perspectives de réalisation sur la fin de l'année 2025 confirment une réalisation très satisfaisante du projet, à la fois au regard des activités, avec une montée en puissance de la participation des jeunes et de la consommation financière.

La Région anticipe la fin du projet Interreg Espace Alpin Support EUSALP au 31 décembre 2025, avec la préparation de la transition vers un nouveau projet Interreg Espace alpin, actuellement en cours de montage pour poursuivre le financement de ces activités. Afin de pouvoir les amplifier, un dépôt parallèle d'une candidature Erasmus+ a été réalisé (première soumission le 4 mars 2025, deuxième soumission le 1<sup>er</sup> octobre 2025).

### 117-2 Poursuivre les travaux d'informations et d'accompagnement des acteurs du territoire dans le cadre des 3 programmes INTERREG

Programmes Interreg : participer aux comités nationaux et accompagner les acteurs de Bourgogne-Franche-Comté

Normal

#### – Interreg Europe

Le programme fonctionne autour d'un appel à projets annuel, dont l'édition 2024 a été la dernière de la programmation actuelle (plus d'appel à projets jusqu'à la fin de la programmation) et d'une plateforme thématique proposant des outils visant à l'amélioration des politiques publiques. La Région a participé au comité national les 23 et 24 janvier 2025, avec une communication autour des outils de la plateforme thématique, dont la peer review. L'organisation d'une peer review a été réalisée au bénéfice de la Région Bourgogne-Franche-Comté avec des experts européens, en lien avec la direction Orientation et Parcours Professionnel, les 11 et 12 février 2025 à Besançon sur le sujet de la GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales).

Dans le cadre d'Interreg Europe, un représentant de l'ARNIA (Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle) a participé à une peer review les 25 et 26 juin en Slovaquie (Région de Trnava) en qualité d'expert sur le sujet des stratégies territoriales de digitalisation.

#### – **Interreg Espace alpin**

La Région a participé à deux comités nationaux les 14 février et 2 avril 2025.

Le dernier appel à projet a été ouvert du 13 mai au 10 juillet pour la soumission des projets en première étape. La décision du programme est attendue mi-novembre pour ces candidatures invitées à soumettre les projets complets pour le 29 janvier 2026.

Deux webinaires d'information sur le dernier appel à projets classique ont été organisés les 29 avril et 11 juin 2025. Des réunions d'aide au montage de projets ont été menées avec des acteurs de Bourgogne-Franche-Comté, avec une transmission fructueuse de recherches de partenaires : plusieurs structures de la région ont été partenaires pour cet appel à projets clôturé le 11 juillet 2025. Au moins six projets ont été soumis avec des partenaires de Bourgogne-Franche-Comté. Un appui au montage de projets complets pour les acteurs ayant été sélectionnés en première étape et la diffusion des recherches de partenaires pour les projets sans partenaires français en vue de la soumission en deuxième étape seront mis en œuvre sur la fin de l'année.

Des réunions régulières ont également été assurées pour le suivi du projet Out4Ingov (New generation alpine OUT – migration Engagement FOR an Inclusive GOVERNANCE) et l'appui aux contacts locaux.

Le conseil de la jeunesse a assisté aux 25 ans du programme les 12 et 13 mai 2025 à Salzbourg, avec un atelier dédié. La Région participe aux réunions de montage du projet Support EUSALP 2 (stratégie de l'Union européenne pour la région alpine). Le suivi et l'animation du projet Support EUSALP se sont poursuivis, à la fois sur le plan des activités et des aspects administratifs et financiers.

Les résultats sont très satisfaisants au regard du nombre de projets impliquant des acteurs de BFC, notamment grâce aux acteurs de l'éducation et de la formation, également actifs dans le groupe d'action 3 de la SUERA depuis l'événement des 25 ans du programme à Salzbourg.

#### – **Interreg Europe du Nord-Ouest**

La Région a participé ou participera d'ici la fin de l'année à :

- deux comités nationaux et transnationaux à Paris et au Luxembourg au printemps 2025, un comité national en octobre 2025 à Paris, un comité transnational en Suisse en novembre 2025 et l'Annual event en décembre 2025 au Luxembourg.
- des réunions d'aide au montage de projets avec des acteurs de Bourgogne-Franche-Comté, avec une transmission fructueuse de recherches de partenaires : plusieurs structures de la région ont été partenaires pour ce 5<sup>eme</sup> appel à projets clôturé en janvier 2025. La Région apportera un appui au montage de projets complets pour les acteurs ayant été sélectionnés en première étape et diffusera des recherches de partenaires pour les projets sans partenaires français pour la soumission en deuxième étape. Les directions opérationnelles de la Région seront sollicitées pour donner un avis métier sur chaque dossier avec un acteur en BFC.
- des réunions régulières dans le cadre de la délégation française, dont la Région fait partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- des réunions du partenariat français du programme. Ainsi, le programme a été présenté lors de l'UTNT le 16 septembre à Dijon.
- à l'événement annuel du programme qui se déroulera en décembre 2025.

À partir de janvier 2026, Interreg Europe du Nord-Ouest ne proposera plus que des « Appels à projets capitalisation » avec un seul comité de sélection par an.

L'accompagnement au dépôt du projet FOODNET a été réalisé via le dispositif d'accompagnement Initiative Europe.

### **3.10. ACTION INTERNATIONALE**

La politique internationale de la Région contribue au développement, au rayonnement et à l'attractivité du territoire, en offrant des opportunités économiques, sociales et environnementales aux citoyens, aux entreprises et aux collectivités.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour les cinq priorités de la politique action internationale.

#### **Priorité 118 - Renforcer les partenariats internationaux de la Région au service du développement économique, social et environnemental du territoire**

##### **118-1 : Renforcer les partenariats internationaux de la Région au service du développement économique, social et environnemental du territoire**

Poursuite de la mise en œuvre des actions de coopération avec la Rhénanie-Palatinat en faveur de la culture, de la transition énergétique, et de la jeunesse.

Normal

Concernant la transition énergétique, une mission en Rhénanie-Palatinat d'acteurs de terrain, initialement prévue début septembre 2025, a dû être annulée en raison des échéances politiques au sein du conseil régional. Une mission pourrait être envisagée à la fin du printemps ou au début de l'été 2026, après les élections municipales en France et les élections régionales en Rhénanie-Palatinat prévues le 22 mars 2026.

Une deuxième session d'échanges franco-allemands autour de la démocratie régionale a été organisée au printemps 2025 (26 - 28 mars et 10 - 12 juin 2025) à Dijon et Mayence. Ces rencontres de jeunes ont permis de sensibiliser 54 jeunes, originaires de Rhénanie-Palatinat et de Bourgogne-Franche-Comté (lycées Duhamel de Dole et Marey de Beaune), au fonctionnement démocratique régional en France et en Allemagne, avec un travail sur l'interculturalité et la découverte de la région partenaire. Les évaluations, menées en conclusion de chacune des deux phases, permettent de confirmer la satisfaction des jeunes, qui ont manifesté une plus grande ouverture et curiosité pour la région partenaire.

La célébration des 30 ans de la Maison de Bourgogne-Franche-Comté à Mayence est prévue à une date à déterminer, probablement à l'occasion de la fête de la gastronomie les 24 et 25 octobre 2025.

Des résidences croisées d'artistes et d'écrivains se déroulent entre août et novembre 2025. Elles comprennent l'envoi en résidence d'un artiste et d'un auteur de Bourgogne-Franche-Comté en Rhénanie-Palatinat et l'accueil réciproque d'un auteur (Cité du Mot) et d'un artiste (ISBA) de Rhénanie-Palatinat. Les partenariats avec l'Agence Livre et Lecture pour les écrivains et le Réseau 16 000 pour les artistes se sont révélés très fructueux, permettant une large diffusion des appels à candidatures.

L'accueil en alternance de jeunes français·es et allemand·es en service civique en tandem, entre la Région et le Landtag de Rhénanie-Palatinat, s'est déroulé comme prévu.

L'accueil de commissions thématiques (Éducation, Économie et Transports) du Landtag a eu lieu en mai et septembre. La commission Éducation a été reçue à la Région le 27 mai 2025 par Stéphan Woynaroski, permettant un échange entre les élus·es allemands, le conseiller régional et des représentants du Rectorat de Dijon sur l'organisation de l'éducation en France et l'action conjointe de l'État et de la Région dans les lycées. L'accueil des commissions Économie et Transports et des pétitions du Landtag de Rhénanie-Palatinat ont eu lieu le 17 septembre 2025.

Le soutien à des projets de coopération menés avec des structures de Bourgogne-Franche-Comté se poursuit.

Le budget engagé pour ces actions s'élève à 26 316 € en AE pour les actions menées par la Région et à 35 374 € en AE (engagés le 18/08/2025) pour le soutien aux actions via le RI Coopération internationale.

#### Poursuite des échanges avec l'Ukraine - Oblast de Vinnytsia

Normal

L'année 2025 permet de poursuivre les liens engagés en 2023 et les actions développées en 2024 : formalisation du partenariat entre les collectivités et mise en place et/ou soutien de projets de coopération avec l'oblast.

Le suivi des actions mises en place par l'ALDA (Association européenne pour la démocratie locale) à Vinnytsia s'est poursuivi dans le cadre de la création d'une agence de la démocratie locale à Vinnytsia, soutenue financièrement par la Région et Dijon Métropole suite à la signature d'un MOU (Memorandum of Understanding, protocole d'entente) à Dijon le 3 décembre 2024.

Une délégation politique a été accueillie à Vinnytsia les 13 et 14 mai 2025, afin notamment de signer un accord de coopération quadripartite liant la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon Métropole avec l'Oblast de Vinnytsia et la Ville de Vinnytsia. Cet accueil a également permis de valoriser les échanges initiés en 2024 par le CHU de Dijon et l'Université Bourgogne Europe avec des homologues à Vinnytsia et d'initier un rapprochement avec le CREPS de Bourgogne-Franche-Comté en vue d'actions de coopération futures.

La convention de coopération a été validée en Assemblée plénière le 27 juin 2025, accompagnée d'un événement de valorisation du partenariat en présence du consul général d'Ukraine en France. À cette occasion, un forum économique a été organisé avec les principales filières économiques de Bourgogne-Franche-Comté. Une vidéo de valorisation du partenariat avec l'oblast de Vinnytsia a été réalisée et diffusée lors de cette Assemblée plénière.

Un déplacement politique à Vinnytsia est envisagé pour la fin de l'année 2025 pour l'ouverture officielle de l'agence de la démocratie locale.

Le soutien se poursuit pour des projets de coopération menés avec des structures de l'oblast, le cas échéant dans le cadre du règlement d'intervention Coopération internationale (tels que CREPS de Bourgogne-Franche-Comté, l'association The Serious Road Trip).

#### Reprise des échanges de terrain avec les partenaires sud-africains du Cap Occidental

Normal

Le travail conjoint sur l'écriture de la nouvelle convention de coopération décentralisée s'est achevé fin 2024 et la nouvelle convention a été délibérée en Assemblée plénière le 21 février 2025.

Après près de cinq ans de report, la mission institutionnelle de Bourgogne-Franche-Comté au Cap Occidental s'est déroulée du 10 au 14 mars, suite à la validation tardive des dates de la mission et après un travail de mobilisation des participants en tout début d'année. Le déplacement, dirigé par les vice-présidents Patrick Molinoz et Christian Morel, a également associé des représentantes de la direction agriculture et forêt de la Région ainsi que deux technicien·nes de la Chambre régionale d'agriculture.

La nouvelle convention de coopération a été signée au cours de ce déplacement. Ce dernier a permis de déterminer les grandes lignes d'un plan d'actions lié à la politique publique régionale agricole, notamment en matière d'adaptation aux changements climatiques. D'autres thématiques de coopération ont été identifiées comme porteuses, notamment les sujets du numérique et de l'intelligence artificielle.

Sur le volet économique, la mobilisation de partenaires (Chambre de Commerce et d'Industrie régional, Agence Économique Régionale (AER), Comité régional du Tourisme), initialement envisagée afin de renforcer les liens commerciaux avec des partenaires sud-africains, n'a finalement pas pu être concrétisée, les partenaires n'ayant pas souhaité participer au déplacement.

Dans le prolongement de ce déplacement, le Premier ministre du Cap Occidental, Alan Winde, accompagné du directeur général et du directeur des relations internationales de la Province, a été accueilli par le vice-président en charge le samedi 26 avril 2025. Le programme, bâti avec la direction transformation numérique et l'AER, avait pour vocation de poursuivre et d'enrichir les discussions engagées en mars 2025 sur les volets transformation numérique des administrations, territoires intelligents et développement économique.

En novembre 2025, le directeur du département de l'agriculture de la Province du Cap Occidental et des conseillers agricoles seront accueillis en région. Un programme de webinaires techniques thématiques sur la dimension agricole, selon les axes de coopération identifiés en mars, sera initialisé.

Un possible déplacement est envisagé fin 2025/ début 2026 sur la dimension économique avec une mobilisation des partenaires prévus initialement en mars (CCIR, AER, CRT).

#### Poursuivre les échanges politiques et techniques dans le cadre de la Convention Quadripartite

Normal

Après une année 2024 riche en échanges et rencontres de divers ordres, l'année 2025 permet de poursuivre les échanges entre administrations ainsi que l'organisation et/ou le soutien de projets de terrain (Euroquiz, rencontres sportives en art du cirque à Mayence, projets d'échanges de jeunes ou de coopération artistique, mise en relation d'établissements scolaires, etc.), le cas échéant avec un soutien dans le cadre du règlement d'intervention Coopération internationale.

Le comité de pilotage technique de la convention quadripartite s'est tenu les 3 et 4 février à Dijon et a été prolongé d'une journée, le 5 février, pour la représentante tchèque afin d'engager, à la demande de la Bohême centrale, un projet d'échanges d'expériences entre territoires en matière d'art contemporain et plus spécifiquement de médiation dans ce secteur.

Du 19 au 21 mai 2025, une visite d'études techniques des représentant·es du FRAC Bourgogne, du 19.CRAC de Montbéliard, de la direction de la culture de la Région et de la direction Europe et rayonnement international a eu lieu à Kutna Hora, en Bohême centrale, pour un programme d'échanges de pratiques sur les sujets de la médiation en art contemporain. La poursuite des échanges, pilotés par le FRAC Bourgogne et le 19.CRAC, est prévue en Bourgogne-Franche-Comté en 2026.

Les 3 et 4 juin, la Région d'Opole a accueilli une visite d'études des partenaires européens impliqués dans le projet de coopération ENAIBLER, soutenu par le programme Interreg Europe et relatif au déploiement des outils

d'intelligence artificielle dans les politiques publiques. Ce projet implique la Bourgogne-Franche-Comté via la mobilisation de la direction de la transformation numérique et de Nièvre Numérique, qui associent divers partenaires locaux à la dynamique.

Au niveau politique :

- Le vice-président Patrick Molinoz s'est rendu en Pologne à Opole début juin dans le cadre de la visite d'études des partenaires européens du projet ENAIBLER.
- Le Forum des gouverneurs, rencontre politique entre exécutifs des quatre Régions, aura lieu en Rhénanie-Palatinat les 9 et 10 octobre 2025, en vue du pilotage politique du partenariat et d'échanges sur les priorités de coopération.
- Les partenaires allemands, organisateurs de l'édition 2025 de cette rencontre politique annuelle, ont souhaité mettre la protection civile et la coopération européenne en la matière à l'ordre du jour des échanges. Si la Région Bourgogne-Franche-Comté ne dispose pas de compétences propres sur ce sujet, contrairement aux trois autres Régions, cette thématique reste d'intérêt pour le territoire et pourrait s'envisager avec la mobilisation de partenaires locaux.

#### Poursuite des échanges avec les partenaires de la Région du Maule, au Chili

Normal

La Région Bourgogne-Franche-Comté a reçu, en février 2025, un courrier du nouveau Gouverneur du Maule (élu en novembre 2024 et ayant pris ses fonctions en janvier 2025), exprimant sa volonté de poursuivre et de renforcer la coopération avec la Région Bourgogne-Franche-Comté. Une visioconférence était initialement prévue le 27 juin 2025 entre le gouverneur du Maule, Marie-Guite Dufay et Patrick Molinoz. Cependant, en raison d'un contretemps d'agenda côté Région Bourgogne-Franche-Comté, cette visioconférence a dû être reportée à l'automne 2025. Il est prévu une mission politique au Chili en 2026.

Du côté des services, le service des affaires européennes et du rayonnement international de la Région Bourgogne-Franche-Comté a engagé des échanges avec la référente internationale de la Région du Maule autour de leurs politiques internationales. Les premiers échanges ont porté sur les dispositifs de soutien financier aux porteurs de projets de coopération internationale. La Région du Maule ne dispose pas, pour le moment, de dispositif de soutien financier spécifique pour les projets internationaux, en particulier ceux menés avec des partenaires de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Les échanges se poursuivront sur les aspects techniques et de fond, afin que la Région du Maule puisse proposer un dispositif financier pour les acteurs de son territoire en 2026. Les échanges entre les deux services sur les projets soutenus dans le cadre de la coopération Bourgogne-Franche-Comté - Maule pourraient ainsi s'intensifier. De futurs échanges porteront également sur la structuration d'un service international au sein de la Région du Maule.

Un comité de pilotage technique de la coopération Bourgogne-Franche-Comté - Maule a été organisé le 5 mai 2025 avec plusieurs structures de Bourgogne-Franche-Comté engagées dans la coopération :

- Poursuite des coopérations de l'EPL (établissement public local) de Beaune, de l'EPL de Fontaines et de l'EPL de Mancy : mobilités croisées d'apprenants, échanges pédagogiques, etc.
- Poursuite des échanges entre le centre Georges François Leclerc, l'hôpital régional du Maule et l'Université catholique du Maule, notamment sur la biologie moléculaire : envoi par les Chiliens d'échantillons tumoraux du cancer de l'endomètre, travaux de recherches conjoints (analyses génomiques) et participation à la mise en place de circuits d'analyse génomiques (publications scientifiques).
- L'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) a accueilli une doctorante chilienne et souhaite développer des échanges avec des laboratoires du Maule autour de l'agroécologie.

- L’Institut Agro Dijon est intéressé pour développer des échanges autour de l’agriculture de précision, de la recherche agricole face au changement climatique et sur l’élevage.
- L’Université de Bourgogne Europe accueillera, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, une lectrice de l’Université catholique du Maule à l’UFR Langues et communication.
- L’ENSA (École nationale supérieure d’art et design) de Dijon souhaite développer des résidences d’artistes et accueillir des expositions d’artistes du Maule.

Un autre comité de pilotage technique de la coopération BFC/Maule sera organisé début 2026.

## **Priorité 119 - Développer les actions de solidarité à l’international et d’éducation à la citoyenneté mondiale**

### **119-1 : Soutenir les acteurs locaux engagés dans des actions avec les pays en développement**

Poursuivre le soutien financier aux acteurs de la solidarité internationale (SI) et de l’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) ainsi que la programmation évènementielle de la Région en BFC en matière d’ECSI

Normal

Les cinq règlements d’intervention ont été modifiés lors de la Commission permanente du 21 mars 2025.

La Région poursuit le règlement d’intervention « Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale », conjoint avec l’Agence française de Développement (AFD), en gestion via BFC International, proposé aux acteurs de Bourgogne-Franche-Comté à partir d’avril 2025. Ce dispositif vise à renforcer l’ouverture sur le monde des Bourguignons-Francs-Comtois et à sensibiliser les citoyens, en particulier les jeunes, aux grands enjeux mondiaux afin de réduire les inégalités, renforcer la cohésion sociale et contribuer à des sociétés solidaires, responsables, durables et justes.

Le soutien financier aux projets de solidarité internationale menés dans des pays en développement se poursuit à travers le règlement d’intervention Solidarité internationale.

Le partenariat avec les Agences de l’eau Rhône Méditerranée Corse et Seine-Normandie est renouvelé, permettant de soutenir conjointement des projets sur l’eau et l’assainissement dans les pays en développement via le règlement d’intervention conjoint « *Solidarité internationale – eau et assainissement* ».

La Région soutient les missions de solidarité internationale portées par des jeunes dans le cadre du règlement d’intervention *Jeunes citoyens du monde*.

Une tournée régionale de sensibilisation aux enjeux mondiaux et aux objectifs de développement durable sera organisée en novembre 2025 dans le cadre du Festival des Solidarités. Le spectacle « *Des pintades et des Manguiers* », porté par la compagnie burkinabè Kala-Kala Théâtre et la compagnie dijonnaise Rock Paper Scissors Théâtre, donnera lieu à 18 représentations dans toute la région. Ce spectacle porte sur la réalité de la désertification et des déplacements forcés de populations dus au changement climatique, autant qu’aux exigences d’adaptations et d’innovations des techniques agricoles qu’il nécessite.

Du 3 novembre au 5 décembre 2025, la Région accueillera, à la Galerie François Mitterrand, l’exposition « *L’eau : une affaire de famille* » de l’UNICEF, dans le cadre du Festival des Solidarités 2025.

## **119-2 : Renforcer l'éducation à la citoyenneté mondiale**

Poursuivre, avec le réseau régional multi-acteurs BFC International, le déploiement du projet TEVO-territoires volontaires

Normal

Depuis 2022, la Région est engagée dans le programme « Territoires Volontaires » de France Volontaires (crédits du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), afin de développer les missions de service civique à l'international et en réciprocité sur le territoire régional, ainsi que l'ECSI (Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) en Bourgogne-Franche-Comté.

L'engagement initial de la Région prévoyait 10 accueils de jeunes en provenance de pays en développement pour des missions d'ECSI en Bourgogne-Franche-Comté, dans des lycées et associations et l'envoi de 10 jeunes dans des pays en développement via des structures associatives pour des missions de solidarité internationale (SI). En raison de l'intérêt porté par des lycées de la région pour l'accueil de volontaires, du nombre limité de places et d'une moindre mobilisation des associations pour l'envoi de volontaires, il est proposé de transformer deux missions à l'envoi en deux missions en réciprocité. Un avenant, proposé à la délibération de la Commission permanente du 26 septembre 2025, a validé cette modification de la typologie des missions.

Au 18 août 2025, le bilan est le suivant :

- huit missions (Maroc, Laos, Cameroun, Sénégal, Togo, Bénin) de solidarité internationale ont été réalisées ou sont en cours de réalisation ou de montage.
- 12 accueils de jeunes (en provenance d'Algérie, du Cameroun, de Madagascar, du Pérou, d'Inde, d'Équateur, du Togo, du Costa Rica, du Maroc et de Côte d'Ivoire) au sein d'établissements scolaires ou d'associations ont été réalisés, sont en cours de réalisation ou de montage.

L'accompagnement des structures et des jeunes est assuré par BFC International via deux subventions.

Les missions doivent être achevées au plus tard le 28 février 2026. Après la réception du bilan technique et financier dans un délai de six mois de la part de l'opérateur BFC International, une évaluation de la participation de la Région au dispositif « Territoires Volontaires » pourra être faite.

## **Priorité 120 - Coopération avec la Suisse**

### **120-1 : Animation Arcjurassien.org et Arcjurassien.fr**

Poursuivre, avec les collectivités françaises et les institutions suisses, l'animation territoriale technique (stratégies PTIC-forêt bois-observation) et les échanges politiques

Normal

Le Cycle Forêt-Bois a poursuivi ses travaux avec le groupe d'appui sur la gestion forestière, incluant la réalisation d'un inventaire technique des conseils et bonnes pratiques à destination des sylviculteurs de l'Arc jurassien franco-suisse, en lien avec l'adaptation au changement climatique. Une rencontre franco-suisse sur la gestion forestière au Brassus (CH) a eu lieu le 4 septembre 2025, alliant séance de travail et visites de terrain. Une réflexion est en cours pour poser les bases d'un ou plusieurs projets Interreg (valorisation de la ressource, conseil aux sylviculteurs) avec une séance de travail le 16 septembre.

Pour les PTIC (Plans Territoriaux intégrés de coopération), une rencontre des porteurs de projet a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet à Morteau, permettant interconnaissance, retours d'expérience et point sur les plans en cours et à venir. Une réflexion est en cours sur un nouveau projet Haut-Doubs / Vaud.

Dans le cadre de l'Observation, l'OSTAJ (Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien) a publié l'étude Forêt-Bois dans l'Arc jurassien le 16 janvier. La valorisation des résultats de l'étude sur les perspectives démographiques est en cours, avec des présentations prévues à la rentrée. Une investigation sur le thème de l'économie circulaire est également en cours. Il est prévu cycle de présentation des résultats de l'étude sur les perspectives démographiques 2050 sur 4 les territoires de coopération (cible élus·es).

Les 40 ans de la coopération franco-suisse ont été célébrés lors d'un événement spécial le 19 mai à Villers-le-Lac, avec la présence de la Présidente du Conseil régional, du préfet et des élus suisses. Un film témoignage, une exposition rétrospective (qui devrait être présentée dans les sites de la Région et sur le territoire) et divers supports et objets de communication ont été réalisés (ex : un livret spécial FPPT (Fonds de soutien aux petits projets transfrontaliers)). L'événement a rencontré un succès, avec une bonne participation et une satisfaction élevée des participants, ainsi qu'une couverture presse positive.

Concernant le Bureau politique Arcjurassien.org, il s'est réuni le 13 février, la réunion prévue le 11 septembre à Bonnétage devrait être décalée sur la fin de l'année 2025, voir début 2026, suite à la démission de la Présidente et entrée en fonction le 5 septembre du nouveau Président.

#### **Moyens financiers mobilisés**

- Film : 15 037 € (budget 2024)
- Événement du 19 mai : 10 437 €
- Exposition 40 ans : 1 710 €
- Site Internet Aj.org : 1 080 €
- OSTAJ : 22 000 €
- FPPT : 27 000 €

## **Priorité 121 - Favoriser l'intégration des jeunes sur le marché du travail par la sensibilisation à la mobilité internationale, et appuyer l'internationalisation de la recherche**

### **121-1 : Soutenir la mobilité internationale des jeunes**

#### **Mobilisation du réseau des correspondants mobilité au sein des établissements**

Normal

Plus de 200 établissements situés en Bourgogne-Franche-Comté sont dotés de correspondants mobilité qui assurent l'interface entre les jeunes, lycéens, apprentis ou étudiants, pour profiter des possibilités offertes par la Région en matière d'aide à la mobilité internationale. Par l'organisation d'un temps de rencontre annuel, la Région entend, tout d'abord, partager les actualités liées à l'évolution des dispositifs en matière de mobilité internationale, d'autant que ceux-ci ont évolué lors de l'Assemblée plénière du 26 juin 2025. L'objectif est, d'une part, de mieux prendre en compte les pratiques actuelles de mobilité, ainsi que la dimension environnementale des déplacements ; d'autre part, il s'agit également d'initier une démarche de réseau auprès des partenaires de la Région pour faire émerger les bonnes pratiques. Il sera amené à monter en compétence par la présentation de mesures inspirantes et la conduite d'une dynamique de groupe pour encourager l'expérience à l'international des jeunes.

L'organisation pratique de cette manifestation et les frais qui en découlent ont été affectées lors de la Commission permanente du 26 septembre. Elle sera organisée en présentiel le 20 novembre à la MRI à Dijon, lieu plutôt central et accessible sachant que les correspondants sont répartis sur l'ensemble des 8 départements. Afin d'assurer une montée en compétences et visibilité du réseau régional des correspondants, les objectifs de cette mobilisation se prolongeront au-delà de l'évènement du 20 novembre avec :

- une mise en valeur de l'action régionale en faveur des jeunes dédiée à la mobilité internationale ;
- une valorisation de l'engagement des correspondants auprès des jeunes ;
- un retour d'expérience favorisé ;
- une diffusion des témoignages de jeunes en mobilité.

## **Priorité 122 - Améliorer la notoriété internationale de la Région afin d'en renforcer l'attractivité et le rayonnement**

### **122-1 : Améliorer la notoriété internationale de la Région afin d'en renforcer l'attractivité et le rayonnement**

Accompagner les partenaires régionaux dans leurs actions de visibilité, d'attractivité, de promotion, d'affaires dans le cadre élargi de l'exposition universelle à Osaka

Normal

Cette mission multiple a pour objectif général de promouvoir à l'international la Bourgogne-Franche-Comté dans les domaines économiques et de développer des collaborations avec le Japon.

Elle se décline en trois mouvements : une première mission portée par Vitagora pour l'exposition universelle pour la mise en avant de l'excellence régionale en matière d'alimentation. La 2<sup>ème</sup>, portée par la CCIR, a une visée commerciale et la 3<sup>ème</sup> dédiée au rayonnement international de la Région et de son attractivité économique.

Le pôle de compétitivité Vitagora a été retenu en 2024 comme partenaire pour la quinzaine thématique inaugurale « Territoires et alimentation : viser des modes de production et de consommation plus durables » à l'exposition Universelle d'Osaka. L'action portée par le pôle et soutenue notamment par la Région avait pour objectif de mettre en lumière le savoir-faire d'excellence en matière agroalimentaire. Notre région a une agriculture diversifiée et orientée vers des filières agroalimentaires de qualité avec 137 produits alimentaires labellisés. Fort de partenariats avec des acteurs-clés en Europe et dans le monde, Vitagora a tissé des liens institutionnels spéciaux avec le Japon car le pays est un terrain fertile d'innovation. Le NARO, Kyushu Bio Cluster Conference (KBCC) et le Hokkaido Association for Bio-Business (HABB) sont devenus des partenaires importants pour le développement de la recherche. Le pôle de compétitivité fédère 670 membres au sein d'un écosystème international.

L'un des six domaines stratégiques de la Région définis auprès de l'Union Européenne pour concentrer les investissements et optimiser les bénéfices et impacts économiques en région, porte en effet sur l'alimentation durable sujet qui a été notamment abordé en table ronde le 17 avril sur le pavillon de la France à l'exposition universelle.

Huit entreprises et deux institutions ont été accompagnées au Japon par Vitagora.

La CCIR a inscrit une mission de prospection commerciale afin de mettre en avant les savoir-faire d'entreprises locales à potentiel international auprès de donneurs d'ordre japonais. Grâce au réseau consulaire, les entreprises ont été accompagnées sur une période de six jours pour prospecter et participer à un programme riche en

rencontres BtoB. Cinq entreprises (multisecteurs) et un cluster (PVF) ont été accompagnés par la CCIR dans une mission de prospection.

Le Forum de la Mobilité a eu lieu le 15 avril sur le sujet de l'électrification pour sensibiliser un parterre d'experts aux alternatives de mobilité. La Région est intervenue aux côtés du Pôle Véhicule du Futur sur les nouvelles tendances de la mobilité.

Une présentation du Hub tech Japon a lieu ainsi que des visites de sites le 16 avril à Nagoya.

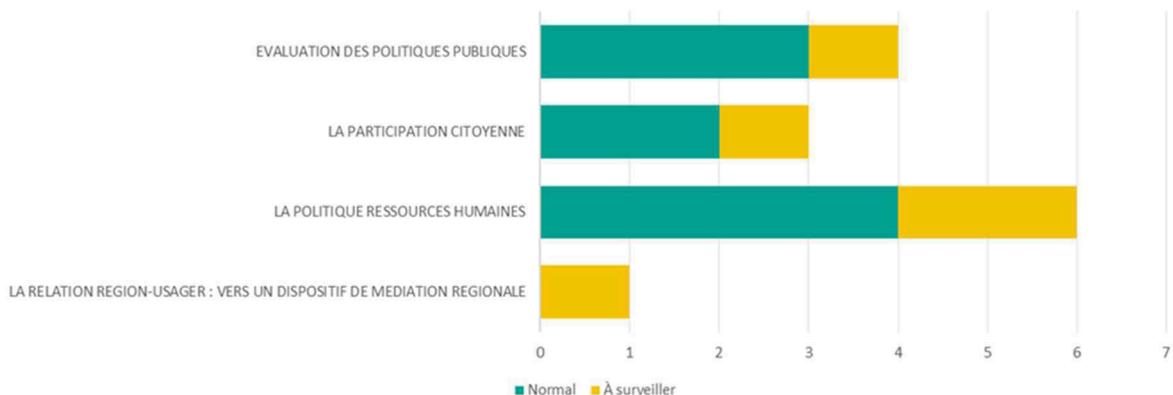
Dans le 3<sup>ème</sup> volet, « Attractivité économique », la délégation a été emmenée par l'AER pour favoriser la rencontre entre les représentants d'écosystèmes dans le domaine de la mobilité et la robotique avec leurs pairs japonais.

Cette mission met en lumière l'importance de l'internationalisation des écosystèmes pour garantir une visibilité nationale et internationale dans les secteurs de plus en plus compétitifs

Point financier : Aide Régionale à Vitagora : 75 K€ ; Aides régionales à la CCIR et à l'AER : 75K€

## AXE 4 : LES RESSOURCES

Le plan de mandat comporte 11 priorités sur la thématique des ressources. La déclinaison 2025 prévoit 14 actions concernant 10 priorités. Neuf actions sont jugées en avancement normal et cinq en « à surveiller ».



### 4.1. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Forte d'un effectif de plus de 4 200 agents répartis sur l'ensemble du territoire, la Région Bourgogne-Franche-Comté est confrontée à de nouveaux défis en termes de renouvellement de ses effectifs, avec le départ massif d'agents à la retraite d'ici la fin du mandat (environ 20 %), d'attractivité de ses métiers et de sa politique salariale, de renforcement d'une politique de ressources humaines inclusive, de proximité avec les usagers et le transfert de nouveaux personnels de l'État en charge des fonds européens.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour quatre des cinq priorités de la politique Ressources humaines.

#### Priorité 123 - Maintenir un dialogue social ouvert et de qualité

##### 123-1 : Maintenir un dialogue social ouvert et de qualité

Poursuivre le dialogue social avec les organisations syndicales

Normal

Le dialogue social se poursuit avec les représentants du personnel.

Au total, entre janvier et septembre 2025, se sont tenues :

- 4 réunions du Comité Social Territorial (CST) avec quorum,
- 2 réunions de la Formation Spécifique du Système de Santé et de Sécurité au Travail (FSSSCT) avec quorum,
- 5 réunions du conseil de dialogue social (CDS),
- 2 réunions CBVT (Commission Bien vivre au travail).

## Priorité 125 - Assurer un service public régional efficace et de proximité

### 125-1 : Développement de la présence des agents et de l'outillage numérique sur le territoire

Mise en place du DIA (dossier individuel agent) dématérialisé

À surveiller

La mise en place du DIA (dossier individuel agent) dématérialisé était prévisionnellement fixé à octobre 2025, sous réserve de la mise en place des connecteurs par les services de la DSI. Le calendrier annoncé sera décalé.

## Priorité 126 - Mieux faire connaître l'ensemble des métiers de la Région et renforcer leur attractivité par des conditions de travail adaptées aux enjeux sociétaux

### 126-1 : Plan de communication pour valoriser les métiers et les conditions de travail au sein de la collectivité

Mise en œuvre de la feuille de route attractivité

Normal

L'année 2025 a été spécifiquement marquée par un travail transversal avec la Direction de la communication et des relations avec les citoyens et la Délégation modernisation pour établir une stratégie, un plan et des outils de communication en vue du lancement de la démarche à l'interne et à l'externe, prévus fin 2025.

La feuille de route a été présentée en Comité Social Territorial le 27 janvier 2025 avant d'être soumise au vote de l'Assemblée plénière lors de sa session des 20 et 21 mars 2025. Elle a été présentée en mars au comité des managers et au comité des encadrants et, en avril 2025, au réseau des encadrants des EPLE. Une réunion des groupes de travail métiers siège et lycées a été organisée sur la thématique de la communication. La mise en œuvre des actions de la feuille de route se déploie sur la période 2025-2026.

Une signature a été retenue lors du comité de pilotage du 6 mai 2025 comme slogan de la démarche d'attractivité de la Région en tant qu'employeur, qui constituera la bannière de la communication interne et externe.

Les travaux en cours, qui aboutiront fin 2025, concernent l'élaboration d'une ligne éditoriale, la conception de l'identité graphique, la rédaction d'un texte de présentation de la Région employeuse à destination des sites emplois et de contenus pour diffusion sur le compte LinkedIn institutionnel.

Sur le volet recrutement, les réunions de travail de la cellule « recrutement » de la DRH se sont pérennisées (mensuelles) dans l'optique d'une amélioration continue des pratiques. Les équipes se sont mobilisées sur des salons dédiés à l'emploi en région pour promouvoir le potentiel d'emploi de la collectivité.

Sur le volet de la fidélisation des agent·es, un travail est en cours concernant la structuration de parcours d'intégration et d'accompagnement au départ.

Pour la fin de l'année 2025 il est prévu la refonte de la page emploi du site institutionnel, l'investissement du compte LinkedIn institutionnel par des contenus emploi, ainsi que la finalisation de l'identité visuelle et graphique

de la démarche. Le début de l'année 2026 marquera le lancement d'une campagne de communication à l'externe (grand format).

Quelques chiffres :

- 10 réunions du comité technique (DRH) ;
- 30 réunions du groupe de travail communication (DRH-DCRC-DéMo) ;
- 11 réunions du groupe de travail on/offboarding (DRH) ;
- 7 réunions du groupe de travail recrutement (DRH) ;
- 2 réunions du comité de pilotage (VP-DGS-DGA-DRH-DCRC-DéMo) ;
- participation à 5 salons pour l'emploi (DRH) ;
- 1 salon consacré à l'attractivité résidentielle (DRH en partenariat avec la DPDP) ;
- 1 salon consacré aux métiers des ressources humaines (DRH).

### **126-3 : Mener un débat sur la prestation sociale complémentaire**

Mise en place d'un contrat collectif obligatoire sur la prévoyance

Normal

Le calendrier prévu se déroule normalement. Le 29 août 2024, un protocole d'accord majoritaire a été signé. La procédure de consultation a été lancée à l'automne 2024 et une campagne d'information a été conduite auprès des agents. La CAO a retenu le groupement Malakoff Humanis / Diot Siaci le 19 février 2025.

Lors de sa session du 16 mai 2025, l'Assemblée plénière a délibéré sur la mise en œuvre d'un contrat collectif prévoyance à adhésion obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et la fin du dispositif de labellisation pour le volet prévoyance au 31 décembre 2025.

Entre août et décembre 2025, un accompagnement et une communication seront assurés afin de préparer l'évolution vers le nouveau contrat.

Le nouveau contrat sera mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **126-5 : Lutter contre les discrimination (égalité femme homme, FIPHFP, lutte contre illectronisme)**

Bilan du plan égalité femmes hommes

Normal

Dans la perspective de la fin de la période triennale du plan, prolongée d'un an, soit de mi-2021 à mi-2025, la Région a souhaité conduire une évaluation du plan d'actions égalité professionnelle afin d'en connaître l'efficacité et de déterminer des recommandations à la fois stratégiques et opérationnelles pour la deuxième édition de ce plan.

Un entretien de cadrage avec la DRH par le cabinet en charge de l'évaluation a eu lieu le 5 février 2025. La collecte de données sociales par le prestataire pour l'étude s'est déroulée entre janvier et février 2025. Le bilan et le rendu intermédiaire ont été présentés au comité de pilotage (CST) le 6 juin 2025 et l'instance finale de restitution a eu lieu lors du comité de pilotage du 10 juillet 2025. Enfin, le Comité Social Territorial du 25 septembre 2025 a permis de présenter le bilan auprès des représentants du personnel.

La présentation de l'évaluation du plan 2021-2025 et du nouveau plan 2026-2028 en CST a eu lieu le 25 septembre, puis sera présenté en Assemblée plénière. Parallèlement, des groupes de travail réunissant la DRH, la délégation modernisation et la direction Evaluation et performance se réuniront une fois par mois pour adapter les indicateurs du futur plan, avant leur mise en place effective.

## Priorité 127 - Augmenter les recrutements par voie d'apprentissage et de reconversion en favorisant le « sourcing » de proximité

### 127-1 : Accueillir et recruter plus d'apprentis

La Région souhaite recruter 15 apprentis au siège et 25 dans les lycées en septembre 2025

À surveiller

Compte tenu du contexte budgétaire, il est projeté de recruter 20 apprentis en septembre 2025 au lieu de 40.

Après traitement des intentions de recrutement de la Région, le CNFPT a accepté la prise en charge du coût de la formation des apprentis dans les lycées. Au siège, les métiers visés n'étant pas dans la liste des métiers en tension du CNFPT, il reviendra à la Région de financer entièrement la formation des jeunes.

Le poste de chargé·e de mission apprentissage a été créé par délibération de l'Assemblée plénière du 13 décembre 2024. L'agente est arrivée en mars 2025. La campagne de recrutement des apprentis a été menée au deuxième trimestre 2025, comprenant une phase d'analyse et de sélection des demandes d'accueil et une phase de recrutement basée uniquement sur les candidatures spontanées, en raison de la prise de poste tardive de la chargée de mission apprentissage dans le cycle de recrutement d'un apprenti. En septembre 2025, les nouveaux apprentis sont arrivés.

A fin septembre, le recrutement de 8 apprentis au siège et 7 apprentis dans les lycées est finalisé d'autres procédures sont en cours.

## 4.2. ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les contraintes financières (augmentation des dépenses, raréfaction des recettes) et les attentes croissantes du citoyen et des organismes partenaires sont autant de facteurs qui militent pour la mise en place de démarches de contrôle de gestion, de pilotage et d'évaluation. En effet, ces dernières permettent de suivre l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la pertinence des politiques publiques et des actions mises en œuvre.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour l'ensemble des trois priorités de la politique évaluation

## Priorité 128 - Faire de l'évaluation un outil majeur de la stratégie de mandat et développer la culture de l'évaluation

### 128-1 : Prévoir dès la mise en place d'une politique, un plan d'évaluation et des indicateurs de suivis

Prévoir systématiquement un système de suivi (réalisation, impact, résultat) et d'évaluation lors de la mise en place de tous les nouveaux dispositifs au titre des politiques régionales

À surveiller

Depuis mai 2023, une fiche d'impact obligatoire a été mise en place pour chaque règlement d'intervention ou appel à projets soumis au vote de l'assemblée, qu'il s'agisse de dispositifs nouveaux ou simplement modifiés. L'objectif est d'intégrer systématiquement un dispositif de suivi (réalisation, impact, résultats) et d'évaluation dès la mise en œuvre de tout nouveau dispositif relevant des politiques régionales.

De janvier à septembre 2025, au vu du nombre de règlements d'intervention et d'appels à projets (67) présentés en Commission permanente ou Assemblée plénière (hors ceux présentés plusieurs fois en raison de modifications), le service Pilotage n'a reçu que 55 % des fiches d'impact. Après analyse de la partie objectifs et indicateurs, le service a rendu, sur les fiches d'impact reçues, un avis « Validé » pour 69 % des fiches, « À compléter » pour 23 % et « À revoir » pour 3 %.

Deux webinaires de sensibilisation au pilotage ont été réalisés en septembre 2025 : le webinaire 1 était axé sur les le rappel des grands principes (objectifs clairs, identifier et choisir les indicateurs pertinents) tandis que le second donnait les bases sur l'organisation (fiche indicateur, tableau de suivi). 209 agents de la Région y ont participé (les replays sont disponibles sur l'intranet).

## Priorité 129 - Conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation

### 129-1 : Conforter le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité

Réunir le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité une à deux fois pour valider le programme de travail et pour prendre connaissance des travaux réalisés

Normal

Le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité s'est réuni le 19 février 2025 pour dresser le bilan des réalisations de l'année 2024 et adopter le programme de travail pour 2025.

Une prochaine réunion est envisagée début de 2026, dans le but de valider le programme de travail pour l'année 2026.

## **129-2 : Réaliser une dizaine d'évaluations par an**

### Réalisation d'une dizaine d'évaluations

Normal

En 2025, onze évaluations sont prévues, dépassant l'objectif de dix. Neuf portent sur les politiques régionales et deux sur les fonds européens.

- évaluations terminées (en septembre 2025)
  - Sur les fonds européens :
    - Évaluation de mise en œuvre du programme FEDER FSE+ 2021/2027
    - Évaluation de mise en œuvre du programme INTERREG France-Suisse 2021/2027
  - Sur les politiques régionales :
    - Parcs naturels régionaux
    - Plateaux pédagogiques
    - Plan d'égalité professionnelle
- évaluations en cours (en septembre 2025)
  - Politiques régionales :
    - Prime à la création d'entreprise en territoires fragilisés
    - Solidarité et coopération internationale
    - Premiers équipements des lycéens
    - Usages numériques
    - Appui à la transition écologique et énergétique des entreprises
    - Avances remboursables

Le programme d'évaluation, validé par le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité en janvier 2024, se déroule conformément aux prévisions.

## **Priorité 130 - Renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projet, assurer un suivi annuel des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence**

## **130-1 : Mise en place d'outils de communication permettant une diffusion large des résultats des évaluations**

### Valorisation et diffusion des résultats des évaluations régionales

Normal

La plupart du temps, les partenaires de la politique évaluée sont associés aux travaux (lors d'entretiens, d'enquêtes, de focus groups, etc.). Les résultats des évaluations leur sont généralement présentés à la fin des travaux, ce qui contribue à une meilleure appropriation des conclusions et au développement de la culture de l'évaluation.

Par ailleurs, en 2025, six vidéos ont été réalisées et sept publications diffusées sur l'Intranet. La fréquence des publications est variable, en fonction de la fin des travaux et s'élève à environ cinq à six par an.

Enfin, le taux de suivi des recommandations dépasse 65 % lors du dernier recensement (DOB 2024).

## **4.3. LA PARTICIPATION CITOYENNE**

La Région Bourgogne-Franche-Comté entend impulser une dynamique participative, destinée à retisser du lien avec les citoyen.nes et à mieux les intégrer dans le processus de construction des politiques publiques régionales.

La déclinaison opérationnelle pour 2025 prévoyait des actions pour deux des trois priorités de la politique participation citoyenne.

### **Priorité 131 - Poursuivre le Festival des solutions écologiques et citoyennes**

#### **131-1 Poursuivre le Festival des solutions écologiques et citoyennes**

Festival des solutions écologiques

À surveiller

Le festival des solutions a été lancé en 2020 pour trois éditions, puis suspendu pour raisons financières en 2023 et 2024. Les trois premières éditions ont permis d'accompagner plus de 500 solutions écologiques, pour un montant de 1,2 million d'euros.

Il est convenu de relancer le Festival sur 2025-2026, intégrant une thématique spécifique ainsi qu'un règlement d'intervention avec un montant de subvention forfaitaire. Cette action est également indiquée dans la feuille de route de la Convention citoyenne pour la biodiversité et le climat.

Le calendrier prévoit la rédaction du règlement d'intervention en 2025 pour un lancement avant la fin de l'année. L'instruction des projets est programmée en 2026, de même que le Festival lui-même.

### **Priorité 133 - Convention régionale citoyenne pour le climat**

#### **133-1 Création d'une instance citoyenne**

Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité

Normal

Inscrite dans la déclaration d'urgence climatique votée en 2021, la Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité a été lancée officiellement en novembre 2023. Cinq sessions ont été organisées entre novembre 2023 et juin 2024. Ces neuf journées ont été ponctuées de travail en groupes, de rencontres avec des experts et d'échanges avec des acteurs régionaux. Au final, les 36 citoyens ont rédigé un avis comprenant 272 propositions.

Les services de la Région ont ensuite procédé à une classification des propositions, aboutissant aux conclusions suivantes : un tiers d'entre elles correspondent à des actions déjà mises en œuvre par la collectivité, un tiers relève de mesures hors compétence Région ou contraires au cadre législatif et le dernier tiers regroupe des actions existantes pouvant être amplifiées ainsi que des mesures nouvelles. La feuille de route issue de ces propositions citoyennes, visant à nourrir l'action régionale jusqu'à la fin du mandat, s'est concentrée sur ce dernier ensemble.

Lors de l'Assemblée plénière du 21 février 2025, ont été présentées aux élus·es la feuille de route CCCB 2025-2028 comprenant 46 actions répondant à 114 propositions de l'avis citoyen ainsi que les 10 mesures prioritaires 2025.

Un retour a ensuite été effectué auprès des citoyens, des acteurs de la CCCB et des directions régionales pour leur présenter cette feuille de route et les 10 mesures prioritaires 2025. La mise en œuvre des actions fléchées 2025 a été engagée, avec la présence d'un citoyen lors du lancement du RADA (relocalisation des achats de denrées alimentaires) en juillet dernier.

La feuille de route a été mise en ligne sur la plateforme participative pour assurer la transparence sur l'instruction de chaque proposition de l'avis citoyen. La reddition des comptes est à planifier au premier trimestre 2026 auprès des citoyens de la Convention pour leur présenter le bilan des actions mises en œuvre en 2025 et aborder l'année 2026.

#### GREBE Bourgogne-Franche-Comté (Groupement régional expert de la biodiversité, de l'environnement et du climat)

Normal

Le Groupe Régional d'Experts pour la Biodiversité et l'Environnement (GREBE Bourgogne-Franche-Comté) a installé son ingénierie de recherche, qui a rencontré les principaux laboratoires et structures et réalisé un inventaire des données. Une réflexion a été menée sur le projet pivot, la cartographie des vulnérabilités et la définition de la thématique qui servira à la construction de la preuve de concept sur la thématique de l'eau. Le GREBE Bourgogne-Franche-Comté s'est également impliqué dans le réseau inter-GRECS afin de favoriser les échanges entre ces groupes à l'échelle nationale. Tout au long de l'année, ses membres peuvent intervenir auprès d'acteurs locaux et associatifs, en région ou en lien avec le partenariat de la Région et de la Rhénanie-Palatinat.

Des rencontres vont se poursuivre avec les laboratoires et structures qui peuvent être intéressés par la démarche et le partage de leurs données. La finalisation de la preuve de concept sur la thématique de l'eau doit permettre de la présenter à un groupe d'élus·es régionaux avant la fin de l'année. Les contacts réguliers avec le réseau inter-GRECS se poursuivront pour favoriser les échanges et les bonnes pratiques.

Le COPIL GREBE / Région est planifié fin novembre 2025 pour évoquer la feuille de route 2026. La preuve de concept des vulnérabilités sur la thématique de l'eau constitue une base qui permettra d'élargir la carte des vulnérabilités à un ensemble de thématiques définies par les experts du GREBE Bourgogne-Franche-Comté.

#### **4.4. LA RELATION RÉGION-USAGER : VERS UN DISPOSITIF DE MÉDIATION RÉGIONALE**

##### **Priorité 134 - renforcement de la lisibilité de l'action régionale**

###### **134-1 : Déploiement du référentiel qualité « services publics + » démarche « SERVICES PUBLICS » + référentiel DITP**

###### Poursuite du déploiement du référentiel qualité « Services Publics + »

À surveiller

Le chantier d'automatisation du suivi des appels téléphoniques est finalisé techniquement. La livraison est conditionnée à la mise en conformité RGPD (règlement général sur la protection des données) mais le tableau de bord de suivi des appels téléphoniques sera livré en 2025. Le décalage de délai est également dû à un travail de fiabilisation des données et d'enrichissement des indicateurs suivis. On peut constater une progression du taux de décroché téléphonique de 3 % de 2024 à 2025.

L'étude de parangonnage auprès d'autres collectivités ayant déployé un outil de Gestion de la Relation Usager (GRU) a été engagée, avec de premiers éléments de comparaison entre les régions concernées. Un bilan des ateliers commandés par la direction générale aux directions en 2024 sera réalisé au dernier trimestre 2025.

Un sondage sur les délais de réponse aux courriers sera réalisé auprès des six directions recevant le plus de courriers.

# **Orientations budgétaires Exercice 2026**

Partie III : Le bilan de l'évaluation des politiques publiques

## Sommaire

Contexte.....	3
Les orientations de la stratégie de mandat en matière d'évaluation.....	3
La gouvernance de l'évaluation.....	4
Réalisation du programme d'évaluations .....	4
Communication.....	5
Le suivi des recommandations.....	5
 Jeunesse : Aide au permis de conduire.....	5
Recherche : Plateformes de recherche.....	6
Agriculture Dispositifs d'audits agricoles .....	7
Formation : Sécurisation des parcours dans l'intérim.....	8
Orientation : Prise en compte de l'égalité Femmes / Homme en matière d'orientation.....	8
Ressources humaines Plan d'égalité professionnelle.....	9
Evaluation de l'impact sur la santé des politiques régionales.....	10
Fonds européens Programme INTERREG.....	11

## **Contexte**

La redevabilité de l'action publique passe par la mesure de la performance et par l'évaluation des politiques publiques. Il s'agit de répondre à l'exigence des citoyens et des usagers en matière d'efficience de l'usage des deniers publics, dans un contexte de complexité croissante de l'action publique.

Cette démarche doit également permettre d'orienter les politiques publiques vers les nouveaux défis qui s'imposent à la collectivité : un contexte globalisé de l'action publique, la tension des finances publiques et la montée en puissance d'enjeux liés à la lutte contre le changement climatique et l'accompagnement des transformations qu'elles soient environnementales, économiques ou numériques.

L'évaluation doit être un état d'esprit, une démarche positive d'amélioration des politiques publiques. Elle s'inscrit dans une nécessaire volonté politique car l'évaluation peut amener à reconsiderer une politique dont les effets ne seraient pas en cohérence avec les objectifs poursuivis.

C'est dans cette logique que le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté met en œuvre, chaque année, un programme d'évaluations qui comporte deux volets :

- Les évaluations règlementaires prévues au titre de la mise en œuvre des fonds européens en tant qu'Autorité de gestion des différents programmes (PO FEDER FSE + et INTERREG) dans une approche pluriannuelle,
- Des évaluations des politiques publiques régionales dans le cadre d'un programme annuel d'évaluation.

En 2025, sur le volet européen, conformément aux plans d'évaluation de la programmation 2021/2027 adoptés par la commission européenne, 3 évaluations de mise en œuvre ont été engagées. L'évaluation ex post du programme FEADER 2014 / 2022 qui est en cours et deux évaluations transversales qui concernent à la fois le programme FEDER FSE+ et le programme INTERREG 2021/2027. La première concerne la prise en compte des principes horizontaux et le respect de la charte des droits fondamentaux dans les actions mises en œuvre et la seconde les actions de communication engagées pour la bonne réalisation des deux programmes.

## **Les orientations de la stratégie de mandat en matière d'évaluation :**

### **Priorité 1 : faire de l'évaluation un outil majeur de la stratégie de mandat et développer la culture de l'évaluation**

La Région évalue chaque année une dizaine de politiques. Pour des raisons d'objectivité, de périmètre large nécessitant des compétences spécifiques, ces travaux sont confiés à des cabinets externes spécialisés dans les thématiques évaluées. Le suivi des recommandations formulées par les prestataires en charge de ces évaluations est le plus souvent réalisé par les directions en charge de la mise en œuvre des dispositifs sous le pilotage général de la direction de l'évaluation et constitue une aide importante pour faciliter la prise de décision.

### **Priorité 2 : Conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation**

Le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité (CoSER) qui associe des élus de la majorité et de l'opposition, ainsi que des membres du CESER se réunit une à deux fois par an pour valider le programme de travail et suivre les travaux menés en matière d'évaluation.

### **Priorité 3 : Renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projets, assurer un suivi annuel des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence**

L'intégralité des résultats des évaluations des programmes européens est accessible sur le site « l'Europe s'engage en Bourgogne Franche-Comté » et les résultats des évaluations des politiques publiques sont publiées sur l'Intranet de la Région. L'ensemble des élus en charge des politiques publiques et des groupes d'élus est associé aux différentes phases des travaux à partir du rapport intermédiaire. Les membres du Comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité (CoSER) sont destinataires de toutes les synthèses. Des motions designs à destination des habitants de la région Bourgogne Franche-Comté sont également réalisées et accessibles sur la chaîne Youtube de la Région.

### **La gouvernance de l'évaluation**

Le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité (CoSER) constitue l'instance de gouvernance partenariale de l'évaluation. Il est composé de la vice-présidente en charge de l'évaluation, du vice-président en charge des fonds européens, d'élus de chaque groupe politique, de représentants du CESER et de la direction générale.

Ce comité :

- Débat et valide, sur la base des propositions de l'exécutif régional, le programme annuel d'évaluation sur les politiques régionales qui intègre des propositions émanant du CESER.
- Prend connaissance des conclusions des différentes évaluations menées.
- Assure le suivi des recommandations formulées à l'issue des travaux.

Les travaux sont conduits dans une logique de partenariat étroit entre les élus et les partenaires. Ainsi chaque Vice-Président(e) en charge de la thématique évaluée et les conseillers(ères) régionaux(ales) délégué(e)s sont associé(e)s à tous les comités de pilotage. L'ensemble des membres du comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité est convié aux comités de pilotage intermédiaires et finaux de toutes les évaluations.

### **Réalisation du programme d'évaluations**

Les évaluations suivantes se sont terminées récemment ou sont en cours.

10 se sont terminées en 2025 :

#### **Politiques régionales**

Formation	=> Sécurisation des parcours dans l'intérim
Transition énergétique	=> Plateaux techniques (Ex Praxibat et Qualit'ENR)
Economie	=> Prime à la création d'entreprise dans les territoires fragilisés
Education	=> Premiers équipements des lycéens
Délégation à la modernisation	=> Plan pour l'égalité professionnelle
Europe et rayonnement international	=> Solidarité et coopération internationales
Numérique	=> Evaluation des usages numériques
Santé	=> Evaluation d'impact des politiques régionales sur la santé

#### **Fonds européens**

Evaluation de mise en œuvre du programme FEDER FSE + 2021/2027

Evaluation de mise en œuvre du programme INTERREG France Suisse 2021/2027

Le suivi des recommandations relatives à ces travaux sera engagé au cours du premier semestre 2026 et fera l'objet d'une présentation lors du débat d'orientations budgétaires à l'automne 2026.

Le programme 2026 est en cours d'élaboration et sera validé lors d'un prochain comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité qui se réunira début 2026.

11 sont en cours ou sur le point de démarrer :

#### Politiques régionales

- ⇒ Politique d'appui à la transition énergétique et écologique des entreprises industrielles
- ⇒ Aides aux sport de haut niveau
- ⇒ Aides aux festivals
- ⇒ Comité régional du tourisme
- ⇒ Schéma régional de l'itinérance touristique
- ⇒ Contrats de Plan Interrégionaux Etat / Régions
- ⇒ Mobilité internationale des jeunes
- ⇒ Avances remboursables

#### Fonds européens

- ⇒ Evaluation Ex Post du Programme FEADER 2014/2022
- ⇒ Evaluation transversale relative à la Communication
- ⇒ Evaluation transversale relative à la prise en compte des principes horizontaux et de la charte des droits fondamentaux

#### Communication / Valorisation des travaux

La Région réalise de courtes vidéos à destination du grand public dans le but d'informer les citoyens des travaux conduits, des enseignements apportés par les évaluations et des actions mises en œuvre afin d'améliorer les politiques régionales. Elle diffuse également les rapports et les synthèses des évaluations à toute personne qui en fait la demande.

#### Le suivi des recommandations formulées à la fin des travaux

Chaque évaluation aboutit à la rédaction de recommandations formulées par les cabinets et validées par le comité de pilotage final. Un suivi des recommandations est réalisé en concertation avec les acteurs impliqués dans la démarche, sous la responsabilité du Vice-Président et de la direction en charge du dispositif évalué et sous le pilotage de la direction de l'évaluation et de la performance. Ce suivi intervient environ un an après la fin des travaux d'évaluation.

Concernant les évaluations inscrites au programme 2023 (qui se sont terminées courant 2024), un suivi des recommandations a été réalisé en octobre 2025 et la plupart des préconisations formulées par les cabinets qui réalisent les évaluations ont d'ores et déjà été suivies d'effet.

A titre d'exemples :

#### Aide au permis de conduire

Après plusieurs années de mise en œuvre du dispositif d'aide au permis de conduire porté par les Missions Locales, la Région a souhaité évaluer ce dispositif afin de questionner sa pertinence au regard des besoins des jeunes et des enjeux de mobilité pour leur insertion sociale et professionnelle. Cette évaluation s'est terminée en octobre 2024.

Les principaux constats et les actions mises en œuvre à la suite de l'évaluation :

Il ressort de l'évaluation que le permis est un atout essentiel pour l'autonomie et l'insertion professionnelle (depuis sa création, 20 000 jeunes accompagnés) mais que l'aide financière de 300 euros, accordée aux jeunes sous conditions de ressources, après avoir effectué 15 heures

de bénévolat dans une association n'est pas suffisamment incitative et que le reste à charge est trop élevé.

Le relais par les Missions locales est efficace et pertinent, tout comme la contrepartie bénévole. Certaines solutions de mobilités alternatives sont utilisées par les jeunes mais elles ne sont pas encore des solutions pour les trajets à long terme, particulièrement en zone rurale.

Suite à cette évaluation, un nouveau règlement d'intervention (RI) a été adopté en mars 2025 qui recentre le dispositif autour des jeunes en formation professionnelle, en parcours de qualification et suivis par les Missions Locales, principalement concernés. Le nouveau RI maintient un soutien à la mobilité qui passe par le permis de conduire en complémentarité du soutien aux autres solutions de mobilité.

Une meilleure articulation de l'aide de la Région avec les autres dispositifs d'aide au permis de conduire est recherchée. La règle de non cumul avec d'autres aides publiques a été supprimée, permettant aux jeunes de bénéficier de plusieurs aides sans plafond.

Par ailleurs, de plus en plus de Missions Locales disposent d'un simulateur de conduite et proposent des ateliers mobilité pour permettre aux jeunes de développer leurs compétences en matière de sécurité routière, de mieux comprendre les règles de conduite et d'acquérir de l'expérience dans un environnement virtuel, les préparant ainsi à mieux appréhender la route une fois dans un véhicule, ainsi qu'une mobilité autonome dans leur vie professionnelle.

La communication et le suivi du dispositif sont renforcés. Un bilan annuel du dispositif est désormais réalisé, reprenant les données clés (quotient familial médian et moyen, âge des bénéficiaires, répartition géographique des bénéficiaires, lieux de réalisation du bénévolat, taux de réussite du permis et du code...)

## **Plateformes de recherche**

L'enseignement supérieur et la recherche constituent une politique volontariste de la Région afin de favoriser l'attractivité du territoire par le rayonnement de la recherche.

L'objectif principal de la politique de soutien à la recherche, via le dispositif « Plateformes de recherche » est de favoriser le haut niveau de compétences et l'attractivité des laboratoires présents sur le territoire régional en permettant aux chercheurs d'avoir accès à des équipements scientifiques de haute performance mutualisés sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Afin d'atteindre cet objectif, la Région a mis en place un appel à projets « Plateformes de recherche » qui est proposé aux établissements d'enseignement supérieur, aux instituts ou organismes de recherche ainsi qu'aux établissements de santé, et permet l'acquisition d'équipements dans une finalité d'aide à la recherche, de formation (notamment des étudiants) et éventuellement d'accessibilité aux entreprises.

Après plusieurs années de mise en œuvre du dispositif « Plateformes de recherche », la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche a souhaité évaluer cette politique. L'évaluation qui s'est terminée en septembre 2024 avait pour objectifs :

- Asseoir la connaissance du dispositif et de ses effets sur les cibles visées,
- Interroger les conditions de mise en œuvre du dispositif,
- Interroger la cohérence de cette intervention par rapport à celle portée par d'autres acteurs et financeurs,
- Établir les orientations possibles à donner à une future intervention,
- Compléter la gamme des outils de suivi du dispositif.

## **Les principaux constats et les actions mises en œuvre à la suite de l'évaluation :**

Les éléments issus de l'enquête auprès des plateformes montrent que l'appel à projets a eu des retombées plutôt positives sur la visibilité nationale et internationale de la recherche. Les

financements concernent majoritairement l'acquisition de nouveaux équipements et les conditions d'accès et de financement du dispositif sont plébiscitées par les bénéficiaires. En termes de structuration de la recherche dans la région, le processus de labellisation porté par le COS permet de réels échanges entre les plateformes, a favorisé le partage de bonnes pratiques et évite les équipements en doublon.

Toutefois, le dispositif a conduit à financer 65% de plateformes qui se sont avérées au final monosite et mono-laboratoire. Les bénéficiaires ont en outre exprimé leur difficulté à mobiliser du cofinancement.

Au regard des discussions budgétaires et des éléments de l'étude menée par CMI il a été décidé de ne pas réouvrir le dispositif "Plateformes" déjà suspendu en 2025, et de confirmer une part d'investissement dans le financement des projets de recherche au titre des règlements d'intervention existants.

### **Dispositifs d'audits agricoles**

Face aux enjeux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique et afin de répondre aux besoins d'accompagnement de la filière agricole, la Région a déployé des dispositifs d'audits-conseils visant à accompagner les exploitants dans l'évolution de leurs exploitations vers des systèmes de production plus vertueux, plus efficents et plus résilients. Ces prestations de conseil sont assurées par des organismes habilités dans le cadre de trois appels à projets : audit PerformanceS, conseil TransitionS et conseil Bas carbone.

La Région a souhaité réaliser une évaluation afin :

- De rendre compte des impacts des actions soutenues, de leur efficacité et de leur efficience.
- D'analyser la pertinence et la cohérence des dispositifs vis-à-vis des autres dispositifs existants.
- D'apporter des recommandations sur la mise en œuvre des futurs dispositifs régionaux.

L'évaluation s'est déroulée de septembre 2023 à Juillet 2024.

### **Les principaux enseignements et les actions mises en œuvre à la suite de l'évaluation :**

Les dispositifs d'aides au conseil en agriculture ont permis de soutenir 583 exploitants depuis 2021. Le déploiement des prestations est différent en fonction des types de prestations (62% de bilans carbone, 26% d'audits PerformanceS et 12% d'audits TransitionS).

L'évaluation a montré que l'aide a un caractère incitatif et un effet déclencheur dans le recours à des prestations de conseil et qu'elle est complémentaire d'aides mobilisées en parallèle, notamment en matière d'investissements.

Le dispositif d'audit conseil est en adéquation avec les besoins des exploitants agricoles et a largement concerné les activités les plus fragiles et notamment la filière bovins. L'évaluation a montré que certaines filières à enjeux sont encore trop peu concernées (grandes cultures, viticulture, filière « courte »).

Bien que les délibérations et les cahiers des charges des appels à projets soient clairement rédigés, les « frontières » sur le terrain ne sont pas toujours claires entre l'audit « performances » et le conseil « transitions ».

L'impact des dispositifs via le changement de pratiques reste limité. La complexité de l'acte de conseil appelle une réponse de plus en plus systémique. L'impact sur le changement de pratiques est étroitement corrélé à la formation, la qualification et l'expertise des conseillers techniques.

Pour faire évoluer son intervention vers un dispositif unique, la Région a dans un premier temps fait évoluer son dispositif de conseil à l'engrassement avec un appel à projets unique séquéncé

en 4 volets et elle a engagé une réflexion sur l'évolution des dispositifs encore en cours aujourd'hui.

Pour encourager le développement de nouvelles filières dans la diminution de leur empreinte carbone, de nouveaux outils de type GES Viti ont été pris en compte ainsi que l'intégration de nouveaux organismes pour apporter plus de diversité au niveau de l'offre de conseil et des cibles. Une démarche de réflexion sur l'enjeu « bas carbone » a été réalisée par le biais du programme AgriCarbone.

Pour agir sur l'ensemble de la chaîne du savoir et développer la formation des conseillers, le programme AgriCarbone a été mobilisé pour agir sur la formation et la qualification des conseillers et des appels à projets (RED/ADAPTA, PEI, DINOV) ont permis de soutenir la recherche fondamentale et appliquée ainsi que la diffusion et le transfert de connaissances.

La Région a également renforcé son suivi-évaluation des dispositifs (bilan, appels ponctuels...)

### **Sécurisation des parcours dans l'intérim**

Afin de répondre aux difficultés de recrutement, la Région a expérimenté avec Akto, l'opérateur de compétences du secteur de l'intérim, la construction de parcours de formation « intégrés » reposant sur la mobilisation du dispositif d'appui à la qualification (DAQ 2.0 ou du dispositif de formation linguistique (DFL) de la Région et le Contrat d'insertion professionnelle intérimaire (CIPI) et le Contrat de développement professionnel Intérimaire (CDPI) de la branche du travail temporaire.

La Région a souhaité une évaluation de cette expérimentation afin :

- D'analyser les modalités de mise en œuvre et le fonctionnement du dispositif
- De vérifier la plus-value, l'efficacité et la pertinence du dispositif
- De disposer d'éléments d'aide à la décision sur la suite à donner à l'expérimentation

L'évaluation s'est déroulée de mars à décembre 2024.

### **Les principaux enseignements et les actions mises en œuvre à la suite de l'évaluation :**

L'évaluation a démontré que la construction du parcours et sa durée sont plutôt adaptées aux profils des candidats et que la période de stage en entreprise constitue une étape-clé dans le parcours. Le parcours parvient à remobiliser des personnes parfois très éloignées de l'emploi. Il répond au besoin des entreprises locales qui cherchent à constituer un vivier de candidats préformés.

Néanmoins l'objectif chiffré de 100 parcours n'a pas été atteint (seuls 13 personnes ont bénéficié de ce programme) et le déploiement du dispositif a pâti d'un manque d'habitude de travail entre les acteurs du territoire et du peu d'appétence pour le secteur de l'intérim parmi les partenaires du projet.

Compte tenu du faible nombre de bénéficiaires de cette mesure, l'expérimentation telle que pensée initialement n'a pas été poursuivie. Toutefois, compte tenu des très bons résultats pour les personnes concernées, il a été décidé la mise en place d'actions destinées à maintenir la dynamique entre acteurs de l'intérim et organismes de formation que la DFDE dans le cadre des dispositifs existants ou à venir.

## **Prise en compte de l'égalité Femmes / Homme en matière d'orientation**

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est fortement engagée en faveur de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Elle a inscrit son action en tant que collectivité employeuse mais également dans les politiques publiques qu'elle conduit.

En tant que chef de file en matière d'orientation tout au long de la vie et comme autorité organisatrice au plan local au sein du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la Région s'est fixée pour objectif de favoriser la mixité des parcours professionnels, la diversification des orientations et de réduire les inégalités dans l'accès à l'ensemble des formations et des métiers.

L'évaluation visait deux objectifs en particulier :

- 1 - Apporter un regard rétrospectif sur l'ensemble de l'action de la Direction de l'Orientation et des Parcours Professionnels (DOPP), agissant, de manière directe ou indirecte sur l'égalité professionnelle et la mixité des métiers, en la mettant en perspective avec ses effets observables
- 2 – Apporter un regard prospectif pour améliorer le pilotage et l'orientation des dispositifs d'orientation.

### **Les principaux enseignements et les actions mises en œuvre à la suite de l'évaluation :**

Les actions mises en place restent en majorité des actions relevant de la logique de « faire découvrir les métiers » et s'inscrivent dans une approche dite « sensible au genre » plutôt que « transformatrice ».

Les 5 logiques d'intervention de la DOPP (faire tester, montrer l'exemple, faire changer le regard, accompagner et faire découvrir) sont toutes pertinentes pour contribuer à traiter les freins identifiés auprès de différents publics (scolaire, salariés, professionnels, étudiants, ...) ainsi que des secteurs et métiers porteurs en région. Les actions ciblées sur des secteurs spécifiques sont moins fréquentes comme la promotion des métiers majoritairement féminins auprès des garçons et des hommes.

La Région pourrait investir davantage la question de l'égalité et de la mixité dans son rôle d'animateur du SPRO. Ses actions restent encore trop méconnues des acteurs dans les territoires.

Pour agir davantage sur l'approche « transformatrice », la DOPP a rédigé une feuille de route et a modifié son règlement d'intervention « action d'informations, de découvertes, de promotion des métiers et des formations ouvertes à tous les publics » qui identifie aussi des indicateurs de genre permettant d'enrichir et renforcer le système de suivi interne. Elle a lancé un appel à projets mixité et numérique et engagé une réflexion pour d'autres secteurs dans les années à venir.

Elle a permis, dans le cadre d'Explore les métiers, de tester en voie expérimentale des actions ciblant les métiers moins attractifs pour les garçons et les hommes en lien avec les représentants du monde économique.

La Région a intégré dans la nouvelle charte SPRO la recommandation selon laquelle le SPRO doit être un espace d'échanges sur le sujet de l'égalité – mixité qui doit contribuer à une montée en charge de l'acculturation des partenaires sur la thématique pendant la durée du schéma prévisionnel de l'orientation tout au long de la vie.

## **Plan d'égalité professionnelle**

Le plan égalité professionnelle est issu de la loi du 6 août 2019 de « transformation de la fonction publique » qui a renforcé la responsabilité des collectivités territoriales en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. En conformité avec cette loi, la Région Bourgogne-Franche-Comté a voté son premier plan d'actions en matière d'égalité professionnelle en avril 2021 pour une durée de 4 ans.

Le plan actuel arrivant à son terme, il est apparu pertinent d'en conduire une évaluation pour en connaître l'efficacité, et pour déterminer les meilleures modalités pour la deuxième édition égalité

qui sera formalisée fin 2025. L'évaluation s'est déroulée de juillet 2024 à octobre 2025. Les objectifs de cette évaluation étaient les suivants :

- Analyser les modalités de mise en œuvre des actions du plan égalité professionnelle ;
- Rendre compte de l'efficacité de ce plan pluriannuel ;
- Identifier des pistes pour améliorer le suivi de la situation d'égalité de genre à la Région ;
- Alimenter la rédaction de la nouvelle édition du plan d'égalité professionnelle.

#### Les actions mises en œuvre à la suite de l'évaluation :

Un nouveau plan sera présenté à l'assemblée plénière du 14 novembre. Il intègre une trentaine d'actions issues des enseignements de l'évaluation et axées autour de 5 axes :

Axe 1 – S'engager collectivement pour créer un environnement de travail inclusif et favorable à l'égalité professionnelle

Axe 2 : Lutter efficacement contre les discriminations, le harcèlement, les violences et les agissements sexistes

Axe 3 : Agir pour un égal accès à l'emploi et une progression équilibrée des femmes et des hommes

Axe 4 : Garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

Axe 5 : Favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle

Pour chaque axe, des indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact seront proposés afin d'améliorer le suivi de ce plan.

#### **Evaluation d'impact des politiques régionales sur la santé (EIS)**

Une évaluation d'impact sur la santé a vocation à estimer les effets potentiels sur la santé d'une politique et de recommander des mesures appropriées pour maîtriser ces effets.

Les objectifs de l'EIS conduite par la Région de mars 2023 à mars 2024 étaient les suivants :

- Aider à la décision (minimiser les impacts négatifs des politiques régionales/ renforcer les effets positifs sur la santé)
- Mieux informer les décideurs et planificateurs sur les enjeux de santé
- Soutenir une approche transversale des politiques publiques

#### Les principaux enseignements et actions mises en œuvre à la suite de l'évaluation :

L'évaluation a démontré qu'une large part des 72 règlements d'intervention analysés avait un effet positif sur les déterminants de santé. La santé est toutefois rarement identifiée comme un objectif recherché et manque encore de visibilité. En effet, de nombreux dispositifs régionaux soutiennent activement des actions favorables à la santé « sans le dire ».

A titre d'exemple :

- Le soutien aux investissements en cultures maraîchères vise à réduire la pénibilité du travail
- La revitalisation des bourgs centres participe activement à améliorer l'accès aux services
- Les aides au titre de la Politique de l'Eau contribuent activement à la lutte contre la pollution des cours d'eau.

Ci-dessous, par thématique, les effets des politiques régionales sur la santé :

Part des 72 règlements d'intervention analysés ayant un effet positif ou négatif sur les déterminants de santé									
Thématique	Climat	Pollutions		Env & Biodiv	Inégalités socio-éco	Services publics	Comportements	Travail	Habitat
Effet très positif	17%	11%	21%	14%	8%	6%	7%	8%	
Effet positif	40%	22%	19%	26%	15%	24%	19%	18%	
Sans effet	42%	51%	54%	60%	76%	67%	74%	74%	
Effet négatif	1%	10%	6%	0%	0%	4%	0%	0%	
Effet très négatif	0%	6%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	

Les recommandations de l'EIS ont alimenté l'élaboration de la nouvelle feuille de route santé adoptée en avril 2024. Elles ont notamment permis d'intégrer progressivement les enjeux de santé dans les politiques publiques, contribuant ainsi à créer des environnements favorables à la santé et à réduire les inégalités en matière de santé.

### Programme INTERREG

Le programme Interreg France-Suisse 2021-2027 a été adopté par la Commission européenne le 10 mai 2022. L'évaluation Interreg s'inscrit dans le cadre réglementaire d'établir un plan d'évaluation des programmes « dans le but d'améliorer la qualité de conception et de mise en œuvre des programmes ».

L'évaluation de mise œuvre du programme France-Suisse a interrogé sa stratégie, sa gouvernance et ses modalités de fonctionnement :

- Comment expliquer le faible taux de programmation du programme ?
- Les conditions sont-elles réunies pour favoriser la coopération dans la zone du programme ?
- Les modalités de mise en œuvre du programme France-Suisse sont-elles pertinentes et efficaces pour favoriser l'émergence de projets de qualité ?

### Les principaux enseignements et actions mises en œuvre à la suite de l'évaluation :

Le taux de programmation qui reste encore relativement faible s'explique en partie par des facteurs externes (contraintes réglementaires, orientations stratégiques entre les deux pays...) qui limitent la mobilisation des porteurs de projets pour répondre aux enjeux de la zone de coopération mais aussi par l'absence d'un diagnostic du contexte socio-économique et des enjeux de coopération transfrontalière à l'échelle du programme.

La capacité réduite des ressources humaines du programme limite les possibilités d'animation du programme ainsi que la mobilisation et la coordination des acteurs thématiques et territoriaux pour l'émergence des projets alors même qu'une fois identifiés, l'accompagnement qui est proposé aux porteurs est satisfaisant.

Les perspectives de programmation à court terme sont restreintes. Les mesures correctives envisagées par l'autorité de gestion couvrant globalement les enjeux liés à la dynamique de programmation restent à conforter.

Les évaluateurs ont mis en avant des séries de mesures permettant de :

- Stimuler une dynamique transfrontalière dans la zone de coopération
- Agir sur le fonctionnement de l'instruction et de la sélection des projets
- Miser et mobiliser des outils de pilotage de la programmation à court, moyen et long terme

L'autorité de gestion s'est saisie très rapidement des recommandations et plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre :

- La mobilisation de crédits européens à destination d'un poste dédié pendant 2 ans pour approfondir le travail d'animation sur le territoire de coopération
- Une étude de faisabilité technique pour la création d'une bibliothèque de livrables sur le site internet du programme Interreg pour développer la capitalisation, tant au niveau des projets que du programme et une intervention a été organisée afin de sensibiliser les partenaires
- Un groupe de travail du secrétariat conjoint franco-suisse a été créé ad-hoc pour travailler sur la simplification du circuit d'instruction
- Une étude sur les possibilités de renforcer le recours aux options de coûts simplifiés (OCS) lors du montage des projets

D'autres recommandations, plus structurelles, feront l'objet d'un examen approfondi au cours de la mission de préparation de la programmation post 2027.